

## Rapport final

### **Programme TraSAD Du travail soutenable en agriculture durable**

Quelles transformations des conditions de travail  
dans les exploitations entamant une transition agroécologique ?  
Études de cas en vitiviniculture et comparaison entre trois régions

#### **Rapport présenté par :**

Carneiro Océane  
Diallo Ibrahima  
Doga Marie  
Inda Daniele  
Julhe Samuel  
Jung Thomas  
Leroux Benoît  
Roux Nicolas  
Salaméro Émilie  
Thivet Delphine

#### **Sous la direction scientifique de :**

Thivet Delphine  
[delphine.thivet@u-bordeaux.fr](mailto:delphine.thivet@u-bordeaux.fr)

**Date de remise du rapport : 3 juillet 2024**

## Résumé court

Les agriculteurs et agricultrices sont confronté·es à des injonctions croissantes visant à écologiser leurs pratiques. En France, cette tendance est institutionnalisée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 qui fixe comme orientation des politiques agricoles la transition dite « agroécologique ». Néanmoins, au-delà des dimensions strictement agronomiques, la transition agroécologique pose également la question, encore peu traitée à ce jour, de la dimension humaine et sociale de ce processus. Le changement de pratiques agricoles s'accompagne en effet d'une transformation du rapport au métier agricole et au travail, qui peut engendrer des effets sur la santé, que ce soit à travers une modification de la charge horaire, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle de travail, ou bien par une modification des pénibilités proprement dites. Le programme de recherche TraSAD s'est proposé d'explorer ce que la transition agroécologique – observée à l'échelle des exploitations – fait aux exploitant·es et aux salarié·es en matière d'évolution des conditions de travail et d'impact sur leur santé physique et mentale. Il s'est intéressé plus particulièrement au cas du secteur vitivinicole à partir d'une comparaison entre trois régions (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Grand Est) et d'une mobilisation de différentes méthodes et différents domaines de la sociologie (sociologie des mondes agricoles, sociologie du travail, sociologie des parcours professionnels, etc.). Plus largement, il a permis d'explorer comment et dans quelle mesure la transformation des conditions du travail agricole contribue à freiner ou favoriser le développement et la pérennisation des pratiques agro-écologiques.

## Résumé long

Les agriculteurs et agricultrices sont confronté·es à des injonctions croissantes visant à écologiser leurs pratiques. En France, cette tendance est institutionnalisée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 qui érige la transition vers l'agroécologie comme une orientation clé des politiques agricoles. Cependant, au-delà des considérations strictement agronomiques, la transition agroécologique soulève une question encore sous-explorée : celle de son impact humain et social. Alors que les politiques de transition écologique se concentrent souvent sur la performance économique et environnementale, elles sous-estiment en effet fréquemment les impacts sur le travail agricole, la qualité de vie et la santé des travailleurs et travailleuses. Or le changement des pratiques agricoles entraîne une transformation profonde du rapport au métier agricole et au travail, influençant directement la santé physique et mentale des exploitant·es et des salarié·es. Les ajustements nécessaires peuvent toucher tant la charge de travail quotidienne que la pénibilité des tâches, avec des implications significatives sur le bien-être des travailleurs et travailleuses. Le programme de recherche TraSAD s'est attelé à explorer ces dynamiques à travers une analyse approfondie de la transition agroécologique dans le secteur vitivinicole, en comparant les réalités de trois régions françaises : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Grand Est. Il repose sur la mobilisation de différentes méthodes et différents domaines de la sociologie (sociologie des mondes agricoles, sociologie du travail, sociologie des parcours professionnels, etc.). Le programme de recherche TraSAD a notamment innové en combinant diverses données qualitatives recueillies auprès de professionnel·les de la santé au travail, d'exploitant·es et de salarié·es, tout en intégrant des sources statistiques inédites. L'étude a ainsi permis de mettre en lumière plusieurs contributions significatives. Elle révèle que le processus d'écologisation des pratiques agricoles est étroitement corrélé aux dynamiques du travail agricole, lesquelles sont elles-mêmes façonnées par les propriétés sociales et les trajectoires individuelles mais aussi les contextes spécifiques des exploitations. Les certifications HVE, AB et biodynamie révèlent quant à elles des disparités significatives dans l'adaptation et les bénéfices perçus, impactant directement les conditions de travail ainsi que la santé physique et mentale des exploitant·es et des salarié·es agricoles. Les impacts économiques sont également notables, avec des investissements nécessaires en matériel et infrastructures souvent sans soutien financier adéquat, ce qui représente une source de stress supplémentaire pour les exploitant·es. La recherche TraSAD souligne ainsi que la transition agroécologique exige des ajustements coûteux et une adaptation continue, avec des implications majeures sur la viabilité économique des exploitations. La dimension sanitaire joue également un rôle crucial, influençant la motivation des viticulteurs et viticultrices à adopter des pratiques agrobiologiques. Les risques perçus associés aux produits phytosanitaires, ainsi que les préoccupations

de santé personnelle, influencent leur décision de conversion. À cet égard, les salarié-es agricoles manifestent une diversité d'attitudes selon leur statut et leurs conditions de travail : les permanent-es à temps plein sont souvent plus enclin-es à adhérer à l'agriculture biologique en raison d'une autonomie accrue et d'une sensibilité renforcée aux enjeux environnementaux, tandis que les salarié-es précaires expriment souvent des réticences, craignant une détérioration supplémentaire de leurs conditions de travail déjà fragiles. Un autre enseignement majeur de cette recherche est que la transition agroécologique, bien que bénéfique pour l'environnement, engendre une répartition inégale des coûts et des bénéfices non seulement entre les exploitations et les certifications, mais aussi parmi les acteurs et actrices du secteur agricole. Ces disparités mettent en lumière des inégalités structurelles qui nécessitent une attention particulière pour garantir une transition juste et socialement durable. En conclusion, l'agriculture, souvent décrite comme une vocation ou un « métier passion » en ce qui concerne les exploitant-es, se trouve confrontée à des défis multiples qui mettent à l'épreuve la qualité de vie et la santé au travail. La question de la durabilité physique et mentale au travail tant des exploitant-es que des salarié-es agricoles est préoccupante, en particulier face aux exigences croissantes liées à la transition agroécologique. Les pressions économiques, les défis climatiques et les préoccupations sanitaires ajoutent des couches supplémentaires de complexité à cette transition. Pour assurer la soutenabilité à long terme du secteur agricole, il est essentiel de répondre à ces défis, en préservant la santé des travailleurs et travailleuses et en soutenant la viabilité économique des exploitations, en particulier celle des plus fragiles.

# Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cette étude.

Merci à tous les viticulteurs et viticultrices, ainsi qu'aux salarié·es, qu'ils soient saisonniers ou permanents, travaillant dans les exploitations, dont la participation et les témoignages ont été essentiels à cette recherche.

Un grand merci aux infirmier·es de santé au travail, conseiller·es en prévention, médecins du travail agricole, conseiller·es et technicien·nes agricoles (chambre d'agriculture, coopérative, etc.) dont l'expertise et la disponibilité ont grandement enrichi nos enquêtes de terrain.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour le soutien apporté à nos démarches pour la partie statistique du projet, notamment à Béatrice Geoffroy-Pérez, médecin épidémiologiste à Santé Publique France, et Alexis Guyonvarch, membre de la Direction des Statistiques, des Études et des Fonds de la CCMSA.

Nos remerciements vont également à la MSA pour le financement de ce projet de recherche. Un merci particulier à nos principales interlocutrices, Delphine Burguet, Maryse Aïo, et Aïcha Salomé, pour leur précieux soutien, expertise et bienveillance tout au long de ce projet.

Nous remercions l'Université de Bordeaux, notamment Brigitte Pailley, gestionnaire administrative et financière au Centre Émile Durkheim, et Camille Lavergne, chargée de projets recherche au Pôle Recherche, International, Partenariats et Innovation (RIPI), pour leur efficacité et appui administratif indispensable à la réalisation de cette recherche.

Nous souhaitons enfin exprimer notre reconnaissance à nos ami·es et aux membres de nos familles respectives, qui ont porté intérêt à cette recherche et nous ont parfois facilité l'entrée sur le terrain grâce à leurs réseaux de connaissances.

# Table des matières

Résumé court .....	1
Résumé long .....	1
Remerciements .....	3
Table des matières .....	4
Liste des encadrés.....	8
Liste des figures.....	8
Liste des photographies .....	8
Liste des tableaux .....	9
Liste des sigles et abréviations .....	10
<b>1. Introduction</b> .....	13
1.1. Présentation du projet TraSAD et de l'équipe de recherche .....	13
1.2. Objectifs du projet : évaluer les effets de la « transition agroécologique » sur la qualité de vie et les conditions de travail des exploitant·es et des salarié·es .....	14
<b>2. Contexte : comprendre les mutations de la filière viticole en France</b> .....	15
2.1. Évolution structurelle de la viticulture française.....	15
2.2. Conditions actuelles d'emploi en vitiviniculture : entre précarité et enjeux sanitaires .....	19
2.2.1. Dynamiques d'emploi et conditions de travail dans la vitiviniculture : entre segmentation et précarité.....	19
2.2.2. Conditions de travail et risques sanitaires en vitiviniculture : entre pénibilité et invisibilisation .....	21
2.3. L'intégration des préoccupations environnementales dans le secteur vitivinicole .	23
<b>3. Questions de recherche et structuration du projet</b> .....	26
3.1. Conditions de travail et écologisation des pratiques agricoles : état des connaissances et perspectives sociologiques .....	26
3.2. Structuration du projet en cinq <i>workpackages</i> .....	29
3.2.1. Workpackage n°1 : Analyse des formes de reconnaissance institutionnelles des pratiques agroécologiques en viticulture .....	29
3.2.2. Workpackage n°2 : Mesure statistique du lien entre pratiques culturelles compatibles avec la transition agroécologique et les conditions de travail et la santé dans le secteur viticole .....	29
3.2.3. Workpackage n°3.1 : Perception des transformations de l'état de santé des professionnel·les de la viticulture par les acteurs et actrices en charge de la santé au travail.....	29
3.2.4. Workpackage n°3.2 : Analyse des parcours professionnels et de santé des exploitant·es en viticulture .....	30

3.3.5. Workpackage n°3.3 : Analyse des parcours professionnels et de santé des salarié·es en viticulture.....	30
<b>4. Méthodologie : une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives en sciences sociales associée à une comparaison de trois régions viticoles.....</b>	<b>31</b>
4.1. Des territoires viticoles qui s'écologisent : l'intérêt d'une approche territorialisée et comparée intégrant les certifications agro-environnementales .....	31
4.1.1. Présentation des principaux vignobles enquêtés en Occitanie .....	34
4.1.2. Présentation des principaux vignobles enquêtés en Nouvelle-Aquitaine.....	36
a) Le vignoble bordelais .....	36
b) Le vignoble du Cognac .....	37
c) Le vignoble du Haut Poitou .....	38
d) Autres .....	39
4.1.3. Présentation des principaux vignobles enquêtés dans le Grand-Est.....	39
a) Le vignoble alsacien.....	39
b) Le vignoble champenois .....	40
4.2. La combinaison de méthodologies qualitatives.....	41
4.2.1. Une enquête par entretiens semi-directifs auprès de trois catégories d'acteurs et actrices.....	41
a) Entretiens auprès des professionnel·les de la santé au travail.....	41
b) Entretiens auprès des exploitant·e·s et des salarié·es .....	42
4.2.2. Des observations participantes .....	46
a) Observations participantes et immersion ethnographique : expériences de terrain dans le vignoble champenois .....	47
b) Méthodologie ethnographique : observations et entretiens sur les conditions de travail des salarié·es viticoles dans le cognaçais.....	48
4.2.3. Exploration visuelle des pratiques de travail vitivinicoles : une approche sociologique.....	51
4.3. L'analyse de données quantitatives.....	53
<b>5. Résultats et discussion.....</b>	<b>56</b>
5.1. La transition agroécologique saisie au prisme des certifications agro-environnementales.....	60
5.1.1. Analyse des cahiers des charges : des niveaux d'exigences contrastés .....	61
a) Des certifications pionnières en matière d'écologisation de l'agriculture : AB et Demeter .....	61
b) La certification HVE : une approche pragmatique de la durabilité ?.....	63
5.1.2. Appropriations différenciées des labels : territoires, « taille » de l'exploitation et caractéristiques sociales des chef·fes d'exploitation .....	69
5.2. Le travail viticole vue au prisme des spécialités professionnelles en prévention-santé au travail.....	77

5.2.1. Construire une connaissance sectorielle : se composer une représentation en « mosaïque ».....	77
5.2.2. Consensus et incertitudes sur les risques en vitiviniculture .....	79
5.2.3. Les labels et les pratiques culturelles comme facteur de risque ? .....	85
Conclusion.....	89
5.3. Les effets ambivalents de la transition agroécologique sur les conditions de travail et de santé des exploitant·e·s.....	90
5.3.1. Une écologisation des pratiques motivée par des préoccupations sanitaires : le cas des conversions à l’Agriculture Biologique et à la biodynamie.....	93
5.3.2. Entre santé environnementale et charge de travail accrue : ambivalence de la réduction des traitements en viticulture biologique et HVE .....	96
a) Gestion des traitements : mise aux normes en HVE et risque de vigilance réduite en AB.....	96
b) Les modifications du travail agricole résultant de la réduction ou de l’abolition de l’utilisation des herbicides chimiques .....	97
c) Face à la surcharge de travail : entre adaptation et stress.....	99
5.3.3. La pression économique des certifications : investissement en nouveaux matériels, mise aux normes et audits.....	101
5.3.4. Traçabilité des pratiques et bureaucratisation accrue du travail : la dimension administrative de la transition .....	105
Conclusion.....	108
5.4. Pour les salarié·es, l’emploi et le travail avant tout ? Les conditions sociales de l’adhésion à la « transition agroécologique ».....	110
5.4.1. Un salariat hétérogène, et des rapports différenciés au travail et à l’écologisation des pratiques .....	110
a) Un effet de statut .....	111
b) Un effet d’exploitation et de vignoble .....	112
c) Un effet de dispositions.....	113
d) Analyser les trajectoires pour comprendre les conditions sociales de l’adhésion à une écologisation des pratiques.....	113
5.4.2. Les pratiques culturelles : non-sujet ou dimension secondaire de la soutenabilité du travail ? .....	117
a) « <i>Le travail, ça ne change rien du tout que ce soit bio ou pas</i> » ?.....	118
b) Ouvriers et ouvrières immigré·es ou d’origine immigrée : une nécessité intériorisée .....	122
Mustapha : « <i>Le travail de l’agriculture, c’est très difficile, mais je n’ai pas la langue (française) et l’âge</i> » .....	123
Pedro : « <i>Ça dépend des patrons</i> ».....	124
c) Loyauté et dépendance économique : « <i>C’est lui qui me fait vivre</i> ».....	125

5.4.3. Des petits exploitants-salariés « professionnels ». Distinction sociale par le « goût » du travail et critique de l'agriculture biologique .....	127
a) Michel, un « <i>patron ouvrier</i> » .....	128
b) Henri, « <i>à la dure</i> » .....	129
5.4.4. Des salarié·es convaincu·es par l'écologisation des pratiques. Un rapport plus expressif et militant au travail .....	132
a) Philippe : un chef de culture engagé dans l'accompagnement à la conversion vers l'AB .....	133
Formation, professionnalisation et début de carrière dans l'agriculture biologique .....	133
Un nouveau rôle : accompagner la conversion vers l'AB.....	135
Une conversion vers l'AB qui favorise sa sensibilité aux pénibilités et à la santé au travail .....	136
b) Jean : un travail d'ouvrier vitivinicole soutenable au sens fort du terme .....	137
Travail insoutenable dans l'imprimerie.....	137
Le travail vitivinicole : la « passion » à défaut de la rémunération.....	139
Une adhésion nécessaire à l'agriculture biologique, au regard de l'espace des possibles professionnels et de son état de santé .....	141
Conclusion.....	142
<b>6. Conclusion et perspectives .....</b>	<b>143</b>
<b>7. Retombées pour la MSA .....</b>	<b>146</b>
• Partage des résultats du projet .....	147
• Amélioration des actions de prévention .....	147
• Élaboration de stratégies efficaces .....	147
• Collaboration renforcée avec la CCMSA.....	147
<b>8. Valorisations scientifiques .....</b>	<b>148</b>
8.1. Ouvrages, articles acceptés (ou soumis), ou publiés .....	148
8.2. Communications dans des colloques.....	149
8.3. Auditions auprès d'institutions publiques .....	151
8.4. Articles et communications de presse .....	151
<b>9. Tableau des dépenses financières.....</b>	<b>153</b>
<b>10. Références bibliographiques .....</b>	<b>153</b>
<b>11. Annexes.....</b>	<b>166</b>
11.1. Programme et photographies du colloque du programme TraSAD, 16 juin 2023, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux .....	166
11.2. Principaux labels et certifications agro-environnementaux .....	1688

## Liste des encadrés

<b>Encadré 1.</b> Définition institutionnelle de la viticulture .....	16
<b>Encadré 2.</b> AOC, AOP, IGP .....	16
<b>Encadré 3.</b> Notes de carnet de terrain .....	47
<b>Encadré 4.</b> Les modélisations statistiques .....	73
<b>Encadré 5.</b> Vincent : les défis de la transition vers une agriculture durable .....	91
<b>Encadré 6.</b> Fabien : « <i>C'est plus psychologique que physique</i> » .....	118
<b>Encadré 7.</b> Adriano : « <i>Je ne suis pas pour le bio</i> » .....	121

## Liste des figures

<b>Figure 1.</b> Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en vigne bio et en conversion (2012-2022) en Nouvelle-Aquitaine .....	37
<b>Figure 2.</b> Formulaire de consentement distribué aux enquêté-es .....	45
<b>Figure 3.</b> Logo du label de l'agriculture biodynamique .....	62
<b>Figure 4.</b> Labels officiels de l'agriculture biologique : la marque française « AB » et logo européen « Eurofeuille » .....	63
<b>Figure 5.</b> Le nouveau symbole de l'agriculture écologisée promue par l'État est de couleur cuivre, son macaron représente un petit papillon survolant une ferme ensoleillée et trois mots : « Haute valeur environnementale » (HVE) .....	64
<b>Figure 6.</b> Présentation des éléments du modèle HVE .....	74
<b>Figure 7.</b> Présentation des éléments du modèle AB .....	76
<b>Figure 8.</b> Schématisation des conceptions de la prévention .....	78

## Liste des photographies

<b>Photographie 1.</b> L'équipe .....	14
<b>Photographie 2.</b> Pose des « racks », Champagne, avril 2022 .....	48
<b>Photographie 3.</b> Pressurage, Champagne, septembre 2022 .....	48
<b>Photographie 4.</b> Avec des collègues de travail lors du pot d'amitié offert par les employeurs pour clore les relevages, juin 2021 .....	50
<b>Photographie 5.</b> Un jour de pluie, avec les saisonniers, Charente, juin 2021 .....	51
<b>Photographie 6.</b> Piège à papillons (pour décomptes) et repérages des traces de maladies ; Haut Poitou, mai 2023 .....	52
<b>Photographie 7.</b> Taille au sécateur électrique et liage de la vigne avec un attacheur électrique .....	52
<b>Photographie 8.</b> Désherbage sous le rang de vigne par les salarié-es, Charente, juin 2021 .....	53
<b>Photographie 9.</b> Contrôle du processus de maturation des assemblages au chai, Charente, juin 2023 .....	53
<b>Photographie 10.</b> Exemple d'inter-rang enherbé un rang sur deux, HVE, Cognac, juin 2023 .....	98
<b>Photographie 11.</b> Exemple de vigne enherbée sur tous les rangs, AB, Cognac, juin 2023 .....	99
<b>Photographie 12.</b> Un vigneron observant les traces de mildiou sur ses vignes, AB, Cognac, juin 2023 .....	100
<b>Photographie 13.</b> Dans le bureau d'une vigneronne, AB, Charente, juin 2023 .....	106

<b>Photographie 14.</b> Gestion des factures clients par une vigneronne, AB, Charente, juin 2023 .....	106
<b>Photographie 15.</b> Des taches sur le dos d'un saisonnier qui avait des allergies aux produits phytosanitaires, Charentes, juillet 2021 .....	120

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Évolution de l'IFT moyen et du nombre moyen de traitements phytosanitaires en viticulture entre 2016 et 2019 .....	25
<b>Tableau 2.</b> Répartition effective des entretiens du Workpackage n°3.1 .....	42
<b>Tableau 3.</b> Répartition effective des exploitant·e·s et des salarié·es enquêté·es .....	43
<b>Tableau 4.</b> Caractéristiques générales des principaux bassins viticoles français .....	57
<b>Tableau 5.</b> Caractéristiques de la main d'œuvre des principaux bassins viticoles français .....	58
<b>Tableau 6.</b> Caractéristiques culturelles des principaux bassins viticoles français .....	59
<b>Tableau 7.</b> Recours aux principaux labels agro-environnementaux selon les bassins viticoles .....	70
<b>Tableau 8.</b> Au cours des 12 derniers mois, avez-vous souffert des problèmes de santé suivants ? .....	80
<b>Tableau 9.</b> Au cours des 12 derniers mois, avez-vous souffert des problèmes de santé suivants ? .....	80
<b>Tableau 10.</b> Au cours de cette activité professionnelle, préparez-vous ou appliquez-vous vous-même des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides ou fongicides) sur vos cultures ? .....	81
<b>Tableau 11.</b> Au cours de cette activité professionnelle, préparez-vous ou appliquez-vous vous-même des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides ou fongicides) sur vos cultures ? .....	82
<b>Tableau 12.</b> Prévalence des indicateurs de dépression parmi les travailleurs en production de culture (échelle CESD) .....	84
<b>Tableau 13.</b> Prévalence des indicateurs de dépression parmi les travailleurs en viticulture (échelle CESD) .....	85
<b>Tableau 14.</b> Caractéristiques culturelles selon le type de labellisation des parcelles de vigne (PKViti 2019) .....	88
<b>Tableau 15.</b> Statut et label de l'exploitation pour laquelle travaillent les salarié·es enquêté·es .....	116

# Liste des sigles et abréviations

AB : Agriculture biologique

ADEME : Agence de la transition écologique

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AOP : Appellation d'origine protégée

BIODYVIN : Label des vins issus de raisins biodynamiques et certifiés par Ecocert

BTS : Brevet de technicien supérieur

BNIC : Bureau national interprofessionnel du Cognac

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CASD : Centre d'accès sécurisé aux données

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEC : Certification environnementale Cognac

CIRAD : Organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes

CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne

CMR : Cancérogène, mutagène, reproductogène

CNAOC : Confédération nationale des producteurs des vins d'appellation d'origine contrôlée

CTN : Comités techniques nationaux

COSET : Cohorte de surveillance épidémiologique en lien avec le travail

COTNS : Cotisants non-salariés du régime agricole

CPDP : Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

CPME : Cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle

DEPHY : Réseau d'agriculteurs et agricultrices engagé.es à réduire l'usage des phytosanitaires dans leurs exploitations « tout en maintenant leurs performances économiques, sociales et environnementales »

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des Statistiques

EPI : Équipements de protection individuelle

EHPAD : Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

HVE : Haute valeur environnementale

IDST : Infirmier·e de santé au travail

IFV : Institut français de la vigne et du vin

IFT : Indice de fréquence de traitement

IGP : Indication géographique protégée

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INRAP : Institut national des recherches archéologiques préventives

HLM : Habitation à loyer modéré

LOA : Loi d'orientation agricole

MSA : Mutualité sociale agricole

NA : Nouvelle-Aquitaine

ODG : Organisme de défense et de gestion

Oreade : Origines et événements des accidents des exploitants

OTE (ou OTEX) : Orientation technique dominante des exploitations

PAC : Politique agricole commune

PACA : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

PBS : Production brute standard

PhytoViti : Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture

PKViti : Pratiques culturales en viticulture

PVE : Plan végétal environnemental

QVCT : Qualité de vie et conditions de travail

RA : Recensement agricole

RAAMSES : Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé

PRS : Risques psychosociaux

RSA : Revenu de solidarité active

SAU : Surface agricole utile

SIMPAT : Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail

SISAL : Système d'information des salariés du régime agricole

SMC : Syndicat des maisons de Cognac

SMIC : Salaire minimum de croissance

SSP : Service de la statistique et de la prospective

SUMER : Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels

TESA : Titre emploi saisonnier agricole

TMS : Troubles musculosquelettiques

TPS : Troubles psychosociaux

TraSAD : Transition agroécologique sur la qualité de vie et les conditions de travail des exploitant·e·s et des salarié·e·s

UTA : Unités de travail annuel

UGVC : Union générale des viticulteurs pour l'AOC Cognac

VDC : Viticulture durable champagne

WP : Workpackage

# 1. Introduction

## 1.1. Présentation du projet TraSAD et de l'équipe de recherche

Le projet TraSAD, qui ciblait l'Axe 2 de l'Appel à projets 2020 de la MSA, est une initiative de recherche sociologique visant à étudier les impacts de la transition agroécologique sur la qualité de vie et conditions de travail (QVCT) dans les métiers de l'agriculture. Plus spécifiquement, il s'est intéressé au domaine de la vitiviniculture en examinant les relations entre pratiques culturelles, conditions de travail, santé et parcours professionnels des acteurs et actrices du secteur.

L'équipe du projet TraSAD s'est composée de six enseignant.es-chercheur.ses, d'un chercheur contractuel, d'un ingénieur d'étude, de deux doctorant.es, tous et toutes sociologues et provenant de cinq universités et laboratoires de recherche. La composition de cette équipe s'est distinguée par sa quasi parité hommes-femmes et un bon équilibre entre jeunes chercheur.es et chercheur.es plus confirmé.es, favorisant une diversité d'expériences et de perspectives. Sur le plan scientifique, elle s'est caractérisée par une cohésion et une complémentarité fortes, combinant des approches sociologiques variées : sociologie des mondes ruraux et agricoles, sociologie du travail, sociologie des parcours professionnels, de la santé au travail, sociologie de l'environnement, et sociologie de l'action publique.

### Membres de l'équipe

*Classés par ordre alphabétique*

Carneiro Océane (Doctorante contractuelle, U. de Reims, CEREP) ;

Diallo Ibrahima (IR contractuel, U. de Bordeaux, Centre Émile Durkheim, lors de la réalisation du projet) ;

Doga Marie (MCF, U. Paul Sabatier - Toulouse 3, CRESCO) ;

Inda Daniele (CR contractuel, U. de Bordeaux, Centre Émile Durkheim, lors de la réalisation du projet) ;

Julhe Samuel (MCF, U. de Reims, CEREP, puis PU, U. Clermont Auvergne, LESCORES) ;

Jung Thomas (Doctorant contractuel, U. de Reims, CEREP, puis U. Clermont Auvergne, LESCORES) ;

Leroux Benoît (MCF, U. de Poitiers, GRESCO) ;

Roux Nicolas (MCF, U. de Reims, CEREP) ;

Salaméro Émilie (MCF, U. Paul Sabatier - Toulouse 3, CRESCO) ;

Thivet Delphine (MCF, U. de Bordeaux, Centre Émile Durkheim), coordinatrice scientifique



*Photographie 1. L'équipe presque au complet, Université de Bordeaux, 20 juin 2022*

(crédit photo : Delphine Thivet)

Le projet a une durée de deux ans, avec une convention signée entre l'Université de Bordeaux et la MSA le 20 novembre 2020, pour une subvention totale de 82 856 €. Le projet a fait l'objet de deux comités techniques (Cotech) tenus en visioconférence les 22 octobre 2021 et 29 septembre 2023, et a bénéficié d'une prolongation de huit mois, jusqu'au 20 juillet 2023.

## **1.2. Objectifs du projet : évaluer les effets de la « transition agroécologique » sur la qualité de vie et les conditions de travail des exploitant·es et des salarié·es**

Le projet TraSAD s'est concentré sur l'exploration des effets de la transition écologique en agriculture - souvent dénommée « transition agroécologique »<sup>1</sup> ou plus récemment « transition agricole » - à partir du cas de la vitiviniculture<sup>2</sup>.

Les objectifs principaux du projet étaient les suivants :

- Comprendre comment l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement dans les exploitations pouvait affecter le travail vitivinicole, en évaluant les changements dans les conditions d'emploi et de travail, ainsi que les

---

<sup>1</sup> L'expression « transition agroécologique » est spécifique à la France et a émergé dans le contexte particulier du « projet agroécologique pour la France » lancé fin 2012 par le ministre de l'Agriculture de l'époque, Stéphane Le Foll (Arrignon 2020 ; Derbez 2022 ; Aureille *et al.*, 2023). C'est à ce moment-là que le terme « agroécologie » — qui initialement désignait avant tout un mouvement social né autour d'organisations paysannes centre et sud-américaines en faveur d'une écologisation radicale des pratiques agricoles, mais aussi une discipline scientifique à la croisée de l'écologie et de l'agronomie (Wezel *et al.*, 2009 ; Bellon, Ollivier, 2012) — s'est imposée comme une nouvelle catégorie d'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2012) dans les politiques agricoles françaises.

<sup>2</sup> La vitiviniculture englobe l'ensemble des activités liées à la culture de la vigne (viticulture) et à la transformation des raisins en vin (viniculture).

conséquences sur la santé perçue, tant sur le plan du bien-être physique que mental des exploitant·es et des salarié·es agricoles.

- Analyser les répercussions des nouvelles pratiques sur les conditions de travail et de santé, dans le but de déterminer si ces évolutions freinent ou favorisent la pérennisation des pratiques écologiques en vitiviniculture.

Plus largement, l'objectif ultime du projet TraSAD était de contribuer à éclairer l'élaboration des politiques publiques agricoles et environnementales, ainsi que les orientations stratégiques de la MSA, afin de rendre compatibles les objectifs de la transition agroécologique avec les conditions de travail et la santé des professionnel·les de l'agriculture. Pour cela, nous nous sommes appuyé·es de façon centrale sur la notion de « soutenabilité » du travail, notion complexe et polymorphe (Volkoff, Gaudart, 2015 ; Ardeni *et al.*, 2010)<sup>3</sup> qui désigne, selon une acception large qui s'est imposée à l'échelle européenne, des conditions de travail qui permettent au travailleur et à la travailleuse de maintenir sa santé, ses compétences et son « employabilité ». À la suite de plusieurs travaux, nous l'avons entendu de façon plus précise comme des situations de travail à la fois supportables (*i.e.* qui peuvent être maintenues et endurées à long terme) et acceptables (*i.e.* qui peuvent être défendues et justifiées d'un point de vue éthique) (Roux, 2018 ; 2020 ; 2022).

## **2. Contexte : comprendre les mutations de la filière viticole en France**

### **2.1. Évolution structurelle de la viticulture française**

Les sciences sociales ont régulièrement analysé le déclin des actifs agricoles depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le sociologue Henri Mendras (1967) annonçant « la fin des paysans » en France. Cette transformation a vu l'émergence de l'« exploitant agricole » et du modèle entrepreneurial, inspirés du *farmer* étatsunien, dont la production est orientée vers l'industrie agroalimentaire et aujourd'hui incarnés par les sociétés et firmes agricoles inscrites dans une économie mondialisée (Purseigle, Nguyen, Blanc, 2017). Après la Seconde Guerre mondiale, ce que les historiens et historiennes appellent aujourd'hui les « modernisations agricoles » (Lyautey, Humbert, et Bonneuil, 2021) se sont en effet traduites, lors des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 en particulier, par une mécanisation, une motorisation et un recours accru aux produits chimiques de synthèse (engrais, produits phytosanitaires, etc.), entraînant ainsi une hausse importante de la productivité. Ce processus a conduit à une concentration des exploitations et de leur spécialisation. Les agriculteurs et agricultrices ont ainsi pour singularité d'être « le seul groupe professionnel à être passé, en un siècle, de la situation de majorité absolue au sein de la population française au statut de simple minorité » (Hervieu, Purseigle, 2013 : 137). En effet, leurs effectifs ont diminué de moitié depuis les années 1980 pour s'établir aujourd'hui à 416 054 unités, tout en augmentant la taille moyenne des exploitations à 65 hectares, ce qui a contribué à réduire leur part dans l'emploi total, qui est maintenant de 1,5% des actifs (Recensement général de l'agriculture, 2020). Les petites exploitations, qui regroupent près

---

<sup>3</sup> Voir aussi France Stratégie 2021 : [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-rapport-soutenabilites-mai\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-rapport-soutenabilites-mai_0.pdf)

d'un tiers des exploitations, n'exploitent plus que 7 % de la superficie agricole utilisée<sup>4</sup>. Malgré cette tendance de fond, la vitiviniculture (voir encadré n°1 ci-dessous) apparaît encore en France comme une partie très spécifique, bien visible et reconnue du monde agricole.

### *Encadré 1 : Définition institutionnelle de la viticulture*

Selon la définition institutionnelle produite par le Ministère de l'agriculture, utilisée par la majorité des dispositifs d'information statistique, la viticulture comprend la culture de vigne destinée au :

- Vin d'appellation d'origine protégée (AOP)
- Vin avec indication géographique protégée (IGP)
- Vin sans indication géographique
- Vin apte pour la production d'eau-de-vie (AOP)
- Vigne à raisin de table en plein air
- Vigne à raisin de table sous serre ou abri haut
- Pépinière viticole en plein air
- Pépinière viticole sous serre ou abri haut
- Vigne mère de porte-greffe

Avec près de 800 000 hectares de vignes, répartis sur 5 000 communes de 66 départements (voir carte 1 ci-dessous)<sup>5</sup>, et donnant lieu à 363 AOC et 74 IGP, la France possède le troisième plus grand vignoble au monde, couvrant plus de 700 milliers d'hectares et représentant 11% de la surface viticole mondiale, juste derrière l'Espagne et la Chine. En termes de production de vin, la France est en deuxième position mondiale, avec 46 millions d'hectolitres de vin, ce qui représente 18% de la production mondiale, après l'Italie.

### *Encadré 2 : AOC, AOP, IGP*

Les appellations relatives au secteur viticole français sont au nombre de 3240 (2022), et sont réparties sur 383 appellations distinctes, sur 80 départements et 16 vignobles.

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) constitue une étape vers l'Appellation d'origine protégée (AOP), désormais signe européen, et protège la dénomination des produits sur le territoire français. Les produits AOC répondant aux critères de l'AOP où toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire

<sup>4</sup> Voir « Exploitations agricoles », INSEE, 26 mars 2019.

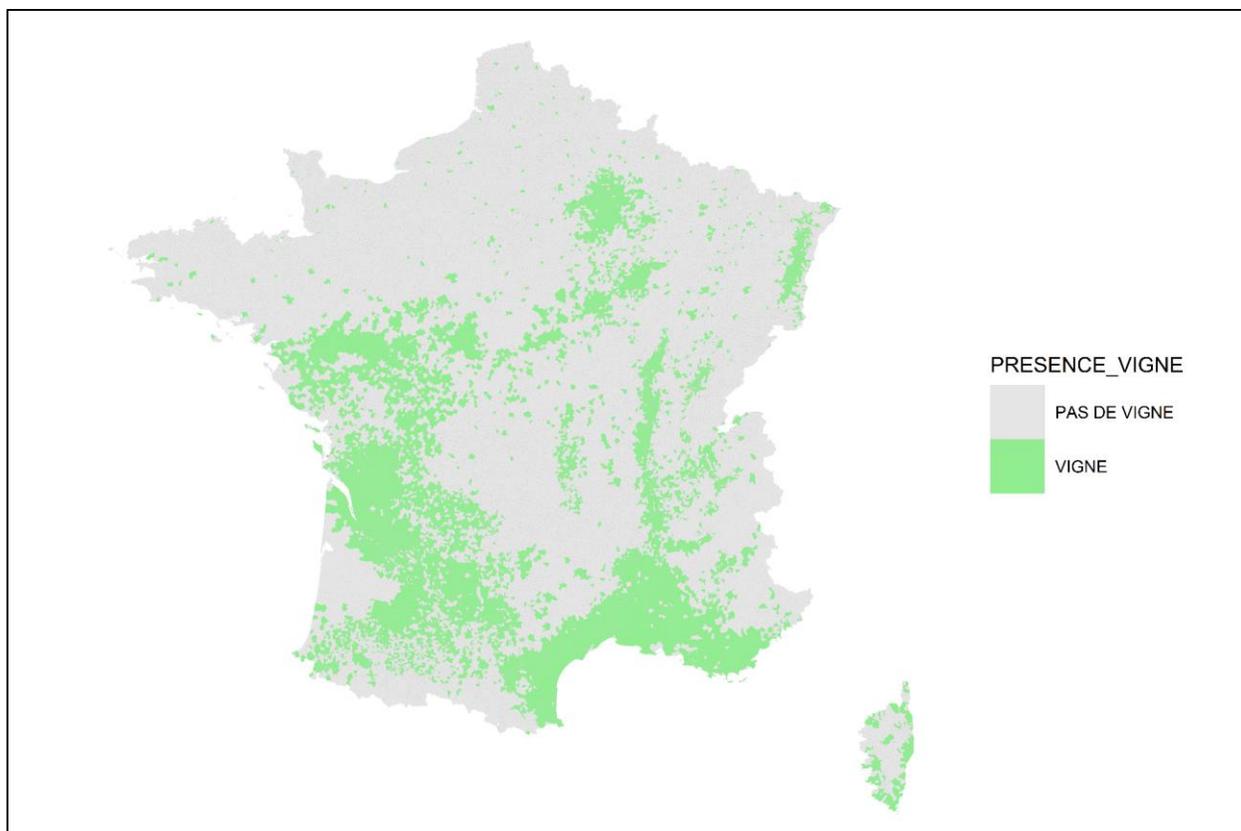
<sup>5</sup> Les surfaces indiquées sont calculées à partir des superficies agricoles utilisées (SAU) mentionnées dans le recensement agricole. Indiquée en hectares (ha), elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). Dans le RA, la SAU totale est détaillée selon l'usage des surfaces, ce qui permet notamment de déterminer les surfaces en vigne.

géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. Plus précisément, conformément au « modèle français de qualification du vin » (Karpik, 2007 : 179), le cahier des charges des AOC ne régleme la production que selon des « critères liés au terroir (défini par les experts comme l'ensemble d'une qualité d'un sol, d'un cépage et de l'art d'un vigneron) » (Garcia-Parpet, 2001 : 151). Les décrets d'AOC ne contraignent donc « que les pratiques liées à la typicité gustative » sans expliciter « les paysages et les pratiques à mettre en œuvre pour les respecter » (Teil *et al.* 2011 : 271).

L'Indication géographique protégée (IGP) identifie quant à elle un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles. L'IGP est liée à un savoir-faire. Elle ne se crée pas, elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle nationale mais aussi internationale.

En 2023, 43 % des vins produits en France sont des vins appellation d'origine contrôlée (AOC), 26 % des vins IGP (indication géographique protégée, ancienne dénomination des « Vins de pays ») et le reste de la production est vendu sous le vocable de « Vins de France », « lesquels regroupent les vins dont l'origine géographique n'est pas spécifiée et qui sont définis par leurs cépages ou des noms de marque » (Fassier-Boulangier, 2019 : 283).

### Carte 1 : Territoires de la France métropolitaine disposant de cultures en vigne



Source : recensement agricole 2020

Champ : ensemble des exploitations agricoles (France métropolitaine)

*Note de lecture : la carte représente l'ensemble des communes qui disposent d'au moins une exploitation cultivant de la vigne*

Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

Les surfaces consacrées à la viticulture représentent environ 3 % des surfaces agricoles hexagonales et participent à environ 15 % de la production agricole nationale en valeur. Plus précisément, en 2020, le recensement agricole indique que la France comptait 70 279 exploitations cultivant de la vigne, ce qui représente une diminution d'environ 17 000 exploitations par rapport à 2010. Parmi elles, 59 037 sont spécialisées en viticulture (*i.e.* correspondant à l'OTE 3500)<sup>6</sup>, les conduisant à concentrer plus de 90 % des surfaces en vignes. On assiste également, tout comme le secteur agricole en général, à un agrandissement des surfaces dans le domaine viticole : avec 12 hectares de vigne par exploitation en moyenne, les domaines viticoles ont doublé de taille depuis 1988 et ont globalement gagné 2 hectares au cours de la dernière décennie, ce qui correspond à une augmentation de 20 %.

<sup>6</sup> OTE (ou OTEX) : orientation technique dominante des exploitations. Cette catégorisation, spécifiée en 11, 16 ou 64 postes, permet de trier les activités multiples. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la production brute standard (PBS) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. En effet, les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients (prix et rendements moyens des 4 années qui précèdent l'enquête) afin de décrire un potentiel de production des exploitations à partir d'un équivalent monétaire.

## **2.2. Conditions actuelles d'emploi en vitiviniculture : entre précarité et enjeux sanitaires**

### **2.2.1. Dynamiques d'emploi et conditions de travail dans la vitiviniculture : entre segmentation et précarité**

En matière de qualité de vie et de conditions de travail (QVCT, ci-après), l'emploi en vitiviniculture tend à suivre les tendances générales du monde agricole. La vitiviniculture génère environ 560 000 emplois directs et indirects, dont, entre autres, 142 000 viticulteurs et viticultrices/ vigneronns et vigneronnes<sup>7</sup>, mais aussi des salarié-es agricoles. Derrière ces chiffres, il est toutefois important de rappeler que tant le groupe des exploitant-es que celui des salarié-es agricoles se caractérisent par une grande hétérogénéité sociale (Bonnell 2022b ; Laferté, 2021 ; Samak, 2016), qui se traduit elle-même en une « hétérogénéité (...) des statuts d'emploi, des patrimoines professionnels possédés par les exploitants et des revenus du travail » et qui conduit ainsi à « une grande diversité des modèles productifs et des organisations du travail agricole » (Landour, Leclercq, Samak, Sevilla, 2021 : 3).

Par ailleurs, les travaux scientifiques ont longtemps « invisibilisé » les salarié-es agricoles, pour se focaliser sur le modèle de la petite exploitation familiale (Bonnell 2022b ; Roux, 2018), ce qui a conduit à minorer leur place à la fois dans la société et dans les mondes agricoles (Hubscher, Farcy, 1996 ; Laferté, 2014). Des recherches internationales (Holmes, 2006 ; Décosse, 2013) montrent les différents processus socio-ethniques concourant à l'invisibilisation des problématiques d'emploi, de travail et de santé des travailleurs et travailleuses agricoles, notamment pour ceux et celles employées dans le cadre de contrats d'immigration. Or, depuis le dernier quart du XXe siècle la demande de main d'œuvre se retrouve renforcée au niveau local, surtout au moment des pics de travaux tels que les vendanges, alimentant les discours et préoccupations autour de la « pénurie de main d'œuvre » (Lamanthe, 2005), avec en réaction des pouvoirs publics une série de mesures visant à favoriser un recours massif au travail saisonnier<sup>8</sup> et à la main d'œuvre immigrée (Darpeix, 2010). Dans un contexte de déclin numérique de l'agriculture, la progression de l'emploi saisonnier participe ainsi activement au processus de substitution partielle du travail des exploitant-es par le travail des salarié-es, dont la part grandit depuis plusieurs décennies pour constituer aujourd'hui au moins 35% des actifs et actives du secteur, dont 15% de saisonniers et saisonnières. Les prévisions anticipent un prolongement de cette dynamique avec une stagnation de l'emploi salarié permanent et une augmentation de l'emploi saisonnier (Agreste, 2018) ; de quoi renforcer une spécificité de l'agriculture, qui est, parmi les grands secteurs, celui qui regroupe la plus grande part d'emplois temporaires, de l'ordre d'un sur quatre (Barlet *et al.*, 2014 : 3).

---

<sup>7</sup> « Actuellement, les deux termes passent pour distinguer celui qui vit de la culture de la vigne et de la production des vins (vigneronns) de celui qui vit de la seule culture de la vigne et de la vente des raisins ou des moûts qui feront l'objet d'un autre travail (viticulteur) » (Gaveau, 2019 : 34).

<sup>8</sup> Voir par exemple les exonérations de cotisations patronales sur les contrats courts, le dispositif TESA (titre emploi saisonnier agricole) créé en 1997, ou le contrat à durée déterminée (CDD) « Vendange » en 2001. À la même période, et alors que le CDD est la forme contractuelle la plus utilisée — environ un sur cinq (Villaume, 2011) —, le CDD saisonnier augmente continuellement. Une étude de la Dares, qui donne les statistiques officielles sur le travail saisonnier, précise que, alors que plus d'un million de personnes ont eu au moins un contrat saisonnier en France (hors Mayotte) entre avril 2018 et mars 2019, plus d'un quart des saisonniers et saisonnières travaillent en agriculture (Limon, 2019).

Ce processus alimente la segmentation des carrières et la division du travail entre salarié·es saisonnier·ères et salarié·es permanent·es : travailler dans la durée revient pour une majorité de la main d'œuvre à enchaîner les contrats courts au fil des saisons, quand une minorité intègre le salariat permanent sans connaître toutefois nécessairement de progression professionnelle (Roux, 2022). À titre d'illustration, une étude de la Mutualité sociale agricole (MSA, ci-après), recensant l'ensemble des contrats signés dans le secteur, conclut que les transitions vers le contrat à durée indéterminée (CDI) concernent seulement 6,2% des CDD et 1,5% des CDD saisonniers (Bellit, 2015). Les emplois non qualifiés concernent plus de 90% des ouvrières et ouvriers agricoles saisonniers en 2019 (Limon, 2019). Leur rémunération moyenne (moins de 1100 euros) est inférieure de 20 % à aux emplois ouvriers du même type dans l'industrie (Cahuzac, Détang-Dessendre, 2011).

Ce faisant, les salarié·es constituent une population qui met au défi les possibilités de longévité dans des activités où l'on a justement tendance à « vieillir » plus précocement et où les possibilités de carrière » sont particulièrement réduites. L'âge moyen des salarié·es agricoles en France est en effet de 37,5 ans, inférieur à celui de la population active (environ 40 ans), quand seulement moins de deux sur dix ont plus de 50 ans (Cahuzac, Détang-Dessendre, 2011). Ce constat global doit cependant être nuancé par comparaison avec d'autres secteurs d'activité. Ainsi, une récente étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des Statistiques (DARES) (Limon, 2019) indique que les travailleuses et travailleurs saisonniers de l'agriculture sont sensiblement plus âgés en moyenne (36 ans) que ceux de tous les autres secteurs (31 ans). Presque un quart a 50 ans ou plus. On peut donc faire l'hypothèse que les salarié·es agricoles sont globalement plus âgé·es que les salarié·es des autres secteurs d'activité où prédominent contrats courts et non-qualifiés. Cela renforce l'intérêt de s'intéresser à leurs trajectoires professionnelles et notamment de celles et ceux inscrits durablement dans le salariat agricole, car les plus à même de nous renseigner sur les conditions sociales de soutenabilité de ces emplois (Roux, 2020 ; 2022) (*cf.* section 5, *infra*). Même si l'objet de cette étude ne porte pas spécifiquement sur les travailleurs agricoles saisonniers migrants, il convient de souligner la condition de cette catégorie de salariés agricoles saisonniers a été documentée par les chercheurs en sciences humaines et sociales (Décosse, 2008 ; Michalon, Morice, 2009 ; Hellio, 2014 ; Arab, 2018 ; Diallo, 2020).

Du côté des exploitant·es, plusieurs tendances se dessinent. Les métiers agricoles se féminisent : les femmes représentent 32 % des actifs permanents agricoles et un quart des chef·fes d'exploitations ou collaborateurs/trices sont des femmes (Lemarchant, Seiller, 2021). Pour la filière viticole, les femmes représentent en 2020 26,8% des dirigeant·es d'exploitation. On assiste en outre à un vieillissement marqué : entre 2010 et 2020, les personnes âgées de 55 ans ou plus est en effet passée de 36 % à 43 %, tandis que la part de celles âgées de 60 ans ou plus est passée de 20 % à 25 % (Agreste, 2022). En plus de ce vieillissement, les données publiées par le Ministère de l'agriculture (2019) montrent une augmentation de départs « précoces », c'est-à-dire des agriculteurs et agricultrices quittant le secteur avant 55 ans. En 2015, ils et elles étaient ainsi 8500 à abandonner leur métier avant cet âge, représentant 40 % des départs totaux, contre environ 30 % entre 1995 et 2000 (Barraud-Didier, Gatignon-Turnau, Mazenc, 2023 : 64). Les exploitant·es se caractérisent en outre par une durée de travail hebdomadaire plus élevée que l'ensemble des personnes en emploi, à savoir « 55 heures par semaine en moyenne contre 37 heures dans les autres secteurs » (*ibid.* : 67).

## 2.2.2. Conditions de travail et risques sanitaires en vitiviniculture : entre pénibilité et invisibilisation

Au-delà des modalités d'emploi, le travail agricole soulève également des préoccupations quant à ses risques sanitaires globaux. Loin de « toute vision sublimée de la vie “au grand air”, “en prise avec la nature” », la sociologue Sylvie Célérier souligne la dureté des conditions de travail des travailleurs et travailleuses du secteur agricole, « appréhendée selon les trois éléments que sont les gestes du travail, son emprise sur la vie des agriculteurs et les agents biologiques et chimiques auxquels cette vie les expose » (2014 : 33). Les professionnel·les du secteur présentent en effet des taux d'accidents, de lésions mortelles et d'intoxications aux produits phytosanitaires nettement supérieurs aux autres groupes socioprofessionnels. De même, les contraintes physiques liées à la manipulation d'outils lourds et à certaines positions corporelles contribuent à une usure physique accrue. Par ailleurs, le taux de mortalité par suicide parmi ces professionnel·les est particulièrement préoccupant (Prévitali, 2015 ; Deffontaines, 2014), voire l'un des plus élevés (Célérier 2014 : 30 ; Bossard, Santin, Canu, 2013 ; Cohidon, Santin, Geoffroy-Perez, Imbernon, 2010). Selon la MSA en effet :

« Les personnes affiliées au régime agricole, consommant des soins et âgés de 15 à 64 ans, ont un risque de mortalité par suicide supérieur de 43,2 % à celui des assurés tous régimes de la même tranche d'âge. Ce sur-risque est de 36,3% pour les non-salariés et atteint 47,8% pour les salariés agricoles. Pour les personnes de 65 ans et plus, les bénéficiaires du régime agricole présentent un risque de mortalité par suicide deux fois plus élevé que les assurés tous régimes. Ce sur-risque est plus marqué chez les anciens exploitants (113,7%) que chez les salariés retraités (74,5 %). (...) Dans un contexte de diminution du taux de mortalité par suicide dans l'ensemble de la population métropolitaine en 2016, l'excès de risque de la population agricole s'est accentué. » (MSA, 2021 : 1)<sup>9</sup>

Par-delà les raisons économiques souvent mises en avant par les personnes, plusieurs facteurs de stress, de détresse psychologique et « d'autres souffrances moins faciles à appréhender » (Jacques-Jouvenot, 2014 : 46) sont avancés dans la littérature : entre autres, l'importance croissante des tâches administratives, la « course à l'agrandissement », la pression morale de maintenir l'exploitation familiale et d'assurer la transmission générationnelle, l'isolement social (célibat masculin, accès plus difficile à la vie de couple pour les fractions les moins qualifiées ou les plus précaires telles que les exploitants sur petite exploitation, les ouvriers agricoles) (Barraud-Didier, Gatignon-Turnau, Mazenc, 2023 ; Deffontaine, 2018 ; Droz, Miéville-Ott, Jacques-Jouvenot, Lafleur, 2014 ; Giraud 2013 ; Salmona, 1994). Un autre sujet de préoccupation sanitaire de la profession agricole est l'utilisation des produits phytosanitaires (Bourasseau, Lambert, 2020 ; Salaris 2014 ; Jouzel, Prete 2014). La lente émergence d'un « mouvement d'agriculteurs victimes des pesticides » (Jouzel, Prete 2024) a conduit à la création en 2011 de l'association Phyto-Victimes, à l'initiative de Paul François, un agriculteur charentais qui, après une intoxication aiguë au Lasso, a porté plainte contre Monsanto. Cette association, mais aussi diverses études menées par des agences telles que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)<sup>10</sup>, ont contribué à publiciser

<sup>9</sup> Source : <https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2021/09/Infostat-suicide-2021.pdf>.

<sup>10</sup> Source : Laurent, C., Baldi, I., Bernadac, G., Berthet, A., Colosio, C., Garrigou, A., Grimbuher, S., Guichard, L., Jas N., Jouzel, J-N., Lebailly, P., Milhaud, G., Onil, S., Spinosi, J., et Wavresky, P., 2016, *Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture : Volume Central, Rapport d'expertise collective*, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail.

les risques de maladie liés à l'exposition professionnelle aux pesticides. Le réseau toxicovigilance, mis en place au début des années 1990, a notamment contribué à collecter au cours des dix premières années de fonctionnement à l'échelle nationale 1909 signalements, dont 1554 validés comme résultant d'une contamination survenue lors d'un traitement. Les observatrices et observateurs reconnaissent que ces relevés sous-estiment l'ampleur des intoxications. Selon l'enquête menée à l'époque, entre 15 et 20% des agriculteurs utilisant ces produits subissent des troubles (Jouzel, Prete, 2024 : 36). Le recours accru à la sous-traitance et l'externalisation du travail agricole aux salariés, en particulier d'origine étrangère et en contrat saisonnier, contribue en outre à invisibiliser et externaliser les pathologies liées à l'exposition de ces travailleurs et travailleuses aux pesticides (Décosse, 2013) : les « contaminations clandestines » que subissent ces derniers tendent ainsi à demeurer un angle mort et ne font l'objet d'aucune déclaration (*ibid.* : 324 ; voire aussi ; Forget *et al.*, 2019 : 98).

Concernant spécifiquement la vitiviniculture, les travaux de la vigne (carassonage, taille, palissage, traitements phytosanitaires, entretien des sols, etc.), de la vendange ou encore dans les chais et les cuves (fouillage, pressurage, embouteillage, conditionnement, etc.), sont connus pour cumuler les risques professionnels de toute nature, ceci tout au long de l'année et tout au long des itinéraires techniques (Del'Homme, Alonso Ugaglia, 2011). Comme le rappelle le Ministère du travail, on y rencontre : chute de plain-pied, corps étranger, lésions oculaires, lumbago, piqûre d'insectes ou de végétaux, plaie, intoxication, tétanos professionnel, affections, pneumoconioses, maladies pulmonaires, déshydratation, mycoses, allergies, contraintes visuelles, bruit, odeurs, station debout, vibration des machines, etc.<sup>11</sup> De même, selon les données de la MSA (2010-2015), la vitiviniculture apparaît plus accidentogène que bien d'autres secteurs agricoles (tout en restant en deçà de ce qui est observé dans l'élevage animal, et notamment équin). En effet, sur la période considérée, la viticulture concentre en moyenne 10 % des accidents avec arrêts de travail, 13,4 % des accidents graves non mortel et 20,4 % des maladies professionnelles reconnues, pour 9,7 % des heures de travail réalisées dans l'ensemble des exploitations agricoles (CTN n°1 de la MSA), avec des durées d'arrêt supérieures à la moyenne (76,3 jours vs. 60 jours). De même, la vinification concentre en moyenne sur la période 1,1 % des accidents avec arrêts de travail et 1,4 % des accidents graves non mortel et 0,8 % des maladies professionnelles reconnues, pour 1,0 % des heures de travail effectuées dans l'ensemble des entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles (CTN n°3 de la MSA), avec des durées d'arrêt légèrement supérieures à la moyenne (65,8 jours vs. 60 jours). Enfin, au cours des deux dernières décennies, la problématique des risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides dans les vignobles a gagné en visibilité (Vidal 2015). Malgré une tendance à la baisse, la viticulture demeure en effet l'une des filières agricoles les plus utilisatrices de pesticides en France<sup>12</sup>, avec un Indice de Fréquence de Traitement (IFT, ci-après) total moyen (fongicides, insecticides, herbicides confondus) particulièrement élevé<sup>13</sup> (*cf. infra*, section 2.3, tableau n°1). Or plusieurs études soulignent, malgré les phénomènes de « déni » individuels et collectifs observables au sein de la profession (Jas, 2008 ; Nicourt, Girault 2009 ; Bühler, Waeber, 2024), les risques

---

<sup>11</sup> Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/archives/archives-courantes/metiers-et-activites/article/viticulteur>

<sup>12</sup> Source : <https://www.inrae.fr/dossiers/reduire-pesticides-peu-beaucoup-resolument/tous-concernes>.

<sup>13</sup> Source : Simonovici, M., Albertini, C., Brulurut, E., Donnet, C., Hardy, C., Lafargue, I., Legras, O., Malet, L., Pasquier, I.D., Robert, B., Samson, F., & Rose, T. (2019). *Enquête Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016. Nombre de traitements et indicateurs de fréquence de traitement*. Agreste Les Dossiers, N° 2019-2 — février 2019.

sanitaires liés à l'exposition aux pesticides tant pour les professionnel·les de la vigne (Goutille, Garrigou, 2021 ; Nicourt 2016 ; Nicourt, Girault, 2009) que pour les riverain·es<sup>14</sup>.

En parallèle aux évolutions des conditions d'emploi et de travail, depuis les années 1990, la filière vitivinicole se trouve de plus en plus interpellée par la société civile que les pouvoirs publics (Mormont, 1996 ; Teil, Barrey, Floux, Hennion, 2011) au sujet de son impact environnemental.

### **2.3. L'intégration des préoccupations environnementales dans le secteur vitivinicole**

Parallèlement à d'autres secteurs agricoles, le secteur vitivinicole est soumis depuis plusieurs décennies à des remises en question croissantes de ses pratiques et conditions de production, à la lumière des préoccupations environnementales de plus en plus prégnantes parmi les consommateurs et consommatrices (Coulangeon, Demoli, Ginsburger, 2023) mais aussi, dans les espaces ruraux, parmi les riverain·es (Jouzel, Prete, 2021 ; Hermelin-Burnol, Preux, 2021). Une série d'initiatives publiques et privées visant à promouvoir une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement a ainsi vu progressivement le jour. Cette tendance générale s'est accentuée entre 2007 et 2013 (Masson, 2009 ; Fassier-Boulanger, 2014), avec l'émergence d'un projet de « transition agroécologique » qui vise à promouvoir l'adoption de systèmes de production recherchant une triple performance, à la fois économique et environnementale et sociale (Arrignon, 2020 ; Aureille *et al.*, 2023). Au cours des dernières années, l'impulsion de cette injonction au verdissement des pratiques agricoles a été affichée comme une priorité de l'action publique tant à l'échelle nationale qu'internationale, donnant lieu à la mise en place de plusieurs mesures incitatives (Deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, Mesures Agro-Environnementales, Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental). Cette question a été également investie par les chambres d'agriculture (Brives, 2008), par les organismes de recherche (INRAE, CIRAD, ADEME) (Bellon, Ollivier, 2012), ainsi que par d'autres acteurs et actrices du monde agricole (entreprises de conseil technique, coopératives agricoles, organisations interprofessionnelles, fédérations des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, etc.) (Lucas 2022 ; Vergote, Tanguy, 2021 ; Bianco *et al.*, 2019). Depuis 2016, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), organisme public chargé de valider les règles qui régissent les productions sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (AOC, AOP, IGP, etc.), promeut également l'intégration progressive des principes de l'agroécologie dans les cahiers des charges des indications géographiques (Lempereur *et al.*, 2017). Ce travail d'intégration est délégué, sur base volontaire, à l'organisme de défense et de gestion (ODG) de chaque appellation (Lempereur *et al.*, 2017). Depuis quelques années, les agriculteurs et agricultrices font ainsi l'objet d'injonctions croissantes à l'écologisation de leurs pratiques. La filière viticole française ne fait pas exception à cette transition, bien au contraire. Elle est même particulièrement engagée dans ce changement de paradigme, et cela depuis de nombreuses années. Elle est traversée par la création

---

<sup>14</sup> Des chercheur·es de l'INSERM ont montré le lien entre le développement d'une leucémie aiguë (le cancer pédiatrique le plus fréquent) chez les enfants et la proximité du lieu de résidence aux vignes : Mancini, Matthieu, Denis Hémon, Perrine de Crouy-Chanel, Laurence Guldner, Laure Faure, Jacqueline Clavel, and Stéphanie Goujon, « Association between Residential Proximity to Viticultural Areas and Childhood Acute Leukaemia Risk in Mainland France: GEOCAP Case-Control Study, 2006–2013 », *Environmental Health Perspectives* 131, n°10, 2023.

d'Ecophyto en 2008, ainsi que par de multiples expérimentations ayant pour objectif de réduire l'usage des pesticides de manière prioritaire (fermes DEPHY, filière viticole), *via* une baisse des IFT moyens (*cf. infra*, tableau 1 ci-dessous), une réduction du désherbage et des gaz à effet de serre, tout en augmentant l'usage de l'IFT biocontrôle<sup>15</sup>. L'INAO et l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) ont en outre publié en 2017 un *Guide de l'agroécologie en viticulture* (INAO et IFV 2017), afin d'accompagner les actrices et acteurs de la filière vers la mise en place des mesures agro-environnementales. Sur le plan technique, les actions qui peuvent être mises en place sont déjà bien documentées : recours à l'enherbement dans la gestion du sol et de la fertilité, mise en place de mesures prophylactiques, remplacement complet des produits de synthèses (fongicides, insecticides et engrais) par des produits naturels et minéraux, protection phytosanitaire uniquement basée sur des produits autorisés au cahier des charges et jugés moins nocifs pour l'environnement (cuivre et soufre notamment, selon les périodes), etc. Parallèlement à cela, bien que le démarrage relativement lent de la « transition agroécologique » ait été une critique persistante, les données du dernier Recensement agricole montrent une accélération significative : par exemple, les surfaces de vignes certifiées en AB ont triplé entre 2010 et 2020, atteignant environ 130 000 hectares, ce qui représente 17 % du total des surfaces en vignes<sup>16</sup>. Malgré ces progrès, notons en outre que des disparités territoriales subsistent<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Cellule d'Animation Nationale DEPHY Ecophyto 2023. *Synthèse nationale des données DEPHY FERME Viticulture, sur la période 2017-2020*. 62 p

<sup>16</sup> Le plan Ambition Bio 2027 renouvelé en février 2024 par le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, prévoit d'atteindre, toutes filières confondues, 18 % de surfaces agricoles en bio d'ici 2027 et 21 % d'ici 2030.

<sup>17</sup> Les disparités territoriales sont toutefois fortes, les trois quarts des surfaces AB se concentrant sur 10 départements et plus largement sur les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Source: <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-nationale/>

**Tableau 1 : Évolution de l'IFT moyen et du nombre moyen de traitements phytosanitaires en viticulture entre 2016 et 2019**

Bassin viticole	IFT moyen (tous types de traitements)			Nombre moyen de traitements (tous types de traitements)		
	2016	2019	Évolution 2016-2019	2016	2019	Évolution 2016-2019
Alsace	14,9	9,9	↓	21,1	15,2	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,4		0,7	0,5	
Beujolais	18,7	12,8	↓	22,5	16,4	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,4		0,5	0,4	
Bordelais	17,2	15,0	↓	24,5	24,1	ε
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,4		0,5	0,6	
Bouches-du-Rhône	9,3	8,1	↓	12,0	11,7	ε
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,4		0,5	0,5	
Bourgogne	19,3	12,3	↓	23,1	16,5	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,4		0,5	0,4	
Bugey-Savoie	18,1	14,4	↓	23,1	20,0	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,6	0,5		0,7	0,7	
Cahors	15,8	14,5	ε	24,8	27,2	ε
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,6	0,8		1,0	1,4	
Champagne	23,5	17,4	↓	25,5	20,9	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,5		0,4	0,6	
Charentes	18,0	16,9	↓	24,4	24,4	ε
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,3	0,4		0,4	0,5	
Cher	17,6	9,2	↓	22,5	13,5	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,6	0,4		0,7	0,5	
Corse	13,9	12,7	↓	15,8	15,7	ε
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,5	0,7		0,6	0,8	
Côtes-du-Rhône Nord	13,6	9,3	↓	18,8	14,6	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,5	0,4		0,8	0,6	
Côtes-du-Rhône Sud	12,7	9,0	↓	16,1	12,5	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,7		0,5	0,6	
Dordogne	15,2	11,8	↓	22,6	20,7	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,5		0,6	0,8	
Gaillac	15,7	13,1	↓	21,9	19,8	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,5	0,5		0,7	0,7	
Gers	18,9	19,1	ε	26,0	28,0	↑
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,5	0,6		0,7	0,9	
Languedoc hors Pyrénées-orientales	14,0	11,1	↓	17,4	15,2	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,3	0,4		0,4	0,4	
Lot-et-Garonne	15,9	14,0	↓	23,7	24,1	ε
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,5	0,6		1,1	0,9	
Provence (Var-Vaucluse)	10,3	8,8	↓	12,9	12,0	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,3	0,3		0,4	0,4	
Pyrénées-Orientales	10,4	7,9	↓	12,6	10,6	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,6	0,4		0,8	0,6	
Val de Loire	15,0	9,2	↓	20,7	14,5	↓
<i>demi-intervalle de confiance</i>	0,4	0,4		0,5	0,4	
<b>Ensemble des bassins</b>	<b>15,3</b>	<b>12,5</b>	<b>↓</b>	<b>20,0</b>	<b>18,0</b>	<b>↓</b>
<i>demi-intervalle de confiance</i>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>		<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	

Note de lecture : en 2016, les parcelles de vignes du bassin Lot-et-Garonne ont en moyenne un IFT total de 15,9.

Cette estimation est donnée avec une marge d'erreur de 0,5 : cela signifie que l'on est sûr à 95 % que la valeur exacte est comprise entre 15,4 (= 15,9 - 0,5) et 16,4 (= 15,9 + 0,5).

Dans le Lot-et-Garonne, la baisse de l'IFT moyen entre 2016 et 2019 est statistiquement avérée, en revanche l'évolution du nombre moyen de traitements n'est pas significative.

Champ : Le bassin du Jura qui n'était pas encore enquêté en 2016 ne figure pas dans ce tableau et ne compte donc pas pour l'évolution « Ensemble des bassins ».

Source : SSP – Agreste – Enquête sur les pratiques culturales en viticulture en 2019

### 3. Questions de recherche et structuration du projet

#### 3.1. Conditions de travail et écologisation des pratiques agricoles : état des connaissances et perspectives sociologiques

Comment les professionnel·les de la vigne s'engagent-ils dans la transition agroécologique ? Quelles pratiques nouvelles adoptent-elles et quels en sont les impacts sur leur qualité de vie et leurs conditions de travail ? Bien que certaines études aient abordé ces aspects, l'articulation de ces derniers demeure souvent peu explorée dans la documentation professionnelle et la littérature scientifique (Bonnel, 2020 et 2022a ; Goutille, 2022 ; Ginelli *et al.*, 2021). La transition vers des pratiques agricoles plus écologiques présente pourtant des défis importants en matière d'organisation du travail, ce qui pourrait potentiellement avoir des conséquences sur la santé des travailleurs et travailleuses agricoles. Elle implique notamment des ajustements significatifs dans les méthodes et l'intensité du travail agricole qu'il convient d'explorer sous plusieurs angles : du point de vue technique et cultural (mécanisation, gestion des intrants et de la fertilisation, etc.), administratif (mise aux normes réglementaires, certifications), commercial (vente directe, diversification des marchés, œnotourisme, etc.), et du rapport au métier (satisfaction ou au contraire souffrance au travail). Ces changements peuvent influencer positivement ou négativement la qualité de vie et la santé physique et mentale des professionnel·les agricoles, pourtant ils demeurent, comme le souligne Germain Bonnel, « un point marginal de la recherche en sciences sociales » (2022b : 189).

Tout d'abord, la littérature scientifique montre que le passage à des pratiques sans ou moins d'intrants chimiques de synthèse impacte positivement la santé des exploitant·es et salarié·es (Nicourt, Girault, 2011)<sup>18</sup> et constitue même le motif déclaré le plus important de conversion à l'agriculture biologique, en France comme à l'étranger (Lozano Vita *et al.*, 2018 ; Cranfield *et al.*, 2010 ; Padel, 2008 ; Lamine et Perrot, 2007 ; Mccann *et al.*, 1997). La conversion à l'AB en particulier semble contribuer à renouveler le sens du travail - tels que le sentiment de prendre soin du produit (« qualité »), la fierté de respecter l'environnement et d'apporter des bienfaits aux consommateurs et consommatrices - et s'accompagne souvent d'une reconfiguration du rapport au travail (Foyer, 2018). Les agricultrices et agriculteurs en agriculture biologique expriment une plus grande « satisfaction au travail » (Bouttes, Bancarel, Doumayzel *et al.*, 2020 ; Mzoughi, 2014) et de « bonheur » (mesuré par la *Short Depression Happiness Scale*) apparaissant supérieur par rapport aux agriculteurs en conventionnel en raison de la diversité plus grande des tâches, la moins grande monotonie du travail qui en découle, et la mobilisation de compétences elles-mêmes plus diversifiées (Dupré, Lamine, Navarrete, 2017 ; Rickson *et al.*, 1999 ; Tovey, 1997). Leur « autonomie », en tant qu'idéal professionnel, est fortement valorisée par ces dernier·es (Pineau, 2021 : 191) : parmi les viticulteurs et viticultrices certifié·es AB, une majorité réalisent par exemple eux et elles-mêmes le travail de vinification et déclarent vendre directement à la consommation sans passer par des négociant·es ou des

---

<sup>18</sup> L'usage de certains produits autorisés en AB n'est pas néanmoins sans risque sur la santé des travailleurs et travailleuses agricoles : par exemple, la roténone, toutefois interdite par la réglementation communautaire depuis le 31 octobre 2011, en raison de son action sur le fonctionnement mitochondrial et son implication potentielle dans les affections neurologiques de type Parkinson (Betarbet *et al.*, 2000).

détaillant-es<sup>19</sup>. Enfin, la complexité de leur travail rend l'échange entre pairs, le soutien des organismes de conseil et l'entraide d'autant plus indispensables, de la production à la vente (Dupré, Lamine, Navarrete, 2017 : 408-409). Ce soutien social contribue à briser leur isolement et participe à leur bien-être psychologique et professionnel.

D'un autre côté, la mise en place de nouvelles pratiques agroenvironnementales pose des défis en termes de charge de travail hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Des études indiquent que pour 80 % des viticulteurs ayant adopté l'agriculture biologique, leur temps de travail a augmenté (Quelin, 2010). C'est le cas aussi pour les pratiques viticoles en biodynamie où le travail pour mettre en place les approches biodynamiques (travail du sol, préparations, observations, traitements, etc.) représente un temps supplémentaire conséquent (Masson, 2009 : 119 et 120). Cette augmentation peut être perçue comme une barrière à la durabilité des exploitations, car la surcharge de travail est souvent citée comme un facteur de sortie de ce système, en plus de difficultés de rentabilité économique. Les études existantes montrent que l'écologisation des pratiques repose sur un besoin en main d'œuvre accru (Ansaloni, Fouilleux 2006 ; Lucas 2013). A titre d'illustration, en moyenne, une exploitation certifiée agriculture biologique emploie 4,5 unités de travail annuel (UTA) pour 100 hectares, contre 2,8 UTA en agriculture conventionnelle (Mahé, Lerbourg, 2012). Ces chiffres varient significativement selon les cultures (Petitgenêt, 2010), notamment en viticulture où les exploitations biologiques emploient en moyenne 3,5 UTA contre 1,8 UTA pour les exploitations conventionnelles (Mahé, Lerbourg, 2012). Cet écart s'explique par notamment « le surcroît de travail engendré du fait du remplacement des intrants chimiques par des pratiques de fertilisation et de protection des cultures exigeantes en travail (entretien du sol, désherbage manuel et/ou mécanique, etc.) » (INRA, 2013 : 135). De manière concomitante, on observe une intensification du travail – comme dans un groupement d'employeurs maraîcher où la « lutte intégrée » (*i.e.* traiter les parasites par l'utilisation de végétaux) se cumule aux nuisances du travail de récolte des ouvriers et ouvrières de la serre (Roux, 2023) – et/ou un déplacement des pénibilités, à l'égal de ce qui est constaté dans les emplois ouvriers des entrepôts de la logistique (Gaborieau, 2018).

En outre, les études existantes montrent que la transition agroécologique s'accompagne d'une « (dés)adoption d'artefacts techniques » (Barbier et Goulet, 2013 : 205). Les nouvelles pratiques compatibles avec la préservation de l'environnement nécessitent souvent des investissements, parfois financièrement lourds, dans de l'agroéquipement spécifique (Moreiro, 2017 ; Oui, Angeli Aguiton, Barral, 2022). On assiste en effet à une « technicisation des modèles agricoles écologisés » avec le développement de nouveaux marchés pour des innovations technologiques, numériques et robotiques « vertes » (Angeli Aguiton, Brunier, Oui, 2022 ; Oui 2021). Toutefois, peu de travaux prennent en compte les implications de ces changements sur les conditions de travail et l'état de santé perçus des agriculteurs et agricultrices, ainsi que sur les salarié-es. Les nouvelles technologies peuvent certes améliorer les conditions de travail en réduisant la pénibilité et les risques physiques associés à certaines tâches agricoles. Quelques exemples : les tracteurs à chenille pour préparer et labourer les sols et les pulvérisateurs ciblés peuvent diminuer les efforts physiques nécessaires et limiter l'exposition aux produits chimiques, respectivement. La robotique peut participer à réduire la pénibilité physique du travail manuel de désherbage pour les travailleurs et travailleuses agricoles. Les capteurs de

---

<sup>19</sup> Selon l'Agence Bio, en 2019, 74 % des volumes de vin bio mis sur le marché sont vinifiés par les viticulteurs eux-mêmes. En 2023, la majorité du vin bio est produit par des vigneron·ne·s indépendants en Nouvelle-Aquitaine (78 % des viticulteurs). Sources : [https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/doc\\_orab\\_2022-2023\\_compressed\\_1.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/doc_orab_2022-2023_compressed_1.pdf) ; <https://www.produire-bio.fr/filiere-viticulture-bio/>

fertilisation et les systèmes de précision peuvent également permettre une gestion plus efficace et moins intensive des cultures, réduisant ainsi le stress physique et mental. En revanche, l'adoption de ces technologies peut aussi entraîner des défis. Les travailleurs et travailleuses doivent acquérir de nouvelles compétences pour utiliser et entretenir ces agroéquipements, ce qui peut nécessiter une formation supplémentaire et un temps d'adaptation. En outre, la dépendance accrue aux technologies numériques et robotiques peut entraîner une marginalisation des travailleurs et travailleuses moins qualifié·es ou moins familier·es avec ces outils, augmentant potentiellement les inégalités dans le secteur agricole (Filhol 2020 ; Goutille *et al.*, 2023). Enfin, la pression financière associée à ces investissements peut aussi avoir des répercussions sur la santé mentale des exploitant·es, confronté·es à la nécessité de rentabiliser ces équipements coûteux tout en assurant la viabilité économique de leurs exploitations. Cette dimension économique peut engendrer du stress, voire de l'anxiété, affectant ainsi leur bien-être global.

Enfin, une série de travaux, bien que non centrés spécifiquement sur l'écologisation des pratiques, soulignent plus spécifiquement l'existence d'une « souffrance sociale » des exploitant·es (Deffontaines, 2014) liée à des conflits de valeur et de sens et issue plus particulièrement de l'écart entre les normes imposées (modernisation, puis respect de l'environnement) et les ressources réelles à leur disposition, ainsi que des attentes contradictoires d'autonomie et de performance (Deffontaines, 2018), ce qui entraîne une pénibilité mentale plus que physique. Comme le soulignent les géographes Corinne Eychenne *et al.*, la transformation générale du métier en entrepreneur·e agricole s'accompagne de souffrances spécifiques : « les plus grandes difficultés semblent plutôt avoir pour origine les évolutions du métier lui-même, avec un déplacement du cœur du métier de plus en plus éloigné des compétences techniques et du travail physique, avec un renforcement des activités de gestion procédurale, administrative, comptable voire managériale » (2021 : 89). Ces évolutions peuvent en effet être vécues par certains « comme une forme de renoncement à ce qui fait le cœur de leur métier » (*ibid.* : 91), une « perte de sens de l'engagement dans le travail face au difficile maintien de l'indépendance statutaire » (Deffontaines, 2018). La « paperasserie » est à cet égard souvent citée comme une pénibilité particulière qui a à la fois un aspect matériel et cognitif : « du temps personnel et professionnel, des déplacements physiques, des efforts d'apprentissage, des dépenses financières, mais aussi de l'adrénaline et du stress, entre autres » (Mesnel 2020 : 175). La politiste Blandine Mesnel a étudié plus particulièrement le « fardeau administratif »<sup>20</sup> des agriculteurs et agricultrices confronté·es à des démarches administratives liées aux dossiers d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Elle a montré que ces dernier·es sont confronté·es, certes de manière inégale, à « trois types de « coûts » « des coûts de conformité, des coûts d'apprentissage et des coûts psychologiques » (Mesnel 2020 : 170).

Peu de travaux articulent finalement tout à la fois transition vers des pratiques plus vertueuses sur le plan environnemental, conditions de travail et d'emploi, conséquences sur la santé perçue, tant sur le plan du bien-être physique que mental. En vue d'explorer plus avant ce que fait la transition au travail en agriculture, nous avons ainsi choisi dans le projet TraSAD d'articuler plus étroitement la question de l'écologisation des pratiques avec un angle de sociologie du travail attentif, comme le prescrivent Julie Landour *et al.* à « la façon dont s'articulent les ressources économiques et sociales détenues par les individus, les configurations économiques dans lesquelles sont prises leurs exploitations et les stratégies mises en œuvre pour les maintenir » (2021 : 5).

---

<sup>20</sup> Elle reprend cette expression « *administrative burden* » à deux chercheurs états-uniens, Donald Moynihan et Pamela Herd.

## **3.2. Structuration du projet en cinq *workpackages***

L'organisation du projet a impliqué la réalisation de 5 *workpackages* proprement scientifiques (WP 1, 2, 3.1, 3.2, 3.3).

### **3.2.1. Workpackage n°1 : Analyse des formes de reconnaissance institutionnelles des pratiques agroécologiques en viticulture**

Afin de saisir les formes de la transition écologique en agriculture, l'objectif principal de ce premier *workpackage* a été de repérer et d'analyser les différentes formes de labellisation agroenvironnementales en vigueur aujourd'hui parmi les exploitant·es. Dans cette perspective, nous avons procédé à un travail approfondi de recensement (n = 12) (*cf. supra*, Annexes). Notre analyse a inclus *i*) une évaluation agronomique pour comprendre l'influence des labels sur les pratiques agricoles, *ii*) un volet environnemental visant à mesurer les effets des labels sur la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et la réduction des impacts environnementaux, *iii*) enfin, une analyse sociale entreprise pour examiner l'impact des labels sur les conditions de travail des salarié·es.

Une fois ce travail de recensement effectué, nous avons sélectionné ensuite trois labels distincts – la HVE (Haute Valeur Environnementale, et plus particulièrement le niveau 3), l'Agriculture Biologique (AB) et la Biodynamie - répondant à des critères diversifiés : leur représentativité en vitiviniculture, leur reconnaissance par l'État ou leur caractère privé (certificateurs et structures privées tels que Ecocert, Demeter, Nature et Progrès, etc.).

### **3.2.2. Workpackage n°2 : Mesure statistique du lien entre pratiques culturelles compatibles avec la transition agroécologique et les conditions de travail et la santé dans le secteur viticole**

Pour ce deuxième *workpackage*, l'objectif était de combiner plusieurs bases de données existantes afin de réaliser une analyse approfondie croisant les pratiques culturelles, les situations d'emploi dans le secteur agricole, et la situation sanitaire des individus. Aucune base de données ne faisant directement le lien entre ces trois éléments, nous nous sommes concentré·es sur deux sources principales de données : les enquêtes PKViti réalisées en 2006, 2013 et 2019, qui fournissent des informations détaillées sur les pratiques culturelles en viticulture, et les données annuelles de la MSA couvrant la période 2006-2019, offrant des indicateurs exhaustifs sur l'emploi agricole, les accidents du travail, et les dépenses de santé.

### **3.2.3. Workpackage n°3.1 : Perception des transformations de l'état de santé des professionnel·les de la viticulture par les acteurs et actrices en charge de la santé au travail**

Ce troisième *workpackage* visait à explorer de manière qualitative dans trois régions clés, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est, les perceptions des acteurs et actrices impliqué·es dans la prévention et la santé au travail dans le secteur viticole, ainsi que leurs

efforts pour promouvoir de bonnes pratiques, notamment dans le contexte du développement des pratiques agroécologiques.

### **3.2.4. Workpackage n°3.2 : Analyse des parcours professionnels et de santé des exploitant·es en viticulture**

Pour approfondir la compréhension de l'impact de la transition vers des pratiques agroécologiques sur les conditions de travail et de santé des exploitant·es, ce *workpackage* prévoyait de mener des entretiens semi-directifs auprès de viticulteurs et viticultrices dont les exploitations sont certifiées HVE, AB et/ou en biodynamie, dans les régions d'Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est.

### **3.3.5. Workpackage n°3.3 : Analyse des parcours professionnels et de santé des salarié·es en viticulture**

En vue d'explorer comment la transition agroécologique influence les conditions de travail au quotidien, y compris la nature du travail (variété des tâches, intensité physique), les rythmes de travail, ainsi que les perspectives d'évolution professionnelle au sein du secteur agricole, ce dernier *workpackage* prévoyait la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès de différentes catégories de salarié·es agricoles travaillant dans des exploitations certifiées HVE, AB et/ou en biodynamie, dans les régions d'Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est.

\*\*\*

Au terme du *workpackage* 1, nous avons organisé les *workpackages* 2 et 3 de manière séquentielle et parallèle. Cette approche nous a permis d'optimiser notre efficacité et de respecter les délais impartis à chaque phase de recherche. Bien que certains membres de l'équipe aient été plus impliqués dans certains *workpackages*, pratiquement tous et toutes ont contribué à chacun d'entre eux. Cette collaboration généralisée a facilité le travail collectif, favorisé les échanges d'idées, le partage des progrès réalisés et la résolution rapide des problèmes rencontrés.

Nous nous sommes en outre appuyé·es sur une méthodologie spécifique que nous détaillons ci-dessous.

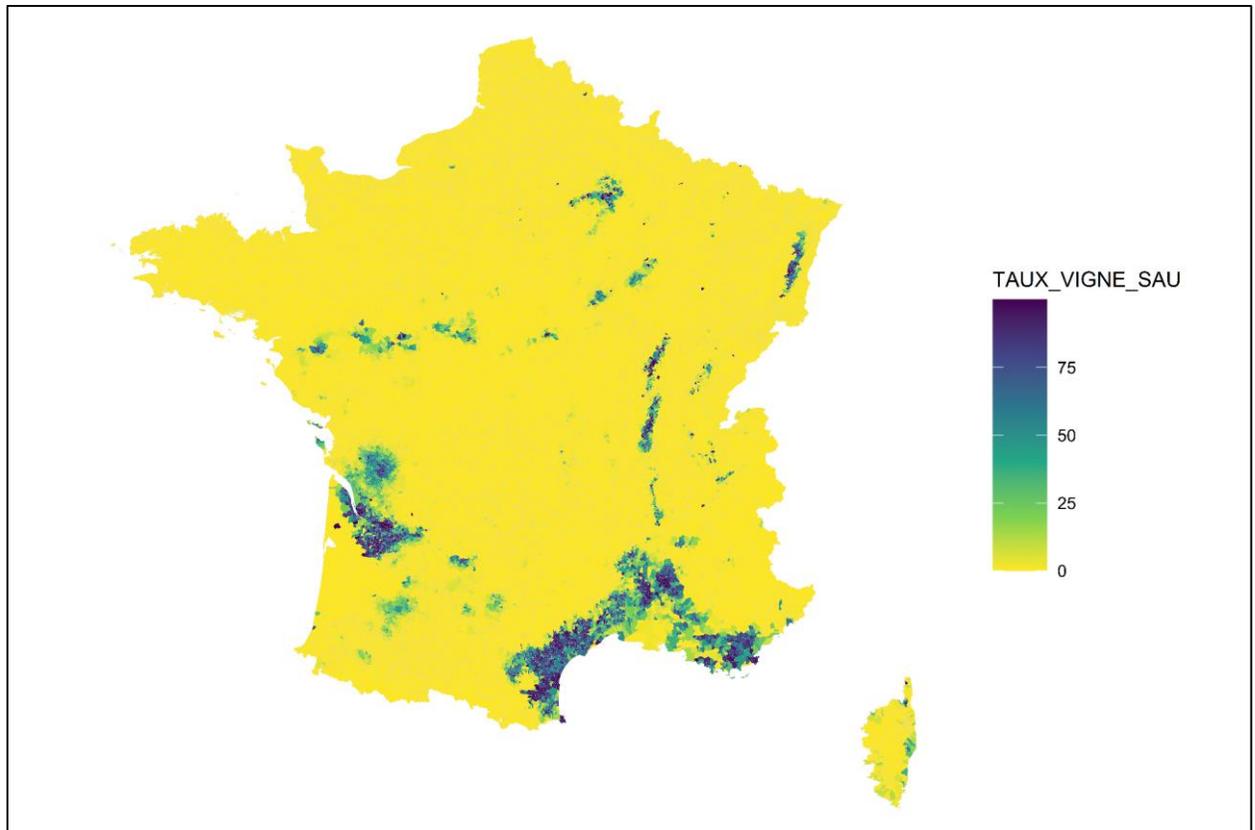
## **4. Méthodologie : une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives en sciences sociales associée à une comparaison de trois régions viticoles**

### **4.1. Des territoires viticoles qui s'écologisent : l'intérêt d'une approche territorialisée et comparée intégrant les certifications agro-environnementales**

En raison des contraintes de temps et de ressources, l'enquête ne pouvait être exhaustive et se pencher sur les vignobles de chaque région (*cf. infra*, carte 2). Bien qu'une très grande partie du territoire français soit concernée par la production viti-vinicole (*cf. supra*, carte 1), quatre régions le sont plus particulièrement :

- la région Occitanie (34,3 % de la surface viticole totale pour 7,8 % de la surface agricole utilisée de la région) ;
- la région Nouvelle Aquitaine (29,4 % de la surface viticole totale pour 5,6 % de la surface agricole utilisée de la région) ;
- la région PACA (11,6 % de la surface viticole totale pour 11,9 % de la surface agricole utilisée de la région) ;
- et la région Grand Est (6,0 % de la surface viticole totale pour 1,6 % de la surface agricole utilisée de la région).

## Carte 2 : Concentration territoriale des cultures viticoles



Source : recensement agricole 2020

Champ : ensemble des exploitations agricoles (France métropolitaine)

*Lecture : la carte représente pour chaque commune la part de surface cultivée en vigne par rapport au total de la SAU) de la même commune. Sur la carte, plus la surface est sombre, plus la production agricole de la commune est spécialisée dans le domaine de la vigne.*

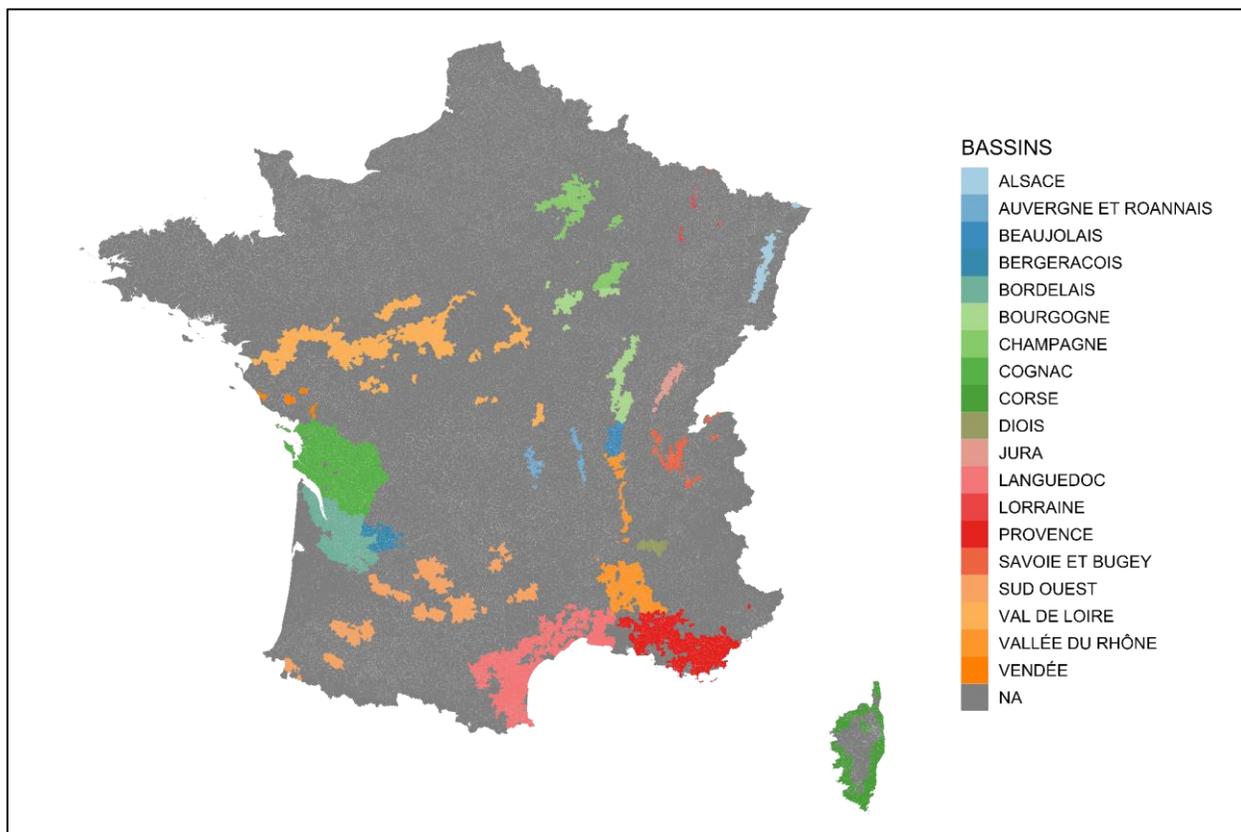
Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

Cette recherche a ainsi adopté une approche comparative en analysant les cas de trois régions administratives (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Grand Est) ainsi que de cinq bassins viticoles<sup>21</sup> (Aquitaine, Charentes Cognac, Languedoc Roussillon, Champagne et Alsace). Cette approche a visé à fournir une vision différenciée des effets de la transition agroécologique sur le travail et la santé, en situant explicitement ces impacts dans leur contexte spécifique.

---

<sup>21</sup> Un bassin viticole est une zone de production définie géographiquement pour la viticulture. La réforme de la filière vitivinicole française a conduit, en 2006, à la création des conseils de bassin viticole et à la délimitation de dix bassins viticoles. Toutefois, selon les sources mobilisées, la liste et le périmètre de ces « bassins » sont plus ou moins étendus. Pour notre part, nous avons retenu un périmètre allant au-delà des dix bassins principaux.

### Carte 3 : Les « bassins viticoles » français au prisme des appellations reconnues par l'INAO



Source : INAO

Champ : données portant sur les communes vitivinicoles

Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

Pour enrichir notre comparaison interrégionale, nous avons en outre identifié et analysé, conformément au *workpackage* 1, les différentes formes de labellisation agri-environnementale utilisées par les viticulteurs et viticultrices (*cf. infra*, Annexes). Nous avons recensé douze labels couvrant les aspects agronomiques, environnementaux et sociaux, afin de comprendre leurs caractéristiques et leurs usages. Parmi eux, nous avons sélectionné trois labels (Haute Valeur Environnementale ; AB ; Demeter ou BIODYVIN<sup>22</sup>). L'intégration de cette comparaison entre labels a permis d'enrichir et de complexifier notre analyse territoriale en mettant en lumière comment les choix de labellisation impactent les pratiques agricoles dans des contextes géographiques variés. En effet, les transformations globales des modes de production agricoles, et l'appropriation des labels s'entremêlent également avec les effets liés aux configurations locales, telles que les cahiers des charges AOP/AOC ou l'implantation plus ou moins prononcée de pratiques de coopération selon les territoires. C'est précisément cette complexité territoriale, enrichie par les aspects de certification environnementale, que le projet TraSAD a visé à explorer, car elle permet de

<sup>22</sup> Il s'agit des principaux labels pour les vins biodynamiques. La biodynamie est une méthode de culture agricole basée sur les principes établis par Rudolf Steiner dans les années 1920. Elle intègre une approche holistique et écologique, considérant la ferme comme un organisme vivant et interconnecté. Les pratiques biodynamiques incluent l'utilisation de préparations spéciales à base de plantes, de minéraux et de compost pour dynamiser les sols et les cultures. Elles tiennent compte des cycles lunaires et planétaires pour les travaux agricoles. Voir Pineau, 2019 ; Foyer, 2018.

mieux appréhender les impacts spécifiques de la transition agroécologique et la diversité de son appropriation.

#### 4.1.1. Présentation des principaux vignobles enquêtés en Occitanie

L'Occitanie possède la première zone de production viticole française avec un territoire qui traverse le Sud-Ouest, le Languedoc et le Roussillon. Les surfaces en vignes sont réparties sur deux bassins de production à hauteur de 37 000 ha sur la partie Sud-Ouest et 226 000 ha en Languedoc-Roussillon<sup>23</sup> avec un volume estimé autour de 14,8 millions d'hectolitres (2016). Ses vignes se localisent principalement dans les départements de l'Hérault (32% de la surface régionale en vigne, juste derrière la Gironde premier département français par sa surface viticole cf. infra), l'Aude (25%), le Gard (21%), les Pyrénées-Orientales (9%), le Gers (7%) et le Tarn (6%). Les vignes de l'Hérault contribuent à faire de l'Occitanie l'une des plus vastes domaines viticoles du monde. En effet, 75% des agricultrices et agriculteurs héraultais sont des viticulteurs<sup>24</sup>. La région se distingue également par sa grande diversité de terroirs, valorisés par 51 Appellations d'Origine Protégée (AOP). Selon la chambre de l'agriculture d'Occitanie, en 2016, 9% des surfaces sont en agriculture biologique ou en conversion, comprenant environ 81 500 ha classés en AOP et 154 000 ha en Indication Géographique Protégée (IGP). L'Occitanie est ainsi la première région viticole en agriculture biologique en France<sup>25</sup>.

L'histoire viticole de la région est très ancienne. En effet, l'économie viticole se trouvait déjà très active à l'époque gallo-romaine. Le site archéologique du musée Villa-Loupian (Hérault), proposant la visite d'un domaine viticole gallo-romain, en témoigne. Des fouilles archéologiques<sup>26</sup> ont mis en valeur l'importance de la production de vin depuis la conquête romaine jusqu'au Moyen-Âge. Avec l'accroissement de la demande, la construction du Canal du Midi, puis des chemins de fer, la culture de la vigne connaît dans la région une croissance exponentielle au XIXe siècle. Cependant, le phylloxera provoque, à partir de 1856, la plus grande crise connue dans le monde viticole français. Il détruit la vigne entraînant une dramatique chute de la production. La crise phylloxérique et le marasme durable qui a suivi ont provoqué la diminution des surfaces de vigne, plus spécifiquement dans le Sud-Ouest. Cette contraction s'illustre d'abord par la diminution du nombre des agricultrices et agriculteurs et par la « disparition du vignoble paysan » (Pech, Tulet, 2002). À partir de la Seconde Guerre mondiale, la renaissance de l'activité viticole participe d'une « affirmation des vignobles d'appellation » (*ibid.*). En effet, dans un contexte de mondialisation économique, la production localisée de vins de terroir, portée par les domaines et les châteaux, revendique tout un patrimoine matériel et immatériel (sols, cépages, savoir-faire). Le maintien, voire le renforcement du vignoble dans le Sud-Ouest, participent de l'émergence des vins de pays et s'observent dans les zones d'appellation qui se spécialisent (Béringuier, 1986) : celles de Cahors, Gaillac, Fronton, Armagnac... (Pech, Tulet, 2002). En 1987, les surfaces en appellation représentaient 23,8 % des vignes de l'ancienne région Midi-Pyrénées, et en 1998, cette proportion s'élevait à 62,2 %. Le

<sup>23</sup> Source : La chambre de l'agriculture d'Occitanie. Chiffres provenant de SAA 2016, Agence BIO 2015, Comptes de l'agriculture 2015, RA2010/INOSYS, INAO 2016.

<sup>24</sup> Source : Mémento de la statistique agricole — Région Occitanie — Édition 2018.

<sup>25</sup> Source : CCI Occitanie.

<sup>26</sup> À Saint Jaume Del Crest près de Perpignan (Pyrénées-Orientales), des vestiges d'un grand domaine agricole et viticole en activité aux Ier et IIe siècles de notre ère ont été exhumés. Le site des Aubettes (Hérault) retrace l'histoire d'une exploitation viticole gallo-romaine entourée de ses vignes depuis le tout début de notre ère jusqu'au Ve siècle. Sources : Institut National des Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

documentaire « *Gaillac : Faire du bio, faire du terroir ?* » (Vincq, Pouzenc, Jimenez, 2014) apporte un éclairage particulier sur ce terroir viticole du Tarn qui s'est « mis au bio » à partir des années 1970. La patrimonialisation des pratiques paysannes dans la conduite de la vigne et la vinification, le retour à des cépages autochtones, quelquefois oubliés (Pouzenc, Vincq, 2013) ont assuré le développement d'une viticulture dite « de qualité » qui a accompagné de nouvelles tendances de consommation, entre autres l'essor des vins certifiés AB depuis les années 2000<sup>27</sup> et, plus largement, pour les produits naturels<sup>28</sup>. Ainsi, le cas de Gaillac est particulièrement illustratif d'un « essor rapide de la conversion à l'agriculture biologique » (Pouzenc, Vincq, 2013). La chambre d'agriculture du Tarn a accompagné les conversions de grands domaines viticoles<sup>29</sup> en mettant à leur disposition des conseillers et conseillères agricoles. Elle promeut l'œnotourisme, la route des vins du pays gaillacois et le réseau « Bienvenue à la ferme ».

Le Languedoc-Roussillon connaît une histoire sensiblement différente avec une production viticole de masse initiée dès la seconde moitié du XXe siècle. Les nombreuses coopératives apparues au début du XXe siècle constituent, à partir des années 1930, la composante fondamentale de l'économie rurale et assurent un « maillage communal de l'espace viticole du Languedoc-Roussillon » (Jarrige, Touzard, 1996). La région se spécialise dans la monoculture de la vigne et la production de vin de table qui répond alors à une demande soutenue en vin de consommation courante. Particulièrement décrié pour sa productivité et ses « vins industriels » (Pech, 1975), le Languedoc-Roussillon opère à partir des années 1980-90 une « reconversion qualitative » pour s'imposer dans le champ viticole comme « une région pionnière dans la production de vins de qualité » (Garcia-Parpet, 2007). Au cours des années 1990, la consommation de vins de cépage<sup>30</sup> connaît un développement important, tant en France qu'à l'étranger. La région Languedoc-Roussillon en devient l'un des principaux producteurs. La montée en puissance de la notoriété des vins du Pays d'Occ permet leur exportation, principalement aux Etats-Unis.

L'Occitanie est ainsi la première région exportatrice de vin français. Cependant, le constat est loin d'être positif partout sur le territoire occitan. Les pratiques des viticultrices et viticulteurs dans le département des Pyrénées Orientales lors de la dernière décennie se sont fortement dégradées (Nicourt, 2016). La surface du vignoble a diminué de 32 % et le nombre des exploitations viticoles a chuté de 42,6 % (Nicourt, 2016). Le contexte de crise des coopératives précarise fortement les viticultrices et viticulteurs (Temple *et al.*, 1996) en accentuant la vulnérabilité de l'emploi et l'individualisation du métier. Ils ont été soumis au nécessaire accroissement de la taille des exploitations et à de nouveaux cahiers des charges qui ont modifié leur manière de travailler.

---

<sup>27</sup> En France, entre 1995 et 2010, les surfaces de vignes conduites en bio ont été multipliées par 10, passant de 4 854 ha à 50 268 ha (Source Agence BIO, 2010). Ce développement est porté par une forte demande : entre 2005 et 2010, la consommation de vin bio a augmenté de 60 % (Revue *Nature & Progrès*, n° 79, 2010).

<sup>28</sup> Des vins produits en limitant le plus possible les interventions humaines dans le processus de vinification (réduction voire suppression de l'utilisation des sulfites, par exemple).

<sup>29</sup> Pouzenc et Vincq précisent que si le gaillacois ne comportait que « trois producteurs bio en 1995, il en compte une quarantaine actuellement (2013), certifiés ou en conversion, sur un total de 110 vigneron en commercialisation directe et sur un total général de 400 vigneron (Maison des vins de Gaillac, 2012) ».

<sup>30</sup> Elle représente une « forme d'innovation par rapport à l'élaboration de *vins par assemblage* de différents cépages, pratique traditionnelle la plus répandue » dans la région Languedoc-Roussillon (Jarrige, Touzard, 1996).

## 4.1.2. Présentation des principaux vignobles enquêtés en Nouvelle-Aquitaine

Avec environ 216 000 ha, soit 29 % de la surface nationale, la Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région vinicole française derrière l'Occitanie. Selon la chambre d'agriculture régionale, cette filière regroupe environ 13 000 exploitations réparties en deux grands bassins viticoles<sup>31</sup>. Le vignoble bordelais rassemble 114 000 ha (dont 111 000 ha en AOP) et le vignoble charentais 78 000 ha (dont 72 000 ha destinés à l'eau de vie / Cognac). S'ajoutent ensuite d'autres vignobles de plus petite dimension pour un total 24 000 ha. Parmi ces derniers, les appellations les plus connues sont : Bergerac, Monbazillac, Pécharmant, Duras, Marmandais, Buzet, Tursan, Jurançon, Madiran, Irouleguy, Haut-Poitou, Vin paillé, etc.<sup>32</sup> Regroupant 55% des salarié-es permanent-es de la région, la filière vitivinicole est celle qui emploie le plus de main d'œuvre.

### a) Le vignoble bordelais

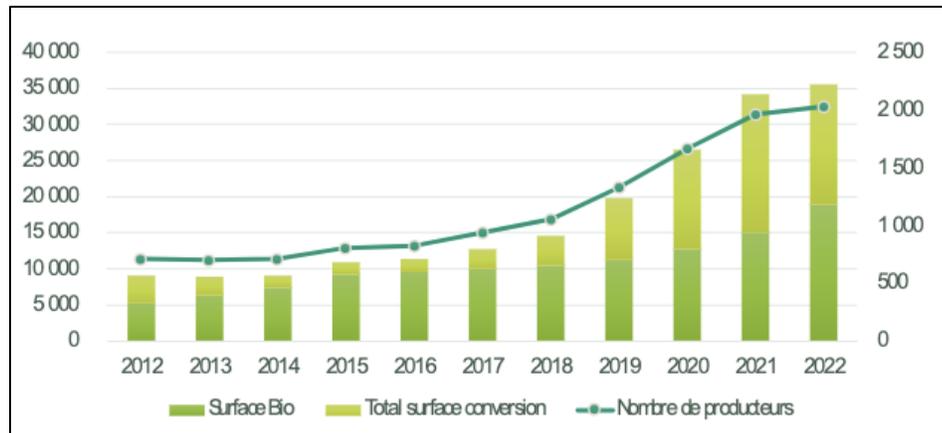
Les travaux historiques indiquent une implantation des premières vignes sous l'influence de l'Empire romain, après le I<sup>er</sup> siècle. Outre la demande locale, les vins du Bordelais se sont rapidement développés grâce à l'export favorisé par la Gironde et la côte Atlantique, par lesquelles les vins étaient acheminés jusqu'aux îles britanniques et vers d'autres pays du nord de l'Europe. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la longue présence anglaise favorise le négoce et la production. La demande afflue aussi vers d'autres pays, puis obtient un succès d'estime plus large, parmi la noblesse française qui découvre ces vins via les premiers grands propriétaires, parlementaires et nobles, créateurs des premiers grands crus. Durant les siècles suivants, le succès se renforce, le nombre de parcelles plantées augmente et l'enrichissement des domaines se matérialise par la construction de châteaux. C'est également ici que la bouteille en verre standardisée (à la « bordelaise ») et la fameuse « bouillie bordelaise » (associant dans un mélange d'eau, sulfate de cuivre et chaux) traitant contre la maladie du mildiou ont été inventées. Afin de réduire l'usage géographiquement très élargi de l'appellation Bordelaise, les vins de Bordeaux sont restreints aux vignobles du département de la Gironde en 1911. En 1935 est créé le Comité national des appellations d'origine puis en un plus tard les 24 premières appellations d'origine sont définies. Ainsi, le vignoble Bordelais est devenu l'un des vignobles les plus connus et réputés au monde, certains de ses vins étant aussi parmi les plus chers. Les vins de Gironde, du fait d'une grande diversité de ses terroirs (types de sols et cépages cultivés), de leur histoire faite de pratiques culturelles et de vinifications différenciées présentent un grand nombre d'appellations (38 sur ce seul département) dont une part importante vendue sous AOC. Toutefois, cette ancienne et durable renommée des vins de Gironde n'a sans doute pas facilité le processus de conversion de certains de ses vignobles au mode de production agroécologique. Si le changement pouvait apparaître trop risqué pour des grands crus classés au regard des enjeux financiers associés à la régularité des vins, c'est tout un ensemble d'autres raisons qui explique la faiblesse de la proportion des modes de production bio dans cette région jusqu'à une période récente. Longtemps mauvaise élève de la vitiviniculture bio en France, malgré quelques pionniers (dont le domaine Boudon installé

---

<sup>31</sup> Source : <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filieres-et-territoires/productions-vegetales/viticulture/>

<sup>32</sup> *Ibid.*

en 1963), la Nouvelle-Aquitaine a depuis rattrapé pour partie son retard sur d'autres grandes régions viticoles (Célérier, 2016).



**Figure 1. Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en vigne bio et en conversion (2012-2022) en Nouvelle-Aquitaine**

Source : Observatoire régional de l'agriculture biologique, Nouvelle-Aquitaine, *L'agriculture biologique en région nouvelle aquitaine, chiffres 2022 et tendances 2023*, p. 22.

En Gironde, en 2020, 979 exploitations vitivinicoles sont certifiées AB ou en cours de conversion (RA 2020), soit environ 20% du total des exploitations du département (hors micro-exploitations). Les travaux de la géographe Frédérique Cellérier (2015) montrent que ce retard est dû à des raisons locales telles que le climat humide du Bordelais (plus propice aux maladies) qui nécessiterait davantage de recours aux pesticides, et de bouillies bordelaises (tolérée en bio mais dont certains utilisent, du coup, beaucoup...). À l'échelle nationale, cette viticulture a surtout subi une mauvaise image et d'un manque de soutien politique qui se sont traduits par peu de soutiens économiques, techniques (les premiers vins bios du bordelais ont été très critiqués du point de vue gustatif) et des impasses réglementaires (vinification reconnue que depuis 2012). Depuis, plusieurs grands crus se sont convertis en bio, voire en biodynamie, et, sous la pression de la demande, la profession semble prendre plus au sérieux le potentiel de la vitiviniculture agrobiologique. Frédérique Célérier dresse deux tendances : « l'une est la recherche d'un retour à une viticulture artisanale, celle des petites exploitations familiales éloignées de la financiarisation du vignoble (...). L'autre tire quant à elle les prix vers le bas, favorisant une viticulture bio apte à se confronter à la concurrence européenne, en particulier espagnole », second producteur mondial de vin bio derrière l'Italie (Célérier, 2015 : 265). Le vignoble bordelais représente actuellement environ 76 % des vignes bio de la région Nouvelle-Aquitaine<sup>33</sup>.

### **b) Le vignoble du Cognac**

Le Cognac constitue un spiritueux de la famille des Brandy, c'est-à-dire des eaux-de-vie de vin, obtenu à partir d'une double distillation de vin blanc puis d'une bonification en fût de chêne. Plus de 98 % de la production est exportée sur le marché mondial, dans environ 150 pays (à compléter). Le vignoble de l'appellation Cognac s'étend sur plus de 83 140 hectares, ce qui en fait le premier vignoble de vin blanc en France et ce qui représente 10 % du

<sup>33</sup> Source : Observatoire régional de l'agriculture biologique, Nouvelle-Aquitaine, *L'agriculture biologique en région nouvelle aquitaine, chiffres 2022 et tendances 2023*, p. 15.

vignoble français. Il se répartit en six crus (Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois, Bois Ordinaires ou Bois à Terroirs) sur un terroir qui s'étend entre la Charente, la Charente-Maritime et quelques communes de la Dordogne et des Deux-Sèvres. Le Cognac est issu d'une sélection de cépages blancs (à plus de 98% de l'Ugni blanc, mais aussi du Colombard, de la Folle blanche, du Montils, du Sémillon ou encore du Folignan). La surface moyenne des vignobles n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 6,37 hectares en 1990 à 20 aujourd'hui (Blancheton 2022 : 71). Les règles d'élaboration du cognac sont inscrites et encadrées dans un cahier des charges de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Cognac » ou « Eau-de-vie de Cognac » ou « Eau-de-vie des Charentes »<sup>34</sup>, née officiellement en 1936 (décret du 15 mai 1936). Le cahier des charges reconnu par décret officiel en 2015 (dernière révision en 2022) définit notamment les caractéristiques de la boisson spiritueuse, la zone géographique habilitée (commune par commune) à produire le raisin, les critères techniques et la méthode de production depuis l'encépagement, jusqu'à la distillation et le vieillissement, en passant par la conduite du vignoble. Son respect est assuré par l'interprofession du Cognac, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC)<sup>35</sup>, composé à parité de 17 représentants de la viticulture (Union générale des viticulteurs de l'AOC cognac-UGVC) et de 17 représentants du négoce (Syndicat des maisons de cognac-SMC) représente les 4294 viticulteurs, 119 bouilleurs de profession et 265 négociants composant l'appellation<sup>36</sup>. Depuis la deuxième moitié du XIXe siècle et le début du XXe siècle, la filière se trouve très concentrée avec des maisons de négoce (Hennessy et Martell, Rémy Martin, par exemple) qui contrôlent quasiment toute la filière, depuis la production à la distribution, en passant par la distillation. En près de 60 ans, le nombre de domaines viticoles dédiés à la production de cognac a diminué de manière significative, passant de 32 290 domaines en 1962 à 4296 domaines en 2020, soit une division par 7,5 (sources : BNIC 2020, déclarations de récolte)<sup>37</sup>. Le nombre de viticulteurs producteurs de raisins destinés à la production de cognac a fortement diminué. Par ailleurs, la taille des exploitations a quant à elle fortement augmenté. En 2000, par exemple, 6785 viticulteurs étaient comptabilisés pour une surface moyenne de 12 hectares, contre 19 hectares aujourd'hui.

### c) Le vignoble du Haut Poitou

Au nord-ouest du Bordelais, les vignobles du Poitou-Charentes bien moins connus et réputés étaient pourtant considérés comme prospères et importants du Moyen-âge jusqu'à la fin du XIXe siècle. Le XXe siècle est caractérisé pour une large partie d'entre eux (hors Cognaçais) par le déclin de leur renommée. Crise du phylloxera, spécialisation des productions agricoles, concurrence des grandes régions vitivinicoles voisines (Bordelais et Val de Loire) et dépendance vis-à-vis du système Cognac ont progressivement amené à ranger ces vignobles du côté des « petits vignobles », tant pour la mauvaise réputation de la qualité de leur vin, que par leurs structures d'exploitation originales. Mais depuis la fin des années 1980, on voit s'y déployer une renaissance, encore timide, valorisant les vins de table et la localisation atlantique. Cette renaissance s'inscrit dans une dynamique plus globale de changement social et territorial présentant différentes facettes qui répondent, en dépit des effets de contextes locaux, à des tendances plus générales. Les changements

---

<sup>34</sup> Homologué par l'arrêté du 10 octobre 2022 publié au JORF du 16 octobre 2022.

<sup>35</sup> Le BNIC est reconnu en tant qu'organisme de défense et de gestion de l'AOC.

<sup>36</sup> Source : <https://www.cognac.fr/bnic/accueil/>.

<sup>37</sup> Source : *Spiritueux Magazine*, « évolution de nombre de domaines viticoles producteurs de cognac de 1962 à 2020 », <http://www.spiritueuxmagazine.com/2021/02/evolution-de-nombre-de-domaine.html>.

environnementaux globaux qui traversent les territoires et les métiers de la vigne et qui les font potentiellement évoluer, ici ou ailleurs, comme l'ont souligné de récents travaux sur le développement de la viticulture biologique (Garcia-Parpet, 2007 ; Célérier, 2016) ou sur les effets du changement climatique sur les terroirs viticoles (Quénol, 2014).

#### **d) Autres**

Plus localement encore, les vignobles des Îles de Ré et d'Oléron, étudiés sous l'angle de préoccupations environnementales (effets du réchauffement climatique et injonctions à l'écologisation des pratiques), présentent des situations assez semblables. À partir de ces deux études de cas (Hochedez, Leroux, 2018 ; 2019), face à des enjeux environnementaux et sociétaux qui apparaissent de plus en plus patents, les facteurs territoriaux insulaires très structurant (économie touristique, organisation en coopérative) associés aux logiques sociales reproductives, qu'elles soient professionnelles ou relatives aux politiques publiques, conduisent à maintenir en grande partie dans la continuité les structures du système viticole en place. Certes, des adaptations consistent à appliquer une série d'ajustements, mais ces derniers s'inscrivent dans la continuité des systèmes existants et touchent finalement de manière marginale les pratiques. Les micro-changements observés sur ces deux territoires insulaires pâtiennent de l'absence sur le long terme d'un appui de politiques publiques.

### **4.1.3. Présentation des principaux vignobles enquêtés dans le Grand-Est**

Avec ses 47 195 ha de vignes cultivées en 2016, le Grand-Est représente le quatrième vignoble de France. Parmi ses grands représentants, les vins de Champagne-Ardenne et d'Alsace illustrent l'hétérogénéité des cépages et des pratiques culturelles (Skrabo, 2018) découlant d'une histoire régionale singulière. La Champagne-Ardenne, constituée de grandes exploitations tenues par les maisons de Champagne, et des exploitations plus modestes, cultivées par des vignerons indépendants regroupés autour de coopératives viticoles. Le vignoble alsacien, bien moins étendu, se caractérise par une culture de la vigne orientée vers les appellations de type AOC. La qualité des vins se construit alors sur la culture de cépages déterminés, dans des zones bien délimitées. Pour autant, les deux vignobles font l'objet d'une vulnérabilité commune : la pollution des eaux et l'érosion des sols. Limiter l'impact écologique de l'utilisation d'herbicides, de fertilisants et des engins mécaniques devient un enjeu crucial pour préserver la pérennité de la viticulture du Grand-Est. Si les viticulteurs de Champagne-Ardenne optent pour le choix d'une agriculture raisonnée, les exploitants Alsaciens expérimentent aujourd'hui les techniques d'enherbement.

#### **a) Le vignoble alsacien**

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le vignoble alsacien se constitue d'une multitude de viticulteurs se partageant un nombre important de parcelles de vignes (Grégoire, Litaudon-Jouve, 2004). La viticulture Alsacienne connaît toutefois un déclin important jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : la concurrence de l'emploi ouvrier d'une part, et le renouvellement des cépages d'autre part, induisent un ralentissement de la production. Dans un premier temps, compensée économiquement par une évolution qualitative des crus produits, l'annexion par le Reich relance les impératifs productifs dans une période où le vignoble souffre d'épidémies d'oïdium et de phylloxera. Les techniques d'hybridations de cépages développées par les

vignerons conduiront à une baisse importante de la qualité des vins, se traduisant par une chute des prix de vente, et un recul massif des surfaces cultivées. Ainsi, « entre 1903 et 1947, les superficies régressent, passant de 25 060 hectares à 10 103 hectares » (Fassier-Boulangier, 2004). Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la relative autonomie réglementaire de l'Alsace-Lorraine va contribuer à exclure le vignoble des appellations contrôlées françaises. Il faudra attendre 1962 pour que naisse l'AOC « Vin d'Alsace ». Les exploitants se spécialisent alors sur certains types de cépages, situés sur des coteaux bien délimités, afin de demeurer dans les zones AOC et de concentrer leurs efforts sur la qualité des produits. Actuellement, il reste peu d'espace disponible pour la création de nouvelles parcelles en zone AOC. Les 15 000 hectares constituant le vignoble alsacien se concentrent toutefois dans une zone géographique très pentue, favorisant d'une part, l'érosion des sols par le ruissellement des eaux pluviales, et la présence de pollution aux nitrates des nappes phréatiques rhénanes. C'est pourquoi la pratique de l'enherbement des rangs de vignes – dont les bienfaits pour l'entretien des sols sont démontrés – est aujourd'hui largement pratiqué au sein du vignoble alsacien (Grégoire, Tournebize, 2004). Enfin, le vignoble alsacien bénéficie d'une position notable en matière de viticulture biologique (Fassier-Boulangier, 2014). En effet, les deux départements de l'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin) affichent un taux de 24 % de surface viticole en bio, se plaçant ainsi derrière la Corse et le Val de Loire.

### **b) Le vignoble champenois**

L'AOC Champagne s'étend sur 34 200 hectares répartis sur 319 communes appartenant aux cinq départements que sont : la Marne, l'Aube, la Seine-et-Marne, la Haute-Marne et l'Aisne. Cette aire géographique est découpée en cinq sous-régions qui ont toutes été explorées, à savoir : la vallée de la Marne, la Montagne de Reims, la côte des Blancs, la côte de Sézanne, mais aussi, plus au sud de Troyes, la côte des Bar. Ce vignoble est initialement tenu et développé par les ecclésiastiques, qui sont alors viticulteurs vinificateurs, mais aussi commerçants de leur propre produit. Progressivement, ce vin s'impose comme le marqueur de certaines classes sociales. Dans les représentations et dans les faits, ce vin devient celui des rois et par extension celui des reines, en opposition à d'autres vins réservés au peuple. Pour autant, l'élaboration de ce vin s'étend sur plus d'un siècle avant que la seconde fermentation soit maîtrisée, puis commercialisée auprès de l'aristocratie européenne. Le vin de Champagne se retrouve ensuite à la table de Louis XIV et de ses successeurs, mais aussi dans les poèmes et les tableaux mettant en scène les festivités de la royauté (Pitte, 2019). Sur le territoire, le développement du vin de Champagne « est placé sous les auspices d'un moine, Dom Pérignon, qui avait en charge de 1668 à 1715 la gestion du patrimoine viticole de l'abbaye bénédictine d'Hautvillers » (*i.e.* située dans l'actuel Parc de la Montagne de Reims) (Wolikow, Wolikow, 2012 : 21). Précisément, en tant que cellérier et donc gestionnaire de l'approvisionnement et des dépenses de sa communauté, ce moine aura pour rôle principal d'augmenter la valeur marchande du produit, mais aussi, grâce à ses gains, d'agrandir le vignoble d'Hautvillers. Ainsi, ce vin fut produit et commercialisé par le clergé, consommé et exposé de manière ostentatoire par la royauté, mais également soutenu comme un dispositif de santé. De cette manière, le produit est fait par et pour les tranches de la société les plus influentes. C'est finalement lors de l'abolition des privilèges du 4 août 1789 que les corps religieux sont exclus des domaines viticoles. La suppression des droits seigneuriaux impose aux ecclésiastiques de libérer les terres qui peuvent alors être achetées par la paysannerie, ce qui conduit à une nouvelle extension du vignoble. Durant le XXe siècle, une culture intensive des vignes est constatée couplée à une demande croissante du

marché. Si la fertilisation aux engrais chimiques provoque une pollution des eaux, le compactage mécanique favorise à son tour l'érosion des sols et vulnérabilise le vignoble. Aujourd'hui, malgré la prise de conscience des enjeux environnementaux et l'encouragement des pouvoirs publics à une viticulture durable – voire biologique – en 2022 67% du vignoble champenois demeure cultivé de façon conventionnelle, près de 29% est certifié Viticulture Durable en Champagne<sup>38</sup> ou Haute Valeur environnementale et seuls 4% du vignoble est certifiée AB.

## **4.2. La combinaison de méthodologies qualitatives**

Afin de répondre à ses objectifs scientifiques (*cf. supra*, section 1.2.), l'équipe du programme TraSAD a souhaité mettre en œuvre une méthodologie de recherche sur plusieurs niveaux, dont les spécificités sont ici rappelées, tout en précisant les limites rencontrées au cours de l'enquête. Son versant le plus important, du point de vue de sa volumétrie, visait à observer les spécificités des conditions de travail et d'emploi (rythmes de travail, pénibilités, nouvelles pratiques professionnelles, etc.) en situation de transition agroécologique *via* une méthodologie qualitative fondée sur la réalisation d'entretiens et d'observations.

### **4.2.1. Une enquête par entretiens semi-directifs auprès de trois catégories d'acteurs et actrices**

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de trois catégories d'acteurs et d'actrices : les professionnel·les de la santé au travail, les exploitant·e·s et les salarié·e·s (permanent·e·s et saisonnier·e·s). Cette méthodologie a cherché à obtenir une compréhension approfondie et nuancée des impacts de la transition agroécologique sur le secteur vitivinicole.

#### **a) Entretiens auprès des professionnel·les de la santé au travail**

Comme indiqué, un premier niveau d'investigation visait à questionner les problématiques de conditions de travail et de santé rencontrées en vitiviniculture d'un point de vue que l'on qualifiera d'« externe ». Si les principaux risques professionnels relatifs aux travaux de la vigne et du vin sont bien connus et balisés par la littérature (*cf. supra*, section 2.2.2.), il s'agissait ici d'interroger la manière dont les acteurs et actrices qui agissent auprès des travailleurs et travailleuses de la vigne et du vin sont armés pour aborder ces aspects. Pour cela, le projet prévoyait de mener 24 entretiens semi-directifs avec des professionnel·les en santé au travail dans les caisses MSA des territoires intégrés au périmètre de la recherche. L'objectif était de comprendre comment ils perçoivent les pénibilités et les facteurs de risques propres au secteur vitivinicoles. Il s'agissait donc de les interroger à partir d'un guide d'entretien élaboré de manière collective par les membres de l'équipe, qui permettait d'aborder trois grands thèmes de manière très ouverte, avec :

- Les spécificités perçues du secteur viticole en matière de santé au travail ;

---

<sup>38</sup> En Champagne, le Comité de Champagne (CIVC) a initié une certification interne, le « référentiel viticulture raisonnée » dès 2001, renommé « viticulture durable champagne » (VDC) et lancée en 2014 et surtout mise à jour en 2016. Le référentiel comporte alors « 125 mesures dont 90 % sont à valider pour obtenir la certification » (« La Champagne se mobilise pour une viticulture plus écologique », *AFP*, 12 mai 2014).

- Les modalités d’action auprès des exploitant·es et salarié·es ;
- Des aspects plus transversaux sur le fonctionnement du service.

Une fois l’enquête effectivement débutée, nous avons finalement souhaité mener des entretiens auprès de représentant·es de trois groupes professionnels (Demazière, Gadéa, 2009), en ajoutant aux deux initialement prévu celui des infirmières de santé au travail qui jouent un rôle pivot dans le fonctionnement des services de prévention et de santé au travail. Nous avons ainsi collecté entre mai 2021 et décembre 2021 un total de 36 entretiens<sup>39</sup>, d’une durée moyenne de 76 minutes et répartis comme indiqué ci-dessous<sup>40</sup>.

**Tableau 2. Répartition effective des entretiens du Workpackage n°3.1**

	Médecins du travail agricole	Infirmier·es de santé au travail	Conseiller·es en prévention	ENSEMBLE
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	4	4	5	13
<b>Occitanie</b>	3	3	5	11
<b>Grand Est</b>	4	3	5	12
<b>TOTAL</b>	11	10	15	36

Comme le préconise les méthodes qualitatives en sciences sociales, ces entretiens ont été intégralement retranscrits afin de pouvoir faciliter leur analyse à partir d’un logiciel spécialisé dédié à l’encodage de texte.

### **b) Entretiens auprès des exploitant·e-s et des salarié·es**

Parallèlement, le programme prévoyait de réaliser 30 entretiens semi-directifs, soit 10 par région, auprès de viticulteurs et viticultrices engagé·es dans des pratiques HVE, AB ou biodynamiques, ainsi que 30 entretiens semi-directifs, soit 10 par région, auprès de salarié·es viticoles (permanent·es et saisonnier·es, dont certain·es parmi cette dernière catégorie d’origine étrangère). Pour ce faire, nous avons collectivement élaboré deux guides d’entretien différents visant à cerner les conditions effectives de travail ainsi que le rapport à la santé de ces deux catégories d’acteurs. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- La trajectoire d’écologisation de l’exploitation (*pour les viticulteurs et viticultrices*)
- L’organisation du travail
- Les conditions d’emploi et de travail dans les vignes (*pour les salarié·es*)
- La trajectoire sanitaire
- Le hors-travail
- Les représentations de l’agroécologie
- Le rapport à l’avenir professionnel

Nous avons ainsi conduit entre avril 2021 et juin 2023 un total de 109 entretiens (dont 46 femmes), ayant duré entre une heure et trois heures et demie, et répartis comme indiqué ci-

<sup>39</sup> Ces entretiens ont été collectés par S. Julhe, M. Doga et E. Salaméro. Merci aux agents et agentes de la caisse centrale MSA d’avoir grandement facilité les prises de contact auprès des caisses locales.

<sup>40</sup> L’ensemble des entretiens a été réalisé sous couvert d’anonymat des personnes interviewées. Pour cette raison, aucune information sur la localisation infrarégionale des locuteurs et locutrices n’est précisée concernant ce volet de la recherche.

dessous<sup>41</sup>. Certains entretiens ont été menés en binôme (voire en trinôme pour un seul d’entre eux). Dans les Corbières, l’enquête a été réalisée auprès de vitiviniculteurs adhérents d’une même coopérative, quelle que soit le degré de leur participation (en hectares)<sup>42</sup>. Tous les entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits en prévision de l’analyse. Les noms des personnes interviewées et les lieux où ont été réalisés les entretiens ont été anonymisés pour la rédaction de ce rapport.

*Tableau 3. Répartition effective des exploitant·e·s et des salarié·es enquêté·es*

	<b>Chef·fes d’exploitation</b>	<b>Salarié·es</b>	<b>ENSEMBLE</b>
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	15	10	25
<b>Occitanie</b>	16	12	28
<b>Grand Est</b>	56	0	56
<b>TOTAL</b>	87	22	109

Tout en ayant permis de collecter une importante masse d’informations, ce volet de la recherche a rencontré trois limites importantes, qu’il est nécessaire de souligner car elles illustrent également certains résultats :

- La disponibilité des viticulteurs et viticultrices a parfois représenté un défi majeur pour la réalisation de ces entretiens. Ils sont en effet soumis à un rythme de travail intense et gèrent fréquemment des urgences. Ces imprévus, comme des pannes de tracteur, des appels téléphoniques ou d’autres sollicitations liées aux travaux de la ferme ou aux activités de commercialisation en vente directe, ont ainsi parfois perturbé la réalisation des entretiens. Toutefois, leur emploi du temps présente des creux qui ont permis des temps d’échange. Cela contraste avec d’autres catégories d’agriculteurs et d’agricultrices, comme les éleveurs et éleveuses, dont le rythme de travail continu rend la planification des entretiens encore plus difficile.
- Il a été particulièrement ardu de solliciter et de mobiliser les salarié·es agricoles pour effectuer des entretiens. Ceci n’est pas propre à cette recherche. Une bonne partie des travaux en sciences sociales insiste sur les difficultés à enquêter en milieu populaire, en raison notamment d’une distance au capital culturel, faisant appréhender l’entretien comme un exercice intellectuel éloigné de leurs pratiques quotidiennes et parfois perçu comme une « évaluation » de type scolaire (Mauger, 1991 ; Peneff, 1994 ; Mauger, Pouly, 2019). On peut aussi ajouter à cela la maîtrise incertaine de la langue française pour certaines personnes d’origine étrangère. Pour ces dernières, il y a également possiblement des résistances à l’enquête du fait d’une condition ou d’un passé migratoire qu’elles ne souhaitent pas forcément aborder. Par ailleurs, les entretiens ont parfois dû être menés sur le siège de l’exploitation viticole et/ou en présence de l’employeur·e, ce qui cadre même indirectement les propos tenus de part et d’autre. Enfin, plus largement, l’objet de cette étude réduit notablement le nombre de salarié·es recrutables. Il fallait effectivement qu’ils et

<sup>41</sup> Pour la région Occitanie, ces entretiens ont été collectés par N. Roux, E. Salaméro, M. Doga ; pour la région Nouvelle-Aquitaine, par I. Diallo, D. Thivet, B. Leroux, D. Inda ; pour la région Grand Est, par O. Carneiro (dans le cadre de sa thèse de doctorat), I. Diallo, D. Inda.

<sup>42</sup> En 2022, celle-ci regroupait 150 coopérateurs viticoles, pour environ 1300 hectares cultivés sur 32 communes.

elles soient dans des exploitations ayant effectué ou étant en cours de « transition » d'une part, et d'autre part que ces personnes y travaillent depuis suffisamment de temps pour avoir potentiellement un regard sur l'évolution des pratiques culturelles. Ceci explique ainsi pour une bonne part la proportion un peu plus élevée (18 sur 30) de salarié·es permanent·es (majoritairement des hommes) et une moyenne d'âge globale très élevée (plus de 49 ans), la moitié des salarié·es ayant au moins 50 ans.

- Le projet initial consistant à effectuer un suivi longitudinal des enquêté·es s'est finalement avéré peu pertinent. C'est pourquoi nous ne le développons pas davantage ici. L'idée selon laquelle l'inscription dans une démarche de labellisation précède une transformation des pratiques professionnelles, transformation qui pourrait alors être observée par le chercheur et la chercheuse à partir d'entretiens successifs s'est révélée inopérante. Il apparaît en effet qu'au moment d'établir une demande de labellisation la quasi-totalité des exploitations observées avaient déjà transformé leurs pratiques culturelles (*cf. infra*, section 5.1.). De fait, le premier entretien réalisé rend compte de systèmes professionnels déjà reconfigurés et stabilisés. Dans ce cadre, un seul entretien était suffisant.

Enfin, le cadre même de réalisation de la recherche a soulevé des questions d'ordre méthodologique. Des moments d'incompréhension et parfois de friction ont été constatés tant auprès des viticulteurs et viticultrices que des salarié·es en ce qui concerne notre autonomie en tant qu'enquêteurs et enquêtrices par rapport à la MSA et l'utilité de la recherche menée. La présentation de la recherche comme « *étant financée par la MSA* » lors de la prise de contact ou avant de commencer les entretiens, ainsi que la demande de signature d'un formulaire de consentement présentant son logo conformément au R.G.P.D.<sup>43</sup>, ont pu susciter des hésitations ou des questionnements parfois vindicatifs sur la légitimité de la recherche. A titre d'exemple, une salariée saisonnière prénommée « Marie » (prénom anonymisé) révèle sa déception à Ibrahima Diallo (*cf. infra*, 4 .2.2, b) lorsque que ce dernier lui montre la feuille de consentement à signer avec le logo de la MSA (*cf. infra*, figure 2).

---

<sup>43</sup> Voir <https://www.centreemiledurkheim.fr/projets-de-recherche/trasad/>

Figure 2. Formulaire de consentement distribué aux enquêtés

Logo de l'Université de Bordeaux et de l'Emile Durkheim. Programme TraSAD, Formulaire de consentement, AAF MSA 2020, Version doc : 19/04/2021.

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**  
**DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DE DONNEES PERSONNELLES**

Document à remplir en deux exemplaires à signer par le répondant. L'enquêteur remettra un exemplaire au répondant et l'autre au responsable du projet.

Ce formulaire est destiné à recueillir votre consentement pour la collecte des données vous concernant, dans le cadre du projet TraSAD piloté par le CED (UMR 5116 - CNRS).

En signant le formulaire de consentement, vous certifiez :

- que vous avez lu et compris les renseignements communiqués dans la notice d'information,
- qu'on a répondu à vos questions de façon satisfaisante,
- qu'on vous a informé que vous étiez libre d'annuler votre consentement ou de vous retirer de cette recherche en tout temps, sans préjudice.

**Informations sur le participant :**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

**À remplir par le participant :**

- J'ai lu et compris les renseignements fournis dans la fiche d'informations et j'accepte de plein gré de participer à cette recherche.  
 OUI  NON
- J'accepte que mes propos soient enregistrés et exploités par l'équipe du projet TraSAD :  
 OUI  NON
- J'accepte que « les données sensibles » concernant ma santé soient collectées, conservées et exploitées par l'équipe du projet TraSAD.  
 OUI  NON
- J'accepte que mes propos anonymisés soient repris dans le cadre de colloques scientifiques, séminaires ou dans toute forme de valorisation du projet TraSAD.  
 OUI  NON

**Nom, Prénom - Date - Signature**

Un exemplaire de ce document vous est remis, un autre exemplaire est conservé dans le dossier.

Dans l'extrait d'entretien ci-dessous un couple de viticulteurs bio installé en Charente exprime quant à lui à l'enquêtrice et à l'enquêteur les tensions et frustrations qu'ils ressentent face à l'afflux récent de chercheur·es (« *comme des mouches sur le miel* ») et à l'intérêt récent, tant du monde académique que des institutions (MSA, FNSEA selon eux), pour des pratiques qu'ils ont mises en œuvre depuis des décennies. Ils critiquent également le manque de transparence et de soutien de la MSA, et soulèvent des préoccupations quant aux risques de santé liés à leur métier, tels que les maladies professionnelles non reconnues :

« Enquêteur (démontre les premières questions) - *Par rapport aux principaux changements dans vos principes, par rapport au désherbage... parce qu'on parle de désherbage mécanique dans le cadre d'une exploitation bio... vous pouvez en parler un petit peu. Ça prend du temps... ?*

Enquêté - *Ça m'inquiète un peu ce genre de question car ça fait plus de vingt ans qu'on fait ça. Et on a plein de gens qui arrivent comme vous, comme des mouches sur le miel, et qui disent "ah, mais comment vous faites, ç'a l'air compliqué". Mais ça fait plus de vingt ans qu'on le fait !*

Enquêtée - *N'empêche, (s'adresse à son conjoint) tu es un peu révolté aujourd'hui, mais le fait que des gens s'intéressent à ça, ça vaut le coup de partager notre expérience.*

Enquêté - *D'accord, mais c'est important que de l'autre bout, vous puissiez sentir qu'on se fout de notre gueule depuis cinquante ans. On commence à nous draguer parce que deux, trois trucs ont l'air intéressants, mais on n'est pas dupes non plus.*

Enquêtée - *C'est plus par rapport à l'État que tu dis ça ?*

Enquêté - *Par rapport à tout... au début, vous avez dit "Université de Bordeaux", "appel à projets", donc argent public... (...) On aimerait bien connaître le nombre de viticulteurs morts de Parkinson, de cancers, etc. !*

Enquêtée - *Je pense qu'il faudrait superposer des cartes de leucémies, de... on le sait qu'il y a vraiment des cancers liés à des productions. On le sent... (...)*

Enquêté - (...) *[La MSA] ils gardent tout pour eux, ils divulguent pas. Et là-dessus, ça pourrait être un peu plus transparent. Même la reconnaissance des maladies professionnelles... c'est la croix et la bannière.*

Enquêtée - *La MSA, elle est ficelée par la FNSEA et la FNSEA ne veut pas changer de modèle.*

Enquêtrice - *Oui, mais nous, on est dans une recherche plutôt...*

Enquêtée - *Oui, mais il faut que vous compreniez que...*

Enquêté - *C'est vrai qu'à la MSA, aujourd'hui, ils font faire cette étude-là, voilà... comme ça, ils ont fait quelque chose, aussi, sûrement. Mais ce qui serait intéressant, c'est que ça fasse vraiment changer les cartes...*

Enquêtrice - *Après, on est censés leur faire des restitutions.*

Enquêtée - *Mais nous aussi, les administratifs avec qui on peut bosser, il y en a plein qui sont preneurs. Puis au-dessus, il y a le conseil d'administration... comme dans n'importe quel ministère : s'il y en a un qui bouge un peu trop, paf ! C'est la réalité, ça. (...)* »

De ce fait, nous avons tâché de contourner ces difficultés notamment en privilégiant, au début de l'enquête, des contacts que nous connaissions plus ou moins directement, à partir de nos travaux antérieurs et/ou du fait que certain·es d'entre nous ont connu des socialisations proches des mondes agricoles et ruraux. Sans pouvoir être dans une immersion prolongée comme cela a été fait notamment auprès du salariat saisonnier étranger (Diallo, 2020 ; Mazenc, 2022), nous avons ainsi pu accéder au terrain des Corbières, en particulier par l'intermédiaire d'une cave coopérative regroupant les adhérent·es (dont certain·es embauchent des salarié·es) de plusieurs communes, ainsi qu'à des enquêté·es du gaillacois. Dans ce cas-là, nous enquêtons en « milieu familial » (Bajard, 2013) en fonctionnant par interconnaissance et/ou par rencontre directe, parfois en travaillant avec les saisonniers·ères (*cf. infra*, section 4.2.2). Ce mode de prise de contact, et le fait d'être parfois issu·e « du coin » (Renahy, 2005), ont facilité une certaine proximité avec les personnes enquêtées et, ce faisant, leur participation à l'enquête. De même, pour l'accès au terrain du Cognac, nous avons pu mobiliser, pour démarrer l'enquête, différents liens amicaux, et familiaux. L'entrée dans le vignoble champenois et l'accès aux discours des professionnel·les ont quant à eux été facilités par la participation au travail saisonnier. Il a non seulement facilité les rencontres avec les exploitant·es et les salarié·es, mais a aussi permis une compréhension plus fine du terrain. Cet aspect sera évoqué dans la section suivante, mentionnant les expériences d'observations participantes.

#### **4.2.2. Des observations participantes**

Une autre stratégie de recherche a consisté à nouer des liens plus étroits et réguliers avec les personnes enquêtées en participant aux travaux viticoles. Les observations participantes ont permis de saisir les pratiques et les effets de celles-ci sur le travail et les corps de manière antagoniste et complémentaires aux entretiens. Effectivement, elles ont pour principaux avantages de pouvoir saisir les discours liés au travail sur le lieu de travail et pendant celui-ci. En outre, grâce à l'accumulation d'observations participantes, le passage du statut d'*outsider* à *insider* (Becker, 1985) s'est présenté : un statut privilégié pour rencontrer les vigneron·nes et/ou salarié·es souvent difficilement accessibles mais aussi pour avoir accès à leurs discours. En complément, les observations ont également permis de mieux saisir le

langage « indigène » (De Sardan, 2000 ; Becker, 2020), et de connaître le matériel qui façonne le travail, ou encore de compléter certaines thématiques interrogées durant les entretiens mais que les enquêtés préféraient éluder (point portant sur la santé ou certains aspects du faisceau des tâches, etc.). De cette façon, le statut d'*insider* permet un regard particulier sur cet objet.

### a) Observations participantes et immersion ethnographique : expériences de terrain dans le vignoble champenois

Océane Carneiro, doctorante, a ainsi réalisé plus de 500 heures d'observations-participantes durant différentes tâches relatives au travail viticole et vinicole en Champagne depuis 2021. Précisément, les vendanges de 2021, 2022 et 2023, ont été réalisées afin de contribuer au travail saisonnier. Des participations aux étapes de tirage ou de dégorgement ont également permis de saisir le travail lié à la vinification. Pour finir, du « travail au vert » a été réalisé, tel que de la pose de « racks »<sup>44</sup> parmi les vignes champenoises. Ces expériences plurielles lui ont permis d'avoir accès aux professionnel·les et à leurs discours.

#### *Encadré 3. Notes de carnet de terrain par Océane Carneiro, Doctorante*

« Ma première expérience de vendange s'est déroulée en septembre 2021 dans la vallée de la Marne. Pendant une dizaine de jours, j'ai tissé des liens précieux avec les dirigeant.es de cette exploitation ainsi qu'avec les autres saisonnier·ères présent·es. Durant cette période intense, marquée par des horaires de travail étendus et des conditions difficiles (météo capricieuse, vignes basses spécifiques à l'AOC Champagne, etc.), j'ai prêté peu d'attention aux transformations de mon corps : doigts et ongles teints par les raisins, mains écorchées par les sarments et les coups de sécateur maladroits de mon binôme, genoux couverts d'hématomes, dos et poignets douloureux à cause des postures adoptées, et des gestes répétitifs nécessaire à la collecte des raisins etc.

Ce n'est qu'environ une semaine après les vendanges, lorsque mon corps reprenait son aspect habituel, que j'ai découvert ce qui s'apparentait à une zone de sécheresse sur le haut de ma cuisse, sans comprendre son origine. Cette zone s'est ensuite agrandie et détériorée les jours suivants, devenant une véritable plaie. J'ai donc décidé de consulter une pharmacie pour obtenir un conseil et une crème : la plaie me démangeait et subissait les frottements de mes vêtements, rendant sa cicatrisation pénible. La professionnelle de santé à qui j'ai montré cette plaie m'a interrogée sur mes activités récentes : m'étais-je approchée d'une source de chaleur, m'étais-je brûlée avec un radiateur, un lisseur, etc., avant de me demander si j'avais participé aux vendanges. Elle a alors affirmé que cette plaie était due aux produits phytosanitaires appliqués sur les vignes. Bien que le délai d'entrée dans les vignes après traitement ait probablement été respecté (l'exploitation fonctionne sur le modèle conventionnel), les parcelles voisines pouvaient expliquer ma réaction cutanée. En effet : chaque exploitant·e est libre de ses dates de traitement, bien que ces dernières se touchent toutes ou qu'il faille en traverser une pour accéder à l'autre.

Il est à noter que la vendange 2021 est restée tristement célèbre, même des années après, pour ses conditions catastrophiques : un été ponctué de pluies incessantes et même de grêlons. Une situation qui non seulement a affecté la production, mais a également favorisé l'apparition de maladies comme le mildiou et l'oïdium, obligeant les viticulteurs à traiter régulièrement les vignes avec des produits phytosanitaires sous peine de perdre toute la récolte, comme certains exploitant·es en bio l'ont vécu. »

<sup>44</sup> Capsules contribuant à la confusion sexuelle des insectes.



**Photographie 2. Pose des « racks », Champagne, avril 2022**

(crédit photo : Océane Carneiro)



**Photographie 3. Pressurage, Champagne, septembre 2022**

(crédit photo : Océane Carneiro)

### **b) Méthodologie ethnographique : observations et entretiens sur les conditions de travail des salarié·es viticoles dans le cognaçais**

Ibrahima Diallo, alors ingénieur de recherche dans le cadre du projet, a lui aussi partagé des travaux viticoles aux côtés des salarié·es. Suite à un entretien réalisé conjointement avec Delphine Thivet auprès de Mickaël, chef de culture d'un domaine viticole certifié HVE dans le vignoble du cognaçais, ce dernier a évoqué ses difficultés à recruter une main d'œuvre saisonnière pour effectuer les travaux de relevages qui durent une quinzaine de jours. Ibrahima Diallo a saisi cette occasion pour se faire employer par ce chef de culture à l'issue de l'entretien. Il a ainsi travaillé comme saisonnier aux côtés d'une dizaine de releveurs locaux qui habitaient dans les environs. Un étudiant à l'Université de Bordeaux, neveu de deux travailleuses saisonnières et ami d'Ibrahima, lui a permis de trouver un logement non

loin des champs de vignes. Il a en effet pris contact avec ses tantes pour leur expliquer la situation de Ibrahima Diallo en ces termes : « *Ibrahima, mon ami sénégalais qui a une fois passé Noël avec nous à (lieu anonymisé), travaille actuellement à Bordeaux. Il cherche un logement dans le coin pour faire les relevages dans l'équipe formée par Mickaël mais aussi pour observer les conditions de travail des salariés dans les vignes* ». C'est l'une de ses tantes, qui s'est proposée d'héberger gratuitement Ibrahima Diallo dans sa maison durant toute la saison des relevages. Cette immersion dans le travail a permis à Ibrahima Diallo d'atteindre différents objectifs : tout d'abord, elle lui a permis de gagner la confiance de ses collègues, notamment trois jeunes saisonnières âgées d'une vingtaine d'années. Cette proximité a été facilitée par un âge proche, des centres d'intérêts communs (football, musique rap, sport, projets de voyages humanitaires en Afrique). Grâce à cette affinité partagée, ils ont régulièrement invité Ibrahima Diallo à passer des week-ends avec eux. En outre, les relations amicales tissées avec l'étudiant et le fait de loger chez sa tante Marie ont fortement contribué à tisser des liens de confiance. Leurs échanges commencés dans les vignes se prolongeaient souvent lors de moments plus informels, comme les pauses repas ou les dîners chez la tante. Ces discussions abordaient divers sujets, incluant sa vie personnelle et ses relations familiales, tout en abordant parfois les commérages du village.

Cette entrée par le travail a permis également à Ibrahima de mener une enquête à caractère ethnographique constituée d'observations, d'entretiens informels et d'entretiens semi-directifs. Tout d'abord travailler comme releveur a été un moyen d'observer l'organisation et les conditions de travail de ses collègues de travail, les relations avec la hiérarchie, les liens de solidarités dans le travail, l'impact des changements climatiques sur le travail. Ces observations lui ont aussi permis de dresser une typologie de saisonnières employées pendant les relevages. Deux types de saisonnières ont pu être distingués : les régulières et les occasionnelles. Mickaël, le chef de culture, recrute en effet du 1<sup>er</sup> décembre au 30 juin. Parmi le premier groupe, une partie réalisent les tâches viticoles (attache et tirage de bois, relevages). Un autre saisonnier, quant à lui, travaille depuis trois ans dans le domaine comme distillateur et ouvrier agricole. Il a obtenu ces emplois grâce au chef de culture qui est l'un de ses camarades de lycée. A la différence de Marie qui travaille uniquement dans les vignes et vit, pendant la période hors-saison, des revenus issus de ces activités viticoles et des aides sociales (RSA), les autres saisonnières occupent des petits emplois qu'ils cumulent avec les travaux agricoles saisonniers (livreur de journal, femme de ménage dans le domicile de ses employeurs). Le groupe des saisonnières occasionnelles présente quant à lui des situations professionnelles instables (chômage, reconversion professionnelle etc.). Seule une travailleuse a une voiture dans le groupe. Elle organise du covoiturage avec deux de ses collègues pour se rendre dans les vignes. Mickaël a recruté ces saisonniers en début juin pour compléter l'effectif pour les relevages. Notons que les salarié·es permanent·es du domaine, dont le chef de culture lui-même, participent ponctuellement aux relevages. Ils viennent donner un coup de main aux saisonnières. Ibrahima Diallo a conjugué ces observations avec des entretiens informels qu'il a réalisés avec ses collègues pendant le travail et les pauses. Le travail en binôme pour relever les vignes lui a offert la possibilité d'échanger longuement avec son binôme constitué de la tante de son ami étudiant, afin d'explorer la trajectoire scolaire, sociale et professionnelle de cette dernière. Les pauses étaient aussi l'occasion de recueillir des informations sur les parcours professionnels, scolaires, le devenir professionnel de ses autres collègues de travail, la nature des relations qu'ils entretenaient entre eux. Ibrahima Diallo a en particulier cherché à saisir les propos qui se tiennent lors des pauses pour comprendre au mieux la vision du monde de ses collègues, les incertitudes de certains quant à leur avenir professionnel, les représentations stéréotypées des chômeurs, des migrants roumains, telles

qu'elle peuvent s'exprimer dans le cadre informel de discussions entre collègues de travail. Ces conversations avec les anciens collègues de travail étaient révélatrices des relations de proximité et de distance entre eux et Ibrahima Diallo. D'une part, ce dernier partageait avec tous ces collègues la même condition de saisonnier. D'autre part, il pouvait parfois faire l'objet de plaisanteries à caractère raciste de la part de certains travailleurs : « *pourquoi tu ne peux pas t'appeler comme tout le monde en France : Emmanuel, Alain, ou Pierre ? Pourquoi gardes-tu ton prénom Ibrahima alors que tu vis en France ? (rires)* »<sup>45</sup>.

Ibrahima a en outre réalisé cinq entretiens enregistrés avec ses anciens collègues de travail : un entretien avec un salarié permanent, deux avec les saisonniers réguliers, et deux avec les saisonniers occasionnels. Tous les entretiens se sont déroulés dans le domicile des enquêtés sauf un, qui a eu lieu dans le domaine viticole, après le pot de l'amitié qui s'est tenu à la fin des relevages, offert par les employeurs. Afin d'obtenir ces entretiens, trois jours avant la fin des relevages, pendant la pause déjeuner à la distillerie, Ibrahima Diallo expliqué brièvement le projet de recherche aux trois saisonnier-es occasionnel·les de l'équipe, en leur expliquant que ses collègues de l'Université de Bordeaux et lui-même s'intéressaient aux conditions de travail dans le domaine de la viticulture. Ils lui ont répondu qu'ils ne voyaient aucun problème à s'entretenir avec lui autour de leurs conditions de travail. L'un des saisonniers a même suggéré à Ibrahima Diallo de s'entretenir avec une saisonnière ayant fait plus de travaux saisonniers à la vigne que lui. Un autre a fait remarquer qu'ils seraient des « *cobayes* » en riant.



**Photographie 4. Avec des collègues de travail lors du pot d'amitié offert par les employeurs pour clore les relevages, juin 2021**

(crédit photo : Ibrahima Diallo)

---

<sup>45</sup> Extrait du carnet de terrain d'Ibrahima Diallo, juin 2021.



*Photographie 5. Un jour de pluie, avec les saisonniers, Charente, juin 2021*

(crédit photo : Ibrahima Diallo)

#### **4.2.3. Exploration visuelle des pratiques de travail vitivinicoles : une approche sociologique**

La collecte de récits sur les pratiques de travail s'est avérée difficile, car ces pratiques sont souvent peu explicitées. Malgré les relances, elles restent parfois difficiles à appréhender à travers les seuls discours. En plus des observations participantes assurées par Océane Carneiro et Ibrahima Diallo, nous avons développé au fil des terrains d'enquête une approche de sociologie visuelle (Maresca, Meyer, 2013) en intégrant des prises de vue photographiques autour du travail vitivinicole. Notre objectif a été de saisir plus finement les pratiques de travail et de les documenter. En effet, « les photographies sont utiles, car elles focalisent sur la routine des acteurs et de leur environnement » (Douglas Harper cité par Maresca et Meyer, 2013 : 11). Elles permettent ainsi de « donner à voir certaines conditions sociales » (Maresca et Meyer, 2013 : 17). Le choix de cette méthodologie a impliqué la constitution d'un corpus de photographies réalisées à la fois par certains viticulteurs et viticultrices eux-mêmes et par certains membres de l'équipe de recherche. Les photographies prises par les viticulteurs et viticultrices ont en effet permis de capturer leur point de vue sur les pratiques agricoles et leurs conditions de travail. De leur côté, les membres de l'équipe de recherche ont également pris des photographies pour documenter diverses activités et différents espaces de travail. Cela a fourni une perspective complémentaire, qui peut être comparée et mise en contraste avec les photographies réalisées par les viticulteurs et viticultrices. Cette approche de sociologie visuelle a permis d'enrichir la compréhension des pratiques agricoles et des conditions de travail, en capturant des aspects visuels souvent difficiles à exprimer verbalement. Elle a également facilité l'engagement des participants et des participantes dans le processus de recherche et a contribué à l'élaboration d'une analyse plus complète et nuancée. Ces photographies, tout

comme les entretiens enregistrés et retranscrits sont mis à disposition sur un site de dépôt (mycorecncrs) accessible au groupe de chercheuses et chercheurs de TraSAD.



*Photographie 6. Piège à papillons (pour décomptes) et repérages des traces de maladies ; Haut Poitou, mai 2023*

(crédit photo : Benoît Leroux)



*Photographie 7. Taille au sécateur électrique et liage de la vigne avec un attacheur électrique*

(crédit photo : viticulteur rencontré lors de nos enquêtes)



*Photographie 8. Désherbage sous le rang de vigne par les salarié-es, Charente, juin 2021*

(crédit photo : Ibrahima Diallo)



*Photographie 9. Contrôle du processus de maturation des assemblages au chai, Charente, juin 2023*

(crédit photo : Delphine Thivet)

### **4.3. L'analyse de données quantitatives**

Parallèlement au volet qualitatif de la recherche, l'un des objectifs initiaux du programme TraSAD consistait à établir statistiquement les liens entre l'orientation des pratiques culturelles des exploitations et l'état de santé des exploitant·es et des salarié·es. Or, s'il existe des bases de données portant respectivement sur :

- les pratiques culturales (eg. enquêtes pratiques culturales en grandes cultures et prairies, enquêtes PKViti et PhytoViti, produites par l'Agreste/SSP) ;
- les situations d'emploi dans le secteur agricole (eg. le recensement agricole produit par l'Agreste/SSP et les bases SISAL/COTNS produites par la CCMSA) ;
- la situation sanitaire des individus (eg. enquête SUMER-Agricole, cohorte COSET-MSA, enquête AGRICAN, bases Oreade et Raamses produites par la CCMSA) ;

Aucune ne met directement en lien ces trois éléments. L'enjeu était donc de pouvoir mobiliser certaines de ces sources statistiques et dans la mesure du possible de les apparier (sur la base d'un numéro d'identification des exploitations par exemple) afin de produire une série d'indicateurs relatifs à la production vitivinicole et à l'appropriation des pratiques agroécologiques d'une part ; à l'état de santé des salarié-es et des non-salarié-es du secteur d'autre part. L'ensemble devait conduire aussi bien à l'élaboration de statistiques descriptives qu'à l'établissement de modèles visant à établir les liens entre les caractéristiques des exploitations et les indicateurs de santé retenus. Pour cela, l'équipe a demandé et obtenu - ce qui a parfois pu impliquer de longs mois de navette administrative - l'autorisation d'accès à tout ou partie des données issues des sources suivantes :

- les différentes éditions du « Recensement agricole » (RA). Figurant comme la plus importante opération statistique menée par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture. Le RA a pour objectif général d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne (d'autres enquêtes similaires sont coordonnées à l'échelle de l'UE). La collecte de ces données est organisée de manière décennale depuis 1970 (les millésimes disponibles sont 1970, 1980, 1988, 2000, 2010, 2020), et permet de dresser un portrait instantané et détaillé des exploitations agricoles, en permettant des comparaisons au niveau le plus fin (communal). D'ampleur nationale et disposant d'un taux de couverture proche de 100 % (eg. le taux de réponse 2020 est de 97 %, pour volume proche de 400 000 exploitations), cette source permet de décrire : les superficies, la diversification des activités, la commercialisation des produits, l'emploi, les caractéristiques sociodémographiques de l'exploitant, etc. ;
- les différentes éditions des enquêtes « Pratiques culturales en Viticultures », également produites et gérées par le SSP, s'intègrent dans le programme de suivi périodique de l'évolution des pratiques agricoles de quatre filières (Grandes cultures et prairies, Viticulture, Arboriculture et Production de légumes). Les enquêtes PKViti ont connu trois éditions (2006 ; 2013 ; 2019), dont l'objectif générale était de caractériser les pratiques d'exploitation des viticulteurs (hors production de raisin de table). Fondées un échantillon représentatif de parcelles issues du casier viticole informatisé, ces enquêtes renseignent de manière très précise sur les modes d'exploitation, l'usage d'intrants, tout en identifiant les exploitations en conversion agroécologique ainsi que les formes de labellisation, l'ensemble permettant notamment d'établir des indicateurs agro-environnementaux (notamment l'IFT) contribuant à mesurer l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture ;

- la base COSET-MSA, produite et gérée par Santé Publique France<sup>46</sup>, qui consiste en une cohorte épidémiologique portant sur un échantillon national de salariés et non-salariés du secteur agricole. Son objectif est notamment d’observer les liens entre les conditions de travail inhérentes au secteur agricole, l'exposition à certains facteurs de risque et l'apparition de problèmes de santé pouvant affecter les actifs et anciens actifs relevant du régime agricole (troubles musculo-squelettiques, affections respiratoires, allergies, maladies cardio-vasculaires, infections, cancers, pertes d'audition, troubles psychologiques, etc.). Un sous-échantillon portant spécifiquement sur les travailleurs liés à la vigne (n=1976) en a été extrait afin de correspondre au périmètre du programme TraSAD ;
- une partie des bases accidents du travail et maladies professionnelles relatives aux bénéficiaires du régime sociale agricole (SISAL, COTNS, Oreade et SIMPAT), produites et gérées par la CCMSA<sup>47</sup>, pour la période 2015 à 2021. Celles-ci permettent notamment de comptabiliser le nombre d’accidents du travail et de maladies professionnelles déclarées au niveau des exploitations. Là encore, une partition a été réalisée afin de traiter uniquement le cas des exploitations vitivinicoles.

Si ce volet statistique était particulièrement prometteur, il s’est finalement révélé particulièrement ardu à conduire. Alors que nous pensions mobiliser ces données dès le démarrage de la recherche, tel un cadrage préliminaire, les aspects légaux et les démarches administratives - qui ont leurs temporalités propres et dont l’étendue n’avait pas été suffisamment anticipée - ont grandement retardé la possibilité d’accéder à ces données. À titre d’exemple, les premières demandes d’accès à la COSET-MSA ont été réalisées en octobre 2020 pour une mise à disposition effective des données en avril 2023. Parallèlement, les autres sources de données ne sont plus disponibles depuis décembre 2023, leur accès se réalisant à partir d’un abonnement payant. Le traitement de ces bases est donc encore très partiel et mériterait de plus amples exploitations pour livrer toute leur valeur. Les analyses réalisées permettent néanmoins d’établir une vue en « mosaïque » de la situation du secteur et des territoires étudiés (*cf. infra*).

\* \* \*

En définitive, sans être parfaite – ce qui est le propre de toute enquête empirique menée *in vivo* sur un terrain spécifique –, cette recherche a permis de collecter des matériaux extrêmement riches et diversifiés, dont l’analyse est présentée dans la section suivante.

---

<sup>46</sup> Nous remercions Béatrice Geoffroy-Perez, médecin épidémiologiste auprès de Santé Publique France, pour son accompagnement dans l’accès à cette base de données et son aide à la prise en main.

<sup>47</sup> Nous remercions Alexis Guyonvarch, de la Direction des Statistiques, des Études et des Fonds de la CCMSA, pour son accompagnement dans l’accès à cette base de données et son aide à la prise en main.

## 5. Résultats et discussion

Afin d'introduire les résultats de cette recherche, le choix a été fait de débiter la présentation par un portrait statistique des bassins viticoles enquêtés, portrait dressé à partir de trois tableaux d'indicateurs couvrant les caractéristiques générales des exploitations viticoles, certaines caractéristiques de la main d'œuvre et des exploitant-es, mais également des caractéristiques culturelles (*cf. infra*, tableaux 4, 5, 6). Malgré leur relative aridité, ces tableaux permettent de rendre compte de la diversité du paysage viticole français et de certaines des spécificités des terrains investigués pouvant avoir une incidence sur les conditions de travail et par incidence sur la santé. Les points concernant les certifications agroenvironnementales seront quant à eux présentés dans une section dédiée.

La comparaison de ces données permet d'observer, en première approche, deux grands pôles parmi les vignobles enquêtés :

- D'un côté, on trouve des vignobles qui regroupent des exploitations de taille moyenne ou plus basse que la moyenne nationale. Ainsi, alors que la surface moyenne des exploitations viticoles s'élève à 12,3 ha/exploitation, la zone de Champagne se situe à 2,7 ha ; l'Alsace à 5,2 ha et le Languedoc à 14,3 ha. La seconde caractéristique de ce groupe est la forte proportion d'exploitation individuelle, respectivement 70 %, 60 % et 76 % pour les bassins mentionnés, et inversement la faible proportion d'exploitation vinifiant directement leur raisin, là encore respectivement 11 %, 20 % et 14 %, contre 27,5 % en moyenne nationale.
- D'un autre, se trouvent des bassins viticoles disposant d'exploitations dont la taille est supérieure à la moyenne nationale (12,3 ha/exploitation), avec 21,4 ha/exploitation dans le Bordelais, 23,4 ha en Charentes et 23,4 ha dans le Gaillacois. Dans ces exploitations, le statut d'exploitation individuelle est minoritaire, avec 42 %, 46 % et 45,5 % pour les trois bassins cités. De même, ces exploitations tendent bien davantage que le groupe précédent à vinifier son raisin, dans 56 %, 46 % et 40 % des cas.

Comme cela sera montré par la suite, ces grandes lignes se nuancent ensuite selon le degré d'appropriation des pratiques agroécologiques (*cf. infra*, section 5.1.), qui est notamment influencé par la taille de l'exploitation mais également par les caractéristiques sociodémographiques des chef-fes d'exploitation. De la même façon, les caractéristiques culturelles (pente, densité de pieds/ha, hauteur de palissage, etc.) influencent les conditions de travail (*cf. infra*, sections 5.2. et 5.3.).

*Tableau 4. Caractéristiques générales des principaux bassins viticoles français*

BASSIN	Nb. exploit. (OTE 3)	% exploit.	Nb. Ha vigne	% Ha vigne	Ha vigne/exp. (moy.)	Part vinif / exp	Part Exp. Indiv.
<b>ENSEMBLE</b>	59 037	100,0 %	726 544	100,0 %	12,3	27,5 %	62,4 %
Hors bassin	2 297	3,9 %	17 831	2,5 %	7,8	32,7 %	57,6 %
Alsace	2 885	4,9 %	15 038	2,1 %	5,2	20,1 %	59,5 %
Beaujolais	2 120	3,6 %	17 157	2,4 %	8,1	44,9 %	70,6 %
Bordelais	5 378	9,1 %	115 330	15,9 %	21,4	56,2 %	42,3 %
Bouches-du- Rhône	688	1,2 %	10 811	1,5 %	15,7	14,8 %	70,1 %
Bourgogne	3 186	5,4 %	29 918	4,1 %	9,4	47,2 %	43,0 %
Bugey Savoie	480	0,8 %	2 769	0,4 %	5,8	54,2 %	64,6 %
Cahors	240	0,4 %	4 523	0,6 %	18,8	65,0 %	37,5 %
Champagne	11 491	19,5 %	30 685	4,2 %	2,7	11,4 %	69,7 %
Charentes	3 691	6,3 %	86 366	11,9 %	23,4	39,6 %	45,5 %
Cher	341	0,6 %	3 971	0,5 %	11,6	65,7 %	33,4 %
Corse	262	0,4 %	6 022	0,8 %	23,0	41,6 %	49,6 %
Côtes-du- Rhône	1 905	3,2 %	22 858	3,1 %	12,0	17,1 %	68,7 %
Dordogne	550	0,9 %	10 692	1,5 %	19,4	55,1 %	54,7 %
Gaillac	259	0,4 %	6 061	0,8 %	23,4	45,6 %	50,2 %
Gers	575	1,0 %	16 877	2,3 %	29,4	29,7 %	43,5 %
Jura	351	0,6 %	2 005	0,3 %	5,7	42,5 %	70,9 %
Languedoc hors PO	12 963	22,0 %	185 974	25,6 %	14,3	14,0 %	75,8 %
Lot-et- Garonne	320	0,5 %	5 087	0,7 %	15,9	23,4 %	55,0 %
Provence (Var-Vauc.)	5 337	9,0 %	73 572	10,1 %	13,8	18,1 %	67,1 %
Pyrénées- Orientales	1 672	2,8 %	18 543	2,6 %	11,1	19,2 %	76,6 %
Val de Loire	2 046	3,5 %	44 453	6,1 %	21,7	77,4 %	35,9 %

Source : Recensement agricole 2020

Champ : ensemble des exploitations agricoles spécialisée en viticulture (OTE 3500)

Traitement : équipe TraSAD

*Tableau 5. Caractéristiques de la main d'œuvre des principaux bassins viticoles français*

BASSIN	% exploit.	% Ha vigne	Nb. ETP	% ETP	ETP/ex ploit. (moy.)	% chef. fem.	An Nais. (moy.)	Age chef (moy.)	Dip. géné ≥ B+3	Dip. sup. agri
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>129 389</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,2</b>	<b>26,8 %</b>	<b>1966,5</b>	<b>33,0</b>	<b>13,6 %</b>	<b>4,9 %</b>
Hors bassin	3,9 %	2,5 %	4 793	3,7 %	2,1	25,5 %	1967,8	32,1	13,8 %	6,5 %
Alsace	4,9 %	2,1 %	4 984	3,9 %	1,7	25,5 %	1966,0	33,2	7,9 %	2,9 %
Beaujolais	3,6 %	2,4 %	3 991	3,1 %	1,9	20,4 %	1967,1	31,4	11,8 %	3,3 %
Bordelais	9,1 %	15,9 %	23 661	18,3 %	4,4	25,1 %	1966,1	33,9	18,1 %	10,7 %
Bouches-du-Rhône	1,2 %	1,5 %	1 395	1,1 %	2,0	26,9 %	1964,3	36,3	20,8 %	4,9 %
Bourgogne	5,4 %	4,1 %	11 518	8,9 %	3,6	22,1 %	1968,8	31,1	13,8 %	6,1 %
Bugey Savoie	0,8 %	0,4 %	927	0,7 %	1,9	13,3 %	1967,8	32,6	13,8 %	5,2 %
Cahors	0,4 %	0,6 %	660	0,5 %	2,7	16,7 %	1966,0	31,3	13,8 %	7,5 %
Champagne	19,5 %	4,2 %	19 124	14,8 %	1,7	39,7 %	1967,2	32,2	11,4 %	3,2 %
Charentes	6,3 %	11,9 %	9 494	7,3 %	2,6	21,6 %	1969,0	30,0	9,5 %	4,0 %
Cher	0,6 %	0,5 %	1 495	1,2 %	4,4	19,1 %	1969,8	29,4	13,8 %	11,1 %
Corse	0,4 %	0,8 %	822	0,6 %	3,1	27,5 %	1967,3	35,8	21,0 %	6,1 %
Côtes-du-Rhône	3,2 %	3,1 %	3 465	2,7 %	1,8	21,0 %	1966,2	32,4	11,3 %	4,7 %
Dordogne	0,9 %	1,5 %	1 336	1,0 %	2,4	20,0 %	1965,6	33,6	14,5 %	7,3 %
Gaillac	0,4 %	0,8 %	678	0,5 %	2,6	13,5 %	1968,1	29,7	16,6 %	10,4 %
Gers	1,0 %	2,3 %	1 662	1,3 %	2,9	20,3 %	1967,7	30,6	14,1 %	6,8 %
Jura	0,6 %	0,3 %	757	0,6 %	2,2	19,1 %	1967,6	33,2	14,2 %	7,7 %
Languedoc hors PO	22,0 %	25,6 %	17 936	13,9 %	1,4	25,2 %	1965,0	34,1	14,6 %	3,7 %
Lot-et-Garonne	0,5 %	0,7 %	618	0,5 %	1,9	25,0 %	1964,6	32,5	10,9 %	5,9 %
Provence (Var-Vauc.)	9,0 %	10,1 %	10 193	7,9 %	1,9	29,0 %	1964,3	35,6	15,2 %	4,6 %
Pyrénées-Orientales	2,8 %	2,6 %	2 291	1,8 %	1,4	24,0 %	1964,2	35,1	19,1 %	4,4 %
Val de Loire	3,5 %	6,1 %	7 589	5,9 %	3,7	11,3 %	1970,1	29,9	12,9 %	7,3 %

Source : recensement agricole 2020

Champ : ensemble des exploitations agricoles spécialisée en viticulture (OTE 3500)

Traitement : équipe TraSAD

*Tableau 6. Caractéristiques culturelles des principaux bassins viticoles français*

BASSIN	Nb. dans échantillon	Nb. parc. extrapol.	Ha extrapol.	% Ha	Ha/parc. (moy.)	Pieds/ha (moy.)	Haut. palis (moy.)	Pente > 5%
ENSEMBLE	6849	1 851 807	730 409	100 %	0,39	5 272,96	114,74	34,3 %
Alsace	316	111 071	15 669	2,1 %	0,14	4 787,31	136,57	39,6 %
Beaujolais	277	53 617	16 315	2,2 %	0,30	9 737,43	67,29	49,5 %
Bordelais	539	282 281	115 323	15,8 %	0,41	4 926,00	138,76	21,9 %
Bouches-du-Rhône	337	16 329	10 789	1,5 %	0,66	4 069,19	90,18	20,2 %
Bourgogne	350	135 510	29 265	4,0 %	0,22	8 267,10	132,96	56,3 %
Bugey Savoie	217	16 971	3 084	0,4 %	0,18	7 333,38	137,61	69,6 %
Cahors	190	12 922	4 867	0,7 %	0,38	4 390,43	146,50	21,6 %
Champagne	392	171 847	31 221	4,3 %	0,18	8 748,82	109,85	51,3 %
Charentes	399	164 389	81 632	11,2 %	0,50	3 207,91	122,51	22,6 %
Cher	222	14 919	4 302	0,6 %	0,29	6 965,06	127,66	58,1 %
Corse	193	5 452	6 003	0,8 %	1,10	3 790,36	155,93	34,7 %
Côtes-du-Rhône Nord	243	20 167	7 016	1,0 %	0,35	5 114,00	123,89	41,6 %
Côtes-du-Rhône Sud	326	45 825	19 314	2,6 %	0,42	3 910,39	68,23	25,8 %
Dordogne	219	23 433	11 314	1,6 %	0,48	3 480,05	155,50	23,7 %
Gaillac	196	17 208	6 514	0,9 %	0,38	4 591,30	120,77	42,3 %
Gers	203	26 249	19 585	2,7 %	0,75	3 909,84	125,62	25,1 %
Jura	233	8 044	2 050	0,3 %	0,25	6 503,58	135,82	64,4 %
Languedoc hors PO	521	340 730	199 051	27,3 %	0,58	4 172,42	92,82	22,6 %
Lot-et-Garonne	193	16 053	6 057	0,8 %	0,38	4 018,60	140,00	36,3 %
Provence (Var-Vauc.)	465	161 022	73 963	10,1 %	0,46	3 993,37	84,90	24,3 %
Pyrénées-Orientales	256	50 656	20 496	2,8 %	0,40	4 068,50	65,25	32,4 %
Val de Loire	562	157 112	46 579	6,4 %	0,30	5 756,77	116,57	21,7 %

Source : PKViti2019

Champ : échantillon représentatif de parcelles viticoles (hors production de raisin de table)

Traitement : équipe TraSAD

## 5.1. La transition agroécologique saisie au prisme des certifications agro-environnementales

La sociologue Véronique Lucas a forgé l'expression d'« agroécologie silencieuse » (2021) pour qualifier un mouvement profond de transformation du monde agricole « en train de se faire tout en étant très peu verbalisé » (Lucas, Gasselin, 2018 : 3). Ce mouvement se caractérise par sa grande hétérogénéité et diversité, influencée par divers facteurs tels que les territoires, la taille des exploitations et les caractéristiques sociales des chef-fes d'exploitation. Le sociologue Jan Douwe van der Ploeg souligne quant à lui qu'il n'y a pas « *un seul* processus de transformation, plus ou moins bien délimité », mais au contraire « *plusieurs* processus de transition partiels et contrastés », qui « coexistent souvent en parallèle, tout en générant des confrontations persistantes » (Gasselin *et al.*, 2021 : 7-8).

Nos résultats montrent en effet qu'il est impossible de saisir la transition agroécologique comme une dynamique uniforme et linéaire. Sa temporalité elle-même est complexe : Adrien, vigneron biologique de 45 ans dans les Corbières, souligne par exemple en entretien comment la transition vers l'agroécologie précède souvent la certification officielle. Il décrit comment il a commencé à pratiquer des méthodes biologiques avant même de demander la certification AB, refusant initialement de se conformer aux cahiers des charges stricts : « *Je suis passé en bio, donc ma première cuvée bio officielle avec le label AB dessus c'est 2020. Donc 19 18, 17 c'est la conversion, j'ai demandé en 16, 17, 18, 19, la conversion bio. Sauf qu'en fait, ma façon de faire a été antérieure, mais sans label, sans demander, je voulais pas. Parce qu'au début je voulais pas de cahiers des charges. (...) Du bio masqué. Du bio à l'arrache, non, mais c'est ça* ». Étudier ces transitions constitue à cet égard un défi car elles peuvent être en cours bien avant d'être officiellement reconnues.

Nos résultats révèlent en outre une pluralité de formes d'écologisation des pratiques et de modèles dits « durables » ou « agroécologiques », mettant en évidence à la fois, à l'échelle des territoires, des concurrences et des complémentarités qui se dessinent aujourd'hui à travers, notamment, les certifications Agriculture Biologique (AB) et Haute Valeur Environnementale (HVE). Comme précisé précédemment, 21,5% des vignes sont certifiées AB en France (source : Agence bio, chiffres 2022)<sup>48</sup>. Toutefois, après plusieurs années de croissance, on observe un net retrait des conversions<sup>49</sup> au profit d'une autre certification<sup>50</sup>, la Haute Valeur Environnementale (HVE). Aujourd'hui, cette certification vise à encourager les agriculteurs et agricultrices à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tout en leur offrant une reconnaissance officielle pour leurs efforts en matière de durabilité. Cette initiative a connu ces dernières années un succès

---

<sup>48</sup> Soit 11 952 viticultures bio et 110 320 hectares de surfaces certifiées en 2022 (source : Agence bio, <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/>)

<sup>49</sup> On observe en effet un ralentissement de la dynamique des conversions en bio depuis 2019 et même une baisse drastique de ces conversions dès 2022 (— 14 % entre 2021 et 2022): <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/>

<sup>50</sup> Les certifications et labels sont des signes de qualité reflétant les manières de travailler du ou de la dirigeante. Certaines sont nationales tandis que d'autres y intègrent des informations spécifiques concernant l'aire géographique concernée.

indéniable, la viticulture comptant actuellement le taux le plus élevé d'adoption de la certification HVE parmi les filières agricoles françaises, atteignant 62,3 % en 2023<sup>51</sup>.

### **5.1.1. Analyse des cahiers des charges : des niveaux d'exigences contrastés**

Les labels ou certifications agroenvironnementaux ont pour objectif de garantir aux consommateurs et consommatrices la conformité des produits avec des normes environnementales spécifiques (Menival, 2014). Ils rendent visibles certaines pratiques culturelles et/ou processus d'élaboration des produits. Ils peuvent être délivrés par une entreprise privée, une association ou l'État et sont soumis à des contrôles par des organismes internes ou indépendants. Ils présentent des cahiers des charges qui sont autant d'obligations de moyens engageant les exploitant·es dans des objectifs de respect de l'environnement, des travailleur·euses, et des consommateur·rices. Ainsi, les exigences de ces labels et certifications vont au-delà du simple respect des réglementations en vigueur. Le travail d'analyse réalisé à partir de plusieurs sources de données (études conduites par Commerce équitable France « Guide des labels et système de garanties » ; « Étude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire » conduite par Basic, Greenpeace et WWF)<sup>52</sup>, couplé à l'analyse de notre corpus d'entretiens, nous a permis d'objectiver les différents labels en fonction de leur date de création et leur niveau de rigueur environnementale, mais aussi leur degré d'adoption et leurs usages.

Notre travail met en lumière, premièrement, l'évolution des certifications agricoles, soulignant que les labels considérés comme les plus stricts ont émergé entre l'entre-deux-guerres et ont été actualisés jusqu'aux années 1980, notamment avec les labels Demeter et AB. Par la suite, les exigences environnementales des certifications successives se sont progressivement assouplies.

#### **a) Des certifications pionnières en matière d'écologisation de l'agriculture : AB et Demeter**

Première à être appliquée (dans les pays germanophones, mais aussi en Alsace), la « méthode biodynamique » est mise en pratique dès la fin des années 1920. Une coopérative agricole biodynamique, créée en 1927, débouche en 1932 sur la naissance de l'aînée des marques attachées à la bio, au nom de la déesse grecque Demeter. Outre les rotations longues, la culture de légumineuses ou le travail modéré et attentionné du sol, la méthode biodynamique envisage la ferme comme un « organisme agricole », « une individualité pour soi » (Steiner, 1984 : 53). Il s'agit de « constituer un organisme agricole diversifié et le plus autonome possible sur le plan de la fumure, des semences et des fourrages » (Masson, 2004 : 23). L'harmonie et la complémentarité y sont recherchées entre espèces animales et végétales adaptées à l'environnement local. La prise en compte du terroir avec ses espèces sauvages et ses paysages dans leur spécificité participe de la méthode avec aussi ces espaces « laissés sauvages », l'entretien des haies, talus et mares, ou encore l'élevage d'abeilles. La pratique du compostage en tas est aussi incontournable. La particularité de celui-ci est son « enrichissement » à partir de six préparations spécifiques et distinctes (ayant pour composition : achillée millefeuille, camomille, ortie, écorce de chêne, pissenlit, valériane).

---

<sup>51</sup> Source : <https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve>

<sup>52</sup> Ce travail de recensement et de description des différentes certifications agroenvironnementales existantes a été réalisé plus particulièrement par Océane Carneiro et Benoît Leroux. Un tableau présentant de manière synthétique les différents labels et leurs caractéristiques est disponible en Annexes, 11.2.

Viennent ensuite les pulvérisations dans les champs de préparations à base de « bouse de corne » destinées au sol et celles de « silice de corne » destinées aux plantes (théoriquement actives pour leur photosynthèse, développement et qualité alimentaire). Chacun de ces « préparas » répond à une mise en pratique spécifique : ils sont « dynamisés » (brassés pendant une heure en créant des « vortex » - tourbillons profonds – et ponctués par des chaos énergétiques) pour ensuite être dilués selon des doses précises (Koepf *et al.*, 2001). La relation à l'animal répond également à un ensemble de prescriptions comme celle de la « recherche d'un équilibre » dans la production en « fonction des capacités de l'animal » et d'un « respect de l'intégrité physique des animaux » comme la non amputation des cornes, queues ou autres becs comme cela se pratique en élevage intensif (Masson, 2004 : 28). La démarche est celle de la prévention des maladies grâce à une productivité modérée et à un soin des animaux répondant aux principes biodynamiques (dont, au besoin, le recours à une pharmacopée dite anthroposophique).



**Figure 3. Logo du label de l'agriculture biodynamique**

Issue de foyers multiples (en France comme dans le monde), l'agrobiologie (AB) est quant à elle reconnue comme mode de production spécifique dans le courant des années 1980. Plus précisément, c'est en juillet 1980 que la loi d'orientation agricole est votée (puis en mars 1981, son décret d'application), elle reconnaît officiellement en France, sans nommer le terme de « biologique », l'existence d'« une agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse » (le terme de « biologique » sera protégé à partir de 1988). Ces mêmes démarches ont lieu (avec aussi l'IFOAM<sup>53</sup>) au niveau européen<sup>54</sup> et se concrétisent par la mise en place d'un cadre légal de l'appellation « Agriculture Biologique ». La même année, en France sont créés le label de qualité agrobiologique et le logo « AB » (propriétés de l'État) avec l'agrément de trois premiers organismes de contrôle (Ecocert, Qualité France et Socotec). En 1991, la Communauté économique européenne donne un cadre réglementaire (CE 2092/91) aux pratiques agrobiologiques et à l'étiquetage des produits. La contrepartie de cette institutionnalisation se fait rapidement sentir. La politique de l'État envers l'agriculture biologique consiste à lui offrir un cadre réglementaire et juridique mais décide de ne pas prendre en charge les coûts de contrôle et de certification, les faisant ainsi reporter sur les producteurs et productrices eux-mêmes. Cette situation conduit les associations de développement de l'agriculture biologique à péricliter (les producteurs ne pouvant que rarement payer et la certification et la cotisation associative). D'abord barrière protectrice, la réglementation passe en outre rapidement d'un jeu à deux principaux protagonistes (État/milieu agrobiologique) à un jeu plus complexe où firmes agroalimentaires, organisations professionnelles agricoles et milieu scientifique vont redistribuer les cartes sur le terrain européen. Ce nouveau cadre est accepté par les producteurs et productrices agrobiologiques car il apporte la promesse d'un marché plus

<sup>53</sup> L'*International Federation of Organic Agriculture Movements* (IFOAM), est une association internationale d'agriculture biologique, aussi appelée Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

<sup>54</sup> Au nombre de 11 en 1991, ces associations étaient financées par leurs adhérents (pour grande partie des producteurs) et avaient un rôle central par leur animation des réseaux, le contrôle et certification ou encore la recherche (Harrouch, 2003 : 15).

vaste. Ces règles d'abord établies selon les valeurs et intérêts restreints aux tenants de l'agrobiologie sont ensuite redéfinies selon des règles devant s'adapter aux opérateurs du milieu économique, agricole et politique. Bientôt, ce sont les règles du jeu du marché économique qui tendent à s'appliquer au détriment du degré d'exigence initial de l'agrobiologie.



**Figure 4. Labels officiels de l'agriculture biologique : la marque française « AB » et logo européen « Eurofeuille »**

Les cahiers des charges AB se déclinent selon les types de productions agricoles (animaux d'élevage, viticulture, etc.). Ce sont des obligations de moyens portant sur le respect de l'environnement qui sont appliquées et contrôlées par des organismes privés certifiés par l'État.

### **5) La certification HVE : une approche pragmatique de la durabilité ?**

La certification HVE se distingue par une approche plus pragmatique de la durabilité, centrée avant tout sur l'optimisation des pratiques agricoles existantes, ce qui la rend plus accessible et adaptable à un plus grand nombre d'agriculteurs et agricultrices. Nous avons en effet constaté, au terme de nos analyses des cahiers des charges et de notre corpus d'entretiens, que cette certification entraîne moins de changements pratiques par rapport à ceux requis par l'agriculture biologique (*cf. infra*, section 5.3), ce qui reflète une conception de la durabilité plus modérée par rapport à cette dernière. Plus précisément, nos analyses révèlent que la certification HVE facilite une intégration de critères environnementaux dans les pratiques viticoles tout en maintenant – sinon un « rejet du bio » – une mise à distance de l'agriculture biologique (Teil *et al.* 2011 : 38, 40).

La certification HVE a été d'abord l'objet de discussions en 2007 lors du Grenelle de l'Environnement, puis d'une loi en 2010 et de décrets d'application et arrêtés parus en 2011. Dans son élaboration première, soutenue alors par les associations environnementalistes comme France nature environnement, elle a été envisagée comme le nouveau socle de la politique d'État en matière de transition agroécologique. Selon le Ministère de l'agriculture, cette certification « garantit que les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...) »<sup>55</sup>. Mais les critères d'entrée retenus sont relativement peu exigeants au regard des pratiques réglementées comme des enjeux climatiques et environnementaux aux yeux mêmes de la Commission européenne en 2022 (Lassalas *et al.*, 2023 : 61), cette certification est par ailleurs dénoncée comme relevant du

---

<sup>55</sup> Source : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-la-haute-valeur-environnementale> (page consultée le 10 mai 2024).

« *greenwashing* » par un collectif d'associations en 2023<sup>56</sup>. Massivement critiquée par les associations environnementales, ce sont également un ensemble d'institutions qui prennent le relais de ces critiques en objectivant la faible portée environnementale de son dispositif<sup>57</sup>. En dépit d'une révision de ces critères publiés en novembre 2022, ces critiques ne découragent que faiblement les procédures de certifications, tant elles sont encouragées par l'État<sup>58</sup> et par les organisations agricoles dominantes. Les certifications peuvent en effet se réaliser par des coopératives agricoles qui s'occupent de constituer les dossiers et de réaliser l'intermédiation avec l'organisme certificateur. Surtout, l'apposition d'un logo HVE sur les produits (autorisée par le Ministère de l'Agriculture en 2015) a permis au système aval de se saisir de ce label, comme en son temps pour celui de l'agriculture dite « raisonnée », pour vendre des produits sous couvert d'un label symbole de qualité et de respect de l'environnement.



**Figure 5. Le nouveau symbole de l'agriculture écolisée promue par l'État est de couleur cuivre, son macaron représente un petit papillon survolant une ferme ensoleillée et trois mots : « Haute valeur environnementale » (HVE)**

Dans un contexte de crises répétées des AOC, la conception du « terroir comme un acquis et le sol comme un support ne nécessitant ni vigilance ni entretien » (Teil *et al.*, 2011 : 239) s'est en effet trouvée de plus en plus contestée, de même que la pertinence de signes de qualité reposant uniquement sur la délimitation de « zones de production de qualité, sans aborder la durabilité de cette production ou les dégâts causés à l'environnement » (*ibid.* : 171). Les années 1990 et le début des années 2000 ont été marquées par des tentatives d'intégration de la question environnementale dans les AOC<sup>59</sup> mais elles sont demeurées infructueuses<sup>60</sup>. Néanmoins, au fil des années, il s'est avéré de plus en plus difficile pour les acteurs viticoles de demeurer sourds aux attentes sociales de plus en plus affirmées en

<sup>56</sup> Le 20 janvier 2023, sept associations de défense des consommateurs, de défense de l'environnement et de promotion de l'agriculture biologique demandent au Conseil d'État d'interdire le label HVE. Source : <https://reporterre.net/Trompeur-le-label-HVE-attaque-par-l-agriculture-bio>

<sup>57</sup> Par exemple, la Cour des comptes, la Commission européenne, l'Office Français de la Biodiversité.

<sup>58</sup> Un temps seulement, en 2022, elle est même devenue une des voies d'accès au sésame de écorégime de la PAC et l'objet de crédit-impôt pouvant aller jusqu'à 5000 euros.

<sup>59</sup> Par exemple, en 1998 lorsque la Confédération Nationale des Producteurs des Vins d'Appellation d'Origine (CNAOC) met en place une commission d'enquête nommée « Terroir et environnement » dans le cadre du Comité des vins, « afin de mener une réflexion sur la "préservation des terroirs" », ou en 2006, lorsqu'est formulée une proposition de redéfinition des décrets des AOC et d'intégration de critères environnementaux minimaux lors de l'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) (Ansaloni et Fouilleux 2008 : 11, 13)

<sup>60</sup> Par exemple, jusqu'en 2005 les viticulteurs biologiques se voient refuser le droit d'apposer le logo AB sur leur bouteille « au motif que la qualité gustative et la qualité environnementale demeurent des mentions distinctes » (Vidal 2015 : 72 ; voir aussi Ansaloni et Fouilleux 2008 : 11).

matière environnementale. Les acteurs des interprofessions, inquiets concernant d'éventuelles répercussions économiques négatives résultant tant de la dégradation de l'image de leurs produits véhiculée dans les médias que des coûts financiers associés aux pollutions et aux risques juridiques, se sont particulièrement mobilisés depuis moins d'une dizaine d'années, au côté d'autres acteurs de la filière (maisons de négoce et coopératives en particulier) pour promouvoir la certification HVE auprès des viticulteurs et viticultrices. Le fait d'avoir une certification environnementale tend de fait à devenir une obligation : c'est le cas, à partir de 2030, pour pouvoir rester dans l'appellation Cognac et Champagne par exemple. En outre, des primes de quelques centimes sont octroyées aux livreurs de raisin en cas de certification HVE afin de les encourager à s'engager dans cette certification. Comme le précise Serge, viticulteur en Champagne, il est donc difficile d'aller à contre-courant de cette tendance collective et incitation du marché : « [les grandes maisons de Champagne] nous font entendre qu'ils privilégient les raisins HVE aux autres donc après... de toute façon, arrive un moment où que tu veuilles ou non... bon, certains traînent les pieds et ne veulent vraiment pas. Mais arrive un moment où il faut monter dans le train, c'est la tendance, c'est comme ça. C'est comme les voitures électriques. Arrive un moment où les gens n'achèteront plus de voiture diesel, ils vont acheter des voitures propres. [...] c'est contraignant mais il faut l'accepter, ça fait partie du [jeu] ... ».

Dans certaines interprofessions, telle que celle du Cognac, la mobilisation se veut unitaire (« *La grande famille de la filière cognac* »)<sup>61</sup> avec tous les acteurs de la filière, des viticulteurs aux grandes maisons de négoce, avançant de concert en vue de verdir leurs pratiques et mettre en œuvre une viticulture « durable », l'objectif étant de ne pas diviser ses différents membres entre « bons » et « mauvais » élèves. Le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) insiste par exemple sur l'« effort » et l'« engagement » « collectif », voire « l'union sacrée » de la filière, des vitiviniculteurs jusqu'aux maisons de négoce en passant par les coopératives<sup>62</sup>. Dans les Corbières, à partir de 2019, une cave coopérative a elle aussi soutenu et accompagné ses adhérent-es dans une démarche de certification HVE plutôt qu'AB. Trois ans après, 70 adhérent-es étaient engagé-es dans cette démarche d'écologisation, c'est-à-dire la moitié de la surface cultivée par les coopérateurs. Cette cave coopérative aide par exemple les exploitant-es concernant les aspects administratifs afin de soutenir leur adhésion à la certification HVE :

*« On s'est plus vraiment centrés sur, par exemple, l'accompagnement auprès du coopérateur dans les démarches, justement, environnementales. C'est vraiment l'axe – on va dire – de développement. (...) En fait, dans le HVE, tout est pris en compte par la cave, tout est mutualisé. Les coûts d'audit... Tout est mutualisé. Pour le bio, étant donné que c'est une démarche vraiment individuelle – nous, on ne force pas à être en bio, parce qu'il y a trop d'impact financier derrière –, là, on n'accompagne... On accompagne dans le montage des dossiers des fois, pour les demandes de certification, description à l'agence bio, etc., mais, après, chaque viticulteur paye son audit. »* (Technicienne cave coopérative viticole, Corbières)

Une « prime exceptionnelle » de 50 euros l'hectare a en outre été votée par la cave coopérative pour les viticulteurs et viticultrices certifié-es HVE : « *En fait, si t'as bien compris, on est passé au principe plutôt de la carotte que du bâton* », souligne Vincent,

<sup>61</sup> Thomas Brunet, « Toute une filière engagée pour un cognac plus vert », *Charente Libre*, 30 juin 2023, p. 4.

<sup>62</sup> En mars 2024, le Syndicat des Maisons du Cognac publie un film « Cognac : accélérer ensemble pour notre terroir » et met en scène les trois premières maisons (Hennessy, Martell et Rémy Martin) parlant d'une seule voix. Voir Anne Lacaud, « Les négociants veulent "accélérer la transition écologique" », *Sud Ouest — Charente-Maritime*, 29 mars 2024, p. 14.

vigneron HVE en conversion AB dans les Corbières. Là encore, il s'agit de répondre à la « *demande du marché* », plus précisément de la grande distribution : « *Enquêteur – Qu'est-ce qui t'a amené à décider de faire cette conversion ? Au HVE, ou bio ? Vincent – Bon, HVE, c'est le marché et puis, l'intérêt, voilà, du marché économique, y a pas eu d'autre réflexion, hein* ». Un autre vigneron précise que, de toutes les façons, l'AOC Corbières « *a mis un ultimatum* » et que pour pouvoir rester dans l'appellation « *en 2024, il faudra être HVE3, bio ou biodynamie. Donc au moins une démarche environnementale pour pouvoir revendiquer le label* ». De même, Pierre, vigneron dans le Haut Poitou, mentionne le rôle du négociant, représentant les grandes surfaces, qui exerce une influence significative sur les exploitant-es en vue d'une transition vers la HVE : « *Il va falloir que j'y passe. Pour mon domaine à moi, (...) parce que le négociant en veut. Enquêteur – Ça fait pression à ce niveau-là ? Pierre – Le négociant, c'est la grande surface qui fait pression sur le négociant, et le négociant fait pression sur les viticulteurs pour qu'on passe en HVE. Donc la Chambre a organisé quelques sessions d'information. Je n'ai pas eu le temps de m'y inscrire pour l'instant, mais il va falloir que j'y passe* » (Pierre, vigneron en conventionnel en voie de certification HVE, Haut Poitou, 57 ans).

Contrairement à la certification AB, la certification HVE n'impose toutefois pas des actions spécifiques à suivre à la lettre et laisse à chaque viticulteur et viticultrice une marge de manœuvre relative. Cette certification vise en effet plutôt à évaluer les exploitations agricoles selon plusieurs critères regroupés en quatre thématiques principales : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, et la gestion de la ressource en eau. Chaque exploitation peut ainsi choisir ses propres pratiques pour atteindre les objectifs fixés dans ces thématiques. Le fonctionnement du label HVE3 (Haute Valeur Environnementale de niveau 3) repose en particulier sur un système de critères ou « points » attribués à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Serge, viticulteur avec son épouse en Champagne certifiés en HVE3 depuis 2021 précise : « *Il y a un système de points, oui, mais je ne sais pas exactement comment ça marche. Par exemple, quand les vignes sont enherbées, tu as des points. Après, les traitements, tu as des points... si tu dépases la dose d'engrais... par exemple* ». Cette flexibilité permet aux viticulteurs et viticultrices de s'adapter aux spécificités locales et aux contraintes de leurs exploitations tout en répondant aux critères requis par le label.

Cependant, cette flexibilité peut être perçue comme un compromis et une durabilité « à la carte », où certains exploitant-es choisissent des pratiques moins ambitieuses pour minimiser les coûts et les efforts supplémentaires requis. Par exemple, Jean-Baptiste, viticulteur dans le vignoble champenois, souligne que leur exploitation avait déjà adopté des pratiques respectueuses de l'environnement, comme l'utilisation de biocontrôles et la réduction des herbicides depuis plusieurs années avant de se certifier. Il considère l'audit et la certification comme une formalité plutôt qu'une transformation substantielle de ses méthodes de travail : « *la VDC-HVE, si tu veux, c'était... on l'a passée les doigts dans le nez, parce qu'on était déjà, ça faisait déjà 10 ans qu'on désherbaît plus* ». Un autre viticulteur dans le Champenois exprime ses réticences premières à demander la certification, vite levées toutefois par son père : « *c'est lui... Il avait déjà fait une formation – un stage de deux jours – et, avant même que je lui en parle, il m'a dit : "C'est vrai, pourquoi pas. Après tout, bon, dans la pratique, on est très proche des exigences, donc finalement, il n'y a plus grand-chose à faire"* ». De même, Sandrine note que les ajustements nécessaires pour obtenir la certification étaient principalement administratifs, consolidant ainsi une démarche déjà en cours : « *c'est... c'est des démarches qu'on avait déjà personnellement, donc c'était dans la continuité. En fait, maintenant, il faut juste qu'on l'écrive – que tel jour, on met tel... tel produit, machin vide. Mais on le faisait déjà. Enfin, nous, ça ne nous a pas changé*

» (Champagne). Nathalie minimise elle aussi les changements accomplis dans ses pratiques culturelles : « *on fonctionnait déjà en raisonné depuis longtemps, des demi-doses, des quarts de dose, (...) on était déjà en mécanique, on avait déjà zéro désherbage, zéro insecticide, il n'y avait pas grand-chose [de nouveau]* » (Champagne). Enfin, Patrick, vigneron dans les Corbières, précise que la certification HVE revient selon lui avant tout à se mettre en conformité avec la réglementation : « *En fait, HVE, c'est respecter la loi : ne pas surdoser. Voilà, il y a des cahiers des charges à respecter et en fait, il faut être dans tous les clous. Et si on se débrouille pas trop mal, on est toujours dans les clous* ». L'expression « être dans les clous » suggère également une certaine flexibilité : les viticulteurs et viticultrices doivent naviguer dans les limites définies, mais tant que les règles sont suivies de manière adéquate, le système peut être géré sans trop de difficulté. Cette approche soulève des questions sur l'efficacité réelle du label HVE dans la promotion de pratiques agricoles véritablement durables et uniformes à l'échelle nationale.

D'autres, au contraire, perçoivent toutefois la certification HVE comme une adaptation progressive de leurs pratiques pouvant mener à ce que nous proposons d'appeler une « écologisation à petits pas », voire à une certification plus exigeante telle que l'AB. Carole, viticultrice HVE en Champagne, dit ne pas exclure avec son conjoint qui travaille aussi sur l'exploitation de s'engager dans une certification AB : « *on parle de bio. Moi je ne m'occupe pas des phytos, c'est surtout lui, quand il traite la plupart des produits qu'il met c'est bio, il y a tellement de produits qui sont interdits. Le premier traitement qu'il a fait était bio. Je pense que la limite entre nous et le bio, il n'y a plus grand-chose. Oui, je pense que l'on y viendra* ». Elliott, viticulteur en Champagne certifié HVE-VDC depuis 2018, se positionne comme étant « presque bio », tout en exprimant une approche mesurée en matière de respect de l'environnement : « *Enquêtrice – Donc, la labellisation Agriculture biologique, vous n'êtes pas forcément contre... ? Enquêté – J'ai failli. Je devais la donner, mais alors peut-être pas forcément par énorme conviction. Je sais qu'il faut y aller en tout cas. Après, je ne suis pas dans l'excès. Je ne suis pas bio, je ne suis pas conventionnel : je suis au milieu. J'essaie d'être raisonné tout le temps* ». Florian, viticulteur lui aussi en Champagne certifié en HVE3-VDC depuis 2020, voit dans les certifications HVE et VDC, des exigences minimales qui n'interdisent pas toutefois les viticulteurs qui le souhaitent de dépasser les attentes fixées par les cahiers des charges :

*« pour moi, dans la certification de viticulture durable et HVE, il y a le strict minimum du cahier des charges, mais on peut quand même faire plus. Le cahier des charges, je prends un exemple tout bête, mais au niveau des herbicides, il nous dit « vous avez encore le droit encore de désherber avec un IFT... de tant... » Et si vous êtes en-dessous de ce chiffre, vous êtes certifié. Mais rien ne vous empêche d'être à zéro. (...) Donc voilà, nous, enfin moi c'est là-dessus que je travaille en disant « Ben voilà, il y a un objectif. Il est atteint puisque je suis certifié. Mais j'aimerais aller un petit peu plus loin pour pouvoir me dire « Bah voilà, eux, ils demandent ça, mais moi, je suis encore... (...) Tiens, ce point-là, je vais essayer de l'améliorer » (...) cette année, je vais essayer de me concentrer vraiment sur le travail du sol pour réduire les herbicides à 0. (...) j'aimerais cette barre fatidique « zéro herbicides » ne plus du tout désherber aucune de mes parties. »*

Pour certains, tel Guillaume, viticulteur en Champagne ayant la certification VDC depuis 2020, la certification AB est ainsi envisagée comme une option probable, mais il reste soumis à une évaluation des risques et à la volonté de maintenir une flexibilité pour faire face à des conditions météorologiques difficiles :

*« Prochaine étape ça serait le bio, donc on est en réflexion, (...) ce qui me manquerait pour la certification bio, c'est la partie traitements parce qu'au niveau herbicides, je suis déjà bien (...) je sais que je respecte le cahier des charges bio sauf l'utilisation de 2 ou 3 produits de*

*synthèse au mois de mai-juin (...), c'est ça qui me manquerait pour la certification bio. Donc est-ce que je prends ce risque ? En fait aujourd'hui c'est une question de risque, est-ce que je prends le risque les années pluvieuses comme 2021 de perdre une grosse partie de ma récolte ou pas ? Sachant qu'aujourd'hui je suis dans une situation où comme j'ai beaucoup investi ces dernières années et que j'ai un emprunt à rembourser, je me sens un peu plus fragile en fait et moins prête à prendre des risques au niveau des vignes... »*

De même, nous avons observé que la certification AB peut également servir de tremplin vers des certifications plus exigeantes telles que celles de la biodynamie (Demeter par exemple). Vincent, vigneron dans les Corbières, nous confie suivre sur les réseaux sociaux (Facebook) de nombreuses informations sur la biodynamie, car il envisage de convertir une partie de ses vignes en biodynamie, après avoir été certifié HVE et une fois sa certification AB obtenue (encore en cours) :

*« la biodynamie m'intéresse, mais, alors pour l'instant, c'est que un intérêt, et on verra plus tard, mais, ça m'intéresse parce que mon grand-père (...) travaillait avec la lune, et il avait des résultats, sur beaucoup de sujets, donc, je crois à la possibilité, enfin, même je suis sûr que la lune joue sur les plantes. Après, faut que j'étudie la biodynamie parce que y a une partie un peu sectaire, enfin, voilà, après, y a des bons côtés de la biodynamie, y a des mauvais côtés, euh, c'est un gourou qu'a lancé ça, et, qui va au-delà de l'agronomie, donc euh (...) Mais peut-être que je prendrai une partie de la biodynamie. »*

Sandra, 47 ans, vigneronne en AB en Charente depuis son installation (héritée de son père), évoque l'évolution possible des pratiques viticoles de son exploitation (23 hectares) actuellement en agriculture biologique (AB) vers la biodynamie. Toutefois, elle fait montre de pragmatisme en indiquant vouloir sécuriser d'abord les pratiques existantes avec son chef de culture, avant de se lancer dans de nouvelles méthodes :

*« Enquêteur – Là, vous êtes en AB. Peut-être que dans l'avenir, vous projetez peut-être de passer en biodynamie ? (...)*

*Sandra – Ouais. Ouais. Oui, c'est un objectif qu'on a, mais, en fait, pour l'instant... Donc, j'avais... Donc, avec moi, j'ai du personnel, et j'ai un chef de culture, et le chef de culture avec lequel je viens de passer dix ans m'a dit : "Bon, d'abord, on va essayer de sécuriser tous les ans les pratiques – donc on va voir quelles sont les bonnes pratiques au niveau des traitements pour qu'on ait tous les ans une récolte régulière – et après, on verra." Donc, là, on est sur la sécurisation. Voilà. (...), donc il est possible qu'on essaie, effectivement, la biodynamie, sur tout ce qui est pineau et vins de pays. (...) Il faut voir après, au niveau de la praticité, comment on peut mettre ça en place, mais, ouais, peut-être dans deux ans. On se laisse le temps déjà, avec lui, de... de bien voir le fonctionnement aussi et puis, après, voilà, de se lancer. (...) Même si on ne fait pas encore bien de biodynamie, on regarde quand même les jours... les jours spécifiques fleur/fruit. On va essayer de mettre en bouteille plutôt sur des journées adaptées, avec des journées fleur ou fruit,...* »

Aurélie et Patrice, vigneron bio en Charente, indiquent quant à eux qu'ils ont commencé depuis une décennie à adopter des pratiques biodynamiques dans leur vinification et dans une partie de leur vignoble, bien que cela n'ait pas encore été officiellement contrôlé. Cette transition progressive vers la biodynamie requiert toutefois selon eux de relever, petit à petit, des défis organisationnels :

*« Enquêtrice – Vous n'êtes pas dans des histoires de biodynamie... ?*

*Patrice – Si. Notre vinification est biodynamique. On respecte le cahier des charges. Dans la vigne elle-même, on a commencé. C'est un projet que notre associé avait développé. Donc la démarche... on est pas encore contrôlés, mais on utilise les principes. (...) pour le*

*moment, on réfléchit à pouvoir mettre les préparations biodynamiques sur les vignes, on est équipés pour ça. (...)*

*Aurélie – (...) notre souci un petit peu par rapport au travail, c'est que la biodynamie, ce sont encore plus de contraintes, passer à tel moment, telle date, or on a vraiment du mal à le caler dans notre planning. On n'a pas encore...*

*Patrice – La formation, on l'a à peu près.*

*Aurélie – On est formés depuis dix ans, on pratique les trucs et tout ça, mais c'est plus s'organiser pour faire les trucs au bon moment. Ça, on a un peu de mal. Mais ça va peut-être venir.*

*Patrice – Ça reste quand même quelque chose en plus.*

*Aurélie – Mettre la bouse de corne à telle date... (...) Peut-être que petit à petit, la vigne aura besoin de moins de traitements. »*

### **5.1.2. Appropriations différenciées des labels : territoires, « taille » de l'exploitation et caractéristiques sociales des chef·fes d'exploitation**

Nos enquêtes ont révélé une variabilité significative dans l'appropriation territoriale de ces labels. Le recensement agricole interroge les exploitant·es sur la possession de divers labels, tant de qualité (comme le Label Rouge, AOC...) que agro-environnementaux (comme HVE, AB, Biodynamie...), avec des niveaux de détail qui diffèrent. Certains indicateurs sont simples et vérifient uniquement la possession du label, tandis que d'autres exigent des informations sur les surfaces et/ou les années de conversion (par exemple, la certification AB s'applique à des parcelles spécifiques, contrairement à la certification HVE qui peut couvrir toute l'exploitation).

Au-delà d'un degré d'appropriation largement décroissant, allant du label HVE pour 31,5 % des exploitations viticoles au label « Nature & Progrès », qui concerne 0,2 % des exploitations (*cf. infra*, tableau 7), les terrains présentent une diversité marquée dans leur approche et leur adoption de ces labels.

- Ainsi, l'Alsace, le Bordelais et le Gaillacois se positionnent nettement au-dessus des valeurs moyennes nationales pour l'ensemble des labels concernés.
- Le bassin languedocien présente quant à lui des valeurs « moyennes », par rapport à l'ensemble des exploitations viticoles françaises.
- Le cas des Charentes est en revanche plus contrasté dans le sens où la mobilisation du label HVE y est importante, contrairement au label AB par exemple, aspect qui s'explique à partir du positionnement économique choisi par les maisons de négoce et l'interprofession.
- Enfin, parmi les six bassins investigués, la Champagne apparaît largement en retrait sur ces formes de labellisation par rapport à la moyenne nationale. Les acteurs locaux affichent pourtant un souhait de combler ce « retard ».

**Tableau 7. Recours aux principaux labels agro-environnementaux selon les bassins viticoles**

BASSIN	Nb. Exploit.	HVE (%)	AB (%)	AB intégr. (%)	Biodyna. (%)	Na. & Prg. (%)	Nb. Ha vigne	Ha vigne AB	Ha AB (%)	Année de conversion AB
<b>ENSEMBLE</b>	<b>59 037</b>	<b>31,5 %</b>	<b>14,4 %</b>	<b>11,8 %</b>	<b>1,9 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>726 544</b>	<b>128 370</b>	<b>17,7 %</b>	<b>2013,4</b>
<b>Hors bassin</b>	2 297	22,9 %	16,5 %	13,0 %	2,8 %	0,6 %	17 831	3 590	20,1 %	2012,5
<b>Alsace</b>	2 885	59,5 %	19,6 %	16,9 %	3,8 %	0,2 %	15 038	4 922	32,7 %	2013,7
<b>Beaujolais</b>	2 120	40,2 %	13,5 %	10,4 %	1,4 %	0,2 %	17 157	2 201	12,8 %	2015,3
<b>Bordelais</b>	5 378	51,7 %	19,2 %	15,7 %	2,5 %	0,2 %	115 330	19 924	17,3 %	2014,3
<b>Bouches-du-Rhône</b>	688	29,7 %	21,1 %	17,4 %	1,7 %	nc	10 811	3 299	30,5 %	2010,7
<b>Bourgogne</b>	3 186	22,6 %	15,8 %	14,0 %	3,2 %	0,1 %	29 918	4 807	16,1 %	2013,2
<b>Bugey Savoie</b>	480	14,4 %	21,3 %	18,1 %	5,2 %	0,8 %	2 769	591	21,4 %	2014,6
<b>Cahors</b>	240	38,3 %	36,7 %	27,1 %	5,0 %	nc	4 523	1 474	32,6 %	2015,0
<b>Champagne</b>	11 491	22,7 %	3,9 %	2,9 %	0,9 %	0,2 %	30 685	1 864	6,1 %	2016,2
<b>Charentes</b>	3 691	39,0 %	3,2 %	1,8 %	0,4 %	0,1 %	86 366	1 343	1,6 %	2010,6
<b>Cher</b>	341	24,3 %	17,3 %	14,4 %	4,7 %	nc	3 971	1 067	26,9 %	2015,3
<b>Corse</b>	262	19,5 %	32,4 %	26,7 %	4,2 %	nc	6 022	1 715	28,5 %	2011,6
<b>Côtes-du-Rhône</b>	1 905	24,2 %	21,0 %	16,0 %	2,4 %	0,3 %	22 858	5 462	23,9 %	2011,4
<b>Dordogne</b>	550	33,3 %	32,5 %	26,4 %	2,9 %	0,5 %	10 692	3 223	30,1 %	2013,0
<b>Gaillac</b>	259	35,5 %	30,1 %	23,6 %	3,1 %	3,5 %	6 061	1 416	23,4 %	2012,6
<b>Gers</b>	575	35,0 %	15,3 %	6,1 %	0,7 %	nc	16 877	925	5,5 %	2015,4
<b>Jura</b>	351	2,3 %	26,8 %	25,1 %	5,4 %	0,9 %	2 005	598	29,8 %	2012,1
<b>Languedoc hors PO</b>	12 963	28,7 %	14,8 %	12,2 %	1,2 %	0,2 %	185 974	35 691	19,2 %	2013,8
<b>Lot-et-Garonne</b>	320	42,2 %	22,2 %	14,7 %	3,4 %	nc	5 087	907	17,8 %	2012,3
<b>Provence (Var-Vauc.)</b>	5 337	27,4 %	19,0 %	16,9 %	2,0 %	0,3 %	73 572	19 643	26,7 %	2012,4
<b>Pyrénées-Orientales</b>	1 672	16,0 %	17,9 %	16,1 %	1,7 %	0,2 %	18 543	5 398	29,1 %	2013,2
<b>Val de Loire</b>	2 046	43,7 %	26,8 %	23,2 %	3,6 %	0,4 %	44 453	8 309	18,7 %	2011,8

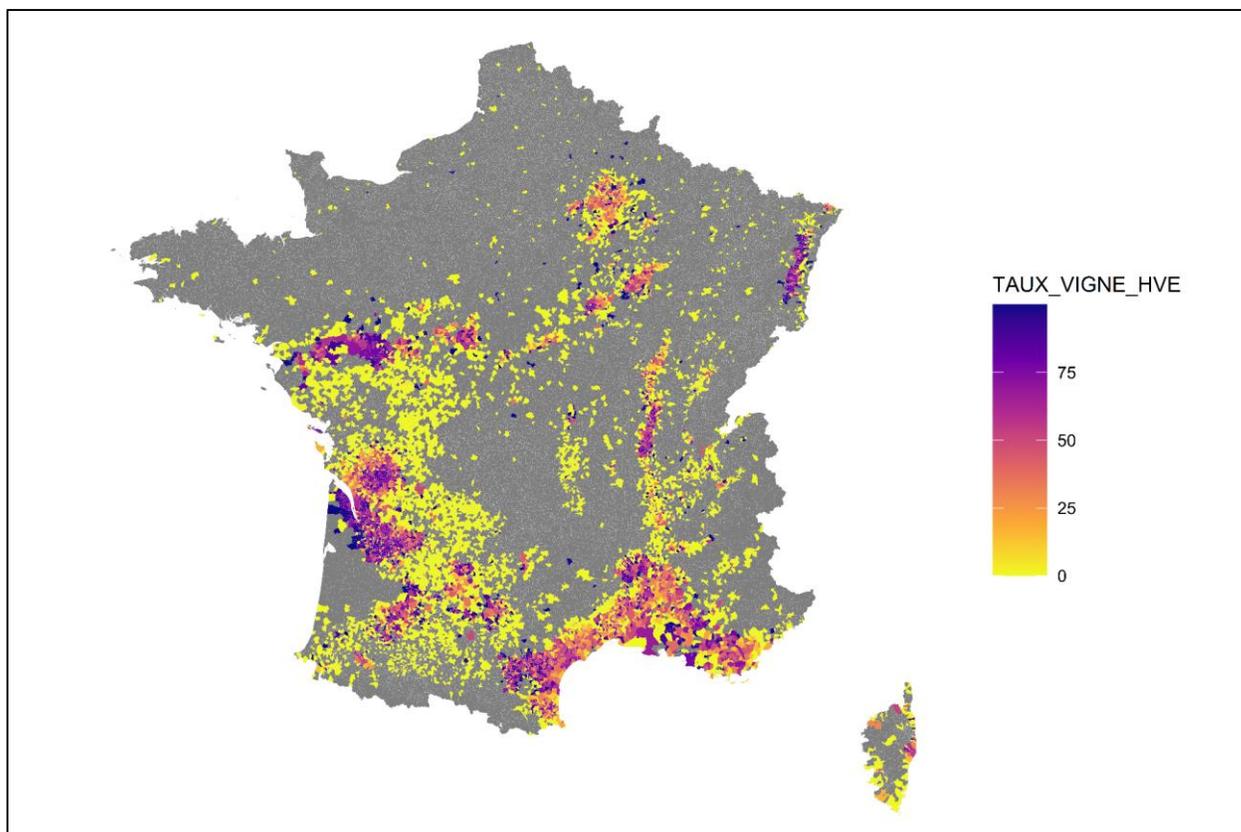
Source : recensement agricole 2020

Champ : ensemble des exploitations agricoles spécialisée en vigne (OTE 3500)

Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

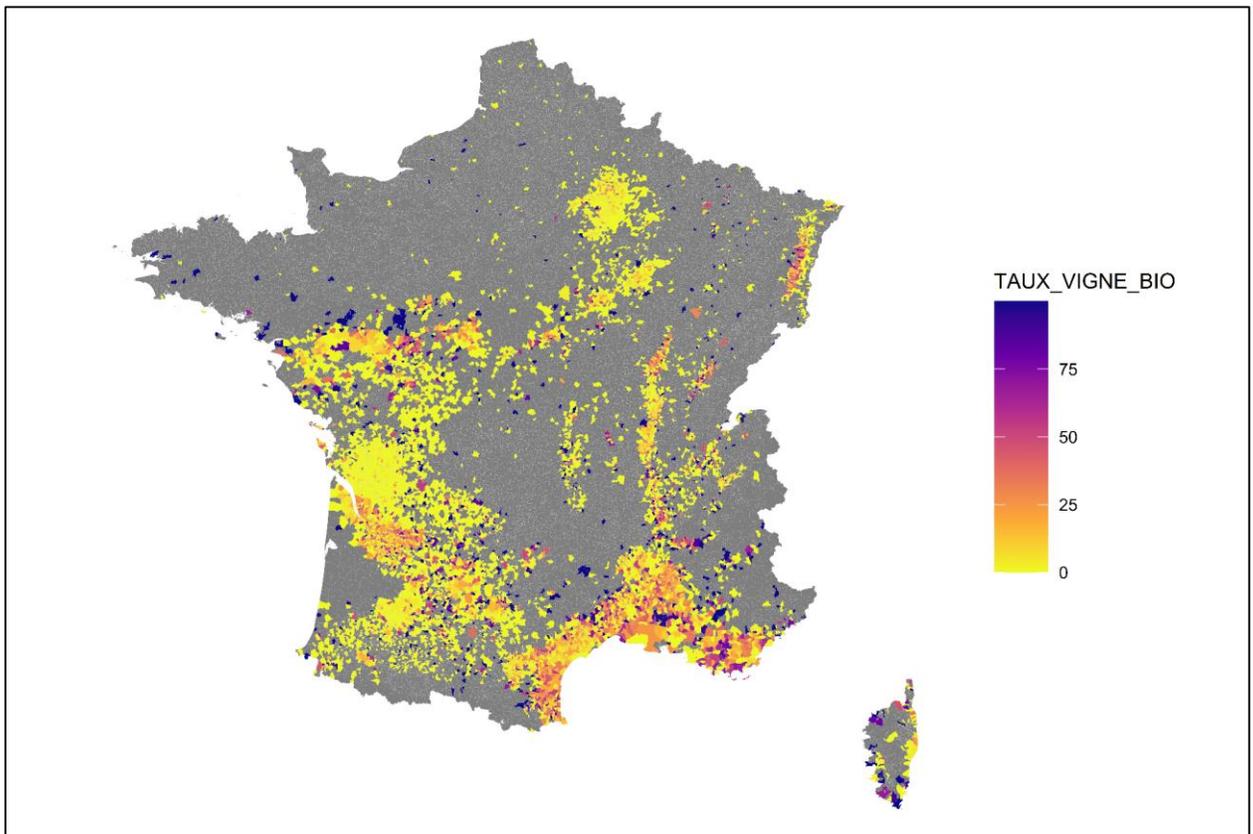
De manière à affiner ces chiffres « bruts », une représentation cartographique du taux de couverture des deux principaux labels agroenvironnementaux (*cf. infra*, cartes 4 et 5) permet d'observer que les niveaux d'appropriation les plus élevés se situent avant tout au cœur des bassins concernés, que ce soit pour le label HVE ou le label AB.

*Carte 4. Taux de surface en vigne labellisée HVE*



Source : recensement agricole 2020  
Champ : ensemble des exploitations agricoles cultivant de la vigne  
Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

*Carte 5. Taux de surface en vigne labellisée AB*



Source : recensement agricole 2020

Champ : ensemble des exploitations agricoles cultivant de la vigne

Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

Au-delà de la simple description du nombre d'exploitations labellisées et de leur répartition territoriale, l'une des questions centrales était d'identifier les facteurs qui influencent la décision pour une exploitation d'adopter le label HVE ou AB. Pour cela, une modélisation par régression logistique (*cf. infra*, encadré 4) a permis de rendre compte des liens statistiques entre :

- une variable binaire « à expliquer », ici la possession d'un label (HVE non/oui ; AB non/oui) ;
- et un ensemble de variables (numériques ou nominales) « explicatives », en distinguant ici des variables qui concernent strictement l'exploitation (bassin, taille, etc.) et des variables qui concernent le/la chef-fe d'exploitation (âge, sexe, niveau de diplôme, etc.).

Notre hypothèse a été que les caractéristiques formelles des exploitations (qui renvoient à un ensemble de ressources et de contraintes économiques) et les caractéristiques socioprofessionnelles des chef-fes d'exploitation se croisent pour « expliquer » le choix d'adopter tel ou tel label.

#### *Encadré 4. Les modélisations statistiques*

Une modélisation statistique est une description mathématique simplifiée des relations ou rapports qui existent entre une série de variables (de deux à plusieurs dizaines) visant à rendre compte (d'une manière suffisamment générale et suffisamment robuste) d'un phénomène donné. Ce type d'approche du traitement des données à plusieurs intérêts :

- limiter les biais d'interprétation liés aux « effets de structure » ;
- pouvoir tester simultanément plusieurs variables (plutôt que par croisement deux à deux) ;
- permettre de déterminer l'« effet propre » - ou plus justement « l'effet marginal » - de chacune des variables introduites dans le modèle, de manière à mettre en avant celles qui apportent le plus de « contraste » dans l'explication du phénomène étudié.

Partant de là, et pour la bonne lecture des résultats, il est également à rappeler que la « lecture » d'un modèle est :

- relative (eg. Les exploitations viticoles du bassin alsacien ont un taux de labellisation HVE significativement supérieur à celui des parcelles du Languedoc (réf.)) ;
- additive (eg. Les exploitations viticoles du bassin alsacien ET dont la surface en vigne est supérieur à 20 ha ont un taux de labellisation HVE significativement supérieur aux exploitations du bassin alsacien ET dont la taille est inférieur à 1 ha, etc.).

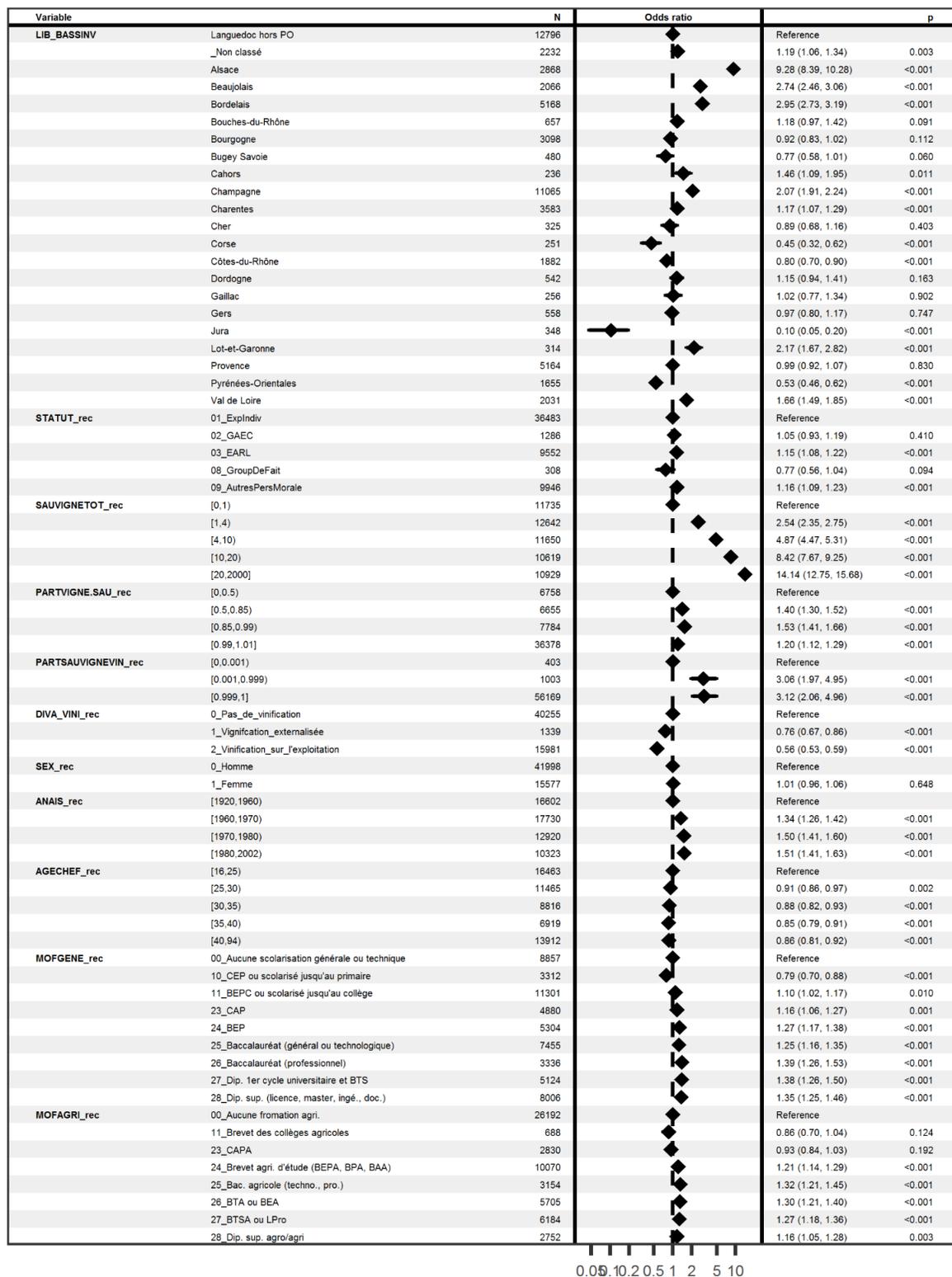
Techniquement, il existe une grande diversité parmi les modélisations statistiques (modèles linéaires généralisés, modèles multi-niveaux, modèles d'équations structurelles, etc.), chaque façon de procéder produisant des indicateurs spécifiques (beta, odd ratio, risk ratio, etc.) et étant adaptée selon les types de données que l'on souhaite traiter. Leur validité et leur pertinence peuvent être abordées, d'une part à partir d'un indicateur renseignant leur significativité statistique (ie. P-valeur ou probabilité que les effets observés ne soient pas dues à un processus aléatoire ; indicateur qui est particulièrement sensible à la taille des échantillons) ; et à partir d'un indicateur renseignant la taille d'effet (ie. Force explicative des variables introduites dans le modèle ; ce type d'indicateur étant insensible à la taille des échantillons, mais sensible à la complexité du modèle pris en compte).

La modélisation de la présence d'une certification HVE63 met en avant l'importance du bassin viticole (eg. Bassin alsacien, bordelais, beaujolais), ce qui n'est pas une surprise en soi compte tenu des éléments présentés auparavant. Mais une fois ce facteur contrôlé, nous avons constaté que l'effet de cette variable est nuancé par un « effet taille » de type linéaire (ie. Plus l'exploitation a de surface viticole, plus le taux de labellisation HVE tend à augmenter) et finalement la prépondérance des caractéristiques de l'exploitation par rapport à celles du chef ou de la cheffe d'exploitation (qui n'ont pas d'impact significatif sur le recours au label HVE). On peut y voir le signe d'une adhésion répondant à des aspects sociotechniques et économiques plutôt qu'à des « convictions » personnelles, aspects en grande partie corroboré par les entretiens que nous avons réalisés.

---

<sup>63</sup> Ce modèle est de bonne qualité statistique et permet de « prédire » 73,4 % des cas de présence ou d'absence de label HVE.

Figure 6. Présentation des éléments du modèle HVE



Source : recensement agricole 2020  
 Champ : ensemble des exploitations agricoles cultivant de la vigne  
 Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

*Note de lecture* : le tableau ci-dessus présente la façon dont chaque élément caractérisant une exploitation « pèse » sur la probabilité que l’exploitation soit ou non en HVE, ceci par rapport à un niveau de référence moyen. Les modalités situées à gauche de la ligne de référence (en pointillés) indiquent une réduction substantielle de la probabilité que l’exploitation soit HVE (cas des exploitations situées dans le Jura ou effectuant une vinification sur site). Inversement, les modalités situées à droite de la ligne de référence indiquent une augmentation substantielle de la probabilité que l’exploitation soit labellisée HVE (cas des exploitations situées en Alsace et des exploitations de grande taille par exemple).

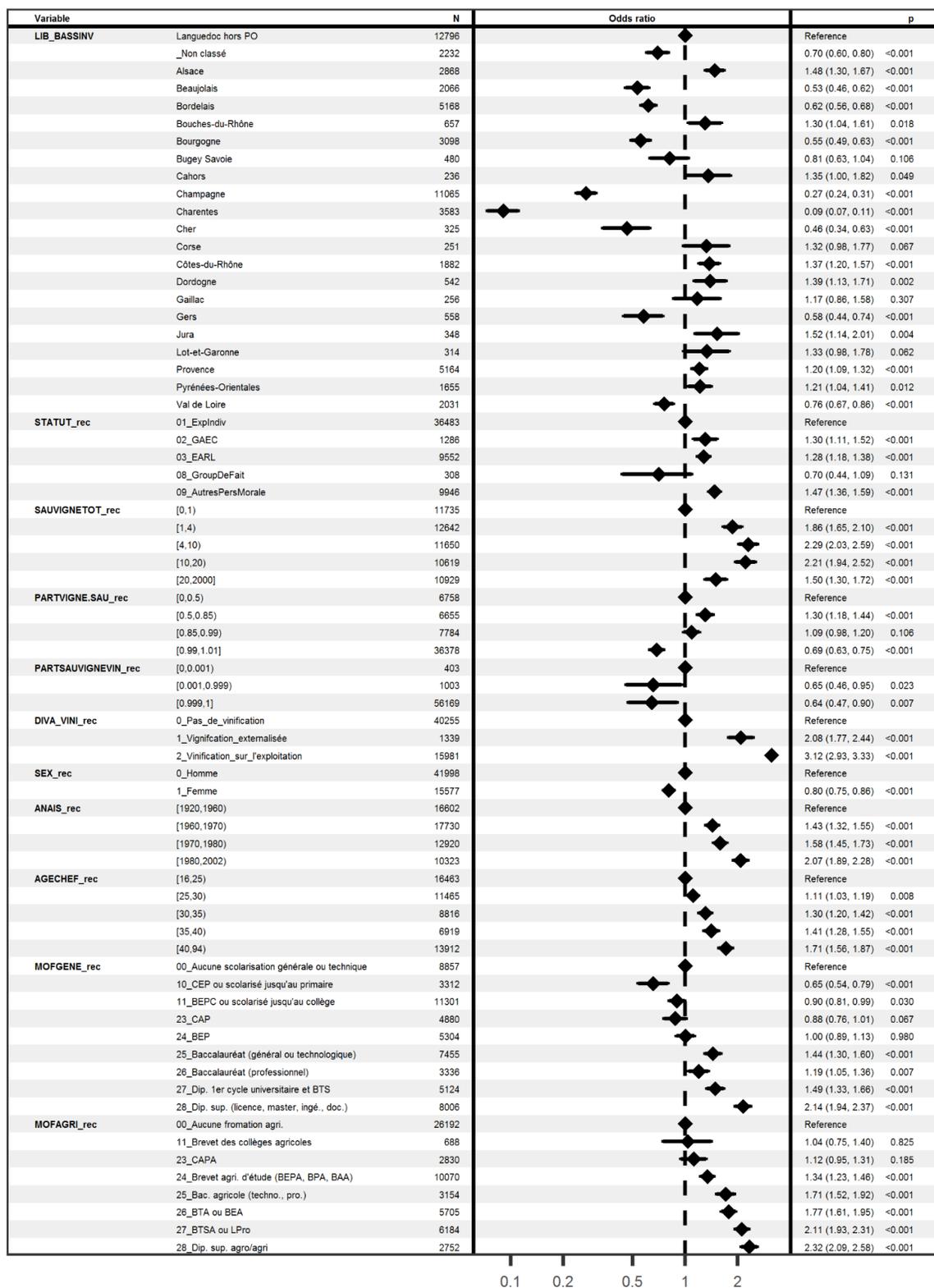
Par opposition, la modélisation de la présence d’une certification AB<sup>64</sup> met également en avant l’importance du bassin viticole (eg. Bassin alsacien *versus* charentais ou champenois), comme indiqué précédemment, mais également l’effet non linéaire de la « taille » de l’exploitation, le taux de labellisation AB diminuant au-delà d’une surface 10 ha (ce qui peut notamment s’expliquer par la difficulté à réaliser des économies d’échelle sur ce type de surface avec une production conduite en culture biologique). Parallèlement et contrairement au modèle précédent, il apparaît ici que les caractéristiques de l’exploitation se croisent avec celles du chef ou de la cheffe d’exploitation. Un effet de la génération, de l’âge d’installation et du niveau de diplôme, est perceptible, indiquant que les plus jeunes et les plus diplômé·es se montrent davantage sensibles à ce type de pratique culturelle, ce qui va dans le sens de la littérature disponible (Barbier et Bellon, 2010 ; Leroux, 2011 ; Nicolas, 2017)<sup>65</sup> et des données collectées lors des entretiens.

---

<sup>64</sup> Ce modèle est de bonne qualité statistique et permet de « prédire » 86,6 % des cas de présence ou d’absence de label AB.

<sup>65</sup> Nous renvoyons notamment aux résultats d’un autre projet de recherche, le programme TRANSAGRINA (Thivet, *et al.* 2023).

Figure 7. Présentation des éléments du modèle AB



Source : recensement agricole 2020  
 Champ : ensemble des exploitations agricoles cultivant de la vigne  
 Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

*Note de lecture* : le tableau ci-dessus présente la façon dont chaque élément caractérisant une exploitation « pèse » sur la probabilité que l'exploitation soit ou non en AB, ceci par rapport à un niveau de référence moyen. Les modalités situées à gauche de la ligne de référence (en pointillés) indiquent une réduction substantielle de la probabilité que l'exploitation soit AB (cas des exploitations situées dans les Charentes, en Champagne ou dans le Cher). Inversement, les modalités situées à droite de la ligne de référence indiquent une augmentation substantielle de la probabilité que l'exploitation soit labellisée AB (cas pour les chef·fes d'exploitation les plus jeunes et les plus diplômé·es).

Si ces résultats issus du traitement secondaire du recensement agricole offrent des pistes de compréhension sur les conditions socioéconomiques d'appropriation de ces labels agroenvironnementaux, ils sont par définition intrinsèquement limités et ne donnent pas à voir les processus concrets qui président à ces choix pour les exploitant·es, et moins encore la manière dont cela transforme le travail et agit sur la main d'œuvre. Sur ces aspects, les méthodes qualitatives mobilisées (*cf. supra*, section 4.2.) apportent une richesse interprétative incomparable et viennent pleinement compléter le recours aux éléments statistiques. En ce sens et afin de d'entamer l'analyse des problématiques de qualité de vie et de condition de travail relative aux travailleurs et travailleuses sur secteur vitivinicole, la section suivante aborde le point de vue des professionnel·les qui côtoient le plus ces publics, en croisant leur propos avec certains indicateurs épidémiologiques.

## **5.2. Le travail viticole vue au prisme des spécialités professionnelles en prévention-santé au travail**

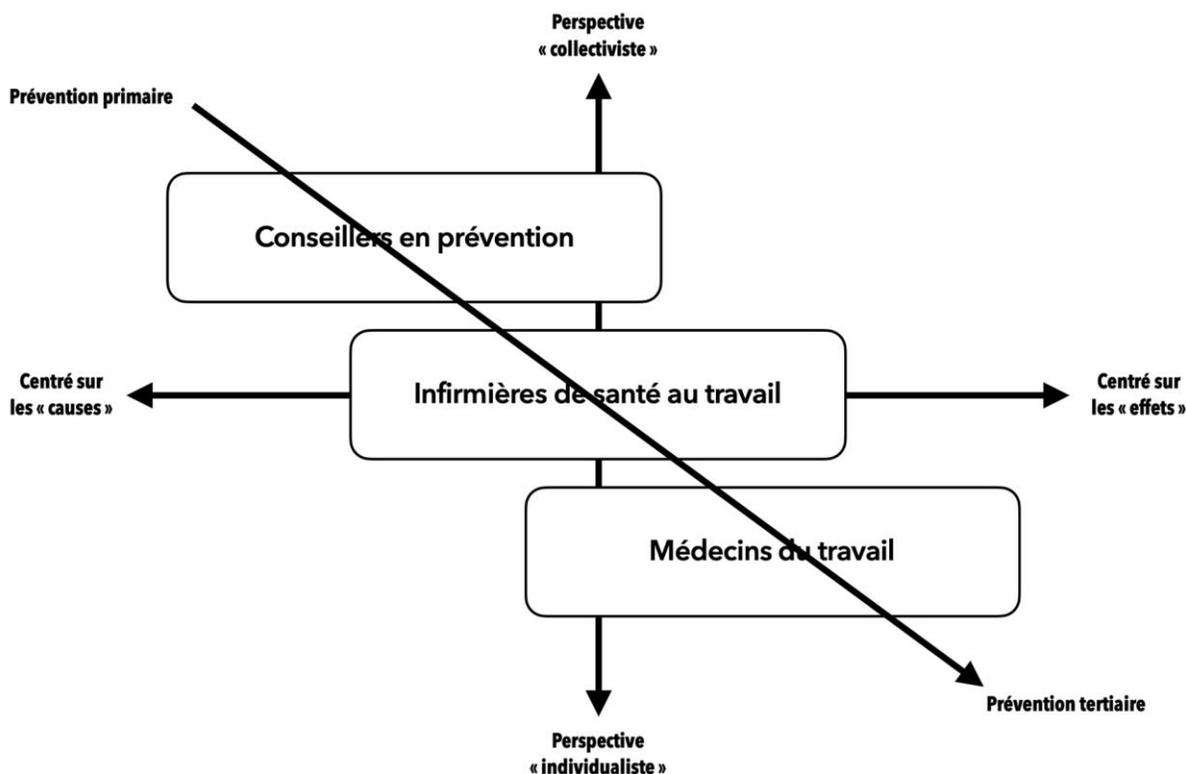
### **5.2.1. Construire une connaissance sectorielle : se composer une représentation en « mosaïque »**

De manière transversale, les entretiens menés auprès des représentant·es des trois groupes professionnels œuvrant auprès des caisses MSA rappellent que leurs perceptions et leurs connaissances du secteur se fondent sur sept grandes bases informationnelles, qui leur permettent d'avoir prise sur l'activité de leurs ressortissant·es (Bessy, Chateauraynaud, 2014) :

- Les consultations individuelles ;
- Les visites d'exploitations ;
- Les études de poste ;
- Les études ergonomiques et/ou épidémiologiques publiées (en interne ou en externe) ;
- Les applications métiers et le système d'information statistiques de la MSA (eg. Sinistralité) ;
- Les échanges interprofessionnels au sein d'un même service ;
- Les échanges entre homologues de différentes caisses.

Bien entendu, aborder l'ensemble de ces aspects pour se constituer une connaissance précise est quelque chose qui prend du temps, aussi bien en matière de formation qu'en matière de temps passé sur un territoire donné pour en appréhender les spécificités, ce qui pose notamment la question de l'ancienneté des agent-es et de la rotation sur les postes. Par ailleurs, comme nous pouvions le supposer, les entretiens réalisés révèlent que les trois groupes professionnels opèrent avec des « référentiels » distincts, influencés notamment par leur socialisation professionnelle et les mandats que leur accorde le droit (Hughes, 1996). Cela se traduit par des approches spécifiques des problématiques du secteur vitivinicole. Pour clarifier cela, on peut schématiser cela de la manière suivante, de façon très générale<sup>66</sup>.

*Figure 8. Schématisation des conceptions de la prévention*



Traitement et mise en forme : équipe TraSAD

*Note de lecture* : ce schéma a été élaboré sur la base de l'analyse des discours produits par les professionnel·les prévention-santé au travail interviewé·es. Il en constitue une réduction analytique et ne vise pas à rendre compte de la richesse et de la diversité des propos recueillis.

<sup>66</sup> Le présent schéma est fondé sur une analyse (non détaillée ici) du lexique mobilisé par les professionnel·les interviewé·es. À partir d'une projection factorielle des termes employés, il est possible de distinguer certains traits spécifiques à chacun des trois groupes professionnels abordés, ceci au-delà des nombreux éléments qu'ils et elles mobilisent de manière commune et qui renvoient à l'unité de leurs actions.

Une fois rappelé la manière dont les agent-es construisent et abordent leurs connaissances, et ce qui fonde finalement leur expertise (Mias, Wolmark, 2018), il est possible de mieux cerner les discours qu'ils et elles produisent sur les risques professionnels et la santé.

### 5.2.2. Consensus et incertitudes sur les risques en vitiviniculture

Lorsque les personnes interviewées évoquent les spécificités du secteur vitivinicole en matière de risques professionnels, leurs discours se recoupent fortement au sujet des troubles musculosquelettiques (TMS, ci-après) et du risque phytosanitaire, tandis qu'ils sont moins consensuels au sujet des risques psychosociaux :

- 5) Concernant la dimension « gestes et postures », et plus particulièrement les TMS des membres supérieurs, il y a un consensus très net sur la spécificité de la vitiviniculture, où l'activité de taille conduit à une augmentation de la prévalence des troubles du canal carpien (33 entretiens sur 36 mentionnent explicitement cet aspect), ceci malgré les évolutions permises par la diffusion du sécateur électrique ou d'autres innovations. Sur ce premier exemple, les extraits d'entretiens parlent d'eux-mêmes :

*« Le sécateur manuel donnait le canal carpien, voilà. Aujourd'hui, le sécateur électrique, ça a monté « le mal ». C'est-à-dire qu'on a l'épicondylite et la coiffe des rotateurs. Ça, c'est lié au sécateur électrique. C'est-à-dire que quand on est avec un sécateur manuel, je vous montre, on coupe normalement, donc on est dans l'axe. (...) Le sécateur électrique en fait, ce qui se passe, c'est qu'il va y avoir une légère du poignet, voilà, qui fait que en fait on n'est plus dans l'axe. (...) qui fait qu'on va – ben ici – fatiguer le tendon du coude. »* (Région Grand Est, conseiller de prévention)<sup>67</sup>

*« Les hommes ils ont plutôt des problèmes d'épaule, dans les travaux physiques quand ils plantent les piquets, le carassonnage, ça c'est un travail d'homme voilà, alors que les femmes elles ont plutôt beaucoup de canal carpien avec le tirage des bois, qui reste encore une activité manuelle où il faut faire tomber, tirer les bois là, après la taille (...) c'est des métiers plutôt féminins ouais, c'est que les femmes qui font ça en gros, et... assez pourvoyeur effectivement de canal carpien, tendinopathies »* (Nouvelle Aquitaine, médecin du travail)

*« C'est toujours le canal carpien. On ne déplace pas le problème en fait... Au lieu d'arriver au bout de deux, trois ans, il va arriver au bout de cinq, six ans. On agrandit un peu l'espérance de vie du canal carpien, mais ils sont toujours sur une moyenne de 15 000 coups de sécateurs quand ils taillent dans la journée. Donc les 15 000, il faut les faire et du coup, le canal carpien souffre toujours autant. Lors du tirage, on a des problèmes de coudes et d'épaules. Heu... physiquement parlant, il faut assurer dans la vigne et donc, on sent bien le, le salarié qui est en peine. Au bout, au bout de cinq, six ans, commence alors le premier symptôme et généralement, à 10 ans, ils se sont quasiment tous fait le canal carpien. »* (Nouvelle Aquitaine, IDST)

Le discours des professionnel·les est ici largement nourri :

---

<sup>67</sup> Afin de préserver l'anonymat des personnes interviewées, explicitement garanti lors des prises de rendez-vous, nous faisons ici le choix de limiter au maximum les informations relatives aux locuteurs, en indiquant seulement la région de localisation et le groupe professionnel.

- d'une part, par le système d'information de la MSA, qui explicite la ventilation des maladies professionnelles en fonction des spécialités agricoles ;
- d'autre part, par les enquêtes ergonomiques menées localement.

Sur ce point, citons pour notre part, et à titre d'exemple, les données issues de la cohorte COSET-MSA, que notre équipe a pu traiter (*cf.* section 3.3.). Celles-ci confirment la forte présence en viticulture du syndrome du canal carpien (21 % de travailleurs et travailleuses sont concerné-es) ou encore des hernies discales lombaires (12,7 % de travailleurs et travailleuses sont concerné-es), le secteur étant uniquement « devancé » par celui des « autres cultures permanentes » (*i.e.* arboriculture).

**Tableau 8. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous souffert des problèmes de santé suivants ?**

	Viticulture	Autres cultures permanentes	Culture de légumes	Culture de céréales	Autres cultures non permanentes	Polyculture élevage
<b>Syndrome du canal carpien</b>	21,0 %	20,8 %	13,6 %	9,1 %	13,0 %	10,4 %
<b>Arthrose du genou</b>	16,8 %	18,0 %	15,6 %	13,1 %	10,9 %	15,1 %
<b>Tendinite de l'épaule</b>	24,8 %	30,3 %	22,6 %	18,8 %	21,7 %	26,1 %
<b>Hernie discale lombaire</b>	12,7 %	12,6 %	9,0 %	9,5 %	4,4 %	8,9 %

Source : Étude Coset-MSA (phase d'inclusion) – Santé publique France.

Champ : individus dont le travail est en relation avec la production de cultures (n = 9471)

Exploitation et traitement : Université de Reims Champagne Ardenne.

*Lecture* : parmi les salariés et non-salariés travaillant dans une exploitation spécialisée en viticulture, 21 % déclarent avoir souffert d'un syndrome du canal carpien au cours des 12 derniers mois.

Comme attendu, en se fondant sur la littérature épidémiologique, il a également été noté parmi les professionnel·les de la viticulture une prévalence du syndrome du canal carpien chez les femmes, cette tendance étant similaire concernant la tendinite de l'épaule. Inversement, les hommes apparaissent davantage sujet aux hernies discales lombaires. Ces différences s'expliquent en grande partie par une double division du travail, séparant chef-fes d'exploitation et salarié-es d'une part (ces derniers étant fortement mobilisés lors du travail au vert), hommes et femmes d'autre part (ces dernières étant par exemple fortement mobilisées sur les étapes de tirage des bois).

**Tableau 9. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous souffert des problèmes de santé suivants ?**

	Chefs d'exploitation Hommes	Cheffes d'exploitation Femmes	Salariés Hommes	Salariées Femmes	Ensemble
<b>Syndrome du canal carpien</b>	13,7 %	22,2 %	22,5 %	33,0 %	21,0 %
<b>Arthrose du genou</b>	16,4 %	17,3 %	16,3 %	17,9 %	16,8 %
<b>Tendinite de l'épaule</b>	18,5 %	29,3 %	26,0 %	29,9 %	24,8 %
<b>Hernie discale lombaire</b>	13,1 %	9,2 %	15,0 %	10,7 %	12,7 %

Source : Étude Coset-MSA (phase d'inclusion) – Santé publique France.

Champ : individus dont le travail est en relation avec la production de cultures et dont l'exploitation de référence est spécialisée en viticulture (n = 1976)

Exploitation et traitement : Université de Reims Champagne Ardenne.

Lecture : parmi les hommes chefs d'exploitation travaillant dans une exploitation spécialisée en viticulture, 13,7 % déclarent avoir souffert d'un syndrome du canal carpien au cours des 12 derniers mois.

2) Les personnes interviewées partagent également des constats concernant l'exposition aux produits phytosanitaires et aux CMR (cancérogène, mutagène, reproductogène), avec deux premiers éléments de discours spécifiques :

Le premier pourrait être résumé par l'expression « *c'est moins pire qu'avant* » (30/36), à travers un discours dont la teneur est ici restituée à partir d'un seul exemple :

« *Globalement tous les exploitants, quand même, utilisent moins de produits phyto qu'auparavant, hein. Y a une baisse, même ceux qui sont pas bio, qui ont pas le label.* » (Nouvelle Aquitaine, Médecin du travail)

Cet aspect est notamment corroboré par les données des enquêtes PKViti 2016 et 2019, dont les résultats globaux sont bien connus des enquêté-es, et qui montrent une diminution globale des indices de fréquence de traitement (IFT) en viticulture au cours des dernières années (cf. *supra*, tableau 1, section 2.3).

Pour autant, les personnes travaillant en vitiviniculture restent plus exposées à des produits phytosanitaires que dans d'autres sous-secteurs agricoles, même si l'exposition semble moindre que dans les cultures céréalières, la COSET-MSA permettant d'avancer que 61 % des travailleurs et des travailleuses sont exposés au moins une fois dans l'année (contre 76 % dans les cultures céréalières).

**Tableau 10. Au cours de cette activité professionnelle, préparez-vous ou appliquez-vous vous-même des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides ou fongicides) sur vos cultures ?**

	Viticulture	Autres cultures permanentes	Culture de légumes	Culture de céréales	Autres cultures non permanentes	Polyculture élevage
OUI	60,8 %	53,1 %	43,9 %	75,7 %	47,8 %	61,9 %

Source : Étude Coset-MSA (phase d'inclusion) – Santé publique France.

Champ : individus dont le travail est en relation avec la production de cultures (n = 9471)

Exploitation et traitement : Université de Reims Champagne Ardenne.

Lecture : parmi les salariés et non-salariés travaillant dans une exploitation spécialisée en viticulture, 60,8 % déclarent préparer ou appliquer des produits phytosanitaires.

Traitement : Samuel Julhe

Sur ce thème, le second constat réalisé lors des entretiens porte sur la présence d'une différenciation statutaire quant à l'exposition aux phytosanitaires, le discours voulant que les chef-fes d'exploitation s'arrogeraient majoritairement la préparation et l'application des produits (21/36) :

- soit en raison d'un respect de la réglementation (*i.e.* ils et elles sont les seul-es à disposer du Certiphyto<sup>68</sup> parmi les personnes qui travaillent sur l'exploitation) ;
- soit de manière à porter le risque à la place des salarié-es (*i.e.* limiter la possibilité ultérieure de faire l'objet d'un recours juridique par un-e ancien-ne salarié-e).

Là encore, un seul exemple de *verbatim* sera cité ici :

« (Les personnes vues en visite) m'expliquent que de toute façon l'exploitant est obligé d'avoir le certiphyto pour aller acheter le matériel, donc quitte à faire il passe la totalité. Au moins ils optimisent et, et c'est leur responsabilité physique aussi qu'ils engagent, c'est leur santé qu'ils engagent, c'est pas celle de leur salarié. Certains c'est ce qu'ils me disent : « on préfère que ce soient nous qui prenions les risques. » (Nouvelle Aquitaine, IDST)

Les données de la COSET-MSA corroborent tout à fait ce type d'assertion, mais viennent y ajouter un second niveau de différenciation au travers d'écart extrêmement marqués, allant du simple au triple, entre hommes et femme pour chacun des deux statuts.

**Tableau 11. Au cours de cette activité professionnelle, préparez-vous ou appliquez-vous vous-même des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides ou fongicides) sur vos cultures ?**

	Chefs d'exploitation Hommes	Cheffes d'exploitation Femmes	Salariés Hommes	Salariées Femmes	Ensemble
<b>OUI</b>	90,7 %	35,2 %	66,1 %	16,7 %	60,8 %

Source : Étude Coset-MSA (phase d'inclusion) – Santé publique France.

Champ : individus dont le travail est en relation avec la production de cultures et dont l'exploitation de référence est spécialisée en viticulture (n = 1976)

Exploitation et traitement : Université de Reims Champagne Ardenne.

*Lecture* : spécifiquement dans le secteur de la viticulture, 90,7 % des hommes chefs d'exploitation déclarent préparer ou appliquer des produits phytosanitaires, cette proportion s'élevant à 16,7 % parmi les femmes salariées du secteur.

3) Arrivent enfin la question des risques (RPS) et des troubles psychosociaux (TPS). Sur ce point, dont sera volontairement exclu le thème du risque suicidaire compte tenu de sa spécificité, les discours sont beaucoup plus variés et ne sont pas congruents entre les enquêté-es sur la manière d'appréhender cette dimension.

Conformément à ce qui a été indiqué précédemment concernant les « référentiels » d'action des uns et des autres, les conseiller-es en prévention abordent cet aspect d'un point de vue systémique (agencement des lieux, organisation du travail, répartition des tâches...), mais ont le sentiment de ne pas pouvoir réellement agir là où il le faudrait, dans le sens où leur action se réalise sur la base du volontariat et sur sollicitation, d'où le sentiment de voir uniquement « ceux qui veulent bien faire » :

<sup>68</sup> Le Certificat individuel produits phytopharmaceutiques, « Certiphyto », est un document nominatif qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les produits phytopharmaceutiques en sécurité et en réduire l'usage. La délivrance de certificats « CERTIPHYTO » découle du dispositif Certiphyto, directement lié au plan « Écophyto ».

« Donc là, je dis *dépression*, ce n'est pas l'objet hein parce qu'à l'origine c'est un problème de santé qui est lié à d'autres problèmes sociaux et économiques généralement. C'est ça qui est fini en CPME, mais ça peut être assorti quand même de RPS ++, ce que j'appellerai moi. Parce que après, nous, on a une cellule qui, je parlerai à la cellule soit suicide ou si vous voulez, normalement ce n'est pas la cellule du suicide d'ailleurs, c'est la cellule pluridisciplinaire, euh... c'est laquelle celle-là ? CP... J'ai oublié le nom, parce que les sigles, ça me fait toujours très plaisir. » (Nouvelle Aquitaine, conseiller de prévention)

« L'image du viti c'est il est riche, il a les moyens. Voilà, c'est ça. Parce que ben il a des vignes. Allez, il a les vignes. Hé mon gars. Enfin t'es dehors, 12 mois sur 12, quoi, et il faut acheter le matériel, il faut pouvoir produire, vendre. (...) Il y a toujours cette image quand même du viticulteur qui est riche, qui a les moyens quoi. Et... et au final, c'est pas forcément vrai quoi. C'est pas forcément vrai, parce que... ben moi, j'ai des vitis, ils galèrent. (...) Il y a beaucoup d'agriculteurs qui sont en risques psychosociaux. Quand il y a un gros problème financier on a des agriculteurs et des viticulteurs qui tombent en *dépression*, malheureusement. Et là il faut les rattraper quoi. » (Grand Est, conseiller de prévention)

« Je vais voir comment le chef d'exploitation... déjà, s'il prend le temps hein d'être avec moi, voilà, ou pas, comment il compte s'approprier un petit peu la démarche, etc. Et en fonction de ça, ça permet des fois d'aborder les risques psychosociaux... d'aborder un certain nombre de sujets sur l'équilibre vie professionnelle/vie privée, la qualité de vie au travail, le rapport avec les nouvelles technologies dans l'organisation du travail de la personne, etc. (...) j'ai eu le cas sur notamment ceux qui sont passés à la méthanisation. Parce que plupart avaient sous-évalué un petit peu l'impact sur le temps. Ils pensaient qu'ils allaient changer leur incorporateur et puis après, c'était fini quoi. Voilà. Non, c'est pas si simple que ça. Il y a quand même des suivis, il y a l'organisation de la maintenance, les réunions, etc. » (Grand Est, conseiller de prévention)

Les infirmières développent davantage une perspective relationnelle (*i.e.* qui mobilisent les relations aux collègues de travail, au chef d'équipe ou au patron, etc.) et élargie des TPS (*i.e.* qui intègre le sentiment de précarité, etc.), mais sans véritable prise sur le sujet dans la mesure où elles ne rencontrent pas les équipes en situation de travail et encore moins les exploitants. Ce groupe note par ailleurs une augmentation, parmi les salarié-es viticoles, des discours portant sur un sentiment de « *mal être* » :

« Et puis il y a quand même cette notion de RPS avec l'instabilité de l'emploi et des contrats. Quand une femme travaille dans les vignes parce que elle peut envoyer tranquillement ses enfants à l'école, les récupérer le soir, mais que, il pleut donc elle n'est pas allée travailler de la journée. Eh bah, là bah, elle rentre zéro heure. C'est un stress énorme. Il y a quand même ce facteur psychosocial qu'il faut prendre en compte. » (Nouvelle Aquitaine, IDST)

« En fait très souvent ce qui ressort dans les risques psychosociaux c'est en lien avec la rémunération. C'est pas le travail en lui-même, c'est la rémunération en fait. C'est la non-reconnaissance de leur travail. Très souvent les salariés qui sont pas bien au niveau... psychosocial, c'est parce que l'employeur les paye à... au pied et non pas à l'heure. » (Nouvelle Aquitaine, IDST)

Les médecins constituent le groupe qui aborde le moins cette thématique, mettant en avant la difficulté à évaluer ou mesurer précisément ce que l'on met derrière RPS/TPS. Ainsi, lorsque la situation est évoquée, elle l'est avant tout sous l'angle de l'accommodation

individuelle (*i.e.* comment le ou la salarié·e pris·e en tant qu'individu parvient ou non à faire face psychologiquement par rapport à une situation perçue comme problématique). De fait, les actions menées semblent également réduites et se résument, dans les propos recueillis, à une orientation vers un psychologue associé au service ou encore vers l'assistante sociale :

« De toute façon les RPS c'est très subjectif... c'est très difficile à apprécier, hein. Ça dépend de la personne, ça dépend du médecin, ça dépend de la structure, ça dépend d'un tas de choses. » (Nouvelle Aquitaine, médecin du travail)

« Alors les TPS, on les interroge et on voit très bien si l'origine vient du travail ou si c'est plutôt personnel. (...) Après ça se complique parce qu'après chaque situation est un peu, un peu individuelle en fait. (...) Mais en viti franchement, il y en a pas tant que ça. Mais heu... des RPS j'en ai pas tant que ça en viti, quasiment pas en viti. » (Occitanie, médecin du travail)

« Plus de, plus de RPS aussi, les gens... Enfin bon je pense qu'au niveau viticole, globalement y a quand même moins de, moins de problèmes psychologiques, après y a de la pression, que quand on fait des, des, des, du tertiaire quoi, des entreprises agricoles là, agri-, 'fin bon, c'est assez... Et le, l'enseignement agricole aussi, c'est, ils sont, c'est compliqué euh, ouais y a, bon, souvent aussi c'est plus pourvoyeur de RPS que, que le monde purement viticole, 'fin bon ça peut arriver aussi, mais... » (Nouvelle Aquitaine, médecin du travail)

Sur ce plan, les données quantitatives disponibles s'avèrent très limitées. Pour reprendre une fois encore la COSET-MSA, il est à noter que celle-ci dispose d'un seul indicateur relatif à la santé psychique, fournit par la *Center for Epidemiologic Studies Depression Scale* (CESD), dont l'échelle évalue la seule symptomatologie de la dépression (excluant ainsi les mesures de stress, d'anxiété, de *burn-out*, etc.). Ici, les données ne montrent pas de spécificité du secteur de la vitiviniculture, le seuil de prévalence des symptômes dépressifs restant tout de même aux alentours de 25 %, avec là encore une double différenciation selon le statut professionnel et le genre.

**Tableau 12. Prévalence des indicateurs de dépression parmi les travailleurs en production de culture (échelle CESD)**

	Viticulture	Autres cultures permanentes	Culture de légumes	Culture de céréales	Autres cultures non permanentes	Polyculture élevage
Score CESD « dépression » (moy.)	11,9	12,2	12,4	11,8	12,3	12,8
Score CESD « dépression » (méd.)	10,0	10,0	10,0	10,0	10,5	11,0
Part d'indiv. Avec un score > 15	25,5 %	25,4 %	29,0 %	25,7 %	28,0 %	30,0 %

Source : Étude Coset-MSA (phase d'inclusion) – Santé publique France.

Champ : individus dont le travail est en relation avec la production de cultures (n = 9471)

Exploitation et traitement : Université de Reims Champagne Ardenne.

Lecture : parmi les salariés et non-salariés travaillant dans une exploitation spécialisée en viticulture, 25,5 % disposent d'un score CESD supérieur à 15, ce qui indique une symptomatologie relevant de la dépression.

**Tableau 13. Prévalence des indicateurs de dépression parmi les travailleurs en viticulture (échelle CESD)**

	Chefs d'exploitation Hommes	Cheffes d'exploitation Femmes	Salariés Hommes	Salariées Femmes	Ensemble
Score CESD « dépression » (moy.)	10,7	13,8	11,2	13,5	11,85
Score CESD « dépression » (méd.)	9,0	11,0	9,0	12,0	10,0
Part d'indiv. Avec un score > 15	19,4 %	35,9 %	21,8 %	34,1 %	25,4 %

Source : Étude Coset-MSA (phase d'inclusion) – Santé publique France.

Champ : individus dont le travail est en relation avec la production de cultures et dont l'exploitation de référence est spécialisée en viticulture (n = 1976)

Exploitation et traitement : Université de Reims Champagne Ardenne.

Lecture : parmi les hommes chefs d'exploitation travaillant dans une exploitation spécialisée en viticulture, 19,4 % disposent d'un score CESD supérieur à 15, ce qui indique une symptomatologie relevant de la dépression.

### 5.2.3. Les labels et les pratiques culturelles comme facteur de risque ?

Sur ce volet de la recherche, le dernier point important porte sur le constat que les professionnel·les prévention-santé au travail interviewé·es peinent à saisir pleinement l'éventuelle relation entre transition agroécologique, ou plutôt pratiques culturelles, et impact sur la santé des travailleurs et travailleuses. Dans la majorité des cas, notamment du côté des médecins et des infirmières, cette interrogation est tout d'abord apparue comme étant « incongrue » lors des entretiens. Pour comprendre cette difficulté, il faut notamment considérer que le mode de conduite du vignobles et/ou des parcelles ne fait pas nécessairement partie des éléments d'interrogations abordés lors de la rencontre d'un·e salarié·e ou éventuellement d'un·e exploitant·e.

*« Alors instinctivement, j'ai envie de répondre que quand les viti font appel à nous, c'est pas forcément une information qu'ils vont nous donner (avoir ou non un label agroécologique). Et du coup, c'est pas forcément une information jusqu'à présent qui était foncièrement indispensable à l'accompagnement qu'on pouvait faire. Parce qu'on peut accompagner pareil quelqu'un qui est en HVE, ou quelqu'un qui est en conventionnel. »*  
(Occitanie, conseiller en prévention)

*« (le mode de conduite des parcelles) ça fait pas l'objet d'une discussion dans notre consultation. On va vérifier s'ils ont les moyens de se protéger, parce que même, bio ou pas bio, de toute façon, euh, l'équipement doit être porté... Donc on va, on s'attarde plutôt à ça (...) Les salariés en parlent pas spontanément... (...) non, c'est vrai que c'est pas, c'est pas un sujet qu'ils abordent spontanément... »* (Nouvelle Aquitaine, médecin du travail)

Lors de temps de visites particulièrement contraints (notamment pour les médecins et les infirmières), ce sont les éléments plus classiques du questionnaire de santé qui sont privilégiés : sous-secteur agricole, type de poste, conduite d'engin ou non, manipulation de CMR, etc. De fait, les pratiques culturelles sont intégrées au tableau de description des conditions de travail uniquement si les salarié·es ou non-salarié·es le mentionnent d'eux-

mêmes. Or, ceci est loin d'être toujours le cas, comme le montre bien les entretiens menés par notre équipe auprès des salarié·es (cf. *infra*, section 5.4). Tout ceci contribue à former une représentation « floue » des éventuels effets du mode de conduite du vignoble, et plus particulièrement de sa labellisation, sur la santé. Les propos se veulent alors très précautionneux du côté des professionnels de santé (15/21).

*Enquêteur – Est-ce que finalement y a des différences en termes de risques selon les pratiques culturelles, les labellisations ?*

*« Alors moi je peux pas dire, j'ai pas... enfin moi, à ma place à moi... J'ai pas vu de pathologie, ni sur le, le bio ou... voilà ou le raisonné ou... voilà. Je peux pas dire que j'ai vu de pathologies ... Moi pour l'instant, je peux pas dire que j'ai fait le lien. » (Occitanie, IDST)*

*« En théorie, on traite moins. Enfin, on essaie. Et ainsi de suite. Quand on est passé en biodynamique – comme disent –, normalement, ça diminue en fait un certain nombre de... certains travaux. Peut-être que ça crée d'autres. Alors, moi, ça, je ne sais pas trop, parce que c'est pas mon domaine de... On n'a pas de... on n'a, pour l'instant, de choses... Enfin, en tout cas, moi, à mon niveau, je ne peux pas... non, je ne me dis pas... Mais c'est une question que vous pourriez poser, donc, à ma collègue (une conseillère en prévention). Vous lui posez la question. » (Occitanie, médecin du travail)*

*« Oui, c'est ça, oui, oui, c'est ça, boh, pour le salarié je sais pas si ça change (le fait d'être en bio ou non), je pense pas que ça change hein, ils vont faire euh, ouais, ouais, franchement euh, bah y a moins, c'est quand même compliqué à dire... » (Nouvelle Aquitaine, médecin du travail)*

Globalement, les conseiller·e s en prévention sont sur la même position d'expectative, bien que dans des proportions différentes (8/15) :

*« J'ai accès à tous les accidents de travail, que je consulte tous les matins, à chaque fois que je suis au bureau. J'ai pas noté, on va dire, de différences entre les exploitations conventionnelles et les exploitations bio. Après, si je me reprojette un petit peu dans les entretiens que j'ai pu avoir avec les exploitants qui sont passés au bio et ceux qui, alors depuis longtemps ou qui sont en cours de transition j'ai pas l'impression que cela change (...) J'ai pas noté en termes d'accidentologie, on va dire, de différences. On peut pas dire... en plus, j'ai pas suffisamment d'éléments précis pour pouvoir le dire. » (Grand Est, conseiller en prévention)*

*« Oui, alors le bio engendre des contraintes plus importantes dans le travail c'est évident. Quand on décide de passer en bio, il faut vraiment tout réfléchir. Pour les entreprises qui ont vingt, trente hectares elles sont obligées d'acheter un tracteur supplémentaire, de recruter un tractoriste supplémentaire ou alors reporter le travail sur des salariés déjà en poste pour lequel ils vont plus traiter ou pour un exploitant ça va engendrer une charge de travail plus importante et beaucoup plus de contraintes car beaucoup plus de passages. Ça engendre beaucoup plus de travail, en volume horaire de travail, pénibilité etc. Plus de travail du sol, parce qu'ils désherbent plus, et du coup beaucoup plus de passages, d'heures de conduite de tracteur. » (Nouvelle Aquitaine, conseiller en prévention)*

*« Parce que c'est du travail. En fait, je pense que ce qu'il faut comprendre. Je ferai la relation avec le sujet biologique, de l'agriculture bio que j'avais eue avec un viticulteur une fois, où il m'expliquait que c'était compliqué de faire du bio dans le Jurançon entre la montagne, le climat, et tout. Et que c'était vraiment un parti pris pour le consommateur,*

*et que des fois, ce n'était pas bien rémunéré. Il travaillait beaucoup, c'était dur, c'est plus de temps dans le tracteur, plus de travail, plus de manuel, et plus... et pas forcément une grosse reconnaissance au niveau du prix quoi. C'est vraiment militer pour la société, et donc des gens que j'ai vu reculer, que j'ai vu voir disparaître, enfin disparaître... Ils ont fait les dix supprimés, donc ils ont arrêté le bio, je pense. » (Nouvelle Aquitaine, conseiller en prévention)*

Il y a donc parfois des difficultés à appréhender cette dimension, ou plus justement une absence de consensus à ce sujet entre professionnel·les et au sein des équipes, notamment dans la mesure où il est peu documenté. Or, les bases de données disponibles tendent à corroborer les derniers avis mentionnés et à montrer que le mode de conduite peut avoir un effet non négligeable sur les manières de mobiliser la main d'œuvre. À titre d'exemple, l'enquête PKViti 2019 illustre tout à fait le surplus de travail manuel que nécessite les parcelles labellisées. Les données de cette enquête permettent en effet de qualifier une partie du travail réalisé sur la vigne, sur les étapes de récolte, de taille et d'opérations en vert.

**Tableau 14. Caractéristiques culturelles selon le type de labellisation des parcelles de vigne (PKViti 2019)**

	<b>Parcelles conduites en « conventionnel »</b>	<b>Parcelles conduites de façon « agriculture raisonnée »</b>	<b>Parcelles « labellisée » (AB ou Biodynamie)</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Nb. Passages manuels (moy.)</b>	2,97	3,59	3,62	3,28
<b>Nb. Passages chimiques (moy.)</b>	2,77	3,32	1,99	2,88
<b>Nb. Pulvé. Totale (moy.)</b>	1,69	1,69	1,29	1,64
<b>Nb. Pulvé hors herbicide (moy.)</b>	1,13	1,15	1,22	1,15
<b>Récolte manuelle</b>	16,94 %	25,77 %	39,6 %	23,08 %
<b>Récolte mécanique</b>	81,9 %	73,56 %	57,84 %	75,73 %
<b>Récolte man. &amp; méca.</b>	0,69 %	0,54 %	1,65 %	0,78 %
<b>Non réponse</b>	0,47 %	0,14 %	0,9 %	0,42 %
<b>Taille sec. Manuel</b>	8,66 %	4,90 %	8,93 %	7,46 %
<b>Taille sec. Pneumatique</b>	1,32 %	0,95 %	1,14 %	1,17 %
<b>Taille sec. Electrique</b>	86,59 %	94,03 %	89,46 %	89,46 %
<b>Taille mécanisée</b>	3,60 %	0,22 %	0,47 %	2,04 %

Source : Enquête PKViti (2019) – SSP Ministère de l’agriculture

Champ : échantillon national de parcelles viticoles (n= 6.800)

Exploitation et traitement : équipe TraSAD.

*Lecture* : pour les parcelles de vigne conduites de manière « conventionnelle », le nombre moyen de passages dans les rangs par campagne s’élève à 2,97.

Pour revenir au discours des professionnel·les de la prévention et de la santé, c’est finalement en approfondissant et en insistant sur ce thème lors des entretiens qu’ils parviennent à établir des liens entre les « cas » qu’ils ont pu rencontrer. Au sujet des trois facteurs de risques que nous avons évoqués dans la partie précédente, les personnes interviewées en viennent finalement à ajouter quelques éléments :

- Sortir d'une production dite « conventionnelle » impliquerait selon eux davantage de travail mécanique, donc un plus grand nombre de passages en tracteur et donc une hausse tendancielle des risques d'accidents ;
- Concernant l'usage des phytosanitaires, le passage vers des pratiques agroécologiques pourraient engendrer une distorsion de l'appréciation du risque, au motif que « *c'est bio, donc le produit que je mets n'est pas dangereux* », ce qui peut s'accompagner (à tort) d'un moindre intérêt au port des équipements de protection.

*« De toute façon même en bio comme ils utilisent des produits, ce que je disais, par exemple, du cuivre... Des engrais, de l'azote, des choses, les risques restent quand même les mêmes. En, en tant que tel puisque ça reste des produits qui sont quand même corrosifs pour la peau, pour les voies respiratoires, donc de toute façon il faut quand même qu'on leur signale. »* (Nouvelle Aquitaine, IDST)

*« J'ai fait une formation aux risques chimiques (à) des agriculteurs un peu plus heu... bio, un peu plus heu... naturels. Et pourtant, ils avaient quand même besoin de faire une formation certiphyto même s'ils utilisaient globalement en gros de la bouillie bordelaise. (...) Je les ai quand même amenés à regarder leurs étiquettes de produits. Voilà, en disant attention... vous êtes moins, mais il y a quand même des risques sur des effets immédiats que vous pouvez avoir. Heu... Pour pas qu'il ait la croyance de dire, on a la protection. Voilà, je, non j'utilise pas des gros heu... Ça, ça n'aura pas d'impact sur moi. »* (Occitanie, conseiller de prévention)

Enfin, concernant les RPS, l'émargement à un label agroenvironnemental est finalement envisagé comme une charge mentale supplémentaire.

*« (Pour un exploitant) aller dans le bio, c'est aller dans l'inconnu. Et là, il se dit : "Ben je lance toute ma production dans quelque chose que je maîtrise moins bien". Ça se passe bien, mais on sent bien derrière qu'il y a une incertitude... S'il y a un aléa climatique, s'il y a une attaque (de ravageur), comment je vais faire face ? »* (Grand Est, conseiller de prévention)

*« (Avec le bio) le risque il se dévie un petit peu. C'est-à-dire qu'on réduit le risque chimique, mais y a effectivement une augmentation de cette charge mentale par le fait que ça nécessite une réorganisation de l'exploitation. (...) Donc je trouve qu'y a une vraie inquiétude par rapport à ça c'est-à-dire de se dire voilà moi j'ai un schéma d'exploitation il est celui-là. Si j'adhère à une démarche (agroécologique) soit je revois tout ou soit que je diminue ma superficie ou que j'embauche des gens ou j'ai pas envie d'aller là-dedans, je suis pas sûr que ça va me rapporter quelque chose, donc vraiment une augmentation effectivement de ce qu'on appelle, de ce qu'on peut appeler comme charge mentale. »* (Occitanie, conseiller de prévention)

\* \* \*

## Conclusion

En définitive et pour conclure sur ce volet de la recherche, les entretiens menés auprès des agent-es de la MSA, interrogent à au moins deux niveaux, qui sont liés l'un à l'autre :

- D'une part, cela pose la question des conditions de circulation de l'information au sein des équipes, sur la manière dont les points de vue sur les publics (salarié-s et non-salarié-es) peuvent être partagés, et interroge finalement le degré d'effectivité

des collaborations pluriprofessionnelles ou pluridisciplinaires. À ce titre, des investigations plus approfondies sur le fonctionnement des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi serait particulièrement intéressantes (CPME ; également appelé Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (CPDP) dans le régime général depuis la loi d'août 2021) ;

- D'autre part, cela pose la question de la façon dont les agent-es des services de santé de la MSA parviennent à agir compte tenu de leurs propres conditions de travail. Il faut ici rappeler la forte pénurie médicale auxquelles les caisses locales font face (comme dans l'ensemble des services de prévention et de santé au travail), ce qui limite d'autant les plages horaires disponibles pour la concertation, les déplacements sur le terrain, etc. Les agents n'ont eu de cesse de le rappeler lors des entretiens : il leur est aujourd'hui compliqué de « bien faire » leur travail. Mais ceci dépasse largement le cadre de ce premier programme de recherche.

Arrivé à ce stade de la présentation des résultats, il convient désormais d'aborder le point de vue des principaux intéressé-es, en traitant la façon dont les viticulteurs et viticultrices, ainsi que leurs salarié-es questionnent (ou non) cette relation entre pratiques culturelles et qualité de vie et condition de travail, ainsi que leurs incidences proprement sanitaires.

### **5.3. Les effets ambivalents de la transition agroécologique sur les conditions de travail et de santé des exploitant·e·s**

Les formes d'écologisation des pratiques viticoles étudiées, telles que définies par les cadres de la certification HVE, de la labellisation AB ou de la biodynamie, génèrent des effets variés sur le travail des exploitant-es rencontré-es. Cette section explore en détail ces différents impacts et contraintes résultant de la transition vers une viticulture plus respectueuse de l'environnement.

Notons tout d'abord que ce processus exige des changements qui s'inscrivent souvent dans une temporalité plus longue que celle des certifications. Patrick, âgé de 35 ans, vigneron certifié AB depuis 2022 dans les Corbières, décrit par exemple une période d'apprentissage et d'expérimentation de 2012 à 2017, où il a appliqué les principes de l'agriculture biologique sans en faire la publicité ni chercher immédiatement la certification. Cette approche indique une prudence et une réflexion sur la viabilité des pratiques biologiques et lui a permis une adaptation progressive, réduisant les risques liés à une transition brusque :

*« Patrick - en fait, nous, on a toujours travaillé dans des domaines avec plutôt une démarche bio, respect et tout ça, et donc c'est vrai qu'on voulait tendre vers ça. Dès le début, on s'est évertués à respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique, mais sans le revendiquer, sans se faire certifier. (...) En se disant "on va apprendre et si on y arrive, on sautera le pas et on lancera la certification". C'est ce qui s'est passé. De 2012 à 2017, des années relativement normales pour la région, c'est-à-dire sans trop de pluie, une gestion phytosanitaire assez classique, assez facile, pas trop de pression, et en fait en 2018, grosses pluies tout le temps, tout le temps au printemps. Et c'est là qu'on a fait la plus belle récolte ! Donc on s'est aperçus qu'on était pas certifiés, mais sur les salons ou les cavistes, personne n'était obligé de nous croire sur parole tant qu'il n'y avait pas le petit logo... et on s'est aperçu qu'en fait, le bio, ou il est certifié, ou il ne l'est pas. En fait, il n'y a pas d'entre-deux. Donc on a dit "allez, on demande la certification". Et là, je serai certifié en 2022. Officiellement. »*

Cette dimension temporelle illustre également une contrainte structurelle, où les investissements initiaux et les engagements économiques limitent la flexibilité des viticulteurs et viticultrices pour adopter rapidement de nouvelles pratiques. Les transitions vers des pratiques plus durables, comme l'agriculture biologique, sont ainsi perçues comme des processus longs et contraignants.

#### *Encadré 5. Vincent : les défis de la transition vers une agriculture durable*

Notre entretien avec Vincent, viticulteur de 40 ans en Corbières et président d'une cave coopérative, certifié HVE et en conversion vers l'agriculture biologique (47 hectares), illustre les défis auxquels beaucoup d'exploitant-es sont confronté-es. Il commence par souligner une certaine inertie économique du capitalisme agricole où les exploitant-es doivent continuellement optimiser leur rendement économique tout en cherchant à intégrer des pratiques durables : *« Ce que parfois, les gens qui ne sont pas du métier ne comprennent pas, c'est que tu ne peux pas changer du jour au lendemain. Une fois que tu es à 30 hectares, que tu investis pour passer à 40, que tu achètes du matériel, que tu as beaucoup d'investissements, etc., tu ne peux pas du jour au lendemain dire "je retombe à 10 et je fais du bio, je fais ci, je fais là." Enfin, il faut que tu honores tes engagements. Les choix de début de carrière sont primordiaux, car ce sont eux qui vont déterminer au minimum 15 ans de ta vie. (...) »*.

C'est en tenant compte de ces contraintes qu'il a progressivement pu faire évoluer ses pratiques productives :

*« j'ai commencé en conventionnel, (...) avec un peu d'agriculture raisonnée là-dedans, euh, ensuite je suis passé en HVE et maintenant je suis en conversion bio. Et je réfléchis à un peu d'agroforesterie, etc., donc, ça veut pas dire qu'on peut pas évoluer dans sa façon de travailler, ça veut juste dire que son modèle économique on doit quand même, on est obligé d'en tenir compte. »*

Vincent souligne en outre combien les modernisations agricoles, avec leurs avancées technologiques, ont contribué à transformer le travail agricole, rendant certaines tâches moins fatigantes et leur permettant de se libérer du temps. Il se réfère notamment au désherbage par produits chimiques qui a permis aux travailleurs et travailleuses agricoles d'accomplir moins d'efforts physiques et de répondre à leurs aspirations à une meilleure qualité de vie :

*« ce qu'il faut aussi comprendre, c'est que c'était euh, une qualité du travail pour l'exploitant ou l'ouvrier, peu importe, parce que, d'un travail qu'il fallait faire trois fois et qui était rébarbatif et fatiguant, et ben, le gars, il, il branchait son outil, il mettait un peu de produit dans son matériel, il partait et, à la fin de la journée il avait fini, il s'était pas fatigué, de toute l'année il avait pas à y revenir. Donc dans toutes les réflexions qu'y a par rapport à une évolution maintenant de revenir vers certaines pratiques ou du moins d'arrêter celles qu'on faisait, ben, il faudra aussi, enfin il faut tenir compte de l'économie, parce que de façon si y a pas d'économie, ben, y aura pas d'activité agricole, et de la qualité de vie, parce que, moi ou mes collègues, maintenant la nouvelle génération d'agriculteurs ne tolère plus de travailler trois fois plus que les autres, de gagner trois fois moins, et de en plus faire des métiers fatigants, quoi. »*

Vincent insiste également sur le « temps long de la transition », notamment dû à la nécessité de former non seulement lui-même, mais aussi ses salarié·es « *pour ré-apprendre les choses de base du métier* » :

*« les choses peuvent pas se faire du jour au lendemain. Premièrement, il faut former les gens. Moi je le vois pour passer en bio il a fallu qu'on forme les salariés, que moi je me forme, je fais encore des conneries tous les jours, et donc ça prend du temps, il faut 3, 4 ans euh, quand on a commencé avant d'arriver à un rythme de croisière, et sachant qu'avant ces 3, 4 ans, il faut au moins 4 ou 5 ans de réflexion, de, quel matériel on va investir, d'aller voir ce qui se fait, enfin, voilà donc déjà, déjà ça, ça prend beaucoup de temps. »*

La transition vers des pratiques plus écologiques, bien que bénéfique pour l'environnement, ajoute donc une couche de complexité supplémentaire au travail agricole : des connaissances supplémentaires, des investissements en temps et en matériel, et souvent une réévaluation complète des méthodes de production. Or ces exigences peuvent être selon lui particulièrement difficiles à gérer pour une population agricole vieillissante : « *l'agroécologie, euh, vient rajouter des contraintes dans un, dans cette euh complexité-là, avec des âges qui sont de tendance à, enfin une moyenne d'âge qui a tendance à augmenter* ».

Enfin, il fait également référence aux effets dévastateurs que peuvent avoir sur leur santé mentale la combinaison des aléas climatiques, des incertitudes économiques qui en résultent, et plus largement du phénomène d'*agribashing* (Brunier, Kotras, 2024 ; Sencébé, 2021), poussant certain·es à considérer des carrières salariées hors du secteur agricole, moins stressantes et plus stables :

*« psychologiquement, un vigneron qui est insulté au bord de son champ, à la télé, sur les réseaux sociaux, qui voit que l'agriculteur est un pollueur et un salaud, qui perd sa..., enfin à qui on demande de faire des efforts, etc., qui l'année où il fait des efforts, le vin sera moins cher que l'année d'avant où il avait pas fait d'effort, et en plus chope une gelée où 100% de ses bourgeons ils sont grillés, psychologiquement il a du mal à tenir, et on voit des gens qui commencent à me dire euh, on va arrêter le métier, autant être salarié, on va gagner aussi bien voire mieux notre vie, on aura pas de stress, on travaillera que 35 heures. »*

Comme Vincent, les propos des exploitant·es interviewé·es permettent de souligner l'ambivalence de la transition écologique en agriculture : d'un côté, ils et elles aspirent à un meilleur équilibre entre temps consacré à l'activité productive et le « hors-travail » (vie de famille, loisirs, etc.) (Bernard de Raymond, 2014), ainsi que des conditions de travail plus justes et moins pénibles, de l'autre, ils mettent en lumière une charge de travail accrue et une exposition renforcée à certaines pénibilités avec l'adoption de nouvelles pratiques agricoles et la transition vers une agriculture plus durable, renvoyant à ce qui est « mal vécu » au travail (Bahu, Mermilliod, Volkoff, 2012 : 108). Les pénibilités physiques (travail physiquement exigeant), déjà saillantes dans les métiers agricoles, incluant la question du rythme de travail (répétitivité des tâches, horaires étendus et/ou variables, etc.), apparaissent en effet renforcées. L'adoption de nouvelles pratiques a aussi des impacts sur la bureaucratie et les coûts financiers.

Ces pénibilités nouvelles pourraient influencer fortement la transition vers une agriculture plus durable, parfois perçue comme un retour en arrière en termes de confort et d'efficacité. Enfin, expérimentations, certifications partielles avant d'être totales (Alavoine-

Mornas, Madelrieux, 2014) et formations apparaissent cruciales pour garantir une mise en œuvre efficace des nouvelles pratiques, ce qui illustre une fois encore la complexité et la nécessité d'un apprentissage continu de la part des exploitant·es, mais aussi de la part de leurs salarié·es, pour pouvoir transformer leurs pratiques. Il est par conséquent important de noter pour les exploitant·es l'importance de se libérer du temps, de « ne pas être en permanence happé par les contraintes du travail au champ » pour, comme le souligne Antoine Bernard de Raymond, « développer une réflexivité sur la conduite des cultures, lire, se documenter d'une part, et consacrer plus de temps à l'observation des cultures avant de prendre une décision d'autre part » et « se donner la possibilité de sortir d'une logique d'application routinière de pratiques standardisées » (2014 : 93).

### **5.3.1. Une écologisation des pratiques motivée par des préoccupations sanitaires : le cas des conversions à l'Agriculture Biologique et à la biodynamie**

Alors que la filière vins bio se trouve en pleine croissance à l'échelle nationale et régionale, des hétérogénéités persistent à l'échelle des vignobles. Par exemple, si nous prenons le cas du Cognac, les productions issues de la viticulture biologique ainsi que les conversions à l'AB stagnent depuis plusieurs années. Dans la région de la Nouvelle-Aquitaine, le département de la Charente où se trouve majoritairement la production de cognac se plaçait en effet en 2022 au cinquième rang régional (après la Gironde, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, la Charente-Maritime), couvrant au total 591 ha (dont 551 ha de surfaces viticoles certifiées AB et 40,6 ha de surface en conversion)<sup>69</sup>. Lors des entretiens, l'aspect économique ou commercial lié au cognac biologique n'est pas présenté comme le moteur principal de l'engagement dans la viticulture biologique et biodynamique<sup>70</sup>. En effet, de fait, le cognac certifié biologique n'est pas valorisé par les grandes maisons de négoce, qui les intègrent, sans supplément de prix, dans leurs assemblages avec le cognac élaboré de façon conventionnelle avant commercialisation<sup>71</sup>. Cette structuration du marché constitue un frein important aux conversions et au développement de la viticulture biologique dans la région. C'est pourquoi les viticulteurs et viticultrices ne mettent en avant leur certification biologique que sur les bouteilles qu'ils peuvent commercialiser en vente directe. Progressivement, la filière de Cognac bio parvient toutefois et ce, de manière très modeste, à se structurer grâce à des coopératives telles que Unicoop (2014) et Océalia (2017). Des distilleries se sont quant à elles engagées à acheter les récoltes des viticulteurs bio plus 15% plus cher en moyenne, ciblant ceux qui n'ont pas d'alambic, sans que cela toutefois ne constitue un véritable levier de développement de la viticulture biologique dans le cognacais.

Une caractéristique distinctive des viticulteurs de Cognac bio, révélée lors de nos entretiens, réside dans la mention récurrente de problèmes de santé personnels (ou observés dans leur entourage proche) qu'ils relient aux traitements chimiques. Dans les autres

---

<sup>69</sup> Source : Agence bio, <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/>, page consultée le 16 février 2024.

<sup>70</sup> Voir de manière similaire à propos des vignerons biodynamiques, Pineau 2019 : 50-52.

<sup>71</sup> Plus de la moitié de la production AB locale est ainsi vendue aux grandes maisons de négoce. Voir le témoignage de Jean-Luc Pasquet, dans Olivier Sarazin, « Je suis bio par sacerdoce », *Sud Ouest* Charente, 15 décembre 2003, p. 2 ; « Charente : Le bio conquiert le vin mais cale sur le cognac », *Sud Ouest* Charente, 8 février 2017 ; « Pourquoi la part du cognac bio reste infinitésimale », *Sud Ouest* Béarn et Soule, 26 septembre 2022, p. 2. Cela constitue une différence notable avec d'autres filières agricoles biologiques où les prix de vente sont généralement fixés 20 à 30 % au-dessus des prix des produits conventionnels.

vignobles étudiés, malgré les différences de taille des exploitations et des profils des exploitants, la santé apparaît également comme un motif récurrent dans la décision de conversion à l'agriculture biologique :

« Enquêteur - *Qu'est-ce qui t'a amené à décider de faire cette conversion ? Au HVE, ou bio ? (...)*

Vincent - (...) *le bio, c'est... pour la santé, surtout, et donc là, c'était par rapport aux maladies dans la famille, et, et à ma santé à moi. Et... dans l'idée qu'un jour, ça puisse revenir, pourquoi pas, à mon enfant, je m'étais dit, si je peux avoir une exploitation en bio pour moi c'est mieux, et pour la suite, ce sera mieux, voilà. Pour la santé, de nous, les applicateurs (...)* Voilà, mais c'est pas une volonté de sauver la planète. (...)

Enquêteur - *Et, tu parlais tout à l'heure d'événements familiaux qui ont joué un rôle, tu peux... dans ta sensibilisation, à ça ?*

Vincent - (...) *(soupir)* Voilà, euh...

Enquêteur - *Si tu veux, hein, évoquer ... certains éléments...*

Vincent - *(soupir)* oui, mais pas, sans rentrer dans les détails, hein...

Enquêteur - *Oui.*

Vincent - *La maladie de mon père, et de mon oncle. Voilà. Et moi qui avais des mauvaises sensations, des problèmes de peau dès que je sulfatais, quoi, donc, j'ai jamais été malade ou quoi à cause de ça, mais je... J'ai toujours eu une sensation désagréable, des maux de tête, etc., donc euh... je m'étais dit plus vite tu pourras arrêter ça, mieux c'est. Bon, sachant que les produits en bio, y en a certains qui sont dangereux quand même, hein, c'est pas parce que c'est bio, que... les plus grands poisons, souvent, ils sont dans la nature, hein. Mais bon, c'est quand même un peu moins dangereux que les produits chimiques. Ou, pour certains, beaucoup moins. Voilà, ... (toux)*

Enquêteur - *Les, les maladies, là, de ton oncle et de ton père, c'était lié au travail ?*

Vincent - *Euh, mon oncle, oui, c'est reconnu maladie professionnelle, et mon père, non, mais, y aura toujours une suspicion. On le saura jamais. (...)*

Enquêteur - *C'est quoi comme maladies, si c'est pas indiscret ?*

Vincent - *C'est Parkinson et tumeur cérébrale* » (Corbières).

En effet, lors des entretiens, une multitude de maux sont évoqués, allant des allergies cutanées, angines et rhumes jusqu'à des maladies plus graves telles que Parkinson, des leucémies et des cancers. Ces affections, que les exploitant·es AB associent à l'utilisation de produits phytosanitaires, ont contribué à les sensibiliser aux risques potentiels de ces substances. C'est le cas par exemple du défunt grand-père de Gérard, un pionnier de l'agriculture biologique en Charente. D'après Gérard, 45 ans, son grand-père s'est converti à l'AB à la suite des « *problèmes de santé* » de l'un de ses sept enfants. Ce dernier avait les yeux rouges et n'arrêtait pas de tousser. Le médecin de la famille a fait le lien entre ces symptômes et l'exposition aux pesticides. C'est à partir de ce moment que son grand-père a décidé de se convertir à l'AB à la fin des années 1960 : « *C'était plutôt un problème sanitaire, environnemental. Mon grand-père avait sept enfants et un jour, l'un d'entre eux est tombé vraiment malade, et ils se sont aperçus que ça venait des produits phytosanitaires qu'il mettait dans ses vignes. Donc l'année d'après, il a changé de cap et il a modifié tous ses traitements, toute sa façon de cultiver sa vigne* ». Semblablement à Gérard, Sandra, âgée d'une quarantaine d'années, a repris en 2000 une exploitation familiale certifiée AB

depuis 50 ans. Elle raconte que dès que son père traitait les vignes avec des produits phytosanitaires, il était enrhumé et avait des angines. Mais lorsqu'il sortait des vignes et qu'il allait au bord de la mer, il se sentait mieux. C'est à partir de ce moment qu'il a pris conscience des dangers liés aux produits phytosanitaires et a décidé de passer en bio en 1972 :

*« Mon père avait des soucis de santé. C'est-à-dire que dès qu'il traitait les vignes, il était malade – il était enrhumé, il avait des angines – et que quand il sortait des vignes et qu'il allait régulièrement au bord de la mer, il allait tout de suite mieux, donc il s'est dit : "c'est pas normal" (...) c'est vraiment les soucis de santé qui l'ont poussé à faire cette conversion. (...) Enfin, il le dit aujourd'hui : "En fait, si je n'étais pas passé au bio, je serais peut-être mort maintenant". »*

A l'instar de Sandra, Rémi, 48 ans, a aussi repris une exploitation familiale en 2006, il pratique la biodynamie depuis 2012. Il nous raconte que la mort d'un lièvre est à l'origine de la prise de conscience par son père des dangers liés à ces produits phytosanitaires, déclenchant chez lui des questionnements sur ses pratiques agricoles, son alimentation. A cela, il faut ajouter ses allergies respiratoires dues aux produits phytosanitaires : *« il traitait euh... des, des céréales. Et du coup, euh... dans l'hiver, il a fait un désherbage sur les blés et... il y a un lièvre qui est passé sous la rampe à désherber et du coup... Il a dû se dire qu'il était passé dessous, mais... voilà. Il a été asphyxié et puis ouais, il était euh... il était mort sur le coup, quoi »*. Michel, 63 ans, est le seul viticulteur interviewé bio qui a eu des soucis de santé liés aux produits de phytosanitaires. Cependant il ne dit rien sur ces problèmes sanitaires encore moins sur les produits phytosanitaires qu'il utilisait avant de se convertir en bio. C'est son médecin qui lui a fait prendre conscience des risques sanitaires qu'il encourait s'il ne changeait pas de pratiques agricoles : *« Et donc en 86, je crois, c'est... 85 ou 86, je me rappelle plus trop bien, je suis donc tombé malade, dû aux insecticides. Donc c'est là, la prise de conscience a été plus forte. Donc là, le médecin m'a dit : "bah soit tu arrêtes, soit tu fais autre chose, soit... mais continue pas là-dedans ; tu y laisseras la peau, hein" »*. En outre, son épouse, décédée aujourd'hui et ancienne enseignante qui était sensible aux questions environnementales, l'a encouragé à passer au bio en 1980.

Si l'agriculture biologique est privilégiée pour des raisons de santé, on observe toutefois une tendance à euphémiser les nouvelles pénibilités tant parmi tant les agriculteurs certifiés AB que certifiés HVE, au regard d'une part, des pratiques professionnelles passées, d'autre part, par la mise en valeur d'un environnement de travail considéré comme plus « sain » :

*« On employait aussi beaucoup d'engrais chimiques avant, et, là, on n'est plus du tout dans cette démarche-là. On ne fait que de l'organique – ou de l'organo-minéral, mais, la plupart du temps, on est sur de l'organique – et, en fait, la terre, on voit le résultat. Il y a vraiment un résultat sur le végétal. C'est plus riche, oui. La terre est vivante – il y a beaucoup de vers de terre, il y a beaucoup de... En fait, mon mari, il disait : "Moi, je veux des vers de terre dans la... je veux des vers de terre" »* (Séverine, viticultrice, HVE, Corbières)

Cette notion d'environnement « vivant » est souvent mise en avant pour ses bénéfices environnementaux et pour la santé des viticulteurs et viticultrices. Ainsi, l'agriculteur et son environnement de culture « ne font qu'un » (Demeulenaere, Goulet, 2012). Pourtant, on peut ainsi assister à un déplacement, dans une certaine mesure, des risques et pénibilités de nature chimique vers le travail mécanique. Par ailleurs, les risques liés à l'usage de produits

phytosanitaires en agriculture conventionnelle mais aussi liés aux produits utilisés en AB ne disparaissent pas totalement.

### **5.3.2. Entre santé environnementale et charge de travail accrue : ambivalence de la réduction des traitements en viticulture biologique et HVE**

La certification HVE vise à encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, y compris les pesticides, et la promotion de méthodes alternatives (lutte biologique, désherbage mécanique par exemple) afin de minimiser leurs impacts environnementaux. En comparaison, la certification AB interdit tout traitement chimique, imposant ainsi une gestion exclusivement mécanique et biologique des cultures, ce qui représente un défi supplémentaire pour les viticulteurs et viticultrices en termes de charge de travail et d'organisation des pratiques agricoles.

#### **a) Gestion des traitements : mise aux normes en HVE et risque de vigilance réduite en AB**

Dans la mise en place de la certification HVE, les viticulteurs et viticultrices doivent d'abord se conformer aux réglementations concernant la protection et préconisations encadrant l'usage des produits phytosanitaires<sup>72</sup>. Parmi celles-ci, deux réglementations sont particulièrement mentionnées : le port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) aussi bien par les exploitant·es que par leurs salarié·es, et le respect d'un délai de réentrée de 48 heures dans une parcelle traitée. Conformément à ces normes, les exploitant·es doivent informer leurs employé·es des périodes où ils ne peuvent pas travailler dans les parcelles récemment traitées. Les viticulteurs et viticultrices interviewé·es nous ont confié qu'ils respectent ces obligations. Lors du traitement d'une parcelle, ils et elles informent les salarié·es qu'ils ne peuvent pas y travailler pendant 48 heures et leur demandent de travailler dans d'autres parcelles. Denis, dont l'exploitation est certifiée HVE, nous explique qu'il effectue ses traitements phytosanitaires de préférence les vendredis. Ses salariés attendent ainsi 72 heures au lieu de 48 heures avant de travailler dans les parcelles le lundi. Le respect de ces réglementations signifie pour lui qu'il concilie son travail de viticulteur et le respect de la sécurité des travailleurs : « *les EPI, on les utilisait déjà obligatoirement. Il y a aussi un truc qui est vachement important pour les salariés, c'est le délai d'entrée dans les parcelles selon les produits utilisés. Faut être super-vigilant. Car on parle globalement de l'environnement, blablabla... mais celui qui travaille vraiment... En fait, quand le mec traite, tu as un délai avant d'entrer dans la parcelle et ça, en fait, c'est super important* ». Mélanie, viticultrice en Champagne dont l'exploitation est certifiée HVE, dont le père assure les traitements phytosanitaires, précise quant à elle qu'« *on a été obligé d'acheter [les équipements de protection individuelle], parce qu'il [son père] ne les avait même pas* » jusque-là. Les exploitant·es ayant obtenu la certification HVE sont en outre unanimes quant à une gestion « plus rigoureuse » et une réduction dans leurs usages d'herbicides chimiques : « *On fait plus attention par exemple aux traitements. C'est beaucoup plus rigoureux, puisque, là, si... Enfin, on doit respecter toujours la dose hectare qui est fixée (...) on sait que c'est contrôlé et que ça peut donner lieu à un refus de certification, donc on est plus rigoureux* » (Mélanie, HVE, Champagne).

---

<sup>72</sup> La mise aux normes réglementaire concerne aussi la santé et la sécurité au travail, y compris l'obligation de tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels.

En revanche, chez certain·es, les effets plus diffus ou moins visibles des produits autorisés pour traiter les vignes en agriculture AB, peuvent paradoxalement engendrer un abaissement de la vigilance : « *Moi je me suis déjà cramé les genoux, plusieurs fois même, pour nettoyer des cuves, à quatre pattes, et ça c'est moi qui fais pas assez attention* » (Sylvain, viticulteur AB, polyactif, Gaillacois, 45 ans). En outre, beaucoup soulèvent le problème de l'utilisation du sulfate de cuivre en agriculture biologique comme traitement contre les maladies des vignes, notamment le mildiou, en raison de son accumulation dans les sols :

« *C'est ce qui me dérange, dans le bio, c'est cette saloperie de bouillie bordelaise. Si je pouvais ne pas en mettre, je serais heureux. Mais aujourd'hui, il y a peu de choses...* » (Pierre, vigneron en conventionnel en voie de certification HVE, dont l'épouse a des vignes certifiées AB sur deux hectares, Haut Poitou, 57 ans)

« *Pour moi, le bio, il y a un gros souci, c'est au niveau des traitements contre le mildiou. Il n'y a qu'un traitement, pas bio, et moi, je suis anti-sulfate de cuivre. Vraiment, pour moi, c'est rédhibitoire pour deux raisons : le cuivre, c'est un métal et donc ça s'accumule dans le sol. L'année dernière, pour passer en certification, les doses autorisées de sulfate ont été diminuées, c'est bien la preuve qu'il y a un problème. Aussi bien pour la flore que les organismes dans le sol, le cuivre est vraiment problématique et stérilisant. On le voit bien, quand les bio arrachent les vignes, ils sèment pendant un an et rien ne sort, vraiment* » (Inès, vigneronne en transition HVE, Haut-Poitou, 56 ans).

#### **b) Les modifications du travail agricole résultant de la réduction ou de l'abolition de l'utilisation des herbicides chimiques**

L'« enherbement » partiel (HVE) ou total des vignes (AB) et sa gestion constituent la modification la plus immédiatement visible à l'œuvre l'écologisation des pratiques :

« *Enquêtrice - Et quelle différence est-ce que vous voyez au niveau de l'environnement dans vos vignes, etc. ? Est-ce que vous voyez des choses concrètes changer ?*

*José - Alors nous on... le plus visible je pense c'est au niveau de l'utilisation du désherbant. On n'a presque pas utilisé le désherbant l'an dernier.*

*Enquêtrice - Donc les, les rangées sont enherbées ?*

*José - Alors pas trop parce qu'on a travaillé le sol avec des outils de charrues.*

*Enquêtrice - D'accord.*

*José - Ce qu'avant on ne faisait pas. On mettait un produit... (...) c'est ça qui ce qui se voit le plus quoi... le travail du sol et puis le contrôle des herbes, voilà c'est ça qui faut arriver à gérer » (José, viticulteur HVE en Champagne).*

Un travail accru du sol *via* le désherbage mécanique résulte de cette réduction des herbicides. Les viti.viniculteurs en transition vers le label AB sont confrontés à une charge de travail manuel plus importante, due à l'absence de possibilité de désherbage chimique :

« *C'est sûr que là, ceux qui sont HVE et bio, le tracteur, c'est... Alors, je ne sais pas exactement, mais ça doit être presque deux fois plus qu'un conventionnel classique qui désherbe son rang, puisque lui, il faut qu'il repasse avec l'intercep. Et puis il coupe ou il arrache l'herbe, mais elle repousse, donc il faut qu'il repasse... » (technicienne cave coopérative, Corbières)*

« *Enquêteur - Si on faisait un point sur le comparatif entre... vous l'avez déjà abordé, mais le comparatif entre conventionnel et bio. La charge de travail, la difficulté, aussi...*

Pierre - *Aujourd'hui, le côté phyto, je l'ai résolu avec des cépages résistants. Ce n'est pas ce qui me tracasse. Aujourd'hui, c'est plutôt l'herbe. L'herbe, l'herbe, l'herbe. Ça, c'est une saloperie.*

Enquêteur - *Pour vous, ça entraîne beaucoup plus de temps passé sur les pieds et aussi physiquement, des travaux plus...*

Pierre - *Quand on s'y met à la pioche, oui. Donc la pioche, ce sont des grosses touffes de ray grass. Les premières années, c'était le géranium. Il y a les petits arbres qui sont là, il faut... c'est beaucoup plus du temps. Fatigant effectivement, quand on y va à quatre pattes pour arracher l'herbe autour des pieds... les autres, c'est du tracteur. Là, il faut beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps. Il y a encore des pieds qui ne sont pas palissés, il faut les dégager de l'herbe, leur remettre un tuteur, les protéger des lièvres (...) ... il n'y aurait pas d'herbe, ce serait magique. Mais oui, c'est le gros souci. Passer du glyphosate, c'est une heure à l'hectare par personne. Tondre le bio, c'est une grosse journée, donc dix heures à trois personnes, donc trente heures pour deux hectares. »*

(vigneron, en voie de certification HVE qui travaille aussi des vignes certifiées AB de son épouse sur deux hectares, Haut-Poitou, 57 ans)

L'activité de désherbage se réalise soit mécaniquement (avec du matériel spécifique), soit parfois manuellement selon la configuration du vignoble et la taille des exploitations (entre 2,5 et 54 hectares pour les entreprises situées en Occitanie). Dans le cas de Vincent, vigneron dans les Corbières cité précédemment et en conversion vers l'AB, le passage à des pratiques biologiques nécessite un travail mécanique plus intensif et spécifique, entraînant des coûts plus élevés en matériel et en nombre de passages :

*« Donc quand t'es en conventionnel c'est pas compliqué, tu griffonnes l'inter-rang et puis tu mets sous le rang un peu de désherbant, et c'est réglé, quoi, donc ça c'est très facile, euh, le coût est pas élevé, voilà, en bio il faut du coup travailler mécaniquement même entre les souches. Donc nous on a une zone d'AOP, des vieilles vignes, parfois tordues, etc., donc il faut être capable de nettoyer entre les souches sans les casser, enfin, y a une vitesse de travail, y a le coût du matériel, y a le coût de plusieurs passages, parce que, bon l'an dernier on est passé quatre fois... »*



**Photographie 10. Exemple d'inter-rang enherbé un rang sur deux, HVE, Cognac, juin 2023**

(crédit photo : Delphine Thivet)



**Photographie 11. Exemple de vigne enherbée sur tous les rangs, AB, Cognac, juin 2023**

(crédit photo : Delphine Thivet)

### **c) Face à la surcharge de travail : entre adaptation et stress**

Cependant, en raison de la baisse des prix des produits agricoles, cette charge de travail accrue ne peut pas être compensée efficacement par l'embauche de travailleurs salariés (Bourgeois, Demotes-Mainard, 2000). C'est d'abord l'exploitant·e qui assume cette charge de travail supplémentaire. Nombreux et nombreuses sont ceux et celles qui expriment le sentiment d'être débordé·e par le travail à réaliser, ce qui peut les amener à revoir leurs méthodes :

*« Le stress, je suis quelqu'un d'anxieux, c'est infernal, enfin, je me fais toujours déborder par le travail alors que j'y passe douze heures, treize heures par jour, minimum. »* (Paul, viticulteur exploitant AB, Gaillacois, 40 ans)

*« Avant, je taillais tout, après je faisais tout le palissage, après je faisais tout ça... Mais en fait c'est... c'est un peu chronophage et du coup bé, je suis en retard. »* (Georges, viticulteur AB et biodynamie, Gaillacois, 60 ans)

Cette surcharge peut entraîner fatigue, ainsi qu'un certain nombre de troubles musculo-squelettiques (première cause de maladie professionnelle reconnue en agriculture), qui sont fortement liés aux contraintes physiques du travail :

*« Non, mal au dos, rien de catastrophique, les choses basiques. »* (Karine, viticultrice, HVE, Champagne, 50 ans)

*« Rien de spécial. Après, c'est sûr que c'est usant, c'est fatigant physiquement »* (Sophie, viticultrice, HVE, Champagne, 42 ans)

*« Mais j'ai pas trop le choix, après je dis pas non plus que je souffre le martyr (...). Oui des fois le matin au réveil des fois pour arriver à mettre les chaussettes c'est pas facile. Des fois... Ça m'arrive même que c'est ma femme qui m'habille quoi le matin. »* (Alexandre, AB, Gaillacois, 40 ans)

Les exploitant·es interrogé·es quelle que soit la transition amorcée, font état d'une extensification de la durée de travail (allongement des temps de travail et corrélativement

diminution des moments de repos) qui s'ajoute aux phases d'intensification liées au cycle de la vigne ainsi qu'aux aléas météorologiques :

*« L'an dernier, pendant trois mois, entre avril et juin, j'ai pris tous mes weekends à la vigne. Vous imaginez pour la vie de famille, la compagne, les enfants... » (Laurent, AB, Corbières, 44 ans, avril 2023).*

*« Il faut partir avec le tracteur, il faut se dépêcher, on voit les nuages, on voit, y a, tout, tout est, tout est stress, on arrive, il faut complètement nettoyer tout, donc, ça prend du temps, ça, c'est des choses qui sont pas positives en termes de travail. » (Georges, Viticulteur en biodynamie et AB, pluriactif, 60 ans)*

La dépendance aux aléas météorologiques constitue une autre source d'incertitude qui conduit à renforcer la fréquence des traitements plus « doux », et la surveillance de la survenue des maladies dans les vignes.



**Photographie 12. Un vigneron observant les traces de mildiou sur ses vignes, AB, Cognac, juin 2023**

(crédit photo : Delphine Thivet)

Ainsi, l'astreinte sur l'exploitation augmente (Lucas, 2013), offrant moins de départs en week-end et en vacances comme en témoigne Séverine, viticultrice âgée de 54 ans, dont l'exploitation est certifiée HVE dans les Corbières :

*« Séverine - Au niveau des traitements phytosanitaires, ça a changé un petit peu. Disons qu'ils sont plus fréquents, parce qu'on n'utilise que des soufres et des cuivres et, quand il y a des fortes pressions de maladie, on est obligés de rapprocher le... »*

*Enquêtrice - Le traitement.*

*Séverine - ... le traitement. Alors qu'avec des produits... des produits, il y a des rémanences de quinze jours. Il y en a même sur trois semaines.*

*Enquêtrice - Et en termes de rythme, vous disiez que vous passiez plus de temps dans les vignes...*

*Séverine - Ah oui. (Acquiesce)*

*Enquêtrice - ... enfin ça a augmenté votre volume de travail en fait...*

*Séverine - Oui. Oui. Ça, oui.*

*Enquêtrice - ... et que vous ne pouvez pas vous absenter.*

Séverine - *Non, en été, on ne peut pas s'absenter. On ne peut pas courir le risque... Bon, on va partir un week-end, trois/quatre jours, mais, après, on ne peut pas. L'été, on ne peut pas partir en vacances. Enfin, nous, on estime qu'on ne peut pas partir quinze jours en été.*

Enquêtrice - *Vous le faisiez avant ?*

Séverine - *Oui. Oui, avant, on le faisait. Maintenant, on ne peut plus se le permettre. On ne le fait plus, parce qu'à tout moment, il peut y avoir une attaque d'oïdium, de... et il faut être réactif... – quand on n'est que sur du soufre... enfin que des... – réactif et traiter à ce moment-là pour... Si on s'en va quinze jours... »*

Enfin, l'écologisation des pratiques productives s'accompagne souvent d'une réflexion plus large concernant les modalités de valorisation des produits, tant par la transformation que par la commercialisation. Au cours de notre entretien, un couple de vignerons d'une cinquantaine d'années en AB dans le cognaçais évoquent notamment leur recherche constante d'autonomie. Celle-ci se traduit par des exigences toujours plus élevées et une intensification du travail à plusieurs niveaux. Cette intensification résulte de l'absence de délégation et de la diversification des tâches, incluant la transformation, la distribution en vente directe (impliquant des marchés les week-ends et des livraisons sur des centaines de kilomètres), les tâches administratives, en plus de la production :

« Enquêtrice - *Et comment vous décririez votre qualité de vie depuis votre conversion. L'alimentation, le sommeil, l'activité physique, tout ça...?*

Aurélie - *Je pense qu'on travaille trop. Depuis qu'on s'est convertis, on ne fait que des choix qui sont plus exigeants en quantité de travail. On travaille plus par rapport... nos voisins viticulteurs font du cognac, la maison Hennessy ou Martell vient chercher et c'est fini. Nous, en plus, il faut qu'on transforme, qu'on mette en bouteille, qu'on vende, qu'on fasse les papiers, les factures. C'est un autre travail. Et on le voit bien, on est complètement déconnectés des autres viticulteurs. (...) c'est aussi par le fait de faire du produit fini qu'on est... ce n'est pas tant la bio. Si on était viticulteurs bio, mais qu'on faisait comme nos voisins, de vendre du cognac à un négociant, je pense que...*

Patrice - *Il y a un surplus de travail.*

Aurélie - *Nous, on a un surplus de travail. (...)*

Patrice - *Ce n'est pas le passage en bio qui procure tant de travail, mais le passage en bio, il entraîne en cascade d'autres choix de commercialisation. Parce que pour mieux valoriser, tu te dis "c'est plus intéressant que je fasse ça". Et finalement, à chaque fois, ce sont des contraintes supplémentaires qu'on s'ajoute. Donc à la fin, en matière de qualité de vie... on est contents, mais... on perd.*

Aurélie - *Je fatigue un peu de tout ça. Toi, c'est ta passion, mais moi, j'aspire à plus de temps. Je trouve qu'on en fait trop. Ne serait-ce que moralement... toi, ça fait trente ans que tu fais ça, moi huit ans et je vois bien que... je ne suis plus. Une usure dans le temps. »*

### **5.3.3. La pression économique des certifications : investissement en nouveaux matériels, mise aux normes et audits**

La mise en place des certifications dans le secteur viticole entraîne des coûts financiers substantiels, notamment en termes d'investissements en matériel agricole spécifique, de mises aux normes et d'audits. Dans un article de presse, un vigneron à la tête d'une exploitation de 8 hectares dans la Vallée de la Marne et converti, après « quinze années de viticulteur raisonnée » à la HVE en 2018 détaille les charges financières résultant de la mise en conformité avec le cahier des charges : rachat d'une cuve à fioul (« celle que j'avais était enterrée et on ne voyait pas si elle avait la bonne norme NF »), achat d'un nouveau

chenillard et d'un pulvérisateur, travaux pour la construction d'une aire de lavage et de remplissage, « soit près de 100 000 euros d'investissement, sans oublier le double audit, 1200€ (HT) »<sup>73</sup> Cette situation n'est pas isolée et s'est confirmée sur le terrain. Lors de nos enquêtes, les viticulteurs et viticultrices ont en effet exprimé des préoccupations similaires.

L'incertitude entourant la rémunération des produits agricoles, en particulier avec les investissements nécessaires pour des pratiques respectueuses de l'environnement accentue la pression économique sur les exploitations viticoles. Cette pression est d'autant plus accentuée pour les exploitations certifiées AB face à un marché des produits biologiques qui connaissait d'importantes difficultés en France depuis quelques mois au moment de notre enquête. Vincent, viticulteur exploitant en conversion vers la viticulture biologique, dans les Corbières souligne toutefois que les coûts comparatifs entre les productions bio et conventionnelles montrent une tendance à la hausse des charges pour le conventionnel, plutôt qu'à une diminution des coûts pour le bio : « en fait quand on est en bio, y a beaucoup plus de... les deux charges qui explosent, enfin, trois, c'est le personnel, le gas-oil et le matériel ». Cette observation est particulièrement intéressante car elle met en lumière les effets indirects des régulations environnementales sur l'ensemble du secteur :

*« (...) c'est 25-30% de charges en plus. (...) Le matériel, le personnel en plus, le temps de travail, tout ça. (...) là, il faut qu'on revoie les nouvelles études, mais il y a trois ans, c'était mille euros l'hectare de charge. Entre le bio et le conventionnel. Il semblerait – je n'ai pas encore vu d'étude officielle, mais il semblerait que ça se soit réduit. Pas parce que les charges de la bio ont baissé, mais parce que les charges du conventionnel montent du fait des nouvelles réglementations, des produits qui disparaissent, etc. » (Vincent, viticulteur exploitant en conversion vers l'AB, président cave coopérative)*

L'adoption des certifications requiert en effet des investissements significatifs en matériel agricole spécialisé. Par exemple, la transition vers des méthodes de travail mécanique, telles que l'enherbement entre les rangs de vigne et le désherbage mécanique sur au moins un tiers du vignoble pour réduire l'usage des désherbants chimiques, nécessite l'acquisition de matériels et équipements spécifiques. Vincent, précédemment cité, souligne les implications économiques significatives de sa conversion biologique. Il estime un surinvestissement d'au moins 100 000 euros pour adapter son exploitation aux nouvelles pratiques. Cette dépense est en outre exacerbée par le fait que pendant la période de conversion, ses revenus ne reflètent pas encore les changements de pratiques, ce qui entraîne une période de trois ans sans bénéfices supplémentaires malgré les coûts accrus :

*« Donc moi ma stratégie ça a été d'acheter un appareil à sulfater de plus, pour pouvoir intervenir en un jour et demi et pouvoir faire mes 47 hectares en un jour et demi, et d'acheter un outil multi euh fonctions, qui sert d'intercep, ou en gros la stratégie c'est butter, débutter (...). Donc j'ai acheté des disques monteurs (...) ça permet de, d'éliminer une partie de l'herbe et de butter, et après je passe des lames au même niveau que le sol, (...) sachant que malgré ça des fois il reste de l'herbe autour des souches, etc., et il faut un passage manuel pour enlever l'herbe qui reste. Donc l'an dernier j'ai fait 4 passages. Deux fois butter, deux fois les lames. Plus un passage, deux personnes, avec deux personnes, qu'ont travaillé pendant un mois, en gros, pour euh, voilà, donc déjà si tu passes euh rien que ça, le temps de travail, et cetera, enfin, ça coûte euh beaucoup d'argent. (...) donc, il faut être capable d'acheter le matériel qu'il te faut, et de passer trois ans sans revenus supplémentaires, parce que pendant trois ans, tu es en conversion bio, donc tu fais tout comme les bio, mais on te paye le vin en*

---

<sup>73</sup> Arnaud Billard cité dans Lætitia Venancio, « La viticulture durable par conviction », *L'Union*, 29 novembre 2018.

*conventionnel. Donc, pour une exploitation comme la mienne, c'est un surinvestissement de minimum 100 000 euros. Ça veut dire qu'en gros, si j'étais pas passé en bio, j'aurais économisé 100 000 euros. Voilà. Alors, y a des aides, mais le problème c'est que ce sont des aides, bon c'est des aides de l'État, etc., plafonnées à 15 000 euros. »*

Comme le souligne Mickaël, chef de culture dans le cognaçais, le passage de l'exploitation en HVE a lui aussi nécessité l'achat de nouveaux matériels :

*« La HVE et la certification cognac, elle a aussi un autre levier qui est celui de cultiver les dessous de rangs. C'est-à-dire que 25 % de la surface - enfin de la propriété - devrait être cultivé. (...) Et le dessous de rang, bah, nous, on a acheté des appareils et les intercepts<sup>74</sup> (...), qui nous permet enfin de cultiver ça. (...) C'est de l'investissement, (...) c'est des milliers d'euros, voire des dizaines de milliers d'euros avec les appareils dont on a besoin. Euh... et quand on s'est équipé pour cultiver les deux sous-rangs que j'ai dit tout à l'heure, c'est un appareil qui coûte dans les 40 000 euros aussi. »*

Parmi les investissements exigés par les mises en conformité avec les cahiers des charges, on trouve de nouvelles cuves, tel Jacques, viticulteur dans le Champenois en voie de certification HVE-VDC, qui a dû remplacer une cuve à gasoil utilisée depuis quarante ans, notamment en raison de l'absence de bac de rétention et de double paroi pour éviter les fuites. Jugeant sa vieille cuve en métal en bon état, il regrette d'avoir dû la remplacer par une cuve en plastique, qu'il juge moins solide : *« Ça fait quarante ans que la cuve, elle sert et, là, il fallait la mettre à la ferraille et en acheter une neuve. (...) Elle n'était pas aux normes parce qu'il n'y avait pas de bac de rétention au cas où on ait une fuite. (...) Et puis, là, on achète des choses en... En plastique. Moi, je préférerais ma vieille cuve, mais tant pis »*. Les exploitant·es investissent également dans des pulvérisateurs non confinés. Grâce à leurs panneaux récupérateurs, ces derniers leur permettent de récupérer les pesticides dispersés dans l'atmosphère après chaque épandage. La certification HVE nécessite en outre de s'équiper d'un local pour stocker les produits phytosanitaires et d'une station de lavage pour nettoyer les tracteurs et les pulvérisateurs afin de récupérer l'eau de lavage polluée par les épandages. Cependant, la construction de ces infrastructures nécessite des investissements financiers conséquents : *« J'ai regardé le cahier des charges, j'ai rentré ça dans les comptes et j'ai branché ma bétonnière et j'ai fait une plate-forme de lavage, j'ai acheté un local phyto, des trucs comme ça pour la récupération, des cuves avec des pompes de relevage (...) Je n'avais pas trop mesuré l'ampleur du truc, d'ailleurs, car ça m'a coûté un bras... »*. Comme il l'explique en entretien, Denis a installé une station de lavage avec différentes sorties (sortie effluent phyto, eau de pluie, sortie de l'eau de lavage de la machine à vendanger). Il a fait des travaux pour que chaque sortie de sa station de lavage corresponde à une fonctionnalité. Il a acheté un « heliosec »<sup>75</sup> pour gérer les effluents phytosanitaires. Il a installé une pompe de relevage pour alimenter l'heliosec placé en dessous du niveau de la station de lavage. En outre, il a construit une aire bétonnière avec une sortie eaux pluviales et une autre pour les éléments indésirables pour pouvoir mettre en place sa station de lavage. Pour ce faire, il a acheté une bétonnière et une mini-pelle. C'est pourquoi il indique dans l'entretien que la mise en place de la certification a nécessité non seulement de l'investissement conséquent dans le matériel mais aussi de la « maçonnerie ». Certes, comme la plupart des viticulteurs certifiés HVE, Denis a bénéficié d'une aide du « Plan

<sup>74</sup> L'intercep est un outil servant à désherber mécaniquement sous le rang. Les lames placées sur les côtés du tracteur et équipées de détecteurs permettent d'éviter les souches et donc de les endommager.

<sup>75</sup> L'heliosec est un dispositif de traitement des effluents phytosanitaires au sein des exploitations viticoles basé sur un procédé de déshydratation des résidus.

Végétal Environnemental »<sup>76</sup> de 7500 euros pour acheter son pulvérisateur à panneaux qui coûte 50 000 euros. En Champagne, la région Grand Est accorde une subvention de 1000 euros pour toute exploitation certifiée en Viticulture Durable Champagne<sup>77</sup>. Néanmoins, dans le cognçais, la plupart des viticulteurs et viticultrices interviewé·es ont affirmé n'avoir bénéficié d'aucun financement de la part soit des grandes maisons de cognac comme Martell ou Hennessy qui les encourage pourtant à se convertir en HVE. Comme le souligne Éric, viticulteur en Charente dont l'exploitation est certifiée HVE, la transition vers des pratiques plus écologiques, voire en AB, nécessite un accompagnement économique gradué et un soutien financier adéquat :

*« Aujourd'hui, les grandes maisons de commerce – Hennessy, Martell et tout ça – encouragent économiquement le changement, mais de manière encore, à mon goût, bien trop modeste. S'ils veulent vraiment que les choses changent, il faut qu'il y ait un accompagnement gradué par rapport au vin. Celui qui fait très bien, par exemple, qui est bio aujourd'hui... ceux qui sont en bio, dans le monde du cognac ils n'ont aucune gratification. Leur eau-de-vie, elle est achetée au même prix que celui, qui n'est pas du tout en bio. Ça, ce n'est pas normal. C'est pour ça que je dis que mon troisième volet, le volet économique, est important. Si on veut vraiment que les choses changent, il faut aussi que les opérateurs de toute la filière encouragent de manière financière, économique ce changement. »*

Dans les Corbières, les viticulteurs et viticultrices interviewées, adhérent·es de cave coopérative, dont l'exploitation a été certifiée HVE, paraissent toutefois moins vulnérabilisés. L'intervention de la cave coopérative leur permet d'atténuer les risques de rémunération et certaines tâches - vinification, commercialisation - allégeant ainsi la charge de travail des exploitant·es, et le matériel lié à ces tâches est pris en charge par la coopérative, ainsi que les coûts liés à la conversion. Majoritairement, toutefois, sur nos différents terrains et vignobles étudiés, les viticulteurs et viticultrices interviewé·es disent ne pas tous et toutes disposer de moyens financiers suffisants pour mettre en place les changements attendus par les cahiers des charges des certifications. Sébastien, vigneron certifié HVE, nous confie par exemple qu'il n'existe que deux stations de lavage en Champagne : une en Champagne et l'autre à Châtillon, loin de son lieu d'habitation. N'ayant pas les moyens d'acheter une station de lavage, il a mis en place une stratégie pour nettoyer son tracteur après chaque épandage. Il nettoie le tracteur avec de l'eau claire dans la cuve, puis le rince dans un terrain enherbé en prenant garde de ne jamais le faire deux fois sur le même terrain :

*« Ce que je fais, moi, c'est que je nettoie le tracteur... quand je rentre du traitement, ce qu'il me reste de produit, je le récupère pour la fois d'après. Il y en a qui repassent dans les vignes, je ne le fais pas car ça fait double dose. Donc je récupère pour la fois d'après, je réutilise le restant – c'est l'histoire de trente, quarante litres, pas plus que cela. Et après, je nettoie le tracteur en mettant de l'eau claire dans la cuve et je rince dans un terrain enherbé, et je change de place tout le temps. »*

Enfin, la nécessité de se conformer aux normes de certification implique des frais d'audit souvent prohibitifs. Vincent, vigneron dans les Corbières, souligne le coût financier associé à l'obtention de sa certification HVE, mentionne des frais récurrents d'audit allant

---

<sup>76</sup> Le PVE est une aide européenne distribuée par les collectivités territoriales telle que le conseil régional ou FranceAgriMer.

<sup>77</sup> Source : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/viticulture-durable-champagne/>

de 300 à 500 euros, ce qui peut constituer une charge économique non négligeable pour celles et ceux ayant de petites exploitations : « *donc nous ici par exemple le certificateur officiel, c'est Bureau Veritas, et lui faut, il faut raquer, quoi, il faut payer euh 300, 400, 500 euros, ça dépend de la taille de l'exploitation, pour certifier qu'on est bien haute valeur environnementale, et eux en échange ils viennent faire les contrôles* ». C'est la raison pour laquelle il précise que, dans la cave coopérative à laquelle il appartient, il a été décidé de mutualiser les coûts de la certification HVE entre tous les membres de la coopérative, y compris ceux en agriculture conventionnelle. Certain·es exploitant·es qui ne bénéficient pas de ce soutien expriment leur réticence à engager ces dépenses, citant le coût initial élevé des audits ainsi que les frais récurrents associés à leur maintenance : « *Alors ici il n'y a pas de labellisation. On n'en a pas. On pourrait y être, euh... on pourrait facilement être HVE, mais on ne le fait pas pour... je vais vous le dire, pour une seule raison, c'est qu'il faut payer un agrément. Et mon frère est... pour l'instant : "Hors de question qu'on paye un agrément", plus les audits et tout ça, donc ça coûte quand même* ». Même constat chez Louis, viticulteur en Champagne ayant obtenu la certification HVE depuis 2016 : « *c'est quand même un gros coût initial, un audit, c'est du temps à passer (...), on se pose la question aussi, faire des audits, faire des audits tout le temps...* ».

Certains viticulteurs et viticultrices se retrouvent ainsi dans des situations économiques difficiles, voire d'endettement, qui peuvent aboutir à des formes de détresse psychologique :

« *Oui, oh ben oui... la MSA, c'est... je me souviens que je les avais appelés en disant "écoutez, ça ne va pas, je ne peux pas vous payer". (...) Ça n'avait abouti à rien et puis le conseiller MSA de recouvrement avait appelé, était tombé sur M. (son ex-femme) et il l'avait incendiée. Vraiment quelqu'un d'odieux et en fait, je me murais un peu là-dedans et je ne payais vraiment que quand je pouvais. Et là, j'ai pris un peu... pas mon courage, mais... mon courage à deux mains, j'ai appelé le conseiller et c'est une dame qui sans être formidable, a eu un ton beaucoup plus mesuré : "Écoutez, on peut mettre en place un échéancier. Il faudrait que vous payiez ceci en priorité parce que ça date de tel moment" (...) le côté pro où je ne dors pas la nuit avec les dettes et tout ça, c'est beaucoup mieux qu'il y a quelques mois. C'est beaucoup mieux... oui, c'est beaucoup mieux.* » (Pierre, viticulteur en conversion vers l'AB, Corbières, 35 ans)

#### **5.3.4. Traçabilité des pratiques et bureaucratisation accrue du travail : la dimension administrative de la transition**

« *C'est fou ça, l'agriculture durable, enfin il faut justifier... Enfin pas justifier, mais... Si (...) faire des factures de produits ; quand on ramène les bidons, il faut un justificatif... (...). Donc c'est du temps qu'on va passer en plus.* » (Emma, vigneronne en transition vers la HVE, Champagne)

« *Dans la certification cognac dont je vous parle effectivement, (...) c'est des heures de bureau.* » (Mickaël, chef de culture d'une exploitation HVE3, Cognac)

« *en fait la haute valeur environnementale, c'est beaucoup de paperasse, il faut démontrer tout ce qu'on fait, il faut faire des calculs de scientifiques pour savoir les IFT, c'est-à-dire, c'est l'indice de fréquence de traitement, c'est des trucs qu'on appelle, des trucs d'ingénieur, quoi, (...) là ça devient très bureaucratique.* » (Vincent, viticulteur certifié HVE en conversion AB, Corbières)



**Photographie 13. Dans le bureau d'une vigneronne, AB, Charente, juin 2023**

(crédit photo : Delphine Thivet)<sup>78</sup>



**Photographie 14. Gestion des factures clients par une vigneronne, AB, Charente, juin 2023**

(crédit photo : Delphine Thivet)<sup>79</sup>

Avant même que les pratiques ne changent dans les champs, le principal changement se passe dans l'espace de l'exploitation dédié à la gestion administrative. Celui-ci est souvent rempli de classeurs et de factures pour la comptabilité, où des piles de documents s'accumulent, rendant chaque recoin du bureau encombré, témoignant de la lourdeur de la charge administrative supplémentaire qui accompagne les certifications. Vincent, vigneron en conversion AB dans les Corbières, compare les exigences administratives actuelles à celles de l'époque de son grand-père : « *Mon grand-père me disait avant quand je plantais, j'avais un petit papier comme ça. Voilà, bon, on le voit pas au micro, mais, un petit papier comme ça, et maintenant il disait c'est l'épaisseur du dossier !* ». Chaque action, chaque achat, chaque étape de la production doit en effet être minutieusement enregistrée et

---

<sup>78</sup> Le visage a été flouté par souci d'anonymisation.

<sup>79</sup> Le visage a été flouté par souci d'anonymisation.

archivée : certains viticulteurs et viticultrices doivent ainsi se former à de nouveaux « logiciels de traçabilité ». La « paperasse » (Mesnel 2017) prend ainsi le pas sur le travail sur le terrain et est considérée comme du « sale boulot ». Les certifications agroenvironnementales apportent en effet une complexité administrative significative, exacerbant les tâches bureaucratiques déjà existantes pour les viticulteurs et viticultrices, perçue par beaucoup comme une contrainte lourde qui pèse sur leurs conditions de travail. Louis, vigneron en Champagne ayant obtenu la certification HVE-VDC depuis 2016, considère que la certification a engendré une pénibilité supplémentaire due à la charge administrative accrue : « *Nous c'est la partie administrative qui a été la plus pénible, et toujours la plus pénible, parce que d'une année sur l'autre, il faut que je remette tous ces documents-là, entre les factures phyto, les factures de fuel, il faut que je remette tout à jour tous les ans. Donc nous c'est la partie qui a été la plus pénible* ». Georges, 60 ans, viticulteur AB, dans le Gaillacois exprime sa frustration concernant son activité : « *Ce qui nous perturbe aujourd'hui dans notre activité, c'est tout le travail administratif. C'est une catastrophe, ça. C'est une catastrophe. (...) je suis, quand je passe une journée au bureau comme ça je suis énervé le soir, je suis plus énervé, quand je passe une journée au bureau à faire de la compta, à faire ma facturation* ». Mickaël, chef de culture d'une exploitation viticole certifiée HVE en Charentes, souligne lui aussi la charge de travail supplémentaire engendrée par l'adoption de la certification HVE 3. Il explique qu'en plus de tenir des registres détaillés de production et de récolte, il doit préparer les audits nécessaires pour l'obtention de la certification, tout en continuant à gérer les ressources humaines, notamment le recrutement de la main-d'œuvre saisonnière. Il illustre cette bureaucratisation accrue de son travail par la nécessité d'enregistrer chaque action, comme par exemple le broyage des sarments, autrefois effectué sans formalité. Cette perception de lourdeur administrative de la traçabilité est soulignée également par Marie-Noëlle, vigneronne en Champagne, 48 ans, ayant obtenu la certification HVE depuis 2016 :

*« Ce qui est le plus embêtant, c'est le traçage de tout ça, ça prend du temps. L'administratif. (...) C'est normal que l'on enregistre les traitements avec tout ce que l'on épand dans les vignes, la traçabilité c'est normal, mais tous les petits détails... Les pieds de vigne, tous les ans on arrache les pieds morts, avant on mettait ça dans un tas qui appartenait à une entreprise qui voulait bien qu'on les mette là, mais maintenant il faut marquer qu'on les a mis à tel endroit. C'est une écriture. Il y a un alourdissement de la charge administrative en fait, ça fait partie du nouveau système. »*

Denis, viticulteur certifié HVE depuis juin 2022 dans le cognaçais, partage une expérience similaire en soulignant que la traçabilité exigée par ces certifications rend obligatoire l'enregistrement minutieux de toutes ses pratiques viticoles, ce qui est perçu comme contre-productif et une charge mentale supplémentaire :

*« Enquêteur - Quels sont les principaux changements en œuvre ?*

*Denis - Dans le travail, ce sont tous les enregistrements, aussi. Ça fait beaucoup de papiers... maintenant, il faut faire attention à ce qu'on fait. Quand je vais broyer, maintenant, il faut le marquer. Avant, je ne le marquais pas forcément. Je broyais quand je jugeais que l'herbe était bonne et après, j'avais fait mon broyage... Maintenant, il faut toujours se dire : "Tiens, ça, il faut l'enregistrer" et ça, ça a pris du temps. C'est quand même toute une gestion administrative et c'est pas très productif pour moi ! »*

Ces témoignages mettent en lumière la tension entre les exigences administratives des certifications et les pratiques agricoles habituelles. La bureaucratisation accrue est perçue comme une barrière pour certains viticulteurs qui, comme Denis, envisagent même de «

*revenir en arrière* », c'est-à-dire de quitter la certification en raison de la gestion administrative intense qu'elle nécessite.

Précisons enfin que l'accroissement de la charge administrative n'est pas seulement attribué aux certifications et que les exploitant-es évoquent souvent à des services externes, tels que les comptables, pour s'assurer de la conformité et de la précision de ces tâches administratives. Cela représente un coût supplémentaire car il s'agit, d'après elles et eux, de payer pour des services que les pouvoirs publics géraient auparavant. Vincent, précédemment cité, critique ainsi la prétendue « simplification administrative » vantée par les pouvoirs publics. Selon lui, cette simplification ne profite qu'à l'État, tandis que les agriculteurs et agricultrices voient leurs charges administratives augmenter sans compensation adéquate :

*« Vincent - avant je faisais la... la fiche, la, comment on appelle ça ? quand tu, quand tu embauches quelqu'un ? là, y a une feuille à remplir, je l'envoyais à la MSA, quand le mois était fini je faisais ma déclaration, je faisais les fiches de paie pour mes salariés, je me les imprimais, je leur donnais. Or aujourd'hui le système est tellement compliqué que je dois passer par un service de comptable qui me fait payer tant par euh, par bulletin de paie, tant par embauche, etc., ça c'est des choses qui, on parle tout le temps de simplification, mais l'État, lui, se simplifie ses procédures, mais demande à nos entreprises de faire le travail que lui faisait.*

*Enquêteur - Par exemple ?*

*Vincent - Eh ben par exemple sur les salaires et tout ça, avant, c'était la MSA qui calculait les cotisations, sur tout un tas de trucs, maintenant c'est le, c'est l'entreprise qui calcule les cotisations, avec une méthode de calcul donnée par les pouvoirs publics et si on se trompe c'est nous qui sommes fautifs. Donc en fait pour pas se tromper et pour pas prendre de risque juridique, etc., on prend un comptable, que l'on paye, qui lui fait ce travail-là, qui avant était fait par les pouvoirs publics. Et donc on voit nos impôts qui baissent pas, on voit notre service public qui baisse, et on voit nous notre travail qui augmente. La simplification administrative, elle n'est valable que pour l'État, pas pour nous. (...) y a les salaires à payer, y a les déclarations MSA à faire, y a, la comptabilité, enfin, etc., donc la paperasse s'arrête pas à l'agroécologie, l'agroécologie rajoute, et la paperasse classique, si on peut l'appeler comme ça, elle augmente toujours, elle est jamais simplifiée, y a toujours des documents supplémentaires à faire, enfin, des feuilles, des feuilles, voilà. »*

\*\*\*

## **Conclusion**

Les effets de la transition agroécologique sur les conditions de travail et de santé des exploitant-es viticoles varient en fonction des formes d'écologisation mises en place. La certification HVE, la labellisation AB et la biodynamie, bien que visant toutes à une agriculture plus respectueuse de l'environnement, imposent des contraintes différentes et des impacts variés sur les viticulteurs et viticultrices. Les propos de ces dernier-es soulignent l'ambivalence de cette transition. D'une part, ils et elles aspirent à un meilleur équilibre entre le temps de travail et la vie personnelle, ainsi qu'à des conditions de travail plus justes et moins pénibles. D'autre part, ils et elles expriment une charge de travail accrue et une exposition renforcée à certaines pénibilités, notamment physiques et administratives.

Les nouvelles pratiques écologiques entraînent en effet une augmentation du travail physique en raison du désherbage mécanique et de l'absence (AB) ou la réduction (HVE) de produits chimiques, ainsi qu'une intensification des tâches administratives dues aux

exigences de traçabilité et de conformité des certifications. Les impacts économiques sont également significatifs, avec des investissements nécessaires en matériel et infrastructures, souvent sans soutien financier suffisant.

Cependant, la dimension sanitaire joue un rôle crucial, en particulier dans la motivation des viticulteurs et viticultrices à adopter des pratiques biologiques. Les risques perçus associés aux produits phytosanitaires conventionnels et les préoccupations de santé personnelle sont des facteurs déterminants dans leur décision de conversion.

Malgré les nombreux défis administratifs, techniques et économiques, sources de stress et de fatigue, associés à l'écologisation des pratiques, certaines exploitant·es continuent à trouver du plaisir et de la satisfaction dans leur travail quotidien. Une certaine qualité de vie se révèle dans certaines conditions. Vincent mentionne par exemple, dans l'extrait d'entretien suivant, déléguer le travail pénible aux salarié·es (*cf. infra*, section 5.4.) et le travail administratif à des comptables, ce qui lui permet de se concentrer sur les aspects du travail qu'il apprécie le plus.

*« Vincent - moi je suis arrivé à, une qualité de travail qui est agréable, parce que comme je suis tout le temps à droite, à gauche, au final, je vendange, ça aussi c'est très agréable, avec la machine, je fais les vendanges, ça je me régale, même si je fais beaucoup d'heures dans la semaine, je fais un peu de tracteur et je taille quand il fait bon et quand j'ai le temps, donc au final moi quand je vais à la vigne, c'est toujours du plaisir. Ou euh, ou au hangar, j'ai la chance de l'avoir à 10 mètres de la maison, avec l'ouvrier pour préparer le matériel, pour tout ça... »*

La capacité à déléguer les tâches physiques et administratives semble en effet jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie professionnelle des exploitant·es. En outre, il apprécie la diversité des tâches qu'il effectue. Le fait de pouvoir se déplacer « à droite, à gauche » et de participer à différentes étapes du processus agricole, comme les vendanges et la taille, contribue à son bien-être au travail. Cette variété empêche la monotonie et rend son travail plus épanouissant. En outre, il mentionne qu'il taille la vigne « quand il fait bon et quand il a le temps », ce qui montre une certaine flexibilité dans la gestion de son travail. Cette capacité à organiser son emploi du temps de manière à privilégier les moments agréables améliore sa qualité de vie et son bonheur au travail.

Cependant, il est important de noter que cette capacité n'est pas donnée à tout le monde et dépend souvent des ressources disponibles et de la structure de l'exploitation. Plus largement, comme le rappelle le sociologue Michel Gollac, dans le monde du travail actuel, « l'augmentation de la pression est vraiment générale. Personne n'y échappe », toutefois, précise-t-il, « les conséquences sont différenciées. Plus on a de ressources, de diplômes et donc de capital social, mieux on est armé pour résister à la pression. Il en est de même si on est très autonome ». Ainsi, la flexibilité et la diversité dans le travail, qui contribuent à un meilleur bien-être, sont souvent plus accessibles à ceux et celles qui disposent de ressources suffisantes. En revanche, « la pression fait plus de dégâts en bas de la hiérarchie qu'en haut ». En résumé, « on tient plus ou moins le coup parce que pour faire face à la pression, on a la ressource de changer sa façon de travailler » (Gollac, Volkoff, 2008 : 48).

## **5.4. Pour les salarié·es, l'emploi et le travail avant tout ? Les conditions sociales de l'adhésion à la « transition agroécologique**

»

Cette étude accorde une grande importance à intégrer un volet de recherche dédié aux salarié·es. Elle prend en effet acte d'une part de leur participation croissante au travail sur l'exploitation, qui ne concerne pas nécessairement que les tâches dites non-qualifiées, et d'autre part de leur progression numérique au sein de la population active agricole. Or il ne semble pas que les salarié·es aient fait l'objet de travaux spécifiques en lien avec les enjeux de « transition agroécologique ». Pourtant, au même titre que les exploitant·es et bien que sous des modalités différentes, les salarié·es agricoles sont également concerné·es par les injonctions à l'écologisation des pratiques. L'objectif de cette section est justement d'en étudier certains contours et enjeux à partir de l'enquête conduite dans plusieurs territoires et exploitations.

A ce titre, sans prétendre à la représentativité, le volet salarié·es de l'étude est illustratif de l'hétérogénéité, précédemment mentionnée, qui caractérise de manière générale cette population (Roux, 2017 ; 2019). La prise en compte de cette hétérogénéité est nécessaire pour comprendre à la fois les tendances générales à la main d'œuvre salariée ainsi que les rapports différenciés aux enjeux sanitaires et écologiques, ici dans le cadre du travail vitivinicole. Au moins trois grandes sources de différenciation et distinction peuvent être identifiées : 1) les statuts d'emploi ; 2) les pratiques culturelles adoptées par les exploitations et leur lien avec la question des conditions de travail ; 3) les dispositions, capitaux et ressources des salarié·es. Nous présentons d'abord ces lignes de clivages à la main d'œuvre salariée de manière transversale. Une analyse par cas illustre ensuite la manière dont cette hétérogénéité s'incarne à l'échelle des trajectoires, discours et pratiques individuelles.

### **5.4.1. Un salariat hétérogène, et des rapports différenciés au travail et à l'écologisation des pratiques**

Ce volet de la recherche comprend 22 salarié·es. Présentons rapidement quelques-unes de leurs caractéristiques principales :

- 5 sont des femmes. Cela est conforme à une caractéristique de la main d'œuvre agricole salariée qui est d'être majoritairement masculine, de l'ordre de 70% (Cahuzac, Détang-Dessendre, 2011) ;
- toutes et tous sont ouvriers, sauf deux chefs de culture ;
- 5, dont un permanent, sont immigré·es ou d'origine immigrée ;
- 4 ont un père viticulteur et 2 sont fils d'agriculteurs et agricultrices ;
- La grande majorité (20) travaillent dans des exploitations certifiées HVE, dont 4 pour des exploitations qui ont également des parcelles certifiées AB ou sont en transition AB. 4 exploitations relèvent de l'AB, dont 1 également en biodynamie et une autre s'orientant vers l'agroforesterie et la permaculture.

La moyenne d'âge de la population d'enquête, de presque 50 ans, est particulièrement élevée par rapport à la moyenne nationale (37,5 ans). Cela s'explique en partie, d'une part, par la volonté d'identifier des salarié·es dont l'emploi agricole n'est pas de passage mais inscrit sur le long terme des trajectoires professionnelles. En cohérence avec la problématisation

autour de la notion de « soutenabilité », qui demande à être étudiée de façon dynamique, le but est de se donner le plus de chances possibles d'observer les rapports au travail de manière longitudinale, ainsi que de saisir les potentiels effets des transitions sur les salarié·es. D'autre part, l'âge très élevé des salarié·es enquêté·es se comprend aussi par la part importante des permanent·es qui, au niveau national, sont en général plus âgé·es que les saisonniers et saisonnières. En effet, presque la moitié (10) sont permanents (ce sont tous des hommes), en CDI, dont deux à temps partiel. Les 12 autres sont en CDD ou CDD saisonnier. En ce qui a trait aux pratiques culturelles, la majorité des permanents (4 sur 6) exerce en AB, transition AB ou biodynamie. C'est au contraire le cas pour une minorité (4 sur 12) de saisonnières et saisonniers.

### **a) Un effet de statut**

A la lumière de cette rapide présentation générale de la population d'enquête, une première grande ligne de clivage mérite d'être soulignée : le statut, qui distingue notamment le salariat permanent du salariat saisonnier. Certes, cette division du travail salarié est relativement floue et n'épuise pas la pluralité des usages de ces deux catégories. Ainsi des saisonnières et saisonniers réguliers peuvent-ils, eux aussi, avoir une connaissance approfondie de l'exploitation, seconder l'exploitant·e à l'occasion et avoir le sentiment de faire pleinement partie de l'équipe - et ainsi être surpris de ne pas voir leur contrat saisonnier, aux contours flous juridiquement, être renouvelé (Ferré, 2008). Ceci dit, la distinction entre salariat permanent et salariat saisonnier est transversale en ce qu'elle fait s'en recouper d'autres (par exemple, les femmes et les travailleurs et travailleuses immigrées sont majoritairement saisonnières). Elle est également structurante de la gestion de la main d'œuvre. Le salariat saisonnier permet notamment aux exploitant·es de moduler leur volume d'emploi suivant les pics d'activité, les « imprévus » météorologiques ou diverses attaques de parasite - la dépendance à la nature étant un argument central des justifications du recours aux contrats courts en agriculture (Darpeix, 2010).

Ce clivage de la main d'œuvre salariée tend ainsi à ordonner la distribution des tâches. Celles que recouvrent prioritairement le salariat saisonnier sont généralement les moins qualifiées : relevage, tirage de bois, attache, vendanges... Les saisonnières et surtout les saisonniers qui reviennent régulièrement sur l'exploitation et durant une plus grande partie de l'année peuvent toutefois conduire le tracteur, tailler les vignes - même si cette tâche a longtemps été le « fleuron » du salariat permanent (Darpeix, 2008 : 10) - et, plus rarement, travailler au chai et à la vinification. Mais de manière générale, le salariat saisonnier relève d'une « gestion de proximité » (Vincq *et al.*, 2012 : 8) à laquelle est rattachée un certain nombre d'attentes spécifiques. Plus encore que pour les permanent·es, il est attendu d'être ponctuel, disponible et flexible. Cela suppose bien souvent d'avoir un véhicule personnel et de résider près de l'exploitation, voire sur le lieu de travail comme pour beaucoup de travailleurs et travailleuses immigrées. Une autre attente concerne plus spécifiquement cette catégorie de salarié·es : leur capacité à travailler rapidement et à tenir la douleur, autrement dit un consentement particulier à l'effort. Quant au salariat permanent, seront davantage attendues qualification, polyvalence et autonomie dans le travail, voire identification au fonctionnement de l'exploitation. Ces salarié·es effectuent ainsi plus fréquemment le travail au chai, de tractoriste et à la cave notamment. Ils et elles ont aussi plus de responsabilités. Les rares salarié·es effectuant des traitements sont permanent·es. Elles et ils peuvent aussi suppléer l'exploitant·e en cas d'absence ou l'accompagner dans une série de tâches qui ne sont pas forcément strictement réservées au travail de la vigne et de la vinification. Ce faisant, *du fait de leur position dans la division du travail, les*

*salarié-es permanent-es sont, dans la pratique, plus concernés par les enjeux écologiques sur l'exploitation. Certains par exemple participent à des événements professionnels ou institutionnels de la vitiviniculture en lien avec les enjeux de « l'agroécologie », comme des salons ou des conférences.*

### **b) Un effet d'exploitation et de vignoble**

Ce dernier cas de figure concerne cependant prioritairement les salarié-es, permanent-es pour la plupart, travaillant pour des exploitations converties de longue date à l'agriculture biologique et/ou biodynamique, dénotant de formes de militantisme environnemental ou écologiste. Cela attire ainsi l'attention sur une deuxième source de différenciation de la main d'œuvre salariée. Il s'agit non pas d'un effet de statut (salarial saisonnier *versus* salarial permanent) mais d'un effet d'exploitation ou de situation professionnelle notamment lié aux pratiques culturelles adoptées, des plus conventionnelles aux plus « alternatives » (biodynamie et naturel) en passant par les certifications les plus institutionnalisées comme le HVE et l'AB. Que les salarié-es soient au préalable personnellement converti-es ou non aux pratiques agroécologiques, le type d'exploitation joue un rôle spécifique : en confortant, en nourrissant des convictions et des dispositions préexistantes, ou au contraire en contribuant à faire naître un attrait pour d'autres formes d'agriculture et à développer des pratiques et ressources propres.

Au-delà de la question de l'écologisation des pratiques, ou en lien avec cette question, certains contextes d'exploitation se révèlent favorables à des préoccupations quant à la soutenabilité du travail. Parmi les salarié-es travaillant en agriculture biologique et exprimant une grande satisfaction au travail, est ainsi relevé le critère de la petite exploitation à caractère familial, facilitant les relations de proximité et de type domestique (Boltanski, Thévenot, 1991) ainsi que l'identification à la cause de l'exploitation et donc de l'exploitante ou de l'exploitant. Celui-ci représente alors une sorte de figure tutélaire, de « passeur » vers un certain univers professionnel et social auquel n'aurait sans doute pas eu accès les salarié-es en question - sans que cela se traduise ici par des trajectoires ascensionnelles (Bosa, Pagis, Trépied, 2019). Ce type de contexte d'exploitation a certes ses ambivalences. Par exemple, on observe une propension des salarié-es à effectuer un plus grand faisceau de tâches qui ne sont pas automatiquement reconnues financièrement, telle que la présentation de l'exploitation, de la cave et des vins aux touristes. Mais quoi qu'il en soit, le modèle de la petite exploitation, familiale qui plus est, fortement et durablement engagée dans une démarche agroécologique, paraît être un *contexte facilitateur* à l'adhésion à l'écologisation des pratiques par les salarié-es. Cela paraît cohérent avec le constat statistique que « les exploitations en agriculture biologique sont plus petites que celles en agriculture conventionnelle » (Agreste, 2024 : 16), même s'il convient de relativiser ce constat face au processus de conventionnalisation de l'agriculture biologique (Buck, Getz, Guthman, 1997 ; Leroux, 2011 ; Poméon, Fouilleux, Lemeilleur, Loconto, 2017). Notons néanmoins que cela n'exclût pas les exploitations de plus grande taille. Les relations de travail y sont peut-être moins resserrées, quotidiennes et intenses que dans la configuration précédente. Mais il n'en va pas moins que la transition à l'agriculture biologique produit des effets propres et variables sur les salarié-es qui, selon leur position dans la division du travail et les tâches qui leur sont confiées, vont être plus ou moins intéressé-es et engagé-es dans ces pratiques. Le cas des salarié-es « convaincus », travaillant actuellement dans des petites exploitations et ayant travaillé par le passé pour des plus grandes surfaces, fournit en ce sens des éléments de comparaison intéressants (*cf. infra*, section 5.4.4).

Enfin, soulignons que cet effet d'exploitation est souvent indissociable d'un « effet de lieu » ou « effet de contexte » (Cardona, Chrétien, Leroux, Ripoll, Thivet, 2014), plus précisément ici un *effet de vignoble*, plus ou moins historiquement inscrit dans des alternatives à l'agriculture conventionnelle, comme la description des vignobles enquêtés a pu l'illustrer (*cf. supra*, section 4.1).

### **c) Un effet de dispositions**

Si les exploitations et les exploitant-es peuvent contribuer à la transformation des pratiques et perceptions des salarié-es, voire à leur « conversion » personnelle à une agriculture plus respectueuse de l'environnement, l'étude donne à voir également un effet de dispositions, en écho à la littérature existante (Samak, 2021). Dans ce cas, les salarié-es engagé-es plus particulièrement dans l'agriculture biologique présentent des trajectoires et propriétés sociales spécifiques. Elles et ils ont davantage de capital culturel, notamment incorporé, pas toujours certifié<sup>80</sup> ; et une certaine distance et un regard critique envers les institutions et les acteurs et actrices de l'agriculture conventionnelle. Plusieurs raisons à cela, pouvant se combiner entre elles. Tout d'abord, leur socialisation primaire s'est déroulée hors des mondes agricoles ; ou alors, la question de la reprise de l'exploitation ne s'est pas posée d'emblée de façon pressante aux quelques héritiers et héritières de la vitiviniculture. L'espace des possibles scolaires et professionnels (mais aussi politiques) de l'ensemble de ces enquêté-es était ainsi davantage ouvert. De fait, plusieurs ont suivi des études (parfois dans l'enseignement supérieur) et formations relevant d'autres spécialités et ont connu des carrières dans d'autres secteurs d'activité avant de s'orienter vers l'agriculture ou la vitiviniculture directement. Lorsque cette orientation intervient, les salarié-es enquêtés ont accumulé un certain nombre de connaissances qui, même quand elles ne relèvent pas directement de l'agriculture, peuvent être mobilisées dans le travail agricole (connaissance de la faune et de la flore, des cycles végétaux et de l'environnement, endurance à l'effort et capacité à tenir la douleur...). Partant, ils et elles sont davantage disposés à être sensibilisés à l'écologisation des pratiques.

### **d) Analyser les trajectoires pour comprendre les conditions sociales de l'adhésion à une écologisation des pratiques**

Nous verrons plus bas que les différentes lignes de clivage dans le salariat agricole tendent à agir de concert. Le cas des « convaincus » fait se croiser les effets de statut, d'exploitation et de dispositions. Ce croisement ou ce cumul d'effets permet de mieux comprendre les conditions sociales de l'adhésion à une écologisation des pratiques agricoles, et plus particulièrement à l'agriculture biologique. Ainsi l'effet d'exploitation se croise-t-il aisément avec l'effet de statut. Les saisonniers et surtout les saisonnières ont moins de probabilités d'être associées à l'écologisation des pratiques (bien que cela n'empêche pas que certain-es y soient incité-es, ne serait-ce qu'indirectement, par l'effet de curiosité que peuvent susciter des pratiques culturelles biologiques et/ou biodynamiques). En effet, la sensibilisation et la montée en compétences des salarié-es en matière d'écologisation des pratiques auront d'autant plus de chances de se produire que les exploitant-es proposent des

---

<sup>80</sup> Pour Pierre Bourdieu (1980), le capital culturel existe sous trois états : institutionnalisé (diplômes, qualifications), objectivé (possessions de biens culturels tels que les livres, instruments, tableaux...) et incorporé, « c'est-à-dire sous forme de dispositions durables de l'organisme ». Il renvoie notamment à l'acquisition de connaissances culturelles ainsi qu'à des capacités langagières et corporelles (manière de parler, de se tenir) plus ou moins légitimes socialement.

emplois stables, à travers lesquels puissent se construire des trajectoires professionnelles durables et évolutives. Or ce type de trajectoires est davantage le fait du salariat permanent, et en son sein des hommes, autochtones non racisés (Diallo, 2020 ; Castrani, Décosse *et al.*, 2021 ; Mazenc, 2022).

Il ne s'agit pas pour autant de réduire nécessairement l'intérêt porté en particulier à l'agriculture biologique « aux seuls salarié-es permanent-es les plus diplômé-es, cultivé-es et éloigné-es de l'agriculture conventionnelle. Cette tendance générale mérite d'être nuancée. D'une part, relativement à l'effet de dispositions, précisons que les différences de trajectoire socioprofessionnelle, et de capitaux et ressources qui en résultent, n'expliquent pas à elles seules les rapports variables à l'égard des pratiques culturelles. Notamment, l'adhésion à l'agriculture biologique - semblablement aux exploitant-es (*cf. supra*, section 5.3.1.) - peut résulter aussi de problèmes de santé, liés ou non à l'activité agricole. Ces salarié-es expriment une vigilance quant aux nuisances possibles du travail sur le corps qui a pu être usé par le travail (agricole ou non). Sur le terrain gaillacois, deux salariés permanents, dont un chef de culture, ont affirmé avoir délibérément choisi de travailler au sein d'exploitations pratiquant l'agriculture biologique alors qu'ils travaillaient précédemment hors agriculture (*cf. infra*, section 5.4.4). Dans ces trois cas toutefois, il s'agit de salariés relativement plus âgés que la moyenne (plus de 55 ans). On peut alors avancer l'hypothèse que *l'ancienneté de service favorise également la prise en compte des conséquences de l'exposition aux produits phytosanitaires*, peut-être aussi du fait de les avoir observées sur soi-même ou sur des collègues, ou parce que les problèmes de santé nécessitent une adaptation du travail vitivinicole. C'est pourquoi l'effet d'une disposition en soi à l'agriculture biologique ne doit pas non plus être surestimé. Cette disposition nécessite un contexte d'exploitation pour pouvoir être activée. Dit autrement, *l'intérêt à l'écologisation des pratiques se fait aussi par le travail*, par la mise en situation. Il ne doit pas être conçu comme un « choix » *a priori* entre deux alternatives (écologique ou non) mais comme une construction collective au long cours, que les salarié-es aient été confronté-es à l'agriculture biologique dès la socialisation primaire (dans le cadre familial notamment) et/ou lors de la socialisation secondaire (dans le cadre scolaire et professionnel). D'où l'intérêt d'étudier les trajectoires individuelles sur le long cours.

La relativisation des risques professionnels ne concerne donc pas les salarié-es agricoles dans leur totalité. Néanmoins, ces cas dépendent d'un certain nombre de conditions sociales que les portraits biographiques présentés ultérieurement permettent d'incarner. En règle générale, on observe que les enjeux de santé liés aux processus de transition sont peu présents dans les discours des salarié-es agricoles. Une minorité se dit concernée par l'impact sur leur santé des produits phytosanitaires chimiques utilisés en viticulture et avoir dès lors choisi de travailler pour une exploitation expressément parce qu'elle était en agriculture biologique. Si certain-es reconnaissent qu'il peut y avoir des risques liés à l'usage des pesticides, la majorité met en avant en général que les protections nécessaires sont mises en place — autrement dit, qu'ils et elles se « protègent » *a minima*. A l'égal des exploitant-es voire davantage, il est très rare qu'ils et elles aient eu recours à la médecine du travail (sauf pour une visite obligatoire). De plus, pour nombre d'entre eux et elles, les évolutions technologiques (tels que les ciseaux de taille électriques, les cabines climatiques des tracteurs) ou le port de masques et protections (bien que pas toujours portées) vont dans le sens d'une réduction des pénibilités au travail. En tous les cas, peu ont fait part lors des entretiens de pratiques problématiques en la matière de la part des employeur-es. De leur point de vue, les viticulteurs et viticultrices se différencient ainsi davantage en fonction des conditions de travail proposées que du type d'agriculture pratiquée. Il en résulte que, dans leur recherche d'emploi, est accordée une grande

importance à la rémunération et à la présence de primes attractives, plutôt qu'aux problèmes de santé qui pourraient être engendrés par l'exposition aux produits phytosanitaires.

En effet, la priorité est généralement ailleurs. Les salarié·es agricoles enquêté·es confirment ce que la littérature scientifique montre de longue date désormais : les ouvriers et ouvrières de ce secteur sont confronté·es à des conditions d'emploi et de travail particulièrement précaires (Depeyrot, Magnan, Michel, Laurent, 2019). Le contexte d'emploi du salariat agricole a été résumé plus haut. La part prépondérante des contrats courts et non-qualifiés et le recours important au travail immigré contribuent à abaisser les normes sociales de recrutement (Miramont, 2008). Quant au travail, les pénibilités sont notamment dues à la fois au caractère répétitif des tâches, à l'exposition à des conditions météorologiques parfois extrêmes (pluies et boues au printemps, chaleur l'été, froid et vent l'hiver), aux longues heures passées sur le tracteur ou d'autres machines, ainsi qu'à l'adoption prolongée de postures fatigantes. De ce fait, les attentes des salarié·es agricoles sont largement focalisées sur la soutenabilité de l'emploi et du travail indépendamment de la question des pratiques culturelles. Du côté de l'emploi, il s'agit d'en avoir un et de le garder ou, pour les salarié·es non-permanent·es, de se constituer un « noyau dur » d'employeur·es (Pilmis, 2007) à partir duquel on peut escompter un nombre minimal de réembauches successives au fil des saisons. Du côté du travail, et sur la base de cette soutenabilité de l'emploi notamment, le but est de se protéger autant que faire se peut des pénibilités.

Bien sûr, plusieurs salarié·es soulignent les attraits que peut recouvrir le travail agricole et vitivinicole spécifiquement : la « *bonne ambiance* » quand on ne travaille pas seul·e, ne pas avoir de « *patron·ne derrière son dos* » quand les équipes de salarié·es sont relativement autonomes dans l'exécution de son travail, le travail en extérieur (le contraste avec le travail de bureau est fréquent) ; la technicité du travail de la taille, de la conduite du tracteur ou de la vinification, ou encore de commercial ou de gestion d'équipe pour la minorité affectée à ce type de tâches. Pour autant, toutes et tous doivent composer avec une activité exigeante physiquement et présentant un niveau élevé de risques professionnels. Afin d'alléger le degré de pénibilité de leur travail, les salarié·es mettent ainsi en place des astuces ou des techniques reposant notamment sur la variation des postures et la rotation des tâches. On peut ajouter que certains employeur·es œuvrent également à alléger cette pénibilité, par exemple en affectant deux personnes sur une tâche qui pourrait être exécutée par une seule.

\*\*\*

L'aperçu des différentes lignes de clivage (effets de statut, d'exploitation et de vignoble, et de dispositions) qui ont été dressées plus haut fait ainsi ressortir les conditions sociales de l'engagement dans des formes d'écologisation des pratiques. Cet engagement demande à être inscrit dans les contextes au sein desquels il a pu prendre effet. Le regard sociologique amène effectivement à étudier les aspirations au travers de leur construction collective plutôt que de manière intrinsèque à l'individu, comme si elles existaient *in extenso*. Cette approche est d'autant plus nécessaire à propos de la « transition agroécologique » qu'elle charrie son lot de valeurs. Celles-ci peuvent être intéressantes à considérer notamment pour l'étude des controverses et des prises de position idéologiques ou normatives sur le sujet. Mais mettre de côté ce qui rend possibles les discours et les pratiques écologiques, c'est-à-dire tout ce qui a contribué à les construire et à les façonner dans le temps long, comporte le risque de réifier des dichotomies plus ou moins caricaturales entre « *écologos* » et « *non écologos* », entre individus qui seraient en soi plus sensibles ou plus « responsables » écologiquement que

d'autres. L'étude invite de ce point de vue à sortir de ces raisonnements binaires et fixistes pour saisir la variabilité et l'évolutivité des rapports au travail et à l'emploi (Baudelot, Gollac, 2003 ; Gollac, Volkoff *et al.*, 2014) mais également des rapports à l'environnement (Coulangeon, Demoli, Ginsburger, 2023 ; Comby, Malier, 2021 ; Malié, Nicolas, 2016). Sur ce point, la sociologie rappelle la validité de la distinction majeure entre un rapport plutôt pragmatique et un rapport plutôt expressif au travail - bien que nous verrons que ces deux types polarisés ne doivent pas être entendus comme absolument étanches ni exclusifs l'un de l'autre (Méda, Vendramin, 2013a). Nous appliquons par la suite cette grille de lecture à la question de l'écologisation des pratiques.

Au vu de ce qui précède, il ressort logiquement de l'enquête auprès des salarié-es que la majorité entretient un rapport de type pragmatique au travail, où celui-ci est surtout pourvoyeur de revenus, de statut et de stabilisation de sa situation socioprofessionnelle, et où il s'agit aussi de faire avec ses pénibilités. La question de « l'agroécologie » fait alors peu sens à leurs yeux, y compris quand ils ou elles travaillent sur des exploitations en AB ; quand, fait plus rare, il ne s'agit pas d'une opposition de principe (*cf. infra*, section 5.4.2). Les avis approfondis sur la question s'expriment généralement à partir du moment où l'on monte d'un cran dans l'échelle sociale, que ce soit à partir du capital culturel ou du capital économique. La situation singulière de deux petits exploitants-salariés parmi les plus âgé-es (ils ont plus de 50 ans) de cette population d'enquête fait introduire un regard plus général sur l'exploitation au-delà de la condition de salariée. Or ce regard d'exploitant peut plus difficilement ignorer ou maintenir à distance les injonctions à l'écologisation des pratiques. Si des logiques de distinction opèrent, notamment en direction de salarié-es qui auraient un goût moindre pour le travail, on retrouve toutefois des situations et des discours structurés par la question des revenus et l'adaptation à la dureté du travail. Ce sont justement ces préoccupations centrales qui font voir l'agriculture biologique comme un risque de compromettre la soutenabilité financière de leur situation de salarié-exploitant et la soutenabilité d'un travail durement éprouvé (*cf. infra*, section 5.4.3). C'est finalement du côté des rapports au travail de type expressif (où les idées d'épanouissement personnel, de réalisation de soi, de créativité et d'initiative sont davantage présentes), correspondant à des dispositions et des contextes d'exploitations spécifiques, que se retrouvent des discours plus militants ou à tout le moins d'adhésion à l'écologisation des pratiques (*cf. infra*, section 5.4.4).

La suite de cette partie repose sur une analyse par cas (Passeron, Revel, 2005) afin de rentrer dans la profondeur des situations, des pratiques et des trajectoires, tout en indiquant les contextes dans lesquels elles se déploient. Le tableau 15 ci-dessous précise le prénom (anonymisé) des salarié-es qui sont abordé-es au cours de cette section, leur âge, leur statut sur l'exploitation de leur employeur-e principal-e et le label de celle-ci.

**Tableau 15. Statut et label de l'exploitation pour laquelle travaillent les salarié-es enquêté-es**

	STATUT	LABEL DE L'EXPLOITATION
<b>Cognaçais</b>		
1. Antoine - 63 ans	Ouvrier permanent	17 hectares. AB et biodynamie
2. Anne - 57 ans	Ouvrière saisonnière	HVE
3. Marie - 62 ans	Ouvrière saisonnière	HVE
4. Emmanuel - 58 ans	Ouvrier permanent	HVE
5. Samuel - 29 ans	Ouvrier saisonnier	HVE

6. Mickaël - 35 ans	Chef de culture permanent	HVE
7. Anaïs - 34 ans	Ouvrière saisonnière	HVE
8. Damien - 27 ans	Ouvrier permanent	Bio
9. Fabrice - 44 ans	Ouvrier permanent	HVE
<b>Corbières</b>		
10. Fabien - 49 ans	Ouvrier saisonnier	HVE (et bio pour un autre employeur)
11. Pedro - au moins 55 ans	Ouvrier permanent	HVE et transition bio 2
12. Maria - plus de 50 ans	Ouvrière saisonnière	HVE et transition bio 2
13. Evelyne - 58 ans	Ouvrière saisonnière	HVE
14. Michel - 66 ans	Retraité (ancien vigneron) et ouvrier saisonnier	HVE et transition bio 2
15. Christophe - 51 ans	Ouvrier tractoriste saisonnier	HVE et transition bio 2
16. Adriano - 49 ans	Ouvrier permanent	HVE
17. Henri - 54 ans	Exploitant et ouvrier polyvalent permanent (CDI à temps partiel)	HVE
18. Michael - 47 ans	Ouvrier saisonnier	HVE
<b>Gaillacois</b>		
19. Philippe - 49 ans	Chef de culture permanent	HVE et conversion bio
20. Jean - 57 ans	Ouvrier permanent à temps partiel	Bio vers agroforesterie et permaculture
21. Mustapha - 44 ans	Ouvrier saisonnier	Conversion Bio
<b>Libourne</b>		
22. Diallo - 44 ans	Ouvrier saisonnier	HVE

#### 5.4.2. Les pratiques culturelles : non-sujet ou dimension secondaire de la soutenabilité du travail ?

La majorité des salarié·es enquêté·es peut être située dans un rapport principalement pragmatique au travail, si l'on entend par-là qu'il « correspond à l'idée qu'il est indispensable de travailler pour satisfaire ses besoins personnels et familiaux » (Meda, Vendramin, 2013 : 157). Le primat de la question financière (à même de stabiliser sa situation et pouvoir se projeter *a minima*) est étroitement liée à celle des conditions de travail. Il faut en effet tenir au travail pour pouvoir garder son emploi : la soutenabilité ne se comprend pas sans croiser emploi et travail (Roux, 2022 ; 2023). Logiquement, nous retrouvons ici principalement les personnes enquêtées du salariat saisonnier et (d'origine) immigrée, dont la condition et le discours sont dominées par une logique de nécessité - d'avoir un emploi pour vivre et pour être intégré·e. Mais cette nécessité est plus ou moins forte. La crainte de la pauvreté et de la désaffiliation sociale n'est pas très loin pour certain·es. D'autres ont trouvé un équilibre dans les saisons sans que la question financière soit urgente, tout en souhaitant tout de même que les salaires soient plus élevés. Dans tous les cas, toutes et tous sont des salariés permanents ou réguliers. La régularité de la relation d'emploi avec un employeur principal et la durée relativement importante de l'emploi court dans l'année (qui peut aller de 6 à 10 mois environ, ce qui est bien plus que la durée nécessaire à l'indemnisation chômage, de 4 mois au moment de l'étude) permettent une certaine soutenabilité de l'emploi. Quant à la soutenabilité du travail, la question de la « transition agroécologique » est loin d'être centrale, quand elle n'est pas inexistante voire

condamnée par le fait qu'elle augmente la charge ou les pénibilités du travail ou même les prix à la consommation (pour Adriano [16]<sup>81</sup>).

**a) « *Le travail, ça ne change rien du tout que ce soit bio ou pas* » ?**

Cette première sous-section ne porte pas sur un seul cas en particulier. La citation mise en exergue peut apparaître radicale. Mais elle est mobilisée car elle reflète dans un certain sens un rapport plus général, dans la population d'enquête, aux transitions culturelles. L'idée est moins de dire qu'il n'y a aucun effet (« *ça ne change rien du tout que ce soit bio ou pas* ») que de signifier que ce n'est pas cette question (bio ou non) qui compte en priorité.

Cette phrase est prononcée par Marie [3], 62 ans, dont la socialisation est assez concentrée autour de l'agriculture. Elle est issue d'une famille de viticulteurs et viticultrices. Son père et ses frères et sœurs travaillent à vigne, sauf une qui est aide-soignante. Elle est diplômée d'un CAP agricole. Si elle a par le passé travaillé entre autres dans une exploitation viticole en AB, elle est aujourd'hui saisonnière (à raison de sept mois par an) en Charentes dans deux domaines certifiés HVE. Elle réalise principalement les tâches non-qualifiées : tirage de bois (décembre-janvier), attache et tirage de bois (à partir de janvier), relevages (courant juin 15 jours). Son salaire net est de 2 300 euros quand elle est en emploi, et son indemnisation chômage d'environ 1 500 euros.

En effet, pour elle comme pour les autres personnes situées au bas de la division du travail, de nombreuses tâches ne seraient de toute façon pas impactées par une transition à l'AB. Dans tous les cas il faut porter des charges lourdes (« *sécateur attaché constamment autour du dos* ») ; et les postures sont fatigantes (comme « *se baisser et se relever pour tirer les bois* »), même s'il lui est agréable de pouvoir changer de tâches (« *tirage de bois quand il fait froid, attache quand il fait chaud ; tirage de bois le matin, attache l'après-midi* »). Elle trouve que l'attache est moins fatigante que le tirage de bois, « *plus physique* » (« *Le tirage de bois, c'est fatigant. Tu enlèves les bois ; il faut que tu les sortes. Donc tu es tout le temps en train de tirer ; toujours des gestes répétitifs* ») et plus douloureux (« *Quand tu prends le bois dans ta main, il faut que tu tires ; quand tu ouvres et tu fermes ta main, c'est pour ça qu'on a des doigts gonflés* »). Cela lui vaut des douleurs aux cervicales. Elle s'estime chanceuse de ne pas souffrir du canal carpien. Comme entendu régulièrement durant l'enquête, elle n'a jamais été en arrêt maladie depuis qu'elle travaille à la vigne, même quand elle a été malade en 1999 à cause de l'usage de pesticides pendant les relevages. Le seul arrêt de travail (contraint) a été à l'occasion du Coronavirus en 2021.

**Encadré 6. Fabien : « *C'est plus psychologique que physique* »**

Fabien [10], 49 ans, saisonnier pluriactif d'un village des Corbières, mentionne une spécificité du travail ouvrier qui mérite d'être relevée : celle de la pénibilité mentale, liée à la capacité à endurer la douleur. Il est significatif que cet élément soit souligné alors qu'il cumule plusieurs emplois saisonniers dans le village qui lui assurent un emploi quasiment toute l'année : la vigne de décembre environ à juillet (taille, relevage, attachage...) pour une exploitation certifiée HVE principalement et secondaire pour un vigneron indépendant en AB ; la saison d'été (juillet-août) comme serveur au bar-restaurant ; et les vendanges à la cave coopérative (septembre-fin novembre). Ses revenus

<sup>81</sup> Les numéros entre crochets correspondent aux salarié-es enquêté-es figurant au tableau 15 récapitulatif de certaines de leurs caractéristiques (62 ans, ouvrière saisonnière, HVE).

sont de 2200 à 2500 euros net en septembre et octobre (il fait beaucoup d'heures pendant les vendanges) et de 1200 euros le reste de l'année. Si cette configuration est soutenable financièrement, Fabien revient à plusieurs reprises sur le fait qu'il est peu rémunéré pour son travail à la vigne, notamment par rapport à la pénibilité et à la qualité du travail qu'il réalise : « *Ça mériterait un billet de plus* ».

Sur le plan des pénibilités et risques professionnels, il explique que, dans la mesure où son activité principale est la taille en HVE et qu'il ne réalise pas les traitements en AB, il est peu exposé aux produits phytosanitaires. Son entretien est intéressant du point de vue de ce qu'il estime être nécessaire pour durer dans le salariat agricole et notamment saisonnier. Fabien insiste sur l'importance de prouver sa fiabilité pour pouvoir être réembauché. Une fois que « *tu fais tes preuves* », dit-il, les exploitant-es le contactent à nouveau et renouvellent leur confiance ; surtout dans un petit village, fonctionnant en bonne partie par des interconnaissances et réputations localisées. Sous ce registre, il évoque bien des douleurs épisodiques et un problème au dos. Il porte des semelles et s'achète une « *bonne paire de chaussures* ». Mais il ne s'attarde pas sur les pénibilités physiques. Il relève plutôt la dimension psychique – qui est cependant inséparable de la dimension physique : la capacité à relever le défi, à être à la hauteur, d'un travail qui demande endurance et résistance à l'effort. « *C'est plus psychologique que physique* », déclare-t-il pour exprimer l'idée de la nécessité de s'accrocher lors des premières expériences à la vigne. S'il insiste là-dessus, c'est notamment parce qu'il n'est pas issu des mondes agricoles et qu'il a vécu en ville une première partie de sa vie, en Ile-de-France (son père, après avoir été commercial, était antiquaire, et sa mère était assistante de gestion). Il évoque ainsi une première expérience traumatisante à la vigne, en 1994, à 22 ans, lors de ses premières vendanges chez ses grands-parents en région parisienne : il s'est « *fait virer* », visiblement parce que pas assez efficace au travail. Mais pour lui, « *c'est dans la tête* » ; et c'est gratifiant quand « *tu fais tes preuves* ».

En résumé, il s'agit d'arriver à encaisser la douleur et de s'y habituer. Cette perception a un potentiel biologisant, légitimant une sorte de sélection naturelle. Mais elle a ceci d'intéressant de contraster avec la tendance au « déni populaire des pénibilités » (Gollac, 2011) en milieu populaire. Elle souligne aussi le rôle de la trajectoire sociale dans les rapports différenciés au travail.

En réalité, Marie [3] se dit sceptique quant aux effets induits de la certification AB sur le travail. C'est une focalisation courante dans les discours recueillis - discours qui, par ailleurs, peuvent souligner aussi bien les pénibilités physiques que mentales du travail ouvrier (cf. *supra*, encadré 6). Mais son cas comme d'autres font tout de même, indirectement, se poser la question des effets sur la santé, qui vont moins de soi. Le lien entre pratiques culturelles et travail est en effet plus facilement et directement perceptible, car plus pratique et palpable, se situant à l'échelle des tâches effectuées par la majorité. Les effets des expositions aux produits phytosanitaires sur la santé, quant à eux, apparaissent plus lointains, plus diffus, surtout pour celles et ceux qui ne sont pas en charge des traitements, qui n'y sont donc pas forcément directement et visiblement concerné-es. C'est ainsi que la toxicité potentielle d'une substance ou de plusieurs substances a souvent et longtemps été ignorée, indépendamment d'un critère de seuil, même à « faible dose » (Rasplus, 2021). Aussi Marie a-t-elle eu récemment, au moment où nous terminions notre enquête en Charente, un cancer du sein dont on ne connaît pas les origines. Or les données épidémiologiques et biologiques indiquent un rôle possible (dont la teneur et l'ampleur

restent à déterminer) des pesticides perturbateurs endocriniens sur la survenue de ce cancer (Girard, Reix *et al.*, 2020).

Au-delà de son cas, d'autres entretiens rapportent des situations problématiques du point de vue de l'exposition aux produits phytosanitaires, comme lors de celui avec Fabrice [9], 44 ans, salarié permanent depuis 2017 d'une exploitation du cognaçais certifiée HVE : « *J'ai vu un gars traiter avec ses salariés dans la parcelle. Les gars se sont juste déplacés, le tracteur est passé, avec son pulvérisateur, et ils ont continué. (...) Si on filme ça, il va aux Prud'hommes. Mais il n'y a pas de contrôle* ». Mais le plus fréquent et le plus difficile à contrôler est le cas des expositions en provenance des parcelles voisines traitées. Fabrice raconte à nouveau :

*« Une route, une parcelle, on était avec l'équipe des saisonniers, à seize. On faisait le relevage et, en face, de l'autre côté de la route, même exploitation, autre parcelle avec un mec qui traite et le vent dans ce sens-là (vers l'équipe). Bon, il arrive là et on commence à sentir l'odeur du produit... Ce produit, on ne sait pas ce qu'ils mettent dedans. Techniquement, du point de vue de la loi, ils ont le droit. Ce n'est pas la même parcelle. Par contre, du point de vue du bon sens, quand le gars est dans sa machine, qu'il voit que le vent part comme ça au-delà de la route, qu'il y a seize personnes de la même entreprise en face, il peut, à mon avis, s'arrêter et dire : "Les gars, faut aller ailleurs" ou "faites quelque chose !" »*

Ceci dit, et c'est une autre limite à la diffusion d'une vigilance générale aux produits phytosanitaires, ce type de récit (sur l'illégalité des traitements durant les heures de travail ou sur leur diffusion depuis une parcelle voisine) est favorisé par le fait d'avoir vécu ou vu les situations rapportées.



**Photographie 15. Des taches sur le dos d'un saisonnier qui a des allergies aux produits phytosanitaires, Charentes, juillet 2021**

(crédit photo : Ibrahima Diallo)

De fait, les autres salarié·es enquêté·es n'ont pas parlé de ces situations problématiques. A l'instar de Marie [3], le rapport au travail demeure étroitement lié au travail, à distance des considérations écologiques. Celles-ci risquent même, aux yeux de certain·es, d'engendrer un travail insoutenable, jusqu'à susciter dans de rares cas une opposition radicale de principe (*cf. infra*, encadré 7).

*Encadré 7. Adriano : « Je ne suis pas pour le bio »*

Les premiers mots de l'entretien réalisé avec Adriano [16] (salarié permanent de 49 ans) sont explicites. Il livre un condensé des critiques que peut recevoir l'agriculture biologique, de la part de salarié·es ou des exploitant·es - Adriano avançant des idées relevant de ces deux dernières catégories :

*« Que tout le monde se mette au bio, ce n'est pas pour la santé des gens : c'est pour vendre son vin. Après, chacun fait sa vie hein. Mais moi, le bio, quand on voit tout le matériel, les choses qu'on a pour se fatiguer moins, on va maintenant vivre à l'ancienne. On ne sait pas maintenant où on va trouver des gens pour bosser avec la bêche toute la journée... Et le bio c'est bien, quoi, très bien. Mais il y en a qui le font, ce n'est pas pour la santé, hein : c'est pour vendre. Comme tout le monde va être en bio, après la vente va être cassée. (...) Moi, aujourd'hui, avoir un patron qui n'est pas bio, je préfère celui-ci, pas celui qui est en bio. (...) Quand tu travailles toute la journée avec les bras, merci (rires). Ce n'est pas à 49 ans que je voulais avoir la bêche toute la journée. »*

En résumé, Adriano invite à se mettre à la place des travailleurs et travailleuses. Il met notamment en cause le surplus de travail manuel (« *Qui va le faire ?* » demande-t-il en substance), considéré comme du « sale boulot » (Hughes, 1996). Il y voit un retour en arrière par rapport aux évolutions du travail depuis les modernisations agricoles, la technologie, la mécanisation et la science soulageant le travail à la vigne. L'intérêt de son discours, singulier chez les salarié·es enquêt·es et moins chez les exploitant·es, est d'aller jusqu'au bout du refus de principe de l'AB. Il refuse par exemple d'acheter des produits alimentaires biologiques pour ne pas soutenir ce mode de production. Il est ainsi satisfait de travailler pour un exploitant (un vigneron indépendant) qui, en tous cas pour l'instant, ne semble pas vouloir se diriger vers ces pratiques culturelles.

Au-delà de ce dernier cas de figure, évoquons les cas (majoritaires) de salarié·es qui travaillent dans des exploitations HVE et qui ne rapportent pas d'effets propres à cette certification ou à une autre.

Par exemple, Evelyne [13], 58 ans, donne un autre aperçu de l'éventail des situations que recouvre le salariat agricole, en l'occurrence saisonnier et pour les femmes prioritairement. Pour elle, le travail saisonnier prend le sens à la fois du goût du travail productif, de la pluriactivité et de sa possible articulation au travail domestique - du fait de ne pas travailler toute l'année en tant que saisonnière (Roux, 2020). Elle travaille sur une exploitation HVE dans un village des Corbières après avoir été sans emploi pendant plusieurs années, elle qui garde souvent le fils de sa fille (Evelyne a trois enfants). Elle apprécie certains attraits du travail à la vigne : « *Je préfère ça que de travailler dans un magasin derrière une caisse* ». De toute façon, dans le coin, à part la vigne, « *il n'y a pas grand-chose* », précise-t-elle. Femme d'un artisan maçon de 61 ans, elle considère par ailleurs que « *c'est un travail comme un autre* » et que « *le travail ne se refuse pas* ». Evelyne dit vouloir travailler pour se rendre « utile » et participer aux revenus du couple. Elle anticipe en effet une faible retraite de son mari (inférieure à 1000 euros, estime-t-elle). Et, au cours de cette année (l'entretien a lieu en juin 2021), l'activité de l'entreprise de maçonnerie de son mari a chuté, en raison sans doute de la crise économique liée à la Covid-19 mais aussi de problèmes de santé qui l'avaient amené à licencier des ouvriers. Elle a alors cherché un emploi. Elle a travaillé 15 jours à l'EHPAD du village. Elle appréciait le travail en équipe

dans cette maison de retraite et les relations qu'elle pouvait avoir avec les résident·es en marge de sa fonction d'agente d'entretien. Il s'agissait d'une chance presque inespérée à son âge de travailler ailleurs qu'à la vigne, au village et en CDI. Mais Evelyne a dû arrêter durant la période d'essai car les horaires atypiques l'empêchaient de pouvoir garder son petit-fils plusieurs demi-journées par semaine, lorsque sa fille aînée partait à son travail d'aide à domicile (en CDI), aux horaires également décalés (elle termine ses journées à 22h), en ville. « *Retour à la case départ* », résume-t-elle en riant. Elle réalise les travaux manuels non qualifiés, « *dépanne* » à la cave particulière de ses employeuses (pour la mise en bouteille par exemple) et sait tailler mais n'est pas directement concernée par la question des produits phytosanitaires. Dans la mesure où l'activité économique de son mari repart quelque peu et qu'elle trouve un équilibre entre ce travail qui ne l'occupe pas toute l'année et son travail domestique, elle peut refuser certains travaux. Elle a ainsi refusé de « *sulfater à la lance* » pour un vigneron du village.

Pour Michaël [18] (47 ans) également, saisonnier dans une exploitation HVE dans les Corbières, la question ne se pose pas. Non diplômé, il travaille à la vigne une partie de l'année et à la cave coopérative du village pendant les vendanges. « *Le travail ne me fait pas peur* », affirme-t-il. Le jour de l'entretien, il boîte légèrement au travers de sa démarche. Il a mal au genou quand il marche longtemps et va se faire opérer. Il insiste sur la nécessité d'adopter une posture accroupie afin d'éviter d'avoir le dos courbé et d'avoir « *mal aux jambes* ». Il a de ce fait parfois des courbatures et des problèmes aux cervicales. Cela l'a empêché de travailler pendant deux mois (mai-juin, l'entretien ayant lieu en juillet), ce qui a fait diminuer son salaire, comme quand il pleut, ajoute-t-il. A l'égal de Marie-Claude [3], Michaël fait partie du salariat saisonnier à qui est délégué le « *sale boulot* » et qui est écarté des tâches à responsabilité. Il a suggéré à son employeur de l'embaucher en CDI en partageant son temps de travail avec un autre (par exemple, « *20h chez l'un et 15 chez l'autre* »), en sachant qu'il sait conduire le tracteur. Mais cela n'a pas été suivi d'effet. Son employeur ne paraît pas vouloir déléguer certaines tâches comme les traitements et le tracteur en général. Michaël a effectivement demandé à utiliser le motoculteur pour sulfater, ce qui lui a été refusé. Il n'a pas insisté.

### **b) Ouvriers et ouvrières immigré·es ou d'origine immigrée : une nécessité intériorisée**

Comme de nombreux autres, le cas de Michaël [18] nous amène à insister sur un certain rapport à la nécessité, à la subordination et aux pénibilités du travail qui est exprimé de manières diverses par les salarié·es selon leur situation et leur trajectoire. Cela se retrouve de façon quasi paradigmatique chez plusieurs ouvriers et ouvrières immigrées enquêtées ; immigré·es dont on sait qu'ils et elles sont surreprésenté·es dans les classes populaires et dans les emplois subalternes et non-qualifiés (Siblot, Cartier *et al.*, 2015 : 81). La trajectoire migratoire s'allie à une trajectoire sociale horizontale, où les perspectives de progression professionnelle sont encore plus réduites pour cette strate du salariat subalterne en général et du salariat agricole en particulier. La nécessité de l'emploi et d'endurer un travail usant corporellement s'y exprime avec d'autant plus d'acuité que ces enquêté·es ont peu d'autres ressources à faire valoir que leur force de travail (Roux, 2017). Nous mobilisons ici le cas de Mustapha [21], immigré marocain, puis de Maria [12] et Pedro [11], immigré·es portugais·es.

*Mustapha : « Le travail de l'agriculture, c'est très difficile, mais je n'ai pas la langue (française) et l'âge »*

Mustapha [21], 44 ans, est ouvrier viticole dans le gaillacois, marié et père de trois jeunes enfants. Il s'exprime dans un mélange d'espagnol et de français. Né au Maroc, il est aujourd'hui de nationalité espagnole. Il a été scolarisé entre l'âge de 7 et 10 ans. Puis, il a travaillé avec son frère dans l'achat de produits en gros pour la revente au détail sur des marchés. Son père a émigré en France pour travailler dans une usine et y est décédé quand Mustapha avait deux ans. Il a un frère qui vit en Espagne et une sœur toujours au Maroc. Il est berbère originaire d'El Hoceima dans le Rif (sur la côte nord-est du Maroc) entre les deux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Ses parents ne travaillaient pas dans l'agriculture. Adulte, il a émigré en Espagne pour travailler comme chauffeur pour une entreprise de nettoyage. Il récupérait le linge (nappes, serviettes...) dans les hôtels de la région de Madrid pour les porter au pressing. Au moment de l'enquête, Mustapha possède toujours sa maison en Espagne bien qu'il soit installé en France depuis 2017 dans la région viticole de Gaillac avec sa femme (qui a obtenu une carte de séjour française) et ses deux enfants scolarisés aujourd'hui en maternelle et à l'école primaire. Depuis leur installation, un troisième enfant est né, que garde sa femme, sans profession. La famille a d'abord logé dans un petit village isolé sans aucun service : sans médecin, ni commerces. Cela les poussés à déménager dans une petite ville de 15 000 habitant-es connue pour ses vignobles. La famille vit aujourd'hui dans une vieille maison « *pour dépanner* » et attend lors de l'enquête l'attribution d'un logement social. Les démarches auprès de l'office HLM sont entamées depuis 2019.

Pour réunir des revenus suffisants, Mustapha essaie de réaliser un nombre d'heures important. Il fait en moyenne 52 heures de travail. Il complète également ce salaire d'ouvrier viticole par d'autres travaux agricoles. En septembre ou octobre, avant la saison de la taille à la vigne, il lui arrive de travailler à la cueillette des pommes dans un département voisin qui possède de nombreux vergers notamment des pommeraies. Mais Mustapha doit faire de nombreux kilomètres pour s'y rendre et consommer « *beaucoup de gasoil* ». Il essaie de s'organiser avec d'autres saisonniers marocains pour faire du covoiturage. Pour son emploi principal, il est saisonnier régulier depuis son arrivée dans la région dans une exploitation de 35 hectares de vignes en conversion à l'AB depuis 2018. Son patron de 40 ans a repris l'exploitation en production conventionnelle de son beau-père coopérateur. Ils sont deux salariés saisonniers d'origine marocaine. Mustapha vient avec sa propre voiture jusqu'aux parcelles. Il travaille à temps complet pour cet employeur durant plusieurs mois de l'année. Il effectue l'attache, l'ébourgeonnage, le désherbage, le palissage. Ce qui est le plus difficile selon lui, ce sont les conditions climatiques. En particulier, le froid et la pluie, outre d'accentuer les pénibilités, lui font diminuer son salaire mensuel : « *Travailler dans les champs, c'est difficile* » ; « *les doigts gelés* », « *avec les bottes* » dans la boue ; « *Cette année, il a fait beaucoup beaucoup froid. (...) S'il fait froid et que je retourne à la maison, et que demain encore il fait froid, la paye, à la fin du mois...* ».

Comme d'autres salarié-es (immigré-es mais pas seulement) les moins doté-es en ressources et capitaux et dont la condition dépend en bonne partie d'une relation durable avec un employeur principal, Mustapha décrit le sien comme « *très gentil* », « *tranquille* ». La répartition des tâches de la journée se fait la veille au soir souvent par WhatsApp. Nicolas, le coopérateur, explique que les deux saisonniers « *commencent à l'heure qu'ils veulent* » : « *Il n'y a pas d'obligation de présence. Ils sont plus fidèles et j'ai moins de souci. (...) Ils s'organisent comme ils veulent* ». D'après Nicolas, avec le passage en production biologique, ces salariés sont « *contents* » : « *En conventionnel, se laver les mains tout ça, le*

*produit ça chauffe sur les mains, on en a partout. Le souffre, c'est soluble à l'eau... Pour manger c'est plus simple* ». Comme c'est souvent rapporté par les salarié·es, Mustapha explique quant à lui qu'il fait « *beaucoup de travail avec le sarclat et la faucille* » pour désherber manuellement, accentuant la pénibilité de la tâche qui lui était déjà la plus désagréable. Il se plaint régulièrement de douleurs au dos et aux épaules. Quand il a mal au dos, il passe à une autre tâche comme « *mettre les fils* ». Sur le plan sanitaire, il est suivi par la MSA. Pour constituer son dossier administratif, cela a été un peu laborieux pour réunir « *les papiers* », « *beaucoup de papiers* ». Un ami l'a accompagné pour l'aider dans les démarches. Les personnels de la MSA ne comprennent que le français.

Dans cet entretien, la notion de plaisir au travail est absente. Mustapha dit penser continuer ce travail parce qu'il ne parle pas bien le français et qu'il n'a pas vraiment le choix : « *Le travail del campo (dans l'agriculture), c'est très difficile, difficile... mais je n'ai pas la idioma (la maîtrise de la langue française) et l'âge* ».

*Pedro : « Ça dépend des patrons »*

Cette nécessité intériorisée se retrouve chez Maria [12] et Pedro [11] âgé·es d'environ 55 ans. Le couple, qui a deux enfants, est originaire du Portugal et vit en France depuis 1998, actuellement dans un village des Corbières. Maria est issue d'une famille nombreuse de 11 frères (5) et sœurs (6). Plusieurs de ses sœurs font des ménages et une d'elles travaille dans une crèche. Pedro est fils d'agriculteurs. Il vient pour la première fois en France en 1981, sans s'y installer au départ. Il commence à réaliser pendant plusieurs années des travaux saisonniers (d'abord les vendanges, ajoutées ensuite à d'autres travaux comme la taille) via son frère. Celui-ci vit alors déjà dans les Corbières et a joué un rôle important dans la venue en France et l'intégration sur place de Pedro, notamment en le mettant en relation avec des employeur·es. Pedro avait déjà commencé assez tôt (il est sans diplôme) les travaux agricoles au Portugal, et avait une certaine pratique de la taille avec les oliviers de la famille. Durant plusieurs années, il travaille quelques mois en France puis retourne chez sa famille au Portugal. En 1998, le couple s'installe en France avec sa femme peu avant la naissance de leur fille aînée. Pedro travaille pour plusieurs employeurs, avec une période de CDI. Il raconte une expérience auprès d'un des plus importants domaines du coin, dont l'entreprise est intégrée au commerce national et international, où les conditions de travail étaient particulièrement difficiles et au-delà de la légalité. Il précise par exemple que l'entreprise faisait déplacer les ouvriers et ouvrières d'une exploitation à l'autre distantes de plusieurs kilomètres du jour-au-lendemain, avec d'importants trajets, sans être rémunérés davantage. Le couple raconte ensuite avoir fait les vendanges la nuit avec lampe frontale (il était difficile de verser le sceau de raisins dans la hotte en raison d'une faible visibilité). Pedro explique enfin qu'un chef d'équipe connaissait moins le travail que lui, et qu'il lui a appris à tailler. Pour autant, Pedro ne s'est pas vu proposer de CDI par cet employeur.

De fait, le discours du couple, non-diplômé, est fortement structuré par l'appréciation des conditions d'emploi et de travail qui leur sont proposées et du comportement des employeur·es à leur égard. Cela dénote d'un certain rapport à la subordination et des relations de dépendance qui font partie intégrante de la soutenabilité du travail salarié agricole (Roux, 2020). Au moment de l'enquête, Maria et Pedro travaillent depuis 2016 pour Vincent, dont l'exploitation est en HVE et en conversion AB depuis 2019, et qui a des liens étroits avec l'un des enquêteurs de cette étude. Pedro qualifie lui aussi son employeur de « *gentil* ». Le couple dit travailler en autonomie. Vincent et Pedro s'appellent régulièrement pour faire un point sur l'avancement du travail et ce qu'il y a à faire. Le couple semble bénéficier de la confiance de l'employeur. Lui est en CDI et elle en CDD saisonnier.

Il et elle font quasiment tous les travaux, sauf la conduite de la machine à vendanger, conduite par Vincent, et du tracteur, que Pedro conduit peu. En effet, un autre ouvrier enquêté en CDI, Christophe [15], est principalement en charge de la conduite du tracteur. Maria et Pedro sont rémunérés en moyenne aux environs du SMIC, peut-être un peu plus (1200-1300 euros nets). A la question de la rémunération (« *Est-ce que vous vous estimez assez payé-es à la vigne ?* »), posée volontairement en écho aux pratiques douteuses d'un précédent employeur ou d'autres propos de salarié-es entendus, Pedro se contente de dire : « *Ça dépend des patrons* ».

Cette inclinaison à ne pas s'attarder sur les sujets qui fâchent potentiellement et la disposition à ne pas se plaindre se déclinent de plusieurs manières lors de l'entretien. Cela se perçoit notamment concernant les problèmes de santé. Pedro a des problèmes aux cervicales et au dos. Il a été en arrêt de travail une semaine par le passé. Maria a elle aussi mal au bas du dos. On comprend à demi-mot que c'est difficile pour elle de tenir la douleur au travail et qu'elle pourrait difficilement travailler toute l'année dans ces conditions. C'est ce qui explique sans doute qu'elle ne travaille pas en septembre et octobre, soit au moment des vendanges. Si elle les a effectuées par le passé, on comprend qu'il s'agit de deux mois de repos pour elle. Mais le couple ne s'attarde pas sur cette usure corporelle qui n'est évoquée qu'à demi-mot, comme si c'était de l'ordre des choses. Pedro dit ne pas aller chez le docteur pour un problème aux cervicales. Seule Maria prend des séances de kinésithérapie ou d'ostéopathie, mais uniquement quand elle y est obligée, lorsque cela empêche de travailler.

Dans ce contexte, il est difficile d'approfondir les aspects liés aux effets de la conversion à l'AB sur l'exploitation de Vincent. Cela semble presque être un non-événement dans leur discours. Certes, il faut couper plus souvent de l'herbe ; mais de toute façon, si ce n'est pas cette tâche, Pedro devrait faire plus de tracteur, ce qui lui ferait mal aux cervicales, estime-t-il. Par rapport à l'AB (il ne connaît pas le label HVE), il dit que c'est une « bonne chose » mais sans approfondir. S'il confirme manipuler moins de produits phytosanitaires désormais, il n'est pas possible dans l'entretien de déduire une quelconque importance attachée à ce type de culture. Pedro préfère parler de la taille, la tâche qu'il préfère, car la plus technique, surtout la taille en baguettes. Il explique avec une certaine fierté qu'il faut choisir le bon sarment pour la baguette et que ce soit « *aligné* ». Comme beaucoup de salarié-es enquêté-es, il apprécie le passage aux sécateurs électriques, la pratique des ciseaux manuels pendant de nombreuses années étant en partie responsable de ses problèmes de dos.

### **c) Loyauté et dépendance économique : « *C'est lui qui me fait vivre* »**

Christophe [15], 47 ans, est l'ouvrier tractoriste du même exploitant (Vincent) que Maria [12] et Pedro [11]. On retrouve un même rapport positif à l'égard de l'employeur. La singularité de son cas réside dans le registre émotionnel, presque affectif, que mobilise Christophe pour parler de lui ; comme pour souligner l'importance qu'il a eu dans sa trajectoire, lui qui a connu des épisodes de pauvreté - signe que l'intériorisation de la nécessité n'est pas l'apanage des ouvriers et ouvrières immigrées. Tout est présenté comme si c'était grâce à l'embauche et aux réembauches successives par Vincent que Christophe s'en est sorti, ce qu'il résume par la phrase suivante : « *C'est lui qui me fait vivre* ». Son discours est ainsi caractérisé par la dépendance, l'identification et la loyauté envers l'employeur. Cela est aussi dû à ses conditions de travail. Saisonnier régulier, il dit bénéficier d'autonomie et réaliser les tâches qui lui plaisent et qui lui paraissent moins pénibles que le travail de la terre.

Christophe a lui aussi exercé dans le salariat subalterne avant la vigne. Ses parents élevaient des chèvres pour la production de fromage. Christophe dit ne pas avoir eu envie de reproduire cette vie-là dédiée entièrement au travail. Sans diplôme lui non plus et se considérant comme un travailleur manuel (« *Je suis un manuel* »), il occupe des emplois précaires et pas toujours déclarés. « *Ma vie, c'est chaotique* », dit-il pour résumer sa trajectoire. Il a commencé à travailler comme tractoriste à 13 ou 14 ans, soit peu après le décès de son père d'un cancer du pancréas intervenant à l'âge de 60 ans. Il travaille ensuite « *à la forge* » du village, vers 16 ou 17 ans, puis dans les travaux publics comme conducteur d'engins (il possède plusieurs permis poids lourd). Il commence à travailler pour Vincent au début des années 2010, comme saisonnier plus ou moins régulier, là aussi comme tractoriste, d'abord pour les vendanges. Aujourd'hui, il travaille une majorité de l'année sur l'exploitation avec quelques pauses, notamment durant l'été. Il évoque l'éventualité de retravailler dans les travaux publics pour « *boucher les temps morts* ». Mais il tient à préciser, comme pour illustrer sa loyauté et son engagement dans une logique don/contre-don : « *Je ne lâcherai pas Vincent* ».

Le discours de Christophe dénote effectivement d'une grande identification à son employeur, ses intérêts et préoccupations. Il parle d'ailleurs souvent comme un employeur, comme s'il était lui aussi, un peu, en charge de la propriété. Cela se comprend peut-être, en partie, eu égard au fait qu'il est issu d'une famille d'éleveur et d'éleveuse. Mais Christophe a aussi l'impression de devoir sa survie financière à Vincent. Celui-ci l'a « *aidé* », dit-il sans préciser, à un moment où il percevait 241 euros « *de RSA* ». Cela veut dire qu'il avait auparavant été au chômage pendant une longue période, lui qui, célibataire, ne peut compter sur d'autres ressources financières. Sans doute que cela s'ajoute à une certaine culpabilité de vivre « *aux crochets* » de la société. Aussi Christophe affiche-t-il une grande confiance envers Vincent, à propos de sa rémunération notamment, dont il ne semble pas connaître réellement les tenants et aboutissants. Cela se perçoit par exemple au moment où il raconte les journées extensives de travail durant les vendanges. Il se lève parfois à 3h ou 4h du matin pour préparer la machine à vendanger pour que « *tout soit prêt* » et que Vincent « *n'ait rien à faire* » quand il arrive et puisse la conduire directement). Il peut terminer le travail à 21h car il faut à la fin de la journée nettoyer la machine. L'intervieweur dit alors que « *ça doit faire pas mal d'heures supplémentaires* ». Mais Christophe ne sait que répondre. Il ne sait pas quelle est la hauteur de son salaire à cette période-là, ni quelle est la part d'heures supplémentaires rémunérées. Ne pas se montrer regardant sur cette question-là est sans doute une façon d'exprimer à son tour la confiance qu'il a en son employeur.

Cette identification, on la perçoit également dans la description de l'organisation du travail. Il décrit une complémentarité entre eux. Si certaines tâches ne sont pas exclusives à l'un deux, il dit par exemple que Vincent (ils s'appellent par leur prénom) aime labourer et que lui « *traite* ». Autrement, « *c'est un partage d'heures* », affirme-t-il comme pour indiquer que son temps de travail est aussi pensé en fonction de l'agenda de l'employeur. En outre, connaissant bien l'exploitation et le matériel nécessaire, et étant apparemment largement autonome, Christophe peut aussi le seconder, devancer certains besoins ou faire office de ressource. Il a par exemple récupéré du matériel d'un vigneron du village pour le donner à Vincent. De manière quotidienne, ils échangent par téléphone pour faire un point sur le travail fait et à faire. L'autonomie et la compétence de Christophe se notent également dans le fait qu'il forme sur le tas Pedro [11], ouvrier en CDI, au tracteur.

En ce qui concerne la transition à l'AB, il ne se montre ni favorable ni opposé. Comme pour la majorité des salarié-es enquêtés-es, il insiste sur ce qu'il en coûte au niveau du travail et, singulièrement dans son cas, du travail de l'exploitant : « *Le tracteur tourne davantage. C'est un investissement* ». Il a fallu effectivement acheter un intercep

(hydraulique à lame, précise-t-il) et une épampreuse mécanique (qui permet d'enlever des bourgeons aux pieds des ceps de vigne). Quant à la différence entre le conventionnel ou le HVE et l'AB, il mentionne lui aussi la nécessité de faire plus de passages pour les traitements, notamment quand il pleut. Au-delà de cet investissement et de ce travail supplémentaire, il se montre critique quant à la moindre nocivité supposée : « *C'est quand même une fumisterie* ». Même s'il y voit une avancée sur le plan de la santé, il dit rester prudent sur la manipulation des produits : « *Je sais que c'est bio. Mais je sais que ça reste dangereux.* » Il explique qu'il utilise un filtre à charbon, « *donné pour deux ans normalement* », afin d'aider à l'évacuation des produits restants dans la cabine du tracteur – quand il sulfate sans doute. Il dit porter un masque et des gants avant même que l'exploitation soit en HVE. Il lui arrive même de reprendre à l'ordre son employeur ou d'autres salarié·es (« *Je gueule assez sur ça* »), même s'il dit lui-même ne pas toujours prendre les précautions nécessaires.

La relative sensibilité exprimée par rapport aux risques professionnels vient peut-être de l'accident qu'il a eu lorsqu'il travaillait dans les travaux publics. Il a perdu la fonctionnalité de trois doigts de pieds. Il a subi une importante opération, dont une greffe de peau. S'il travaille aujourd'hui souvent en tongs l'été (en sachant que c'est dangereux), c'est parce qu'il est trop à l'étroit dans des chaussures à cause de la chaleur. L'hiver, il peut mettre les chaussures de sécurité (avec des plaques très résistantes au poids et aux chocs) pour certains travaux. Ce dernier élément signale les différences inter-individuelles entre salarié·es qui, bien que s'intégrant à un rapport général relativement distant à l'écologisation des pratiques, rappelle l'importance d'étudier les trajectoires sur la longue durée. Christophe fait partie des personnes qui ont connu des accidents de travail ou des problèmes de santé qui, possiblement, ont eu une incidence sur le rapport au travail et à la sécurité. Mais à la différence des salariés « convaincus » de l'agriculture biologique (cf. *supra*, section 5.4.4), cette vigilance renvoie plus à une question de sécurité et d'intégrité que d'adhésion à l'écologisation des pratiques.

Pour les salarié·es agricoles connaissant une trajectoire professionnelle circonscrite au salariat subalterne et peu qualifié, l'essentiel paraît donc d'avoir un emploi et des revenus, de ménager un tant soit peu sa santé et si possible d'évoluer (quand c'est possible) vers des tâches moins pénibles et plus intéressantes. Il ressort de cette sous-section un rapport au travail éloigné des conditions de possibilité de l'« intellectualisation du bonheur » (Baudelot, Gollac, 2003 : 60). Le « bonheur » dépend ici de « l'avoir », d'un minimum d'assise financière et matérielle : il est « une réalité difficilement accessible ou menacée, dans la mesure où l'acquisition des biens nécessaires à sa production est en grande partie soumise à des aléas extérieurs sur lesquels l'individu a peu (ou pas) de prise » (*ibid.* : 62). Le rapport au travail est donc aussi un rapport au monde social, en fonction d'un espace des possibles plus ou moins limité. Sous cet aspect, la perception de la part de salarié·es également exploitant·es, analysés ci-dessous, fait introduire des variations dans le rapport au travail et à l'écologisation des pratiques.

### **5.4.3. Des petits exploitants-salariés « professionnels ». Distinction sociale par le « goût » du travail et critique de l'agriculture biologique**

Huit enquêté·es dans notre corpus d'entretien sont à la fois salarié·es et exploitant·es. Parmi elles et eux, prenons les cas de deux ouvriers viticoles des Corbières, relativement âgés (plus de 50 ans). Leur discours ont ceci de singulier qu'ils apparaissent en fait plus indépendants que salariés, par leur situation actuelle (en étant vigneron en parallèle pour Henri [17], ou

leur trajectoire (en tant qu'ancien vigneron pour Michel [14]). La situation de salarié apparaît comme secondaire. Leur discours dénote ainsi par rapport à celui de la plupart des autres salarié·es par une plus grande identification à la condition et aux intérêts d'exploitant·es. Tous deux ont tendance à se présenter comme des « professionnels » qui travaillent « à la dure », avec un « goût » du travail bien fait et de manière consciencieuse, par opposition à des exploitant·es et surtout des salarié·es qui se contenteraient d'exécuter le travail sans souci de qualité. Ce discours est aussi en partie lié au fait qu'ils sont ou ont été à la tête de petites ou moyennes exploitations (17 hectares et 7,5 hectares) recourant pas ou peu à de la main d'œuvre non-familiale.

Sur la question de l'écologisation des pratiques, ces deux salariés font pousser un peu plus loin ce que nous avons entrevu précédemment avec le cas de Christophe [15], qui s'identifiait à l'exploitation et à l'exploitant. En raison de leur statut de vigneron, ces salarié·es-exploitant·es se distinguent par une propension plus grande à avoir un avis sur la question. Dans le cas d'espèce, sans s'y opposer, cet avis s'avère globalement critique, insistant sur les contraintes que ces transitions culturelles impliquent à l'échelle de l'exploitation en général et donc de l'exploitant·e.

#### **a) Michel, un « patron ouvrier »**

Michel, titulaire d'un bac D (scientifique) est un ancien vigneron indépendant en agriculture conventionnelle. Il a été interviewé avec sa femme Francine. Le couple s'installe sur l'exploitation familiale du père de Michel en 1980 (sa mère était « aidante » à la vigne). Celui-ci avait alors 25 ans. Le couple explique qu'il et elle ne se dirigeaient pas au départ vers la vigne. « On ne m'a jamais poussé à la vigne » dit Michel, dont le père est décédé alors qu'il avait 16 ans et dont la mère privilégiait les études de son fils. Avec Francine, il est allé à l'université de Perpignan (« deux ans en droit, un an en économie », sans que Michel donne plus de précisions) et vivait en résidence universitaire. Il raconte avoir été surveillant dans l'enseignement secondaire et qu'il était inscrit au chômage comme recherchant du travail en tant que tractoriste et employé de banque au moment où la question de la reprise de l'exploitation s'est posée sérieusement. L'exploitation, alors de 9 hectares, a fini par en faire 17. Le couple n'a pas fait de vrai investissement. « C'est du traditionnel », affirme Michel pour résumer la philosophie qui était la leur. Par exemple, les vendanges ont toujours été faites à la main en majorité. Seules les quelques vignes en espalier étaient vendangées à la machine par d'autres personnes. Le couple était rémunéré « au forfait » pour une rémunération de « trois SMIC pour deux ».

Ce modèle de petite exploitation familiale est présenté comme frugal, indépendant et à distance du marché, à travers une critique de l'évolution générale de la viticulture vers la concentration, l'agrandissement, la « modernisation ». En tant qu'indépendant·s, le couple aurait été pénalisé par une concurrence des prix défavorable, notamment pratiquée par la cave coopérative du village - sans que ce sujet apparemment délicat soit approfondi dans l'entretien. Michel et Francine reviennent régulièrement sur le fait de n'avoir pas été dans une logique de croissance de leur exploitation. Par rapport à l'ensemble des producteurs et productrices et singulièrement des exploitant·es enquêtés, le couple se distingue aussi par l'expression d'une solidarité à la cause ouvrière, du fait notamment d'avoir été salarié·e, Francine comme aide à domicile et Michel comme ouvrier viticole. La première dit ainsi du second : « Lui il est patron ouvrier ». Michel s'amuse quant à lui à raconter que sa femme a longtemps voté pour Arlette Laguiller et qu'à une époque il n'y avait qu'un seul vote communiste au village.

Si le couple est singulier par cet affichage politique, des points de convergence se notent toutefois dans leur rapport au travail qui se caractérise notamment par un volume horaire important et une acceptation de ses pénibilités. Âgé de 66 ans, Michel est aujourd'hui à la retraite pour une pension de 800 euros. Sa femme, assistante de vie désormais, perçoit un salaire de 2 000 euros bruts environ. Pour compléter leurs revenus, le couple loue également un gîte situé à côté de leur maison. Michel réalise des travaux viticoles pour Vincent, autre exploitant enquêté dont les vignes sont en HVE et en conversion à l'AB. Non sans une pointe d'ironie, il présente ces travaux selon la division du travail salarié que nous avons résumée précédemment : « *(Je fais) tout ce qui est manuel. Tout ce que ne peut pas faire le tractoriste !* » Le tractoriste, Christophe [15], lui aussi saisonnier (et interviewé) mais travaillant presque toute l'année, est en effet reconnu, par leur employeur Vincent, par ses compétences de conduite du tracteur à la différence d'autres travaux que cet ouvrier n'affectionnerait pas spécialement. Michel dit qu'il travaille « *comme un bourrin* ». Lui travaille environ six mois par an sur l'exploitation : la taille de décembre à mars, puis « *la pose des baguettes* » (des tuteurs pour protéger le pied de la souche), la pioche et enfin le palissage jusqu'à mi-juillet. Son corps étant usé par le travail, il doit se ménager quelque peu par rapport à certaines douleurs. « *Au bout de trois heures, les reins, c'est foutu* », dit-il à propos de la bêche utilisée pour couper l'herbe ou du dégrillage (enlever les sarments au pied de la souche). « *Le problème de la vigne c'est la position* », résume-t-il. Il parle aussi de la difficulté à tailler quand il y a de la boue dans les vignes. Par le passé, il a eu un bec de perroquet dans le dos et une sciatique. Pour autant, comme souvent, il y a une forme d'acceptation des pénibilités physiques et des douleurs qu'elles engendrent. « *La pioche, ce n'est pas pénible* », déclare-t-il par exemple.

Ce qui le distingue des autres salarié-es est alors plutôt son insistance sur les pénibilités et les risques professionnels liés au travail de la cave (qui, à la différence de ceux du travail à la vigne, ne sont pas minorés ou relativisés dans son discours) et sur la propension à avoir un avis sur la question de l'agriculture biologique. Sur le premier point, il explique par exemple qu'il a « *un genou deux fois plus gros que l'autre* » depuis qu'il est tombé d'une cuve, ce qui l'avait amené pendant un moment à réduire son temps de travail sur l'exploitation. Le couple raconte aussi les grandes précautions prises au moment de nettoyer ou de rentrer dans les cuves. Depuis leur chambre (la cave jouxte leur maison), on pouvait sentir les vapeurs d'alcool. Sa femme a déjà eu une sensation de vertige ou de malaise. « *Du moment que tu passes un truc, c'est dangereux* », résume Michel. Il affirme également une autre chose entendue ailleurs, que ce soit du côté des exploitant-es ou des services de prévention et de santé au travail : « *En bio, tu prendrais moins de protection* ». Sur ce point, il se montre circonspect à l'égard des injonctions à l'écologisation des pratiques, à l'aune de son regard expérimenté et de vigneron. « *Le problème du bio : on a désherbé pendant 40 ans et maintenant on travaille la terre (dans l'agriculture biologique)...* ». C'est selon lui un problème si on considère que « *les herbes c'est un concurrent par rapport à l'eau* », dans une région, l'Occitanie, fortement impactée par les sécheresses. Il questionne également la viabilité économique de l'AB, qui demande à mobiliser plus de main-d'œuvre. Pour lui, il est par exemple difficile de concurrencer la main-d'œuvre étrangère et saisonnière à certaines périodes de l'année.

### **b) Henri, « à la dure »**

On retrouve un même discours de distinction par le goût du travail encaissé et bien fait, et de regard critique envers l'agriculture biologique, chez un autre salarié-exploitant, Henri [14], 54 ans. Il est embauché à temps partiel chez Sylvain (un viticulteur également enquêté)

et viticulteur en parallèle (à la cave coopérative du village) d'une petite exploitation familiale de 7,30 hectares en HVE. Il a repris l'exploitation de son père (sa mère était femme d'exploitant) et explique avec une certaine fierté qu'elle est passée d'un chiffre d'affaires de 16-25 000 euros à 36 000 euros aujourd'hui. Cette reprise fait suite à des problèmes de santé liés à son travail à la boulangerie qu'il a commencé à l'âge de 16 ans, en parallèle d'un CAP dans ce domaine, et qu'il a réalisé pendant 9 ans au final, jusqu'à l'âge de 23 ans : horaires à rallonge quasiment tous les jours, l'empêchant de « *faire la fête* » ; « *pas bien payé* » (heures supplémentaires non déclarées), non-respect des pauses quotidiennes et hebdomadaires ; le travail à l'intérieur non-stop au contact de la farine et de l'humidité... Même s'il aimait ce travail, cela a entraîné une dépression.

Ce rapport au travail « à la dure », il dit l'avoir conservé depuis. Globalement, l'ensemble des pratiques professionnelles et le mode de vie d'Henri apparaissent très rationalisés en vue que celui-ci soit soutenable dans le cadre d'une économie domestique. Il participe ainsi aux frais des parents au niveau de la maison familiale (il vit avec sa mère), a loué un gîte meublé jusqu'au confinement lié à la crise sanitaire en 2020, dont le chiffre d'affaires (7 000 euros) s'ajoute à la rémunération de son travail chez Sylvain (inférieure à 1 000 euros, vu qu'il ne travaille pas à temps plein). « *J'essaie de tout me faire* », dit-il également de son exploitation, fonctionnant avec des moyens minimalistes. « *Je travaille avec du matériel de collection* », ironise-t-il, comme en écho au caractère traditionnel du fonctionnement de l'exploitation de Michel et Francine : pas d'écimeuse (il fait l'écimage à la main), pas d'appareil à désherber... Il a un « vieux » tracteur de 1963, un autre de 1981 (avec une cabine et pas de climatisation) et un troisième de 1993. Il se fait prêter certains matériels par Sylvain, comme la machine à vendanger depuis 2012 (il vendangeait à la main jusque-là), date à laquelle il a fait mettre une majorité de ses vignes en espalier. Depuis, il n'a plus eu besoin de personnel, sauf pour 1,5 hectares pour lesquels il mobilise l'équipe de vendangeurs à laquelle recourt Sylvain via un prestataire.

Il est également en CDI chez Sylvain depuis novembre 1997 comme ouvrier « polyvalent ». Il conduit le tracteur et a une formation de caviste. Il fait tous les travaux à la cave et une partie du labour. « *Ils me font faire les travaux les plus difficiles, et de nuit eh !* », déclare-t-il pour indiquer qu'on lui réserve non pas le sale boulot mais au contraire le travail demandant le plus de compétences. On pourrait dire qu'Henri a une conception romantique du travail à la vigne. A l'égal de Michel, il se distingue à plusieurs reprises de certaines pratiques professionnelles qui privilégieraient l'efficacité à la qualité. Il parle par exemple des exploitants qui, en fin de taille lorsque le temps presse, embauchent une équipe d'une dizaine de personnes. « *Ils coupent du bois* » : ils couperaient machinalement des sarments qu'ils devraient au contraire laisser pousser. Autrement dit, « *ils viennent parce qu'il faut travailler mais ils ne font pas ça avec goût* ». « *J'ai fait mon deuil* », continue Henri quant à la difficulté à faire changer les pratiques du « patron » sur ce plan. Il a aussi formé d'autres salarié-es à la taille en essayant de mettre du sens dans cette pratique, c'est-à-dire en expliquant pourquoi on coupe tel sarment plutôt qu'un autre, ce que cela va donner ensuite dans l'économie globale de la souche, etc. Il dit toutefois que Fernando (un autre salarié interviewé, ouvrier permanent sur la même exploitation), par exemple, n'arrache pas certaines souches quand il le faut lorsqu'il taille, n'accomplissant que la tâche demandée, au contraire d'Henri. Cette différence revendiquée dans le rapport au travail l'amène à se définir comme un « professionnel » au-delà de sa condition salariale. « *Je ne lui fais pas trop d'heures* », dit-il ainsi comme pour exprimer le fait qu'il n'est pas à plein temps et permanent chez Sylvain et (peut-être) qu'il ne comptabilise pas toujours les heures effectuées. Car il dit travailler plus lentement que d'autres pour être sûr que le travail soit

bien fait et que le matériel soit bien entretenu, un peu comme si c'était sa propriété. Il ne se montre pas critique par ailleurs d'une cadence visiblement importante.

Pour autant, comme d'autres salarié·es (cf. *supra*), il met en avant la pénibilité mentale du travail due au caractère répétitif de certaines tâches effectuées plus souvent par les salarié·es. Cela est accentué dans son cas du fait de son âge et de sa situation d'exploitant-salarié : il doit faire ces tâches deux fois, sur l'exploitation de son employeur et sur la sienne. C'est ce qu'il raconte au moment où il évoque un de ses seuls loisirs, le vélo, qu'il pratique parfois pour décompresser de ses longues journées de travail : « *J'arrive à la maison, je ne dirais pas que je suis fatigué, mais disons que je n'ai peut-être pas le moral pour diverses raisons. Je suis las, parce que le travail que je fais, il y a un moment que je le fais. Alors je le fais chez Sylvain ; j'arrive ici, je le refais. Donc tu vois, il y a une certaine lassitude due peut-être à mon âge, au fait que ce soit répétitif, malgré que le métier soit varié* ».

Le temps de travail d'Henri doit effectivement être relié au temps qu'il consacre tout à la fois à son exploitation, à celle de Sylvain et à l'aménagement de sa campagne. « *On s'arrête jamais, quand tu es à la campagne* », résume-t-il comme pour dire qu'il n'a pas d'ambitions élevées mais qu'il est prêt à assumer une importante charge de travail (salarié, sur l'exploitation et dans l'espace domestique) pour rendre viable une mode de vie un tant soit peu paysan. Dans la même veine, il dit : « *Je fais ce qu'il faut faire mais pas le superflu* » ; « *Moi je suis quelqu'un de simple* ». La famille se chauffe par exemple presque exclusivement avec deux poêles à bois (que va couper Henri). L'hiver, il peut faire 14 degrés dans les chambres. Henri a fait également aménager une pièce du rez-de-chaussée (peut-être une ancienne salle de bain) en une chambre de plain-pied pour son père quand il était vieillissant. Celui-ci est décédé depuis et n'a pu en profiter bien longtemps, m'explique Henri lorsqu'il fait passer l'enquêteur par cette chambre inoccupée pour nous montrer les WC qui avaient aussi été aménagés pour son père, avec une douche italienne et des rampes. Henri semble assez fier d'avoir entrepris ces travaux. « *Tu vois, j'ai des bonnes idées parfois* », dit-il en souriant. Au final, s'il ne sait comptabiliser précisément le nombre d'heures travaillées sur ces différentes dimensions (la notion de travail devenant particulièrement lâche), on peut estimer un temps global hebdomadaire à presque 50 heures.

Cette économie globale, le mode de vie et la charge de travail qui vont avec sont nécessaires à prendre en compte pour comprendre le rapport de Henri à l'agriculture biologique. Comme plusieurs exploitant·es en HVE interviewé·es, et même certain·es en conversion vers l'AB, il se présente comme n'étant pas contre mais tout de même réticent. « *Moi je suis un peu entre les deux (AB et HVE)* », résume-t-il. Henri a un regard critique sur ce que l'on pourrait appeler une normativité écologique et valorise son « bon sens » et des pratiques « raisonnées ». « *On/je traite parce que c'est nécessaire* », dit-il pour manifester sa conscience des risques encourus. Par exemple, quand il le peut (lorsque les conditions météorologiques sont favorables), il attend au-delà du délai minimum pour opérer un nouveau traitement (presque un mois plutôt que quinze jours environ) ; il fait des traitements « *à demi-dose* » ; il a quelques produits bio, tel que le souffre « *produit bio contrôlé* ». Au final, « *je fais deux fois moins de traitements que Sylvain* » avec le même résultat, estime-t-il, lui qui se compare fréquemment à son employeur. Comme entendu à plusieurs reprises et comme attesté par la littérature existante (cf. *supra*), Henri reproche *in fine* à l'AB un ensemble de contraintes rendant la conversion difficilement soutenable, sur le double plan économique et du travail : l'investissement nécessaire en machines adaptées ainsi que le surplus de travail (demandant davantage de main d'œuvre) ne sont pas compensés financièrement, au moins au départ (impossibilité de faire valoir le bio avant la

troisième année de conversion). Il en veut pour preuve les « *gens qui ont fait machine arrière* » dans le village.

Son cas, comme celui de Michel, ont finalement pour intérêt de mettre en lumière les *coûts de la conversion*, au-delà de la simple question de l'intérêt écologique *stricto sensu*. Comme pour les salarié·es précédemment évoqué·es (*cf. supra*, section 5.4.2), le rapport au travail est là aussi principalement pragmatique, concentré sur la stabilisation de sa situation financière et de son mode de vie. La précarité économique y est cependant moindre. Et le rapport au travail intègre également davantage d'aspects se rapportant à l'expressivité, à travers son aspect technique et du souci du travail bien fait, soigné, dans une logique de distinction sociale notamment envers les salarié·es dont c'est l'unique métier. Cela ne veut pas dire que la dimension expressive du travail est absente chez les salarié·es étudié·es précédemment, mais qu'elle est moins prégnante dans les discours et les priorités mises en avant.

#### **5.4.4. Des salarié·es convaincu·es par l'écologisation des pratiques. Un rapport plus expressif et militant au travail**

Cette dernière sous-section fait inclure une dernière variation dans les rapports au travail des salarié·es. On passe, d'une part, à un rapport au travail à dominante *expressive*. Les enjeux financiers et matériels sont d'une moindre importance, car ayant pu être un minimum mis à distance. L'enjeu du plaisir au travail, dans ses dimensions à la fois créative, intellectuelle, d'initiative, y est davantage présent. D'autre part, ce rapport expressif au travail est aussi *militant*. Les discours s'inscrivent pleinement dans une adhésion aux objectifs de la « transition écologique » et un engagement particulier envers l'agriculture biologique. Pour les restituer dans leurs conditions de possibilité, l'analyse par cas développée ici met en exergue des trajectoires et configurations (sociales, professionnelles, régionales, d'exploitation) spécifiques, suivant les différentes lignes de clivage composant l'hétérogénéité du salariat agricole (*cf. supra*, section 5.4.1).

Relevons tout d'abord *l'effet de vignoble*. Rappelons de manière générale que la région Occitanie est celle qui regroupe le plus grand nombre d'exploitations en AB. Mais plus précisément, notons que les deux salariés les plus convaincus font partie des trois enquêté·es du gaillacois. Ce vignoble est historiquement plus favorable que d'autres à l'agriculture biologique (*cf. supra*, section 4.1.2). En outre, ces deux ouvriers sont permanents, dont un chef de culture. Cet *effet de statut* facilite également l'intégration des salariés à l'orientation culturelle et à l'organisation du travail sur l'exploitation. Est également en jeu un *effet d'exploitation*. Dans ces deux cas, nous avons affaire à des exploitations investies de longue date en agriculture biologique et selon le modèle de la petite exploitation familiale aux relations étroites entre employeur·es et salarié·es. Cela se traduit par des échanges quotidiens et un partage de conseils et expériences. Terminons enfin par un *effet de dispositions*. Ces cas signalent le rôle d'un minimum de capital culturel (sans forcément que cela s'accompagne d'un niveau de diplôme élevé) spécifique aux enjeux agricoles et environnementaux. Cela contribue à un goût pour l'agriculture et/ou la nature parfois construit très précocement au cours de la socialisation familiale ; et, élément important pour ce qui nous concerne, un goût associé à l'enjeu de la certification agroenvironnementale. Dans cet effet de dispositions, relevons aussi l'importance d'avoir connu des problématiques de santé, en particulier dues au travail. Avoir eu cette expérience est justement propice au lien fait, personnellement et intellectuellement, entre travail et santé

- ce qui contraste avec les discours prétendant à l'absence d'effet du passage à l'AB (« *ça ne change rien au travail* »), qui se focalisent uniquement sur le travail et ses pénibilités (cf. *supra*, section 5.2). Ce lien travail/santé a pour intérêt ici d'être appliqué pas seulement à la question des pénibilités, mais aussi aux risques liés à l'exposition aux produits phytosanitaires. Une autre différence significative est que cette vigilance est rattachée à un regard critique et politique, à l'encontre de l'agriculture conventionnelle.

En résumé, les cas analysés ci-après ont pour intérêt de livrer un condensé (non-exhaustif) des facteurs qui concourent à un contexte facilitant l'adhésion à l'écologisation des pratiques, cela de deux façons distinctes. Philippe [19] se distingue en effet de Jean par un niveau de qualification et un statut plus élevés ainsi qu'une socialisation majoritairement agricole ; autant de dispositions et de ressources qu'il investit pour inciter les vignobles pour lesquels il travaille à se tourner vers l'AB. Pour Jean [20], l'enjeu de sa reconversion comme ouvrier vitivinicole polyvalent relève davantage de sa propre situation individuelle et de sa propre santé, qui a été durablement affectée depuis son enfance et à la suite d'une carrière usante sinon aliénante dans l'imprimerie. Dans les deux cas, notamment du fait d'expériences professionnelles passées insatisfaisantes voire traumatisantes, ces salariés trouvent du sens d'une part au travail salarié vitivinicole, d'autre part à l'agriculture biologique. Cela explique à la fois le rapport essentiellement positif à ce travail et leur fort engagement dans celui-ci, bien au-delà du volume horaire déclaré et pour un relativement faible niveau de salaire eu égard à l'investissement consenti. La stabilité de l'emploi, l'aménagement des conditions de travail et l'intérêt intrinsèque de l'activité font que le jeu en vaut finalement la chandelle à leurs yeux. Cet ajustement entre les attentes individuelles et le modèle d'exploitation proposé est une condition fondamentale à l'adhésion à l'écologisation des pratiques. L'autre grand intérêt de ces deux cas réside dans leur volonté de ne pas séparer l'enjeu écologique et l'enjeu humain de la transition, ce qui est une autre condition de la soutenabilité du travail.

#### **a) Philippe : un chef de culture engagé dans l'accompagnement à la conversion vers l'AB**

Philippe [19], diplômé du supérieur en agriculture et issu d'une famille agricole, apparaît comme un chef de culture fortement engagé dans l'accompagnement de l'exploitation à la conversion vers l'AB. Il fait ainsi partie des enquêté·es qui réunit le plus de ressources et capitaux pour être à même d'occuper une place très importante dans la division du travail sur l'exploitation, comme intermédiaire entre les équipes de salarié·es et les exploitant·es. Il joue ce rôle à travers une démarche de « modernisation » et de rationalisation du travail et des questions de santé qui se posent aux exploitant·es comme aux salarié·es. Cette fonction « d'interprète du nouveau capitalisme agricole » est d'abord « contrariée » (Mazenc, 2020) dans une première partie de sa trajectoire professionnelle. Les objectifs de rentabilité sur l'exploitation prennent le pas sur la soutenabilité du travail. Sa fonction d'interprète est ensuite confortée quand il est embauché pour une autre exploitation lui confiant en quelque sorte les clés de l'organisation du travail et de l'écologisation des pratiques. Le prix à payer toutefois est un fort engagement, qui demande à être appréhendé sur une plus longue durée pour pouvoir mesurer la solidité de la soutenabilité du travail affichée à l'occasion de l'enquête.

*Formation, professionnalisation et début de carrière dans l'agriculture biologique*

Né en 1972, Philippe est âgé de 49 ans au moment de l'entretien. Il est marié et père de deux grandes filles dont l'une est lycéenne et l'autre poursuit des études supérieures. Il est issu d'une famille d'agriculteurs. Son père, en plus de son travail à la ferme, faisait également commerce de fruits et légumes. Il a trois sœurs dont une mariée à un vigneron et deux frères, dont un décédé qui était agriculteur. Il a également un cousin vigneron. De manière cohérente avec cet héritage familial, Philippe obtient en 1992 un BTS technico-commercial avec option vin et spiritueux et une Licence de manager commercial. Il est ensuite commercial pour vendre de la chaux agricole de 1994 à 1999, une expérience enrichissante et formatrice : « *C'était très bien aussi. Je m'étais éclaté. J'étais au contact des agriculteurs. Je vendais pour des fournisseurs de fermes en fermes* ». Mais la « pression » des objectifs de vente à atteindre est ressentie comme une « *course sans fin* ». A cela s'ajoutent l'extension de son territoire de travail sur plusieurs départements et beaucoup trop de déplacements dans tout le sud-ouest de la France. Il se marie en 1997. Sa première fille naît en 1999. Ce travail et ses contraintes deviennent « *trop compliqués à gérer* ». Lui qui dit avoir « *toujours eu envie de reprendre une exploitation* » tente de réaliser cette aspiration. Mais son frère meurt en mai 1999 : le projet de s'installer avec lui tombe à l'eau. Il ne parvient pas à trouver de quoi acheter une exploitation dans les environs. Cette impossibilité l'oriente vers une carrière de chef de culture.

Un vigneron du coin entend parler de son souhait de s'installer à son compte et lui propose plutôt de venir travailler sur son exploitation. De 1999 à 2021, Philippe y est salarié comme chef de culture avec un salaire de 7 000 francs au départ, avec en plus des primes de rendement ou de « *dévouement* » pour travail de nuit ou le dimanche, s'élevant à 2 400 euros au moment de son départ. Cette exploitation s'engage dans la certification AB en 2010, pour une première cuvée labellisée en 2013. Pendant dix ans, Philippe a donc travaillé dans un mode de culture conventionnel. Il avait « *un petit peu apporté le bio là-bas* » en ayant fait son stage de BTS dans ce domaine de production. Le domaine est plutôt important pour le territoire : 70 hectares de vignes certifiées AB. Là aussi, le contexte de départ est satisfaisant et professionnalisant. Il utilise les mêmes termes que pour son précédent travail de commercial (« *Je me suis vraiment éclaté* »), dont il mobilise certaines compétences. Comme « *bras droit* » du vigneron, il effectue en effet des tâches polyvalentes dont le travail des vignes, de cave, de commercial et de gestion de l'équipe des salarié·es (4 à temps plein et 4 saisonniers·ères).

Un certain nombre de différends va entraîner le départ de Philippe en février 2021. Notamment, les conséquences de l'augmentation de la taille de l'exploitation de 50 hectares à 70 hectares. Devenu un gros domaine qui « *gagne beaucoup d'argent* », avec de « *gros rendements et qualité moindre* », pour Philippe le sens n'y est plus : « *Dans la vigne, on sait très bien que "gros rendement", derrière ça fait "qualité un peu moindre"* ». Le tournant gestionnaire n'est pas supportable pour Philippe : « *On était chronométré pour savoir combien de temps... On mettait pour faire ça et du coup après, vous multipliez par le nombre de rangées et il fallait qu'on ait fini ça. On avait une pression du temps énorme* ». La situation se dégrade très nettement. Pendant trois ans, Philippe essaie de voir s'il peut trouver un poste ailleurs : « *J'ai dit : "Il me reste 16 ans à travailler ; cette situation-là, ça ne me plaît pas..."* » Par l'intermédiaire d'un ami et voisin agriculteur, il entend parler de l'opportunité de prendre un poste dans un nouveau domaine à proximité. Le nouveau poste consiste à accompagner la famille de vigneron·nes dans leur conversion à l'AB et de réorganiser le travail en fonction.

Quand nous le rencontrons, Philippe est salarié depuis quatre mois (mars 2021) sur une exploitation en cours de conversion à la viticulture biologique (passage de HVE vers AB) comme chef de culture en CDI et « bras droit » de la famille de vigneron (père et fille). Il ne fait plus beaucoup de travaux manuels dans les vignes. Il s'occupe essentiellement de réorienter et de réorganiser le travail dans le cadre de la transition. Il prend effectivement en charge la « *grosse inquiétude dans le passage en bio* » : « *Ils étaient au bout du système et passaient dans un autre système* », résume-t-il pour illustrer ce qu'il voit comme une difficulté de la famille à s'engager dans une démarche de « modernisation », d'investissement et de rationalisation du travail. Il se dit confiant au vu de ses expériences et compétences : « *Moi cela ne me fait vraiment pas peur le passage en bio parce que je l'ai déjà vécu et je sais tout ce qu'il faut faire* ». Sur les 50 hectares de vigne, Philippe s'occupe exclusivement des parcelles en conversion et non de la partie conventionnelle, soit 12 hectares au total. C'est lui qui a convaincu la famille de convertir 12 plutôt que 10 hectares comme elle le prévoyait initialement. On perçoit ici son regard de commercial : « *Il faut qu'on passe le plus vite possible en bio : tu vas regagner des parts de marché* » ; « *le bio aujourd'hui, commercialement, c'est 80% de la vente* ». Le vin biologique représente pour lui l'avenir du domaine.

Pour Philippe, la conversion passe par la nécessité de modifier les représentations traditionnelles de ce qu'est une vigne et les usages des désherbants : « *La vigne en bio, c'est pas très carré. (...) Il faut accepter ça* » ; il faut « *baisser les coûts de production* », « *gagner du temps* », « *changer les habitudes* ». Son travail est d'apprendre à sa nouvelle équipe « *à faire les choses vite* ». Philippe « *oriente* » ses employeur·es et les salarié·es, notamment à « *changer leurs habitudes de routine* ». Par exemple, il a fait le constat que le temps de palissage est bien trop important. Il concède que la « *parcelle devant le domaine au cordeau* » doit rester une vitrine pour toutes les personnes se rendant à la cave ; mais sur les autres parcelles, il faut réduire le travail. Philippe a le désir de rationaliser le travail avec par exemple l'achat d'écarteurs. Pour lui, la diversification des tâches est essentielle : le personnel trop mono tâche, « *c'est fini aujourd'hui* ».

Pour gérer l'herbe, il doit passer au moins quatre fois par an l'intercep dans les vignes. « *Et ça, c'est la première étape : le bio, pas de désherbant* ». Pareillement à ce que nous avons précédemment vu chez les exploitant·es (cf. *supra*, section 5.3.2), pour Philippe, l'investissement dans les outils est ainsi primordial pour rationaliser et gagner en productivité. Il a fait investir dans du matériel que le vignoble n'avait pas : intercep, nouveau tracteur de grand confort, un pulvérisateur spécifique pour la partie du domaine en AB. « *Ils ont 20 ans de décalage par rapport à l'endroit où j'étais* », un « *gros retard* », estime-t-il. La cave dans le domaine est très grande mais il n'y a « *pas une seule télécommande* », dit-il, ce qui nécessite donc plus de main d'œuvre. Il faut être deux voire trois salarié·es (« *Vous vous rendez compte !* »). « *Il faut casser la tirelire* » pour gagner en coût de production, reformule-t-il. La transition selon Philippe s'accompagne ainsi de modernisation du travail. La production conventionnelle représente l'arrière-garde : « *Esprit de garder les vieilles choses : il faut qu'ils (les employeurs) arrêtent* ».

Philippe endosse ainsi une « *grosse charge de travail* », étant « *un peu seul* » dans ce rôle. Il ne « *compte pas trop* » ses heures de travail. Les 44 heures convenues s'élèvent en réalité plutôt entre 50 et 60 heures. Son salaire est de 2500 euros nets. « *C'était la condition* » qu'il avait demandée, ainsi que l'achat pour le vignoble d'un nouveau tracteur en *leasing* afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions : « *Je veux du matériel en permanence performant* ». Le parc de matériel était très vieux. Les autres salarié·es du domaine n'utilisent pas ce nouveau tracteur « *plein d'électroniques* ». La conduite du

tracteur correspond ainsi à une partie très importante de son travail dans cette phase de transition : nettoyage des vignes, traitement au pulvérisateur et travail des sols (intercep).

Cette surcharge de travail est pour l'heure compensée par l'intérêt et la stimulation intellectuelle qu'il éprouve à le faire. Sa polyvalence et ses responsabilités, notamment la prise en charge de la transition qui lui demande un effort intellectuel de rationalisation et d'organisation, font partie des atouts de ce travail à ses yeux : « *Ce qui est passionnant dans mon métier, c'est de changer de poste* » ; « *j'aime me poser des questions* », « *réfléchir à évoluer, pouvoir diriger aussi un petit peu, essayer de voir comment on peut améliorer les choses* ». Cette nouvelle expérience professionnelle est un défi pour Philippe. Il cherche des informations auprès de ses pair-es et se documente via le numérique notamment. Il « *adore les réseaux sociaux* » pour discuter avec d'autres vigneron·nes. « *J'apporte ça, d'aller voir les choses* » ; « *je suis un fervent défenseur de l'échange avec d'autres vigneron·nes* », affirme-t-il comme pour exprimer l'aspect collectif et le sentiment d'utilité sociale qu'il met dans son travail.

### *Une conversion vers l'AB qui favorise sa sensibilité aux pénibilités et à la santé au travail*

En ce qui concerne sa propre trajectoire sanitaire, ses dix années précédentes en production conventionnelle sont désormais regardées à la lumière des nouvelles normes qu'il a intégrées avec l'écologisation du travail viticole : « *Moi j'ai toujours eu des cabines bien protégées. Mais dans la manipulation des produits, on n'était pas très très informé-es... On manipulait sans gants. On a manipulé sans masque (les produits phytosanitaires)* ». La prise de conscience des dangers de son travail arrive réellement en 2017. Lui qui n'avait jamais connu d'accidents graves selon lui (ce qui se discute : « *Je me suis renversé plusieurs fois avec la machine à vendanger derrière la tracteur* », raconte-t-il par exemple) a alors des hernies discales qui l'obligent à s'arrêter de travailler. Il subit une infiltration qui finira par la soulager complètement. Depuis, il fait très attention et met systématiquement une ceinture de renfort.

Il a profité de ce temps en arrêt maladie pour s'informer sur les produits phytosanitaires, dans un contexte de publicisation progressive de cette question (« *On commençait à en parler beaucoup* ») qui avait tendance jusque-là à être occultée dans les mondes agricoles (cf. *supra*, section 2.2.) : « *C'est un peu tabou... ça arrive qu'aux autres* ». Chose rare : il demande à la MSA de lui faire une analyse de sa santé. Il avait une « *grosse inquiétude* » à cause de « *toutes ces maladies* » dont il entend parler, notamment les cancers. C'est ainsi qu'il voit d'un bon œil la mise en place, en 2017, des « *certiphyto* » : « *C'est très bien que ce soit obligé parce qu'encore une fois la santé au travail, c'est primordial* ». Il fait dans ce cadre une formation à la chambre d'agriculture de deux jours afin de « *savoir lire une étiquette des produits* » : « *ça rassure un petit peu* ». Il a vu effectivement autour de lui « *des gens malades bizarres* », notamment son cousin vigneron qui vient de déclarer une leucémie (« *la maladie du vigneron* »).

Dans son ancien poste, il avait déjà recouru aux services de la MSA pour essayer d'améliorer ses conditions de travail avec l'aide d'une préventrice sur une période de deux ans, cette fois-ci en lien notamment avec des pénibilités plus ordinaires (il a « *mal au dos* » et les « *jambes lourdes à la fin de la journée* »). Pour Philippe en effet, la charge de travail est telle qu'elle ne laisse que peu de place pour penser la santé et les pratiques professionnelles : « *Parce qu'encore une fois, comme on a le nez dans le guidon, on ne voit pas ce qui se fait ailleurs. C'est le gros défaut des vignerons* ». Suite aux recommandations de la MSA, son ancien patron avait investi dans différents matériels, principalement pour

des questions de sécurité et de confort : des ventilateurs pour la cave pour diminuer les dangers du gaz carbonique, des gants, des lunettes de protection, de surbottes anti boue (« *quelque chose de révolutionnaire* »), un tapis « *pour que les jambes ne fassent pas trop mal* » dans la cave contre les positions statiques. Philippe souhaite faire un même investissement chez son employeur actuel.

En résumé, la conversion vers l'AB n'est ici pas que profitable sur le plan individuel. Elle a également des effets sur le collectif de travail, notamment par l'intermédiaire de Philippe. Si la question d'*accepter* cette transition ne fait pas de doute pour lui, un point d'interrogation demeure cependant dans l'analyse que l'on peut faire de la soutenabilité : celle de pouvoir en *supporter* ce travail, cet investissement personnel, au risque de déboucher sur une insoutenabilité de condition, par un effet de saturation autant physique que psychique (Roux, 2023). La sociologie du travail fournit effectivement de nombreux exemples de stress et d'épuisement professionnel dans les métiers investis d'une « passion » ou d'une « vocation », dont en agriculture (Barraud-Didier, Gatignon-Turnau *et al.*, 2023), même si les études manquent sur cet aspect à propos des salarié-es<sup>82</sup>. L'entretien avec Philippe ayant été réalisé peu de temps après la prise de son nouveau poste, il serait ainsi intéressant de voir ce qu'il en est dans quelques années.

### **b) Jean : un travail d'ouvrier vitivinicole soutenable au sens fort du terme**

Le cas de Jean [20] est complémentaire de celui de Philippe. Contrairement à ce dernier, il ne rencontre la formation et le travail agricole que dans un second temps. C'est en effet un ancien travailleur dans l'imprimerie reconverti en ouvrier vitivinicole polyvalent. De cette manière, il parvient sur le tard à convertir une sensibilité écologique au sein d'une exploitation qui s'adapte par ailleurs à ses contraintes et attentes du moment, notamment à ses problèmes de santé. Bien que de façon différente, dans le cas de Jean comme dans celui de Philippe, la notion de *soutenabilité sociale et écologique du travail* trouve tout son sens : dans sa dimension pragmatique (pouvoir supporter la dureté du travail et accepter la faible rémunération), expressive (pouvoir apprendre, progresser, faire preuve de créativité, d'initiative, d'autonomie, de réflexion dans l'activité) et éthique (pouvoir revendiquer des pratiques en phase avec une certaine conception du travail et de la nature).

Pour en comprendre les ressorts, il faut restituer sa trajectoire en profondeur, depuis la socialisation primaire, durant laquelle s'est constituée un goût pour la nature, jusqu'à sa socialisation secondaire, mettant en face-à-face un travail devenu insoutenable (dans l'industrie) et un travail soutenable. Le récit de Jean nous permet d'analyser plus amplement comment la pratique de l'agriculture biologique dans ce contexte d'exploitation fait se croiser les dimensions d'activité, d'articulation entre travail et hors-travail, et de santé.

#### *Travail insoutenable dans l'imprimerie*

Jean est né en 1964 dans un département rural du gaillacois. Il est âgé de 57 ans au moment de l'entretien. Il a commencé à travailler à l'âge de 16 ans, après un CAP de menuiserie qu'il n'a pu convertir en emploi en raison d'une allergie à la poussière de bois. Il est aujourd'hui séparé avec une fille de 22 ans qui passe un Bac professionnel de contrôle qualité en laboratoire. Sa fille s'intéresse beaucoup à l'environnement comme lui, avec une forte sensibilité à la faune et à la flore. Jean a grandi dans une famille de deux enfants avec des parents occupant des emplois ouvriers. Son père était « tueur » en abattoir (« *Il tuait, il*

---

<sup>82</sup> Pour une analyse de l'insoutenabilité au sein d'un groupement d'employeur·es agricole, voir Roux, 2023.

livrait, voilà pour une petite entreprise de cochon, charcuterie ») dans une région réputée pour sa charcuterie. Sa mère était brodeuse et couturière. Les emplois de la fratrie élargie dénotent d'une petite ascension par le capital culturel que Jean incarne aussi à sa façon. Son frère est devenu dessinateur de bande-dessinée. Sa belle-sœur est traductrice au sein d'une maison d'édition parisienne. Jean livre certaines anecdotes pouvant indiquer l'influence qu'ont eu ses frères et sœurs dans son intérêt pour la culture, bien qu'il dit se distinguer très tôt par un goût pour les activités physiques : « *Moi j'étais toujours dehors en train de galoper, le frangin toujours assis à dessiner* ». Cette tendance à « galoper », à mobiliser son corps, est reliée à un goût pour les plaisirs naturels. Jean aime par exemple faire des randonnées en montagne : « *Après, moi, je fais depuis l'âge de six ans de la randonnée en montagne, pendant quinze jours trois semaines : bivouac, à la belle étoile, dormir comme ça. Voilà. Donc ça, c'est mon dada* ». Il souhaitait s'orienter au départ vers des métiers plus directement connectés à la préservation de l'environnement, en cohérence avec des pratiques se voulant au plus près de la nature : « *Au début je voulais travailler dans les parcs nationaux des Pyrénées* » ; « *En forêt je prends les arbres, je les caresse, bon, les trucs comme ça, je suis pieds nus* ». Mais il n'obtiendra pas le concours nécessaire. Signe d'un certain capital culturel incorporé qui dépasse le cadre strict de l'agriculture et de l'écologie, Jean pratique également la photographie durant ses loisirs. Il a fait les photos pour la communication du domaine pour lequel il travaille actuellement. On retrouve plusieurs de ses photographies sur le site internet du vigneron qui l'emploie. Mais dans un premier temps de sa vie professionnelle, Jean est éloigné de ces centres d'intérêt. Les difficultés qu'il connaît alors sont importantes à présenter pour mesurer, par contraste, le rapport positif qu'il entretient au travail d'ouvrier vitivinicole qu'il effectue au moment de l'entretien.

En 1985, par nécessité économique, il débute une carrière professionnelle dans l'industrie. Il est âgé de 21 ans. Grâce à sa cousine secrétaire, il entre aux imprimeries d'une maison d'édition dans la grande agglomération du sud de la France. Jean connaît une carrière ascendante au sein de cette entreprise, passant d'ouvrier spécialisé à ouvrier qualifié. Quelques années plus tard, il devient conducteur machine, et enfin, un poste de contremaître lui est proposé. Il gère une équipe de quinze ouvriers et ouvrières. Parallèlement, l'entreprise qui comptait huit salarié·es en 1985 s'agrandit, passant de 20 à 350 salarié·es. Le travail s'intensifie dans l'optique d'une productivité de plus en plus importante, demandant une grande disponibilité : « *On (les travailleuses et travailleurs en 3/8) est complètement dérégulé·es* ».

Jean se sépare de sa conjointe en 2003, à 34 ans. Au cœur de cette rupture, les effets du travail sont prégnants d'après lui : « *Je faisais les 3/8. Très compliqué. Le couple en a souffert. Ça a été très dur* ». Aux difficultés au travail s'ajoutent un accroissement du temps de trajet depuis qu'il a déménagé d'une grande ville de plusieurs centaines de milliers d'habitant·es (ville qui lui « *sortait des yeux* », comme « *les grandes villes* » en général). Il parcourt 160 kilomètres en voiture par jour pour aller et revenir de l'imprimerie. Jean supporte ainsi pendant de nombreuses années des conditions difficiles de travail et de vie, avec des amplitudes horaires importantes de 5h du matin jusqu'à 20h, en semaine comme le week-end. Il tient pour le salaire qui est selon Jean relativement confortable à 2000 euros nets. Après 27 ans de carrière (1985-2012) au sein de cette entreprise, à 49 ans, il est finalement licencié pour raisons économiques. Suite à cette rupture biographique, il a envie de changer de travail : « *Plus d'usine* » ; « *Quand je venais travailler le matin, j'avais une boule à l'estomac* ».

S'ensuit un an de chômage. Jean sait qu'à son âge il ne retrouvera probablement pas une situation professionnelle équivalente au niveau salarial sur le territoire. Il finit par se rendre aux portes ouvertes d'une école au sein d'une Maison de Famille Rurale du

département. Il se dit en effet qu'il pourrait ainsi « *travailler dehors* ». Il a par ailleurs appris depuis, en discutant avec des membres de sa famille, que son arrière-grand-père possédait des vignes et des vergers, chose qu'il ignorait à ce moment-là. Après avoir passé des tests de niveau en français et mathématiques, il intègre une formation Agricole/Viticole pour adultes, diplômante, en alternance, financée à la fois par Pôle Emploi et le Conseil Général, débutant en septembre 2013 jusqu'à mai 2014. Cette formation est rémunérée à hauteur de 1800 euros par mois. Il indique dès le départ qu'il ne veut pas travailler dans une exploitation conventionnelle. Il a en effet appris lors d'un de ses bilans de santé annuel que ce mode de production lui est interdit avec sa maladie de peau (cf. *infra*) : « *Il (le médecin) m'a dit : "Si vous étiez en conventionnel, moi je vous arrête directement. Je vous mets en arrêt maladie. Tout ce qui est à ce niveau-là (produits phytosanitaires)"* ».

D'emblée, le projet de Jean tourné vers des domaines aux pratiques agroécologiques le distingue des autres élèves, les apprentissages dispensés étant plutôt orientés vers le mode de production conventionnel. Il choisit une alternance de quatre mois dans un premier domaine labellisé en AB. Pour son second stage, par l'intermédiaire d'une amie, il rencontre Georges, son employeur actuel, qui l'accueille pour son second stage d'alternant (de février à mai 2014) dans son vignoble en AB et biodynamie, système de production que Jean découvre alors. A la fin de sa formation, Georges lui propose de l'embaucher en CDD en fonction des besoins de l'exploitation.

#### *Le travail vitivinicole : la « passion » à défaut de la rémunération*

Au regard de sa trajectoire socioprofessionnelle antérieure, notamment sa longue période d'emploi dans l'industrie et ses conséquences sur sa santé et sa vie familiale, le fonctionnement de l'exploitation est doublement apprécié par Jean, par son modèle cultural et son mode d'organisation du travail décrit comme « familial » : « *Quand j'ai un problème, je parle à Georges* » ; « *Danielle, sa femme, me dit "tu fais partie de la famille"* ». Georges, le vigneron, a hérité de son père une ferme en polyculture. Il s'agit d'un domaine datant du XIX<sup>ème</sup> siècle comprenant surtout de la vigne en mode de culture conventionnel. Georges réduit la taille de l'exploitation afin de se concentrer sur des vins de garde haut de gamme. Il décide de stopper tout produit phytosanitaire. Les étapes de l'écologisation des pratiques viticoles s'engagent rapidement. En 2014, la certification HVE est obtenue. En 2016, s'ensuit la conversion en AB puis en biodynamie. Enfin en 2019, le vignoble franchit le pas de l'agroforesterie et de la permaculture. L'objectif principal est selon Georges, également interviewé, « *le bien être des gens qui travaillent* », de « *voir le travail d'une autre façon* ». Jean « *ne fait rien que je ne fais pas devant lui* », dit-il. L'accélération de l'écologisation des pratiques (après la certification AB) est notamment liée à l'histoire du domaine, marquée par la mort du père de Georges : « *Mon père n'a jamais mis d'insecticide dans les vignes. Il mettait quand même des produits chimiques. Malheureusement il en est mort* » à 75 ans en 2011 d'une « *dégénérescence du corps* ». Le médecin de famille a clairement expliqué que sa maladie était liée aux produits phytosanitaires. « *C'est le corps qui est anéanti* », traduit Georges. Une semaine plus tard, un autre vigneron du voisinage est lui aussi décédé dans les mêmes conditions, et un autre trois semaines après.

En ce qui concerne Jean, il est d'abord embauché en CCD jusqu'en 2016, puis en CDI de 25 heures pour remplacer l'ancien ouvrier de Georges. Il ne travaille pas le vendredi et organise son temps de travail. « *Comme ça, ça me va bien. Donc je peux le vendredi voir un peu plus ma fille. (...) Faire plein de choses à côté* », comme des randonnées, développe-t-il. Il commence à 9h (sauf l'été) et fait 6h30 de travail quotidien, bien qu'il lui arrive de travailler davantage sans qu'il ne déclare ce surtravail en heures complémentaires, à l'égal de Philippe plus tôt : « *Si j'ai un boulot, je regarde pas l'heure* » ; « *j'aime pas laisser un*

*boulot pas fini* ». Georges « *ne contrôle pas* » le temps de travail. Il apprécie surtout le contraste entre le rythme inversé de travail en 3/8 à l'imprimerie et le rythme maintenant normé du travail viticole au fil des saisons, ainsi qu'une forme de routine qu'il trouve apaisante : « *Parce que moi c'est simple : 21 heures je suis au lit ; le lendemain à 6 heures je suis debout. Voilà. Je dors super bien* ». Tous les soirs, ils organisent avec Georges les tâches. « *Un planning* » à l'année de la taille à juin est prévu. « *Il me confie un an de boulot* », dit Jean pour illustrer la confiance et son degré de responsabilité et de polyvalence caractéristique d'une certaine strate du salariat permanent. Il reste parfois seul sur l'exploitation durant quelques jours : « *Si tu (Georges) veux partir quelques jours avec Danielle (sa femme), je suis là moi !* », rapporte-t-il. La polyvalence et les responsabilités de Jean ne sont pas reconnues financièrement compte tenu de la situation économique du vignoble, fonctionnant à moyens réduits. Jean s'est ajusté à cette donne, tâchant d'apprécier les avantages en nature (« *J'ai mon salaire et puis c'est tout quoi. Si j'ai besoin de 6 bouteilles de vin, il (Georges) me dit "tiens tu n'as qu'à taper (prendre), tac !"* ») et les attraits du travail, par son autonomie, sa diversité et son environnement.

Jean s'occupe de tâches très différentes : taille, ébourgeonnage, palissage, contrôle de l'herbe au rotofil, travail à la cave, passages du tracteur et travail des vendanges. Tout ceci est articulé à une certaine conception du travail agricole : « *Quand il pleut on ne travaille pas la vigne* » ; « *Il faut respecter le vivant* ». Dans ces cas-là, il travaille à la cave. « *C'est jamais le même boulot qu'on fait* », en conclût-t-il. Quant aux traitements de la vigne, Jean les prépare avec Georges (à base de thym, laurier noble, camomille, épicea, ortie, prêle...). Ce dernier lui a montré les fichiers pour savoir comment procéder. L'application se fait majoritairement avec un bidon à dos car ils estiment que « *c'est beaucoup plus précis* ». Si certains traitements se font au tracteur (ce qui est mineur), c'est Georges qui s'en charge. Jean, quant à lui, laboure et passe l'intercep. Le recours au tracteur reste assez faible.

Pour Jean, la tâche la plus pénible physiquement est le maniement de la débroussailleuse avec un fil de coupe en nylon pour enlever l'herbe sous le rang. Il doit être « *très concentré* » pour ne pas blesser le cep avec le rotofil. Cette tâche se réalise uniquement le matin car « *c'est le plus physique* » pour lui. Il se rend deux fois par an chez l'ostéopathe pour des maux de dos, une pratique peu fréquente au sein de la population d'enquête, où la kinésithérapie (remboursée par la Sécurité sociale) est privilégiée et en dernier ressort, un peu par obligation, lorsqu'il n'est plus possible de travailler. De plus, le modèle d'exploitation et sa relation avec son employeur favorisent des ajustements visant à réduire les pénibilités. Dans le cas du désherbage mécanique, Jean et Georges ont appris à disposer des tuiles de terre cuite entre chaque cep pour empêcher l'herbe de pousser. L'aménagement du travail de Jean se note aussi par rapport aux tâches qu'il ne peut pas réaliser à cause de sa maladie professionnelle, par exemple le lavage des barriques. Il rapporte des propos fermes de George à ce sujet : « *ça tu ne le fais pas, Jean. Faut pas que tu le touches". Il m'a dit : "tu fais le boulot que tu peux faire et à ton rythme"* ».

Par contraste avec son travail passé à l'usine, Jean aime la solitude et le calme du travail à la vigne, notamment lors de la taille ; et, à l'inverse, les sociabilités lors des vendanges : « *On fait de bons repas aussi !* » ; « *Des amis qui viennent bénévolement* ». Également, le dimanche de Pentecôte, Georges et sa femme organisent un repas au domaine. Georges expose le travail mené au domaine et Jean fait visiter les vignes et la cave. « *Ça c'est intéressant (surtout que) je suis timide, très timide* » dit Jean, illustrant comment l'effet de travailler dans cette exploitation lui permet d'acquérir de nouvelles compétences et d'agir sur certaines de ses dispositions. Il participe aussi à la vente au domaine. A ce propos, Georges lui a également proposé de faire les salons du vin depuis cinq ans : « *Tu (Jean)*

*connais le vin, tu connais le boulot (...), tu peux parler d'une bouteille de vin* ». Ils font ainsi trois salons par an. Cette activité est réalisée hors temps de travail. Mais « *je n'y perds pas au change* », dit Jean pour souligner les gains non-matérielles. Outre des gains symboliques, c'est un enrichissement culturel par le travail qui se joue, en écho à son intérêt précoce pour l'environnement et la nature. Depuis leur transition vers la permaculture et en agroforesterie, Jean peut voir et apprécier le paysage des vignes se transformer. « *On a planté des oignons. J'ai trouvé ça bizarre (rires)* », confie-t-il en racontant les mouillères envahies par le trèfle, la plantation des arbres comme le févier d'Amérique ou des greffons. Il dit apprendre sur le tas « *tous les jours* » : « *On essaie de faire venir les oiseaux, les hérissons, les couleuvres... (...) Pour contrôler l'herbe, c'est très très compliqué. On ne sait pas si on fait bien ou mal. Donc on se renseigne sur tout un tas de trucs* ». Cet apprentissage se fait aussi au travers d'événements spécialisés dans l'agriculture et l'environnement. Avec Georges, ils sont allés ensemble au théâtre de la ville voisine pour assister à une soirée autour d'un documentaire sur « *le contact de l'homme avec les arbres* » et écouter une conférence sur l'agroforesterie réalisée par une personne de l'Office Nationale des Forêts : « *C'était génial. On a appris plein de choses !* ». Il est très fier du travail accompli, « *de créer quelque chose de vivant* ».

Jean n'idéalise pas pour autant le mode de culture biologique. Quand il a fait son premier stage dans un domaine en AB, le contremaître a eu « *plein de boutons sur la peau* » à cause des traitements. Il raconte d'autres anecdotes à ce sujet pour signifier qu'« *il y a le bio et le bio* », plus ou moins alternatif au modèle industriel. Quoiqu'il en soit, comme pour Philippe, une chose importante est à retenir par comparaison avec la majorité des salarié·es qui ne bénéficient pas d'un tel contexte d'exploitation (un contexte qui croise un fort engagement dans l'AB et une attention aux conditions de travail). C'est la façon dont le sens du travail salarié se trouve renouvelé et stimulé par cet apprentissage de nouvelles connaissances, d'un faire autrement, de questionnements professionnels. On voit ainsi que *le rapport expressif et militant au travail se construit en lien avec un contexte d'exploitation qui le rend possible*.

De plus, au-delà du travail à proprement parler, le fait que Georges lui partage sa culture de la vitiviniculture, en lui faisant par exemple découvrir les caves de Saumur, le confronte à un milieu social que Jean n'aurait certainement jamais connu (restaurants étoilés, hôtels...). Si la reconnaissance de l'investissement professionnel de Jean n'est pas financière, elle passe donc aussi par une identification à l'employeur et par une ouverture sociale permise par ce dernier.

« *Autrement, dans ce boulot, il y a tout qui me passionne* » : l'ensemble de ces éléments (ouverture sociale, goût des activités réalisées, conditions et relations de travail appréciables, adhésion au modèle culturel en place, sentiment de progression professionnelle et peut-être sociale) permettent de comprendre que Jean se satisfasse d'un niveau de rémunération relativement faible.

*Une adhésion nécessaire à l'agriculture biologique, au regard de l'espace des possibles professionnels et de son état de santé*

Jean perçoit un salaire de 859 euros net, très inférieur à ce qu'il gagnait dans l'imprimerie. Toutefois, à côté des attraits compensateurs de l'activité, il faut aussi se demander ce qui fait que Jean en vient à accepter et à se satisfaire de ce travail alors qu'il ne conviendrait pas à d'autres individus. Car la dialectique de la soutenabilité ne réside pas seulement dans la dimension intrinsèque du travail, dans un travail qui serait *en soi* soutenable ou non, ou plus ou moins soutenable *a priori*, selon différents critères établis par avance (Gollac, Guyot *et al.*, 2010 ; Méda, Vendramin, 2013b). La soutenabilité est aussi *relative* aux trajectoires et

aux dispositions des individus ou groupes considérés, qui vont engendrer des attentes différentes par rapport à un même travail. « La soutenabilité des un·es n'est pas celle des autres », en somme (Roux, 2022 : 118).

Dans le cas d'espèce, il faut garder à l'esprit que Jean a travaillé une première et relativement longue partie de sa vie en emploi stable et correctement rémunéré à ses yeux (dans l'imprimerie), et qu'il continue d'être en emploi permanent (dans la vitiviniculture). Il a donc cotisé à la retraite de manière quasiment ininterrompue et à temps plein tout au long de ce que l'on appelle une « carrière longue ». Cela lui permet probablement d'anticiper la retraite avec plus d'assurance que beaucoup d'autres salarié·es qui ont été plus longtemps dans le salariat saisonnier et dans d'autres formes d'emploi précaires et non-qualifiés au cours d'une carrière « hachée ». Dans cette perspective, il est sans doute plus aisé d'accepter un faible niveau de salaire, surtout quand la perspective de la retraite est proche : trois ans après la date de l'entretien, effectué en 2021, pour Jean. La date de sa retraite à taux plein, avancée d'un an en raison de la reconnaissance de la pénibilité du travail agricole, est effectivement prévue en 2023-2024. La proximité de cet horizon temporel est une première condition de possibilité de l'acceptation de ce travail d'ouvrier vitivinicole.

Par ailleurs, l'espace des possibles professionnels qui se présente à lui au moment de l'entretien est à considérer. Faisons à ce titre le lien entre l'âge de Jean et sa position sur le marché du travail. Son niveau de diplôme relativement peu élevé et spécifique à l'agriculture (le CAP menuiserie lui est inutile à cause de son allergie) le condamne en quelque sorte au salariat subalterne et aux activités éprouvantes physiquement. Il a donc peu d'alternatives soutenables à première vue au salariat agricole.

Cela, d'autant que ces éventuelles alternatives ne seraient peut-être pas adaptées à son état de santé, ce qui est un dernier facteur structurant de son rapport au travail. Jean connaît en effet depuis l'enfance un long parcours de soin dans lequel son corps est un élément constant de préoccupation puis d'usure. Il souffre depuis lors d'une longue maladie : le psoriasis, affectant notamment la peau, le contraignant à recevoir des injections toutes les 4 à 8 semaines en milieu hospitalier, avec bilan de santé une fois par an. Il a parlé de sa maladie à Georges pour qui cela n'a pas posé de problème. A l'hôpital de la grande agglomération voisine, Jean fait des séances de rayons ultraviolets. En été, à la vigne, il porte toujours de quoi se protéger du soleil : « *Moi c'est toujours chapeau, un t-shirt, même pas un débardeur* ». Il se passe de la crème le matin avant de venir au domaine. Il souffre également d'une maladie professionnelle reconnue contractée lorsqu'il travaillait à l'imprimerie : les coiffes des rotateurs des deux épaules « *qui ont lâché* ». Mais aucune adaptation de poste n'a été possible, alors même qu'il ne peut plus porter de poids. « *Les copains* » au boulot l'aidaient, pour notamment porter « *à deux les bobines de 150 kilos* ».

A tous ces points de vue, on peut alors comprendre que Jean ne regrette pas son licenciement et d'occuper son poste actuel : « *Si j'avais su, c'est un boulot que j'aurais fait bien avant* », observe-t-il rétrospectivement. « *Je suis heureux. Je suis bien. Je suis tombé sur un patron qui est super* », prolonge-t-il comme pour synthétiser les raisons de sa satisfaction au travail.

\*\*\*

## Conclusion

Cependant, au terme de cette section dédiée aux salarié·es, il convient à nouveau de situer les cas de ces convaincus de l'AB dans l'ensemble des configurations possibles. Hormis

Jean et Philippe, rares sont les enquêté·es qui ont un avis précis et déterminé quant à l'écologisation des pratiques, notamment parce qu'ils et elles n'y ont pas été confronté·es ou alors de façon mineure - ce qui est aussi à mettre en lien avec la forte proportion de salarié·es exerçant dans des exploitations en HVE. La plupart s'inquiètent de l'augmentation de la charge et de la pénibilité du travail qu'implique ou qu'impliquerait de passer en AB.

Le cas des convaincus illustre en cela les conditions sociales de possibilité de l'adhésion à l'écologisation des pratiques. Ces conditions sont relatives tout à la fois :

- à un *effet de statut*, celui de salariés permanents à temps plein en l'occurrence ;
- à un *effet d'exploitation*, avec une grande autonomie, polyvalence et responsabilité dans le travail, et avec une vigilance quant aux pénibilités du travail et une adaptation à l'état de santé des salariés dans le cas de Jean ;
- et à un *effet de dispositions*, par la possession d'un minimum de capital culturel plus ou moins certifié et plus ou moins en lien avec l'agriculture, et par un goût de la nature et de l'environnement qui a plus ou moins tôt trouvé un contexte pour pouvoir être exprimé.

A cet égard, il devient compréhensible que les réticences voire les résistances à l'AB puissent dominer dans l'ensemble. C'est que ce type de transition a un coût, des coûts : en termes financiers, de surplus de main d'œuvre et de travail manuel et pénible, de stress lié à la continuité de la récolte que peuvent partager certain·es salarié·es, etc. Ces coûts entrent nécessairement en compte dans les jugements que chacun·e peut avoir, quel que soit le degré de « transition agroécologique » auquel on est confronté·e. C'est pourquoi il est nécessaire de parler de soutenabilité *sociale* et écologique du travail, au risque de ne pas comprendre les ressorts des résistances aux injonctions à l'écologisation des pratiques. Ces résistances ordinaires sont tout autant sinon moins dues à des « valeurs », à des principes *a priori*, qu'à une réaction défensive, plus ou moins rationalisée, visant à se protéger du risque de voir se dégrader des conditions de travail qui sont parfois déjà difficilement soutenables.

On ne peut donc pas isoler la question de l'écologisation des pratiques de celles des rapports au travail, socialement différenciés et façonnés tout au long des trajectoires individuelles. Les attentes des salarié·es sont à la fois déterminées par des dispositions déjà-là et façonnées par des contextes de travail, donc par des exploitations qui n'ont pas la même façon de pratiquer cette écologisation.

## 6. Conclusion et perspectives

En conclusion, le projet TraSAD met en lumière les défis complexes et les dynamiques sociales et sanitaires cruciales associées à la transition agroécologique en viticulture. Alors que les politiques de transition écologique se concentrent souvent sur les aspects de « performance économique » et « environnementale », les impacts sur le travail agricole ainsi que sur la qualité de vie et la santé des travailleurs et travailleuses sont fréquemment sous-estimés. Pour approfondir notre compréhension, le projet TraSAD a innové en combinant et croisant diverses données qualitatives recueillies auprès des professionnel·les de la santé au travail, des exploitant·es, et des salarié·es permanents et saisonniers, tout en exploitant de manière inédite différentes sources statistiques.

En résumé, il a permis de démontrer que l'écologisation des pratiques agricoles est étroitement dépendante des dynamiques du travail agricole et réciproquement. Ces dynamiques sont elles-mêmes façonnées par les propriétés sociales, les trajectoires individuelles, et les contextes spécifiques des exploitations. La qualité de vie et la santé des travailleurs, largement influencées par les conditions sociales et la réalité de la division du travail agricole, peuvent soit être préservées, soit se détériorer en fonction de ces différents facteurs.

Parmi les enseignements clés de cette recherche, soulignons les points suivants :

- La mise en œuvre de pratiques durables comme la certification HVE, AB et biodynamie révèle des disparités importantes dans l'adaptation et les bénéfices perçus, influençant directement les conditions de travail et la santé physique et mentale des exploitant·es et des salarié·es agricoles. L'écologisation du secteur viticole, explorée à travers les certifications agroenvironnementales, ne se déploie pas en effet de manière uniforme ni homogène, mais se caractérise plutôt par des niveaux d'engagement et d'adoption variés et inégaux. Plus particulièrement, la certification HVE, la labellisation AB et la biodynamie, visant toutes à une agriculture plus respectueuse de l'environnement, mais aussi la taille des exploitations, imposent des contraintes et ont des impacts variés sur le travail agricole. Des changements dans les méthodes de travail, tels que la réduction de l'exposition aux produits chimiques, peuvent améliorer la santé physique des travailleurs et des travailleuses. Cependant, les exploitant·es font face à des ajustements organisationnels et une charge de travail accrue, notamment administrative, pour se conformer aux nouvelles exigences, affectant la gestion quotidienne et la planification des tâches. Les nouvelles pratiques écologiques entraînent entre autres, on l'a vu, une augmentation du travail physique due au désherbage mécanique et à la réduction des produits chimiques, ainsi qu'une intensification des tâches administratives liées aux exigences de traçabilité et de conformité des certifications. Les impacts économiques sont également significatifs, nécessitant des investissements en matériel et infrastructures souvent sans soutien financier adéquat, ce qui peut être source de stress pour les exploitant·es. La recherche TraSAD montre ainsi que la transition agroécologique exige des ajustements coûteux et une adaptation continue, avec des implications significatives sur la viabilité économique des exploitations, d'autant plus quand leur taille est importante (supérieure à 40-50 ha en viticulture). Impossible, comme nous l'avons souvent entendu dans les discours des viticulteurs et viticultrices rencontré·es lors de la réalisation des entretiens, de changer les pratiques agricoles « *du jour au lendemain* », ces dernières s'expérimentant sur plusieurs années.

- La dimension sanitaire joue elle-même un rôle crucial, notamment dans la motivation des viticulteurs et viticultrices à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, et en particulier agrobiologiques. Les risques perçus associés aux produits phytosanitaires conventionnels, ainsi que les préoccupations de santé personnelle, sont apparus comme décisifs chez nombre d'exploitant·es dans leurs conversions à l'AB. Pour les viticulteurs et viticultrices bio, la santé est en effet un catalyseur de conversion, soulignant le « coût humain associé aux pesticides » (Nicourt, Giraud, 2009). En ce qui concerne les salarié·es agricoles, leur perspective varie considérablement vis-à-vis de l'écologisation des pratiques agricoles, en particulier en ce qui concerne la conversion vers l'agriculture biologique (AB). Les salarié·es les plus convaincu·es par l'AB sont souvent caractérisé·es par leur statut de permanents à temps plein, bénéficiant d'une autonomie significative et d'une polyvalence dans leur travail. Ils manifestent une adhésion plus forte

à cette transition, en partie influencée par une sensibilité accrue aux questions environnementales et de santé personnelle. En revanche, les salarié·es les plus précaires démontrent souvent des résistances ordinaires aux injonctions à l'écologisation des pratiques. Leur opposition vise principalement à préserver des conditions de travail déjà difficiles et fragiles, craignant une détérioration supplémentaire de la pénibilité et du stress liés à leur emploi. Cette diversité d'attitudes reflète les réalités socio-économiques et les conditions spécifiques au sein des exploitations agricoles, soulignant ainsi l'importance de les prendre en compte dans les politiques de transition agroécologique.

- En lien avec le point précédent, un autre enseignement de cette recherche est que la transition agroécologique, bien que bénéfique pour l'environnement, génère une répartition inégale des coûts et des bénéfices non pas seulement entre les exploitations et les certifications, mais aussi parmi les acteurs et actrices du secteur agricole. Ce constat rejoint les travaux sur les inégalités environnementales (Deldrève, Candau, 2014), qui mettent en lumière que l'« effort environnemental » exigé par les politiques de transition écologique est supporté de manière inégale par différentes populations et catégories sociales. Certain·es sont plus exposé·es à des conditions de travail précaires, confronté·es à une intensification des pénibilités et à une invisibilisation des risques accrus pour la santé. D'autres, en particulier les exploitant·es doté·es de ressources suffisantes, sont à même d'organiser leur travail de manière flexible et variée, ce qui leur permet une meilleure résistance à la pression professionnelle et favorise leur bien-être. Ces disparités sociales révèlent des inégalités structurelles nécessitant une attention particulière pour garantir une transition juste et socialement durable. Les différences de statut, de caractéristiques sociales, de genre, d'appartenance ethnique, etc., au sein de la division du travail agricole, ainsi que la segmentation du marché du travail, jouent un rôle crucial dans la répartition inégale des tâches pénibles. Il est donc essentiel, dans les futures recherches sur la transition agroécologique, de continuer à développer, comme nous avons commencé à le faire avec TraSAD, une approche « par le bas » qui inclut les fractions les plus précaires parmi les exploitant·es et les salarié·es agricoles, afin de donner voix à leurs expériences et perspectives. Cela permettra de mieux comprendre et d'adresser efficacement ces défis.

- Enfin, les professionnel·les de santé au travail dans le secteur agricole se trouvent souvent confronté·es dans leurs pratiques de prévention et de soin à un point aveugle : les modes de production, la division du travail et les contextes de travail et environnementaux spécifiques à chaque exploitation dans laquelle évoluent les travailleurs et travailleuses de l'agriculture. Cette réalité complexe nécessite une intégration essentielle dans leur formation et leurs pratiques professionnelles afin de proposer des recommandations adaptées et efficaces en matière de prévention dans le secteur agricole aujourd'hui.

En conclusion, l'agriculture est souvent présentée – plus spécifiquement du côté des exploitant·es – comme une vocation ou un « métier passion » qui permet une connexion avec la terre, le « vivant » et les cycles naturels, transcendant les pénibilités jusqu'à un certain point. Cependant, cette passion est souvent mise à l'épreuve par les réalités quotidiennes du travail agricole et, aujourd'hui, encore plus avec la transition agroécologique. L'usure au travail représente un défi crucial pour les exploitant·es et les salarié·es agricoles. Finalement, la question de la durabilité physique et mentale a émergé comme la principale préoccupation latente au fil des entretiens réalisés au cours de l'enquête : comment préserver les corps soumis à des conditions de travail rigoureuses et souvent éprouvantes physiquement et mentalement ? Cette préoccupation est d'autant plus pressante avec le vieillissement des chef·fes d'entreprise agricole, qui doivent gérer les implications à long terme de leur engagement. Les jeunes hésitent souvent à rejoindre le secteur agricole

en raison de la perception de la pénibilité du travail et des incertitudes quant à la stabilité économique. Le stress lié à l'avenir du métier agricole est donc omniprésent : sera-t-il viable dans les années à venir, et à quel prix ? Les pressions économiques et le changement climatique ajoutent une couche supplémentaire de stress. Les événements climatiques extrêmes comme les sécheresses, les grêles et les gels peuvent anéantir des récoltes entières, exacerbant les difficultés financières déjà présentes. Même pour ceux et celles qui ont choisi de se convertir à des pratiques biologiques, souvent perçues comme offrant des perspectives plus durables sur le plan environnemental, les défis économiques restent importants. La chute des prix, y compris pour les produits issus de l'AB, et la nécessité de rembourser les investissements en matériel agricole représentent des obstacles majeurs à la viabilité économique. Des politiques publiques et des incitations économiques qui encouragent et récompensent les pratiques agricoles durables (y compris par la rémunération de services écosystémiques et une revalorisation des salaires pour les salarié-es), tout en sensibilisant les consommateurs et consommatrices aux bénéfices environnementaux de ces dernières, sont indispensables. En conclusion, la soutenabilité à long terme du secteur agricole dépendra de la capacité à répondre à ces défis de manière équilibrée, en trouvant des solutions qui préservent à la fois la santé des travailleurs et la viabilité économique des exploitations agricoles, en particulier les plus fragiles ou celles de taille modeste.

En mars 2023, des réflexions approfondies ont commencé à émerger dans le monde agricole concernant les défis liés à la durabilité et à la qualité de vie au travail. L'association TRAME (centre de ressources dédié au développement agricole et rural)<sup>83</sup> s'est par exemple distinguée en remettant le pilier social du développement durable au premier plan. Elle a lancé un projet baptisé « *Haute valeur humaine* », visant à transformer les pratiques agricoles en accordant une attention particulière aux conditions de travail des agriculteurs et agricultrices. Ce projet ambitionne non seulement de préserver l'environnement, mais également d'améliorer la qualité de vie au travail, de soutenir la santé physique et mentale des travailleurs et travailleuses, tout en favorisant des relations de travail plus équitables et harmonieuses.

En espérant que ces perspectives, centrées sur la vitiviniculture dans trois régions françaises, puissent orienter les futures recherches et politiques publiques, nous soulignons l'importance cruciale de poursuivre et renforcer la collaboration entre les acteurs et actrices du secteur agricole, les chercheur-es et les décideur-es politiques. Parallèlement, il est essentiel d'étendre la recherche à d'autres territoires et filières agricoles telles que, par exemple, l'élevage, l'arboriculture ou le maraîchage. Cette approche pourrait en effet enrichir la compréhension des dynamiques de transition, mettant en lumière à la fois les défis communs à l'ensemble du secteur agricole et les spécificités propres à chaque filière. Idéalement, cela contribuerait au développement de politiques publiques favorisant une transition juste et durable vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de ses travailleurs, dans leur diversité.

## 7. Retombées pour la MSA

Le programme TraSAD peut avoir des retombées significatives pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA), notamment en enrichissant ses initiatives de prévention et d'accompagnement des travailleurs et travailleuses de l'agriculture, exploitant-es comme salarié-es. Plusieurs contributions clés du programme peuvent être soulignées :

---

<sup>83</sup> Source : <https://trame.org/transitions-humaines-et-organisationnelles/>

- **Partage des résultats du projet**

Des activités de restitution, prévues à une date encore à fixer, permettront à la MSA d'accéder aux connaissances acquises tout au long du projet. En particulier, la MSA pourra bénéficier des informations détaillées concernant l'impact de la transition agroécologique sur le travail et la santé des viticulteurs, viticultrices, et salarié-es agricoles.

- **Amélioration des actions de prévention**

Grâce aux sessions de restitution, la MSA pourra mieux cibler ses actions de prévention en termes de santé au travail. Les résultats du projet TraSAD fournissent des données précieuses sur les nouvelles pénibilités liées à l'adoption de pratiques agricoles durables, ainsi que sur les facteurs contribuant à une meilleure qualité de vie au travail. En intégrant ces enseignements, la MSA pourra élaborer des programmes de prévention plus adaptés aux besoins spécifiques des exploitant-es viticoles et de leurs salarié-es.

- **Élaboration de stratégies efficaces**

En diffusant les résultats auprès des acteurs et actrices concerné-es, la MSA pourra également développer des stratégies plus efficaces pour soutenir les travailleurs et travailleuses agricoles. Ces stratégies pourraient inclure des mesures pour atténuer les contraintes physiques et administratives liées à la transition agroécologique, ainsi que des formations spécifiques pour promouvoir tant leur santé physique que leur bien-être psychologique.

- **Promotion de pratiques agricoles durables**

Les résultats du projet TraSAD peuvent permettre à la MSA de mieux comprendre les enjeux de la transition vers des pratiques agricoles durables et de promouvoir ces pratiques de manière plus efficace. En tenant compte des impacts sur la santé et le bien-être des exploitant-es et des salarié-es, la MSA pourra élaborer des recommandations et des outils de soutien qui encourageront une adoption plus large et plus durable des certifications agroécologiques telles que HVE, AB et biodynamie.

- **Collaboration renforcée avec la CCMSA**

La collaboration avec la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) dans le cadre du programme de prévention du mal-être agricole pourra être renforcée grâce aux contributions du projet TraSAD. Les connaissances acquises permettront de coordonner les efforts de manière plus cohérente et de développer des initiatives communes visant à améliorer la qualité de vie des travailleurs et travailleuses agricoles.

En conclusion, le projet TraSAD représente une opportunité pour la MSA de renforcer son rôle dans la prévention du mal-être agricole mais aussi la promotion de pratiques durables. En s'appuyant sur les résultats du projet, la MSA pourra élaborer des actions de prévention et d'accompagnement mieux ciblées, tout en encourageant une transition agroécologique qui prenne en compte la santé et le bien-être des exploitant-es et des salarié-es.

## 8. Valorisations scientifiques

- **16 juin 2023** : organisation par Delphine Thivet du colloque du programme TraSAD, « *Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agroécologique. Le cas de la vitiviniculture* », Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux (participation de François Purseigle pour la conclusion, Anne-Laure Chouin de France-Culture pour la coordination de la table-ronde avec plusieurs acteur.trices de terrain, dont Maryse Aio de la MSA).

- **7-8 février 2022** : organisation par Alexis Cukier et Benoît Leroux des Journées d'études *Écologisation des pratiques agricoles, réappropriation des terres et questions des communs*, 13<sup>e</sup> Festival *Filmer le travail*, Poitiers.

### 8.1. Ouvrages, articles acceptés (ou soumis), ou publiés

- BUREAU-POINT Ève, BARTHELEMY Carole, DEMEULENAERE Elise, THEODORE DOUDOU Dimi, THIVET Delphine, « Les mondes agricoles face au problème des pesticides. Compromis, ajustements et négociations. Introduction au dossier », *VertigO : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, Les mondes agricoles face au problème des pesticides, 21 (3), 2021.

- CARNEIRO, Océane. *Soutenabilités physique et psychique du travail. Vulnérabilisation, transitions et modes d'accompagnement*. Thèse de doctorat : Sociologie. Direction de thèse : JULHE Samuel et LECLERCQ Emmanuelle, laboratoire CEREP. Financement : n°ANR-20-CE26-0004 (*soutenance prévue en 2024*).

- DIALLO Ibrahima, Manuscrit de thèse (*Des migrants subsahariens dans les travaux agricoles saisonniers en France*), soumis et accepté aux Presses Universitaires de Rennes (*accepté, à paraître 2025*).

- LEROUX Benoît, Recension de l'ouvrage de Yaëlle Amsellem-Mainguy, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Presses de Sciences Po (« Académique »), 264 p., *Études rurales*, n°211, 2021, p. 164-166.

- INDA Daniele, LEROUX Benoît, (sous la dir. d'Hugues Caillat, Remy Delagarde, Anne Ferlay, Philippe Barre, Catherine Disenhaus, et al.), « PSDR4 Flèche-L'herbe : un atout pour les élevages caprins du Grand Ouest », *Innovations Agronomiques*, 2022, n°86, p. 231-245.

- INDA Daniele, LEROUX Benoît, THIVET Delphine, « Des agriculteurs et agricultrices face à la “transition agroécologique” : appropriations différenciées des dispositifs d'écologisation des pratiques agricoles », dans Franck Poupeau, Johanna Siméant, Gaëlle Ronsin, Séverine Missot, Nicolas Renahy, et al. (dir.), *Proceedings des journées d'étude « Écologie et classes sociales »*. *Écologie et classes sociales*, Paris, E.N.S., 2023, p. 21-22.

- JULHE Samuel, Jurion Sylvie, Mainguy Glenn, Sehili Djaouidah, THIVET Delphine (Dir.), *Face à la vulnérabilisation au travail*, La Geste, Bordeaux, Presses universitaires de Nouvelle-Aquitaine, 2022, 333 p.

- LEROUX Benoît, PINTON Florence, « Un système agri alimentaire émergent : le “retour de la terre” comme praxis », in L. Granchamp, N. Baumert, K. Muramatsu, F. Pinton, *Retours de/à la terre vues d'Europe et du Japon*, Presses universitaires du septentrion (*accepté, à paraître fin 2024*).

- TANGUY Corinne, THIVET Delphine, « La transition agroécologique : verdissement ou transformation radicale des systèmes alimentaires ? », dans Dimitri Uzunidis et Laurent Adatto (dir.), *Crise pandémique. Dangers et opportunités d'innovations. Itinérances en période trouble (2020-2021)*, Le Manuscrit, 2022, Magna Carta.

- TRASAD, « Étudier la soutenabilité de la « transition agroécologique » à l'aune des transformations des conditions de travail et de santé des exploitant·es et des salarié·es », *Actes du colloque « Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique » 20 octobre 2023*, Université de Reims, 2024 (accepté, à paraître fin 2024).

## 8.2. Communications dans des colloques

- **7 février 2022** : INDA Daniele, LEROUX Benoît, « Écologisation et inertie du productivisme agricole à partir de deux études de cas : (1) La (dé)politisation de l'agriculture biologique. (2) La tentative de valorisation de l'herbe dans les systèmes caprins », Journée d'études *Écologisation des pratiques agricoles, réappropriation des terres et questions des communs*, Festival *Filmer le travail*, Auditorium du Centre Mendès-France, Poitiers,

- **7 février 2022** : JOUSSE Sébastien, LEROUX Benoît, « Introduction aux Journées d'études *Écologisation des pratiques agricoles, réappropriation des terres et questions des communs* », Festival *Filmer le travail*, Auditorium du Centre Mendès-France, Poitiers.

- **6 mai 2022** : CARNEIRO Océane, « Les manières de durer dans l'activité vitivinicole : parcours, santé et conditions de travail », Journée des doctorant·es du laboratoire CEREP, Université de Reims Champagne-Ardenne.

- **20 juin 2022** : CARNEIRO Océane, LEROUX Benoît, « Synthèse des différentes appellations et labels relatifs au monde vitivinicole », Séminaire interne *TraSAD Du travail soutenable en agriculture durable*, Centre Émile Durkheim, Université de Bordeaux.

- **13 octobre 2022** : CARNEIRO Océane, « Enquête sur le terrain viticole : freins et accès aux informations de santé conditionnés par le corps de la chercheuse », Journée d'étude, *Le corps et l'épreuve de la thèse*, organisée par l'Université de Bourgogne Franche-Comté et le Laboratoire C3S, Université de Bourgogne Franche-Comté.

- **10 novembre 2022** : CARNEIRO Océane, « *Conditions de santé et de travail des viticulteur·rices champenois·es* », Journée d'étude des doctorant·es en SHS, « prix jeunes talents », organisé par l'URCA, MSH de Reims, ED SHS, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation, à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

- **23 novembre 2022** : CARNEIRO, Océane, « L'alcool comme consommation nécessaire à l'accès au terrain », *Déjeuners de la recherche : webinaire jeunes chercheur·es sur le corps et les activités physiques dans les sciences sociales, réflexivité et positionnement du·de la chercheur·e*, organisé par le RJC-SHS-CAP (en visioconférence).

- **30 janvier 2023** : THIVET Delphine, présentation du programme TraSAD, Journée d'étude : *Mal-être agricole : recherches en cours & nouveaux enjeux*, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS), Saint-Denis, Campus Condorcet (en visioconférence).

- **24 février 2023** : DIALLO Ibrahima, THIVET Delphine, présentation du programme TraSAD, Journée d'échanges *La recherche autour de l'agroécologie en Nouvelle-Aquitaine : croiser les regards*, Biosena - Réseau régional de recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques, Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux.
- **15 et 16 mai 2023** : CARNEIRO Océane, « Les chef·fes d'exploitations viticoles de Champagne : acteur·rices invisibles et indirect.es de la santé », Colloque du CR 32 de l'AISLF, organisé par l'Université de Toluca à Montréal (Québec, Canada).
- **31 mai 2023** : INDA Daniele, LEROUX Benoît, THIVET Delphine, « Des agriculteurs·trices face à la transition agroécologique : une écologisation socialement différenciée des pratiques agricoles. Le cas de l'agriculture biologique », Journées d'étude *Écologie et classes sociales. Stratégies de reproduction, modes de domination, conditions écologiques d'existence*, CERES ; CMH ; CREDA ; CENS ; CESAER ; École Normale Supérieure, Campus Jourdan.
- **1er et 2 juin 2023** : CARNEIRO Océane, « Santé et viticulture : quelles modifications de l'activité viticole champenoise ? », Colloque du GIS GESTES, organisé par Gestes, CNRS, MSH Paris Nord, université de Paris 8 et université Sorbonne Paris Nord, à la MSH Paris Nord.
- **9 juin 2023** : THIVET Delphine, présentation du programme TraSAD, Workshop *Transition agroécologique et santé au travail : un cercle vertueux ?*, programme COMPAST, Université de Bordeaux, (en visioconférence).
- **16 juin 2023** : CARNEIRO Océane, LEROUX Benoît, « La certification HVE au prisme des conditions de travail & de santé », Colloque *Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agroécologique. Le cas de la vitiviniculture*, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux.
- **16 juin 2023** : THIVET Delphine, JULHE Samuel, « Penser les transformations des conditions de travail dans les exploitations entamant une transition agroécologique et leurs effets sur la santé des exploitant.e.s et des salarié.e.s », Colloque *Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agroécologique. Le cas de la vitiviniculture*, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux.
- **16 juin 2023** : DOGA Marie, SALAMERO Emilie, « *Transitions et atteintes diffuses à la santé : le cas des exploitant.e.s* », Colloque *Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agroécologique. Le cas de la vitiviniculture*, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux.
- **16 juin 2023** : DIALLO Ibrahima, ROUX Nicolas, « Salarié·e·s agricoles : l'emploi et le travail avant tout ? », Colloque *Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agroécologique. Le cas de la vitiviniculture*, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux.
- **16 juin 2023** : JULHE Samuel, « *Comment les caisses MSA appréhendent elles les risques et les pénibilités ? La vitiviniculture vue au prisme des spécialités professionnelles en prévention-santé au travail* », Colloque *Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agroécologique. Le cas de la vitiviniculture*, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux.

- **30 juin 2023** : CARNEIRO Océane, DERUMAUX Tanguy, SALAMERO Emilie, « Temps des équidés et temps de la vigne : analyse comparée des effets des temporalités du travail sur la santé des dirigeant-es de structures équestres et vitivinicoles », Colloque international *Le travail dans tous ses états : effets sur la santé. Des temps, des espaces, des collectifs et des rapports de pouvoir*, Université de Fribourg (Suisse).
- **4 juillet 2023** : CARNEIRO Océane, JULHE Samuel, « Viticulture, prévention des risques et innovations techniques », Séminaire *Technologie, Activité et Conception*, Laboratoire ACTé, Université Clermont Auvergne.
- **05 juillet 2023** : CARNEIRO Océane, « Transformations du métier de vigneron-ne : effets sur la santé et stratégies pour durer », RT1 (savoirs, travail et profession), Congrès de l'Association Française de Sociologie *Polyvalence et division du travail*, Université Lyon II.
- **06 juillet 2023** : CARNEIRO Océane, *De la médecine traditionnelle à l'usage de médecines alternatives : le cas des chefes d'exploitations viticoles champenoises*. RT17 (Gestion politique du corps et des populations) de l'AFS, *Du cure au care, une forme de déprise dans le toucher ?* à l'Université Lyon II.
- **23 juillet 2023** : CARNEIRO Océane, « Travailleur·euses vitivinicoles champenois·es : un groupe professionnel segmenté », *6ème journée d'études des doctorant-es en sociologie des groupes professionnels*, organisée par le RT1 (savoirs, travail, professions), Université de Paris Nanterre.
- **19 et 20 octobre 2023** : CARNEIRO Océane, présentation du programme TraSAD, Colloque *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique*, Maison des SHS de Champagne-Ardenne, URCA, avec l'UTT, l'Ecole doctorale SHS de l'URCA et le réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Champagne-Ardenne.

### 8.3. Auditions auprès d'institutions publiques

- **19 janvier 2022** : LEROUX Benoît, ROUX Nicolas, audition auprès du Haut conseil pour le climat de, par Julie Bueb, chef de projet au Haut conseil pour le climat à présenter le travail en cours dans le cadre de la recherche TraSAD : Du travail soutenable en agriculture durable.
- **1er juin 2023** : LEROUX Benoît, NICOLAS Frédéric et Charles STEPANOFF, audition parlementaire de l'Assemblée Nationale par les membres de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale dans le cadre d'une mission d'information sur « *les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées* », encadrée par les co-rapporteurs Manon Meunier, députée, et M. Hubert Ott, député.

### 8.4. Articles et communications de presse

- Vidéo de présentation du projet sur le compte Youtube de la MSA, réalisée au Centre Emile Durkheim et en Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration de Ibrahima Diallo, Daniele Inda, Delphine Thivet : « TraSad Etude des conséquences de la transition agroécologique »: <https://www.youtube.com/watch?v=YnoU0Ezb528>



- Présentation du programme TRASAD lors d'un **reportage radiophonique de France-Culture** (« **Le reportage de la rédaction** ») (réalisé par Anne-Laure Chouin en juin 2022 à Bordeaux, diffusion de l'émission le 23 août 2022) : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-reportage-de-la-redaction/ce-que-l-agroecologie-fait-au-travail-agricole-soit-j-arretais-tout-soit-je-continuais-en-bio-7587918>



- Réalisation d'un mini-documentaire « **Changer le vin? Changer le travail ?** » : **film documentaire** de Sébastien Jousse (réalisation et images) en collaboration avec Camille Fougères (son, montage) et Benoît Leroux (repérages, images), Production « Les yeux d'Izo », avec le soutien des programmes TraSAD et TRANSAGRINA; Poitiers, Film couleur de 19 minutes 40". En ligne : <https://vimeo.com/972989047>



- Production d'un fascicule de bande dessinée « **La Vigne est belle. Petite traversée de la viticulture bio** » en collaboration avec Mathieu Siam (scénario) et Émeline Grolleau (dessins), 16 pages couleurs. En ligne : <https://emelinegrolleau.com/la-vigne-est-belle-2/>



## 9. Tableau des dépenses financières

Voir pièce jointe.

## 10. Références bibliographiques

- Agossè Nadège Degbelo, Candau Jacqueline, Ginelli Ludovic, 2021, « Agriculteurs et salariés agricoles mis en (in)capacité dans le débat sur les pesticides », *Travail et Emploi*, n°166-167, p. 155-181. [En ligne] <http://journals.openedition.org/travailemploi/13244>
- Agreste, 2022, « Âge des exploitants et devenir des exploitations », *Série Primeur*, n°10.

- Alavoine-Mornas, Françoise, Sophie Madelrieux, 2014, « Passages à l'agriculture biologique. Une diversité de processus », *Économie rurale*, vol. 339-340, n°1-2, p. 65-79.
- Angeli Aguiton Sara, Brunier Sylvain, Oui Jeanne, 2022, « Dans la boîte noire de l'agriculture numérique. Infrastructures, politiques et environnements », *Études rurales*, vol. 209, n°1, p. 8-19.
- Ansaloni Matthieu, Fouilleux Ève, 2006, « Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes », *Économie rurale*, n°292, p. 3-17.
- Ansaloni Matthieu, Fouilleux Ève, 2008, « Terroir et protection de l'environnement : un mariage indésirable ? », *Politiques et management public*, vol. 26, n° 4, p. 3-24.
- Arab Chadia, 2018, *Dames de fraises, doigts de fée, les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*, Casablanca, En toutes lettres.
- Ardent, Robert, Mathieu, René, Gorgeu, Armelle, 2010, « Caractère soutenable du travail et trajectoires ouvrières : études de cas dans la filière automobile et les industries agroalimentaires », *Sociétés contemporaines* 78, n°2, p. 87-113.
- Arrignon Mehdi, 2020, « La transition agroécologique: une politique de développement durable comme les autres ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 20, n°1. [En ligne] <http://journals.openedition.org/vertigo/27869>.
- Aureille Marie, Pahun Jeanne, Carcelle Sébastien, 2023, « L'agroécologie en projets. Comment s'institutionnalise la marginalisation de la "transition agricole" en France, au Brésil et à Cuba », *Politix*, n°144, p. 177-199.
- Bahu Marlène, Mermilliod Catherine, Volkoff Serge, 2012, « Conditions de travail pénibles au cours de la vie professionnelle et état de santé après 50 ans », *Revue française des affaires sociales*, n°4, p. 106-135.
- Barbier Jean-Marc, Bellon Stéphane, 2010, « Les transitions technologiques vers la Protection Intégrée et l'Agriculture Biologique en cultures pérennes », dans Muchnik José et De Sainte Marie Christine (dir.), *Le temps des SYAL : techniques, vivres et territoires*, Versailles, Editions Quae.
- Barlet, Muriel, Minni Claude, Ettouati Samuel, Finot Jean, Paraire Xavier, 2014, « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », *Dares analyses*, n°56.
- Barraud-Didier Valérie, Gatignon-Turnau Anne-Laure, Mazenc Loïc, 2023, « Stresseurs au travail, épuisement émotionnel et intention de l'agriculteur de quitter précocement sa profession », *Économie rurale*, n°385, p. 63-81.
- Baudelot Christian, Gollac Michel (dir.), 2003, *Travailler pour être heureux ? Le travail et le bonheur en France*, Paris, Fayard.
- Becker Howard, 1985, *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié.
- Becker Howard, 2002, *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- Bellit Sophie, 2015, « Quel est l'impact des contrats temporaires en agriculture ? », *Formation emploi*, n°129, p. 23-45.
- Bellon Stéphane, Ollivier Guillaume, 2012, *Agroécologie en France : l'institutionnalisation d'utopies*, Paris, L'Harmattan.
- Béringuier Claude, 1985, *Itinéraires des vins du Midi-Pyrénéen*, Toulouse, Association des Publications de l'Université et Eché.

- Béringuier Claude, 1986, « La viticulture de qualité dans le Midi-Pyrénéen », *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°57, p. 73-88.
- Bernard de Raymond Antoine, 2014, « Chapitre 4 - Des “agriculteurs à mi-temps” ? Spécialisation céréalière, travail et temporalités », dans Antoine Bernard de Raymond (dir.), *Sociologie des grandes cultures. Au cœur du modèle industriel agricole*, Éditions Quæ, p. 81-96.
- Bessy Christian, Chateauraynaud Francis, 2014, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, coll. « Pragmatismes », Paris, Éditions Pétra.
- Betarbet Ranjita, Sherer Todd B., MacKenzie Gillian, Garcia-Osuna Monica, *et al.*, 2000, « Chronic systemic pesticide exposure reproduces features of Parkinson’s disease », *Nature neuroscience*, vol. 3, n°12, p. 1301-1306.
- Bianco, Soazig Di, Nejla Ben Arfa, Mohamed Ghali, Élodie Turpin, Karine Daniel, 2019, « Les coopératives agricoles dans la transition écologique des agriculteurs. Les dispositifs de preuve de l’intérêt économique », *Économie rurale*, n°368, p. 75-93.
- Bodinier Bernard, 2010, « La Révolution française et question agraire. Un bilan national en 2010 », *Histoire & Sociétés Rurales*, n°33, p. 7-47.
- Boltanski Luc et Thévenot Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bonnel Germain, 2020, *La main-d’œuvre en agriculture biologique : une approche par les risques du travail*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille.
- Bonnel Germain, 2022 a, « Étudier le travail au ras du sol. Une enquête sur le travail en agriculture biologique », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 156, n°1, p. 92-123.
- Bonnel Germain, 2022b, « Les salarié.e.s agricoles en sociologie : un objet d’étude ignoré, une littérature marginalisée », *Encyclo. Revue de l’école doctorale Sciences des Sociétés ED 624*, vol. 12, p. 177-201.
- Boquet Yves, 2006, « Vigne et changement climatique », *Territoire en mouvement, revue de géographie et aménagement*, n° 3. [En ligne] <http://journals.openedition.org/tem/360>.
- Bosa Bastien, Pagis Julie, Trépied Benoît, 2019, « Le passing : un concept pour penser les mobilités sociales », *Genèses*, n°114, p. 5-9.
- Bossard Claire, Santin Gaëlle, Guseva Canu Irina, 2013, *Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants*, Rapport de recherche, Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire. [En ligne] <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/182349/2306671?version=1>
- Bourasseau Céline, Lambert Anne, 2020, « Phyto-Victimes, une association dédiée aux professionnels victimes des pesticides », *Environnement, Risques & Santé*, n°19, p. 149-151.
- Bourdieu Pierre, 1980, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°30, p. 3-6.
- Bourgeois Lucien, Demotes-Mainard Magalie, 2000, « Les cinquante ans qui ont changé l’agriculture française », *Économie rurale*, n°255-256, p. 14-20.
- Bouttes Mélanie, Bancarel Aline, Doumayzel Sylvie *et al.*, 2020, « Conversion to organic farming increases dairy farmers’ satisfaction independently of the strategies implemented », *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 40, p. 1–12.
- Brives Hélène, 2008, « L’évolution du conseil agricole et du rôle des chambres d’agriculture », *Pour*, n°1, p. 208-219.

- Brunier Sylvain, Baptiste Kotras, 2024, « Faire bloc : la contre-mobilisation agricole face à la critique environnementale dans l'espace public numérique », *Sociologie*, vol. 15, n°2, p. 147-170.
- Buck Daniel, Getz Christina, Guthman Julie, 1997, « From farm to table : the organic vegetable commodity chain of northern California », *Sociologia Ruralis*, vol. 37, n°1, p. 3-20.
- Bühler Nolwenn, Waeber Sarah, 2024, « Les pesticides, un risque pour la santé ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 18, n°2 2024, [En ligne] <http://journals.openedition.org/rac/32589>
- Cahuzac Éric, Détang-Dessendre Cécile, 2011, « Le salariat agricole. Une part croissante dans l'emploi des exploitations mais une précarité des statuts », *Économie rurale*, n°323, p. 82-92.
- Cardona Aurélie, Chrétien Fanny, Leroux Benoît, Ripoll Fabrice, Thivet Delphine (dir.), 2014, *Dynamiques des agricultures biologiques : Effets de contexte et appropriations*, Versailles, Editions Quae.
- Castrani Léo, Décosse Frédéric, Moreno Nieto Javier, 2021, « Le travail détaché dans l'agriculture intensive provençale. Mobilité, migration et temps sociaux », *Temporalités*, n°33. [En ligne] <http://journals.openedition.org/temporalites/8168>.
- Célérier Sylvie, 2014, « La belle vie désespérée des agriculteurs », *Études rurales*, n°193, p. 25-44.
- Célérier Frédérique, 2015, « La viticulture bio dans le vignoble bordelais, les liaisons dangereuses », *Pour*, p. 259-266.
- Célérier Frédérique, 2016, *Vins et vigneronns biologiques en France, une approche territoriale. Les exemples du Bordelais et de la Vallée du Rhône*, thèse de doctorat en géographie, Université de Bordeaux.
- Chaudat Philippe, Warnier Jean-Pierre, 2004, *Les mondes du vin : ethnologie des vigneronns d'Arbois (Jura)*, Paris, L'Harmattan.
- Christen Guillaume, 2017, « L'agriculture "verte" : rupture ou continuité avec le modèle individualiste technicien ? », dans Hamman Philippe (dir.), *Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires*, Toulouse, Éditions Érès, p. 181-206.
- Cohidon Christine, Santin Gaëlle, Geoffroy-Perez Béatrice et Imbernon Ellen, 2010, « Suicide et activité professionnelle en France », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 58, n°2, p. 139-150.
- Collectif, 1976, *Encyclopédie permanente d'agriculture biologique*, Paris, Éditions Debard, (2 vol.).
- Comby Jean-Baptiste, Malier Hadrien, 2021, « Les classes populaires et l'enjeu écologique. Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses », *Sociétés contemporaines*, n°124, p. 37-66.
- Cornot Denis, Pouzenc Michel et Strehaiano Pierre, 2016, *Les arts et les métiers de la vigne et du vin : révolution des savoirs et des savoir-faire*, Toulouse, Presse Universitaire du Midi.
- Coulangeon, Philippe, Demoli Yoann, Ginsburger Maël, 2023, *La conversion écologique des Français : Contradictions et clivages*, Paris, PUF.
- Cranfield John, Henson Spencer, Holliday James, 2010, « The motives, benefits, and problems of conversion to organic production », *Agriculture and human values*, n°27, p. 291-306.
- Darpeix Aurélie, 2008, « Flexibilité interne et flexibilité externe dans le contrat OMI », *Études rurales*, n°182, p. 69-86.

- Darpeix Aurélie, 2010, *La demande de travail salarié permanent et saisonnier dans l'agriculture familiale : mutations, déterminants et implications. Le cas du secteur des fruits et légumes français*, thèse de doctorat en sciences économiques, Centre International d'Études Supérieures en Sciences sociales.
- Decosse Frédéric, 2011, *Migrations sous contrôle. Agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat « OMI »*, thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Décosse Frédéric, 2013, « Entre “usage contrôlé”, invisibilisation et externalisation. Le précaire étranger face au risque chimique en agriculture intensive », *Sociologie du travail*, n°55, p. 322-340.
- Décosse Frédéric, 2008, « La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? », *Études rurales*, 182, n°2, p. 103-120.
- Deffontaines Nicolas, 2021, « Le suicide d'un éleveur bio. Quand le travail perd de son sens », *La nouvelle revue du travail*, n°18. [En ligne] <http://journals.openedition.org/nrt/8184>.
- Deffontaines Nicolas, 2014, « La souffrance sociale chez les agriculteurs », *Études rurales*, n°193, p. 13-24.
- Del'homme Bernard et Alonso Ugaglia Adeline, 2011, « Vers une viticulture durable : comment évaluer la dimension environnementale des itinéraires viticoles ? », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 4, n°1, p. 16-23.
- Deldrève Valérie, Candau Jacqueline, 2014, « Produire des inégalités environnementales justes ? », *Sociologie*, vol. 5, n°3, p. 255-269.
- Deluze Antoine, 2010, *Dynamique institutionnelle et performance économique : l'exemple du champagne*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Reims.
- Demazière Didier, Gadéa Charles (dir.), 2009, *Sociologie des groupes professionnels, Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.
- Demeulenaere Élise, Goulet Frédéric, 2012, « Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures “alternatives” », *Terrains et Travaux*, n°20, p. 121-138.
- Depeyrot Jean-Noel, Magnan Axel, Michel Dominique-Anne, Laurent Catherine E., 2019, « Emplois précaires en agriculture », *Notes et Etudes Socio-Economiques*, n°45, p. 7-56.
- Derbez Floriane, 2022, « Un terrain qui ne dit pas son nom. L'instabilité de la notion d'agroécologie et ses effets sur l'enquête », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°43, p. 133-154.
- Descôtes Arnaud, Moncomble Dominique, 2013, « Champagne, environnement et développement durable. 30 ans d'histoire ! », *Le vigneron Champenois*, vol. 134, n°5, p. 38-74.
- Diallo Ibrahima, 2020, *Des migrants subsahariens dans les travaux agricoles saisonniers en France : exploitation, résistances, solidarités*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Poitiers.
- Ditter Jean, Brouard Jacques, 2012, « Institutions et territoires du vin en France : le cas de l'A.O.C. Cahors », *Géographie, économie, société*, vol. 14, n°3, p. 303-325.
- Droz Yvan, Miéville-Ott Valérie, Jacques-Jouvenot Dominique, Lafleur Ginette, 2014, *Malaise en agriculture. Une approche interdisciplinaire des politiques agricoles : France-Québec-Suisse*, Paris, Karthala.
- Dupré Luc, Lamine Claire, Navarrete Mireille, 2017, « Short Supply Chains, Long Working Days: active work and the construction of professional satisfaction in French diversified organic market gardening », *Sociologia ruralis*, vol. 57, n°3, p. 396-414.
- Eychenne Corinne, Barthe Laurence, Noûs Camille, 2021, « Les installations agricoles dans le Haut-Videssos : une analyse par le prisme du *buen vivir* », *Sud-Ouest européen*, n°52, p. 87-101.

- Fassier-Boulangier Sylvaine, 2019, « L’AOC ne ferait-elle plus rêver ? Quand des vignerons y renoncent pour mieux valoriser leurs terroirs », *Pour*, n°237-238, p. 283-295.
- Fassier-Boulangier Sylvaine, 2014, « Les mutations de la filière viticole en France. Des vignerons de plus en plus engagés dans des pratiques durables : l’exemple alsacien », *Revue Géographique de l’Est*, vol. 54, n°1-2. [En ligne] <http://journals.openedition.org/rge/5165>.
- Fassier-Boulangier Sylvaine, 2004, « Les dynamiques des vignobles alsacien et jurassien : étude comparée (1950-2004) », *Revue géographique de l’Est*, n°44, pp. 69-79.
- Ferré Nathalie, 2008, « L’“emploi saisonnier” : une notion extensible », *Plein droit*, n°78, p. 3-5.
- Filhol Romain, 2020, *Travailleurs agricoles migrants et tomates à industrie en Italie du Sud : les enjeux d’une délocalisation sur place*, thèse de géographie, Université Paris Est/Università degli studi di Napoli Federico II.
- Forget Vanina, Depeyrot Jean-Noël, Mahé Muriel, Midler Estelle, Hugonnet Mickaël, Beaujeu Raphaël, Grandjean Alexis et Hérault Bruno (dir.), 2019, *Actif’Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture*, Centre d’études et de prospective, Ministère de l’agriculture et de l’alimentation, Paris, La Documentation française.
- Foyer Jean, 2018, « Synchrétisme des savoirs dans la viticulture biodynamique. Incorporation dans l’expérience et le sensible et trajectoire initiatique », *Revue d’anthropologie des connaissances*, vol. 12, n°2. [En ligne] <http://journals.openedition.org/rac/923>
- Gaborieau David, 2018, « Quand l’ouvrier devient “robot”. Représentations et pratiques ouvrières face aux stigmates de la déqualification », *L’Homme et la Société*, n°205, p. 245-268.
- Gadéa Charles, Olivesi Stéphane (dir.), 2019, *Les métiers de la vigne et du vin. Des terroirs aux territoires professionnels*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble.
- Garcia-Parpet Marie-France, 2007, « Mondialisation et transformations du monde viticole : processus de reclassement des vins du Languedoc-Roussillon », *Sociétés contemporaines*, n°68, p. 37-57.
- Gasselin Pierre, Lardon Sylvie, Cerdan Claire, Loudiyi Salma, Sautier Denis (dir.), 2021, *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires. Un nouveau paradigme du développement territorial ?*, Versailles, Éditions Quae.
- Gaveau Fabien, 2019, « Cultiver la vigne, histoire d’une spécialité professionnelle », dans Gadea Charles et Olivesi Stéphane (dir.), *Les métiers de la vigne et du vin : Des terroirs aux territoires professionnels*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, p. 33-50.
- Giraud Christophe, 2013, « Là où le célibat blesse. L’estimation du célibat en milieu agricole », *Review of Agricultural and Environmental Studies-Revue d’Etudes en Agriculture et Environnement*, vol. 94, n°4, p. 367-396.
- Ginelli Ludovic, Candau Jacqueline, Degbelo Agossè N., Noûs Camille, 2021, « Pouvoir parler des pesticides ? Une recherche-action pour éprouver les capacités des travailleurs viticoles (Gironde, France) », *VertigO*, vol. 21, n°3, p. 1–32. [En ligne] <https://doi.org/10.4000/vertigo.33921>
- Gollac Michel, 2011, « Quelques raisons de se plaindre », *Sociologie du travail*, vol. 53, n°1, p. 9-14.
- Gollac Michel, Guyot Sandrine, Volkoff Serge, 2010, « La notion de travail soutenable », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 973-974.
- Gollac Michel, Volkoff Serge, Wolff Loup, 2014, *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte.

- Gollac Michel, Volkoff Serge, 2008, « Les conditions de travail aujourd’hui. Entretien », *Savoir/Agir*, vol. 3, n°1, p. 43-57.
- Goutille Fabienne, Garrigou Alain, 2021, « Traitements phytosanitaires en viticulture française et prévention du risque pesticides. Retour d’expérience d’une communauté élargie de recherche ayant mobilisé l’ergotoxicologie », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, vol. 21, n°3. [En ligne] <http://journals.openedition.org/vertigo/33981>
- Goutille Fabienne, 2022, « Ne plus ignorer les agriculteurs. Contribution de l’ergonomie à la prévention du risque pesticides en milieu viticole », thèse en sciences cognitives et ergonomie, Université de Bordeaux.
- Goutille Fabienne, Albert Marion, Fredj Julie, Pannetier Johanna, Garrigou Alain, *et al.*, 2023, « El uso de las tecnologías de precisión : recursos y limitaciones en el trabajo agrícola », *Laboreal*, vol. 19, n°1. [En ligne] <http://journals.openedition.org/laboreal/20356>
- Grégoire Caroline, Litaudon-Jouve Claire, 2004, « Étude de la dynamique de l’occupation du sol en zone viticole A.O.C. sur trois communes du Bas-Rhin », *Revue géographique de l’Est*, n°44, p. 43-53.
- Grégoire Caroline, Tournebize Julien, 2004, « L’enherbement du vignoble alsacien : un bilan positif vis-à-vis du transfert de nitrates », *Revue géographique de l’Est*, n°44, p. 55-65.
- Hasnaoui Amri Nabil, 2019, « La ville comme moteur de recompositions viticoles ? Réflexions à partir du cas montpelliérain », *Pour*, n°237-238, p. 319-334.
- Harrouch Arlette, 2003, « L’histoire de la bio en France, par une actrice engagée à Nature et Progrès », *Nature & Progrès, la revue de la bio*, n° 44.
- Hellio Emanuelle, 2014, *Importer des femmes pour exporter des fraises ? Flexibilité du travail, canalisation des flux migratoires et échappatoires dans une monoculture intensive globalisée : le cas des saisonnières marocaines en Andalousie*, thèse de doctorat en sociologie, Université Nice Sophia Antipolis.
- Hermelin-Burnol, Mathilde, Preux Thibaut, 2021, « Proximité entre riverains et pesticides en territoire de grandes cultures. Visibilité et invisibilité des micro-adaptations agricoles », *VertigO*, vol. 21, n°3, p. 1-33.
- Hervieu Bertrand, François Purseigle, 2013, « Chapitre 4 - Les agriculteurs dans la société française : des mondes éclatés », dans Hervieu Bertrand, Purseigle François (dir.), *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, p. 137-188.
- Hochedez Camille, Leroux Benoît, 2019, « Les viticulteurs de l’île de Ré et de l’île d’Oléron face au changement climatique », dans Gadéa Charles et Olivesi Stéphane (dir.), *Les métiers de la vigne et du vin : Des terroirs aux territoires professionnels*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, p. 227-245.
- Hochedez Camille, Leroux Benoît, 2018, « “Après Xynthia... je ne suis pas inquiet, moi, la mer, ça ne me fait pas (peur)...”. Du déni à l’adaptation. Les viticulteurs de l’île de Ré face aux changements environnementaux », *Développement durable et territoire*, vol. 9, n°2. [En ligne] <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12392>
- Holmes Seth, 2006, « “Parce qu’ils sont plus près du sol”. L’invisibilisation de la souffrance sociale des cueilleurs de baies », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°165, p. 28-51.
- Hubscher Ronald, Farcy Jean-Claude (dir.), 1996, *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIXe-XXe siècles. Actes du colloque international de Royaumont, 13-14 novembre 1992, Rencontres à Royaumont*, Paris, Éditions Créaphis.

- Hughes Everett Cherrington, 1996, *Le regard sociologique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Inra, 2013, *Vers des agricultures à hautes performances. Analyse des performances de l'agriculture biologique. Étude réalisée pour le Commissariat général à la stratégie et à la prospective*, volume 1.
- Jacques-Jouvenot Dominique, 2014, « Une hypothèse inattendue à propos du suicide des éleveurs : leur rapport aux savoirs professionnels », *Études rurales*, n°193, p. 45-60.
- Jacques-Jouvenot Dominique, Laplante Jean-Jacques, 2009, *Les maux de la terre. Regards croisés sur la santé au travail en agriculture*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Jarrige Françoise, Touzard Jean-Marc, 2001, « Les mutations de l'organisation coopérative à travers l'évolution de ses règles. La rémunération de la vendange dans les caves coopératives du Midi », *RECMA – Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n°280, p. 36-48.
- Jas Nathalie, 2008, « Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France au cours des années 1950-1960 », dans Bonneuil Christophe, Denis Gilles, Mayaud Jean-Luc (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture*, Paris, Éditions Quae/L'Harmattan, p. 223-246.
- Jouzel Jean-Noël, Prete Giovanni, 2014, « Devenir victime des pesticides. Le recours au droit et ses effets sur la mobilisation des agriculteurs Phyto-victimes », *Sociologie du travail*, vol. 56, n°4, p. 435-453.
- Jouzel Jean-Noël, Prete Giovanni, 2024, *L'agriculture empoisonnée : Le long combat des victimes des pesticides*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Karpik Lucien, 2007, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard.
- Koepf Herbet et al., 2001, *Agriculture bio-dynamique. Introduction aux acquis scientifiques de sa méthode*, Genève, Éditions Anthroposophiques Romandes.
- Lafaye Françoise, 2005, « Professionnels du textile : se construire une conscience fière », *Ethnologie française*, vol. 35, n°4, p. 703-713.
- Laferté Gilles, 2021, « Des revenus à la position sociale : reclasser les agriculteurs », *Économie rurale*, 378, p. 159-174.
- Laferté Gilles, 2014, « L'embourgeoisement agricole. Les céréaliers du Châtillonnais, de la modernisation agricole à nos jours », *Sociétés contemporaines*, vol. 96, n° 4, p. 27-50.
- Lamanthe Annie, 2005, « Les transformations du marché du travail : un éclairage à partir de l'analyse des décalages entre offre et demande dans un système productif localisé », *Sociologie du travail*, vol. 47, n°1, p. 37-56.
- Lamine Claire, Perrot Nathalie, 2006. *Trajectoires d'installation, de conversion et de maintien en agriculture biologique : étude sociologique*. Rapport de recherche du projet Tracks, volet sociologique, INRA.
- Landour Julie, Leclercq Emmanuelle, Samak Madlyne, Sevilla Ariel, 2021, « Introduction », *La nouvelle revue du travail*, n°18 [En ligne] <http://journals.openedition.org/nrt/8072>
- Laramée de Tannenberg Valery et Leers Yves, 2015, *Menace sur le vin. Les défis du changement climatique*, Paris, Buchet-Chastel.
- Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick, 2012, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Lassalas Marie, Chatellier Vincent, Détang-Dessendre Cécile, Dupraz Pierre, Guyomard Hervé, 2023, « L'accès à l'éco-régime français de la PAC par la voie de la certification environnementale », *Économie rurale*, n°384, p. 59-76.

- Lemarchant Clotilde, Seiller Pauline, 2021, « Agricultrices », *Travail, genre et sociétés*, n°45, p. 25-30.
- Lempereur Valérie, Gautier Jacques, Herbin Carine, 2017, *Le guide de l'agroécologie en viticulture, un outil pour la filière*, *BIO Web of Conferences*, n°9. [En ligne] [https://www.bio-conferences.org/articles/bioconf/full\\_html/2017/02/bioconf-oiv2017\\_01007/bioconf-oiv2017\\_01007.html](https://www.bio-conferences.org/articles/bioconf/full_html/2017/02/bioconf-oiv2017_01007/bioconf-oiv2017_01007.html).
- Leroux Benoît, 2011, *Les agriculteurs biologiques et l'alternative. Contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir*, thèse pour le doctorat de sociologie, École des hautes études en sciences sociales.
- Limon Emeline, 2019, « Quelle place occupe l'emploi saisonnier en France ? », *Dares Analyses*, n°57.
- Lozano Vita Jesús, Jacquet Florence, Thoyer Sophie, 2018, « Les motivations économiques et non économiques dans le choix de pratiques des viticulteurs. Une approche par la programmation mathématique », *Économie rurale*, p. 69-87.
- Lucas Véronique, 2022, « Production de connaissances pour la transition agroécologique : Organisation et complexité des processus dialogiques entre pairs agriculteurs à travers les CUMA », dans Lamine Claire et Couix Nathalie (dir.), *Pratiques et savoirs agricoles dans la transition agroécologique*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 189-204.
- Lucas Véronique, 2021, « A “silent” agroecology : the significance of unrecognized sociotechnical changes made by French farmers », *Review of Agricultural, Food and Environmental Studies*, vol. 102, n°1, p. 1-23.
- Lucas Véronique, 2013, « L'agriculteur, premier acteur de l'agroécologie », *Revue Projet*, n°335, p. 76-81.
- Lucas Véronique, Gasselin Pierre, Barbier Jean-Marc, Pignal Anne-Claire, Cittadini Roberto, *et al.*, 2020, « Une agroécologie silencieuse au sein de l'agriculture française », dans Bosc Christel et Arrignon Mehdi (dir.), *Les transitions agroécologiques en France : enjeux, conditions et modalités du changement*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, p.147-160.
- Lyautey Margot, Humbert Léna, Bonneuil Christophe, 2021, *Histoire des modernisations agricoles au XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Magnan Axel, 2022, *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle*, thèse en économies et finances. Université Paris-Saclay.
- Mahé Thuriane, Lerbourg Jérôme, 2012, « Perspectives en Agriculture Biologique à l'horizon 2015 », *Centre d'Etudes et de Prospective-MAAF*.
- Malié Anaïs, Nicolas Frédéric, 2016, « Des loisirs productifs aux alternatives. Le rapport ambivalent des classes populaires aux pratiques agricoles et alimentaires en milieu rural », *Savoir/Agir*, n°38, p. 37-43.
- Mandon Nicole (dir.), 2000, *Évolution des métiers de la formation professionnelle et de leurs pratiques : approche par l'analyse des emplois*, Marseille, Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
- Maresca Sylvain, Meyer Michaël, 2013, *Précis de photographie à l'usage des sociologues*, coll. « Didact sociologie », Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Martin Jean-Philippe, 2008, « Confédération paysanne et tradition viticole en Languedoc-Roussillon », *Pour*, n°196-197, p. 295-301.
- Masson Pierre, 2003, *Guide pratique de la bio-dynamie à l'usage des agriculteurs*, Les dossiers techniques du mouvement de culture bio-dynamique, 36 p.

- Masson Pierre, 2004, « Rester connecté au “tout”. L’agriculture biodynamique », *Biocontact*, n° 133.
- Masson Pierre, 2009, « De l’agrobiologie à la viticulture biodynamique », dans Lamine Claire et Bellon Stéphane (dir.), *Transitions vers l’agriculture biologique. Pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants*, Dijon, Éducagri Éditions, p. 103-127.
- Mauger Gérard, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, p. 125-143.
- Mauger Gérard, Pouly Marie-Pierre, 2019, « Enquêter en milieu populaire. Une étude des échanges symboliques entre classes sociales », *Sociologie*, n°10, p. 37-54.
- Mazenc Loïc, 2020, *Les chefs de culture : des interprètes contrariés du nouveau capitalisme agricole*, thèse de doctorat en sociologie, Institut national polytechnique de Toulouse.
- Mazenc Loïc, 2022, « Enquêter des salariés saisonniers étrangers : les apports et limites de l’immersion en entreprise agricole », *Revue de l’organisation responsable*, n°17, p. 68-76.
- Mccann Elizabeth, De Young Raymond, Erickson Donna, Sullivan Shannon, 1997, « Environmental awareness, economic orientation, and farming practices : a comparison of organic and conventional farmers », *Environmental Management*, vol. 21, n°5, p. 747-758
- Méda Dominique, Vendramin Patricia, 2013a, *Réinventer le travail*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Méda Dominique, Vendramin Patricia, 2013b, « Le vieillissement au travail », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2185, p. 5-44.
- Mendras Henri, 1967, *La fin des paysans, innovations et changement dans l’agriculture française*, Paris, S.E.D.E.I.S.
- Menival David, 2014, « Du développement des AOC génériques à la remise en cause des AOC comme signal de qualité », dans Georgopoulos Théodore (dir.), *Les AOC à l’épreuve du droit européen*, Le Kremlin-Bicêtre, Éditions Mare & Martin, p. 53-70.
- Mesnel Blandine, 2020, *Des formulaires administratifs pour gouverner l’agriculture : une comparaison des agriculteurs face à la Politique agricole commune et des policy feedbacks en France et en Espagne*, thèse de doctorat, Institut d’études politiques de Paris.
- Mias Arnaud, Wolmark Cyril (dir.), 2018, *Agir sur la santé au travail - Acteurs, dispositifs, outils et expertise autour des enjeux psychosociaux*, Toulouse, Octarès.
- Michalon Bénédicte, Morice Alain, 2008, « Les migrants dans l’agriculture : vers une crise de main-d’œuvre », *Études rurales*, vol. 182, n°2, p. 9-28.
- Miramont Yves, 2008, « Salarié(e)s agricoles : oublié(e)s de l’agriculture française », *Les Cahiers du Cévipof*, n°48, p. 13-34.
- Moreira Leslie, 2017, « Appropriation de technologies et développement durable : l’exemple de la viticulture de précision », *Innovations*, n°3, p. 97-122.
- Mormont Marc, 2013, « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Natures Sciences Sociétés*, n°21, p. 159-160.
- Mormont, Marc, 1996, « Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs », *Économie rurale* 236, n°1, p. 28-36.
- Musset Benoît, 2011, « Les grandes exploitations viticoles de champagne (1650-1830). La construction d’un système de production », *Histoire & Sociétés Rurales*, n°35, p. 79-98.
- Mzoughi Naoufel, 2014, « Do organic farmers feel happier than conventional ones? An exploratory analysis », *Ecological Economics*, n°103, p. 38-43.

- Nicolas Frédéric, 2017, « L'agriculture biologique : un travail pas comme les autres ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°32, p. 69-90.
- Nicourt Christian, 2016, « Les mobilisations des victimes de pesticides ont-elles modifié les pratiques des viticulteurs languedociens ? », *Vertigo*, vol. 16, n°1. [En ligne] <http://journals.openedition.org/vertigo/17070>
- Nicourt Christian, Girault Jean-Max, 2013, « Viticulteurs et techniciens viticoles face à leur exposition aux pesticides », *Économie rurale*, n°333, p. 11-25.
- Nicourt, Christian, Girault Jean-Max, 2009, « Le coût humain des pesticides : comment les viticulteurs et les techniciens viticoles français font face au risque », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n°3.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2000, « Le “je” méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n°3, p. 417-445.
- Oui Jeanne, 2021, *La précision au secours des pollutions. Des technologies numériques pour écologiser le productivisme agricole*, thèse de sociologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- Oui Jeanne, Angeli Aguiton Sara et Barral Stéphanie, 2022, « Numériser les machines. Dynamiques de la recherche technologique sur les agroéquipements en France », *Études rurales*, n°209, p. 62-82.
- Padel Susanne, 2008, « Values of organic producers converting at different times : results of a focus group study in five European countries », *International journal of agricultural resources, governance and ecology*, vol. 7, n°1-2, p. 63-77.
- Passeron Jean-Claude, Revel Jean (dir.), 2005, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Pech Rémy, Tulet Jean-Christian, 2002, « Mutations spatiales de la vigne en Midi-Pyrénées depuis le début du XIXe siècle », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°14, p. 37-50.
- Peneff Jean, 1994, « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française », *Revue des sciences sociales du politique*, n°27, p. 25-31.
- Petitgenêt Morgane, 2010, *Étude des performances lors des transitions vers l'agriculture biologique dans les systèmes arboricoles en région PACA*, mémoire de Master, ENITA Bordeaux.
- Pilmis Olivier, 2007, « Des “employeurs multiples” au “noyau dur d'employeurs : relations de travail et concurrence sur le marché du travail des comédiens”, *Sociologie du Travail*, vol. 49, n°3, p. 297-315.
- Pineau Christelle, 2021, “La vitiviniculture ‘nature’ et ses risques: De la liberté recouvrée aux actes de résilience”, *Études rurales*, p. 190-208.
- Pineau Christelle, 2019, *La corne de vache et le microscope : Le vin “nature”, entre sciences, croyances et radicalités*, Paris, La Découverte.
- Pitte Jean-Robert, 2019, “Du champagne, pour dissiper la tristesse du roi Louis XV !”, *Territoires du vin*, n°10. [En ligne] [Http://preo.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/index.php?id=1746](http://preo.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/index.php?id=1746).
- Poméon Thomas, Fouilleux Ève, Lemeilleur Sylvaine, Loconto Allison, 2017, “L'agriculture biologique en France, entre projet critique et conventionnalisation”, dans Allaire Gillies et Daviron Benoît (dir.), *Transformations et transitions dans l'agriculture et l'agro-alimentaire*, Versailles, Versailles, Editions Quae, p. 181-198.

- Pouzenc Michaël, Vincq Jean-Louis, 2013, “Faire du bio ! Faire du terroir ? Le terroir viticole de Gaillac au risque de l’agriculture biologique”, *Sud-Ouest européen*, n° 36, p. 149-160.
- Prévitali Clément, 2015, “Les conditions du suicide des professionnels agricoles”, *Pensée plurielle*, n°38, p. 105-121.
- Purseigle François, Mazenc Loïc, 2021, “Des cultures sous tension. Les rationalisations des grandes entreprises agricoles”, *L’Année sociologique*, vol. 71, n°1, p. 127-161.
- Purseigle François, Nguyen Geneviève, Blanc Pierre, 2017, *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Quelin Claire, 2010, *Agriculture biologique : La fin du retard français ?*, Les études de l’Agence de Services et de Paiement.
- Quénot Hervé (dir.), 2014, *Changement climatique et terroirs viticoles*, Paris, Éditions Lavoisier.
- Rasplus Valéry, 2021, “Des paysan-es bio et les ‘faibles doses’ acceptables”, *AgriGenre*, en ligne. URL : <https://agrigenre.hypotheses.org/3660>
- Rickson Roy, Saffigna Paul, Sanders Richard, 1999, « Farm work satisfaction and acceptance of sustainability goals by Australian organic and conventional farmers », *Rural Sociology*, vol. 64, n.°2, p. 266-283.
- Rouvellac Éric, 2008, “Les spécificités et les difficultés du vignoble gaillacois, un siècle de reconstruction et de reconnaissance de la qualité”, in Casanova Antoine, *La vigne en Méditerranée occidentale. Actes du 128e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Paris, Éditions du CTHS. p. 84-96.
- Roux Nicolas, 2023, “Sur le travail insoutenable. Ouvrières d’un groupement d’employeurs agricole”, *Economie rurale*, n°385, p. 83-100.
- Roux Nicolas, 2022, *La précarité durable. Vivre en emploi discontinu*, Paris, PUF.
- Roux Nicolas, 2020, “Faire de nécessité soutenabilité. Tenir et vieillir comme saisonnier/ère agricole”, *Revue française de sociologie*, vol. 61, n°2, p. 177-206.
- Roux Nicolas, 2019, “Saisonniers agricoles”, dans Bureau Marie-Christine, Corsani Antonella, Giraud Oliveir et Rey Frédéric (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d’emploi. Un dictionnaire sociologique*, Buenos Aires, Editorial Teseo.
- Roux Nicolas, 2018, “La perpétuation d’une invisibilité : l’absence de regard spécifique sur les salariés agricoles”, *Politique de l’image*, n°14, p. 36-45.
- Salaris Coline, 2014, “Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail”, *La nouvelle revue du travail*, n°4. [En ligne] <http://journals.openedition.org/nrt/1480>
- Salmona Michèle, 1994, *Souffrance et résistance des paysans français*, Paris, L’Harmattan.
- Samak Madlyne, 2016, “Pratiques d’emploi et figures du patron en agriculture biologique. Contribution à une sociologie du travail indépendant”, *Sociologie du travail*, vol. 58, n°4 p. 412-434.
- Samak Madlyne, 2014, *Un engagement par le travail ? Enquête sur les maraîchers biologiques des Alpes-Maritimes*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- Samak Madlyne, 2013, “Quand la ‘bio’ rebat les cartes de la représentation des agriculteurs”, *Politix*, n°3, p. 125-148.

- Schirmer Raphaël, 2004, “La viticulture bio, une nouvelle modernité”, *Colloque franco-québécois. Des produits de qualité pour des paysages de qualité*, Die. [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00442171>
- Sencébé Yannick, 2021, “Agribashing. La (dis) qualification de la critique au temps de la transition agroécologique”, *Vocabulaire critique & spéculatif des transitions* [en ligne] <https://vocabularyrestransitions.fr/>
- Siblot Yasmine, Cartier Marie, Coutant Isabelle, Masplet Olivier, Renahy Nicolas, 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Skrabo Silvain (dir.), 2018, *Panorama agricole, agroalimentaire et forestier de la région Grand Est 2017*, AGRESTE - SRISE Grand Est.
- Steiner Rudolf, 1984, *Agriculture. Fondements spirituels de la méthode Bio-dynamique*, Genève, Editions Antroposophiques Romandes.
- Strang Paul, 2009, *Vins et vigneron du sud-ouest*, Rodez, Editions du Rouergue.
- Teil Geneviève, Barrey Sandrine, Floux, Pierre, Hennion Antoine, 2011, *Le vin et l'environnement*, Paris, Presses des Mines.
- Temple Ludovic, Touzard Jean-Marc, Jarrige Françoise, 1996, “La restructuration des coopératives viticoles en Languedoc-Roussillon : du modèle communal à la diversité des adaptations actuelles”, *Revue de l'économie méridionale*, vol. 44, n°176, p. 73-96.
- Thivet Delphine (dir.), Inda Daniele, Charbonneau Marion, Leroux Benoît, Aubin-Brouté Raphaële-Jeanne, et al., 2023, *Transagrina. Trajectoires de Transition en Agriculture en Nouvelle-Aquitaine*, Rapport de recherche, ADEME.
- Touzard Jean-Marc et Laporte Jean-Pierre, 1998, “Deux décennies de transition viticole en Languedoc-Roussillon : de la production de masse à une viticulture plurielle”, *Pôle Sud*, n°9, p. 26-47.
- Tovey Hilary, 1997, « Food, environmentalism and rural sociology: on the organic farming movement in Ireland », *Sociologia Ruralis*, vol. 37, n°1, p. 21-37.
- Vergote Marie-Hélène, Tanguy Corinne, 2021, “Collectifs d'échanges de pratiques pour écologiser l'agriculture : éclairer les difficultés d'une approche volontaire”, *Développement durable et territoires*, vol. 12, n°1. [En ligne] <http://journals.openedition.org/developpementdurable/18861>.
- Vidal Marion, 2015, *Sortir des phytos en viticulture. Pratiques professionnelles, action collective et normalisation environnementale*, thèse de doctorat de sociologie, Université Toulouse Jean Jaurès.
- Villaume Sophie, 2011, “L'emploi salarié dans le secteur agricole : le poids croissant des contrats saisonniers”, *Insee première* n°1368.
- Vincq Jean-Louis, Pouzenc Michaël, Jimenez Jean, 2014, *Gaillac : Faire du bio, faire du terroir ?* Film, SCPAM/DTICE – Université de Toulouse II-Le Mirail.
- Volkoff Serge, Gaudart, Corinne, 2015, *Working conditions and « sustainability » : converting knowledge into action* (Rapport de recherche n° 92, CEE). [En ligne] <https://ceet.cnam.fr/publications/rapports-de-recherche/rapports-de-recherche-2015-954187.kjsp>
- Wezel Alexander, Bellon Stéphane, Doré Thierry, Francis Charles, Vallod Dominique, David Christophe, 2009, “Agroecology as a science, a movement and a practice. A review », *Agronomy for sustainable development*, vol. 29, p. 503-515.
- Wolikow Serge, Wolikow Claudine, 2012, *Champagne ! Histoire inattendue*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières.

## 11. Annexes

### 11.1. Programme et photographies du colloque du programme TraSAD, « Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agroécologique. Le cas de la vitiviniculture », 16 juin 2023, Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux



## Transformations des conditions de travail et de santé dans les exploitations entamant une transition agro-écologique Le cas de la vitiviniculture

Journée d'étude organisée dans le cadre du programme de recherche « Du travail soutenable en agriculture durable » (TraSAD, 2020-2023) avec le soutien de la Mutualité Sociale Agricole



Charente, juin 2017 (photographie de Stéphane Toullet)

Les agriculteurs et agricultrices sont confrontés.e.s à des injonctions croissantes visant à écologiser leurs pratiques. En France, cette tendance est institutionnalisée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 qui fixe comme orientation des politiques agricoles la transition dite « agro-écologique ». Néanmoins, au-delà des dimensions strictement agronomiques, la transition agro-écologique pose

également la question, encore peu traitée à ce jour, de la dimension humaine et sociale de ce processus. Le changement de pratiques agricoles s'accompagne en effet d'une transformation du rapport au métier agricole et au travail, qui peut engendrer des effets sur la santé, que ce soit à travers une modification de la charge horaire, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle de travail, ou bien par une modification des pénibilités proprement dites. Cette journée d'étude, organisée dans le cadre du programme de recherche TraSAD, se propose ainsi d'explorer ce que la transition agro-écologique – observée à l'échelle des exploitations – fait aux exploitant.e.s et aux salarié.e.s en matière d'évolution des conditions de travail et d'impact sur leur santé physique et mentale. Elle s'intéressera plus particulièrement au cas du secteur vitivinicole à partir d'une comparaison entre trois régions (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Grand Est) et d'une mobilisation de différentes méthodes et différents domaines de la sociologie (sociologie des mondes, agricoles, sociologie du travail, sociologie des parcours professionnels, etc.). Plus largement, il s'agira d'étudier comment et dans quelle mesure la transformation des conditions du travail agricole contribue à freiner ou favoriser le développement et la pérennisation des pratiques agro-écologiques.

Plus de précisions sur le programme de recherche : <https://www.centreemiledurkheim.fr/projets-de-recherche/trasad/>

### Informations pratiques :

Date et horaires : le 16 juin, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17 h00.

Lieu : Sciences Po Bordeaux, Amphithéâtre Aliénor d'Aquitaine (RdC, Zone A, A.020), 11 Allée Ausone, 33600 Pessac. *Entrée libre dans la limite des places disponibles.*

Transport : tram B, arrêt Montaigne-Montesquieu

- Frédérique Célérier (Docteure en géographie, enseignante en lycée), *Vignerons bio et territoires, entre intégration et fragmentation. Analyse de quelques exemples bordelais et rhodaniens*

12h00-13h30 : Déjeuner

13h30-14h00

### Session 4 : Les effets ambivalents de la transition agroécologique sur les conditions de travail et de santé des salarié.e.s

Présidente : Agossé Nadège Degbello (INRAE, ETTIS)

- Ibrahima Diallo (Université de Bordeaux, Centre Emile Durkheim), Nicolas Roux (Université de Reims, CEREP), *Salarié.e.s agricoles : l'emploi et le travail avant tout ?*

14h00-14h30

### Session 5 : Les représentations du travail viticole chez les professionnel.e.s de la prévention des risques et de la santé au travail

Président : Giovanni Prete (Université Sorbonne Paris Nord, Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux Sociaux Science sociales, Politique, Santé)

- Samuel Julhe (Université de Clermont Auvergne, Lescors), *Comment les caisses MSA appréhendent elles les risques et les pénibilités ? La vitiviniculture vue au prisme des spécialités professionnelles en prévention-santé au travail*

14h30-16h00

### Table-ronde animée par Anne-Laure Chouin (France-Culture)

Avec la participation de :

- Maryse Aio, responsable RSE à la MSA
- Denis Baro, Président de la Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine, Président Caves de Rauzan et viticulteur
- Gilles de Bollardière, Directeur technique d'Ampelidae (Vignoble Haut Poitou), membre du conseil d'administration d'Interbio Nouvelle-Aquitaine, viticulteur
- Sylvie Dulong, co-présidente de Bio Nouvelle-Aquitaine, viticultrice bio en Gironde
- Emmanuel Février, Responsable des Vignerons Indépendants de Charentes
- André Lanusse, Secrétaire adjoint à l'Union locale CGT du Médoc et secrétaire du CSE du château Calon-Ségur (Saint-Estèphe)

16h00-16h15 : Pause

16h15 -17h00 : Conclusion et perspectives

François Purseigle (Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, AGIR)

## PROGRAMME

9h00-9h30

Accueil des participant.e.s

9h30-9h45

Introduction :

Penser les transformations des conditions de travail dans les exploitations entamant une transition agro-écologique et leurs effets sur la santé des exploitant.e.s et des salarié.e.s

Delphine Thivet (Université de Bordeaux, Centre Emile Durkheim), Samuel Julhe (Université de Clermont Auvergne, Lescors)

9h45-10h45

Session 1 : La transition agroécologique saisie au prisme des certifications agro-environnementales

Présidente : Marie-France Garcia-Parpet (INRAE, CESSP)

- Océane Carneiro (Université de Reims, CEREP), Benoît Leroux (Université de Poitiers, GRESCO), *« Viticulture durable » et conditions de travail : le cas la Viticulture Durable en Champagne (VDC) et de la certification HVE*
- Projection d'un essai documentaire réalisé avec la collaboration de Sébastien Jousse (Les yeux d'Izo) et du programme TRANSAGRINA, *Changer le vin, changer le travail ?*

10h45-11h15

Session 2 : Les effets ambivalents de la transition agroécologique sur les conditions de travail et de santé des exploitant.e.s

Présidente : Anne-Adélaïde Lascaux (Université de Poitiers, MIGRINTER)

- Marie Dogs (Université Paul Sabatier - Toulouse 3, CRESCO), Émilie Salaméro (Université Paul Sabatier - Toulouse 3, CRESCO), *Transitions et atteintes diffuses à la santé : le cas des exploitant.e.s*

11h15-11h30 : Pause

11h30-12h00

Session 3 : Des territoires viticoles qui s'écologisent : l'intérêt d'une approche territoriale et comparée

Présidente : Camille Hochedez (Université de Poitiers, MIGRINTER)

## 11.2. Principaux labels et certifications agro-environnementaux

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
<i>Section des grands crus</i>	Signe de qualité accordé par les membres dominants de la profession (Baron Leroy - Châteauneuf du Pape)	1932 (1933)	Fédération des associations viticoles de France. Suite aux problèmes suscités par le Phylloxera et l'import de jus de raisin extérieurs aux régions sinistrées					
<i>Demeter</i>	Certification internationale privée <sup>84</sup> (biodynamie)	1932	Mouvement biodynamiste (sous impulsion des successeurs de Rudolf Steiner)	-certifié bio - plus strict que le bio sur les pesticides, les maladies de la vigne, et la biodiversité. Demande également des préparations spécifiques - interdiction d'attacher les animaux	++++	Organisme de contrôle français et belges  contrôles annuels	711 exploitations viticoles certifiées en 2021 <sup>85</sup>	Basé sur les pratiques et conférences de Rudolf Steiner, très controversé depuis une quinzaine d'année, notamment pour les déviances sectaire de ses pratiques, notamment à travers ses écoles,

<sup>84</sup> Informations concernant la certification privée Déméter : <https://www.demeter.fr/nous-sommes-demeter/> - consulté le 20/04/22

<sup>85</sup> Chiffres concernant le nombre d'exploitations certifiées demeter en 2021 : <https://www.demeter.fr/chiffres-france-et-international/> - consulté le 20/04/22

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
								etc et son manque de transparence <sup>86</sup> .
<b><i>Ières AOC des vins d'Arbois, Châteauneuf du Pape, Tavel, Cassis et Monbazillac</i></b>	Certifications officielles de provenance et de savoir-faire	1936	INAO (1947) précédé par le « Comité National des Appellations d'origine des vins et des eaux-de-vie »	Identification d'un produit, la typicité de son origine géographique, terroir et savoir-faire des producteurs	++	Organisme dépendant d'un ministère et sanctionnée par un service de répression des fraudes.	47 % des vins produits en France en 2018	Remise en question du niveau d'exigence de certains cahiers des charges et/ou leur rigidité par rapport à des pratiques nouvelles (vins « nature »)
<b><i>Label Rouge</i></b>	Label	1960	INAO	-des conditions de production, qui se distinguent des conditions de production des produits similaires habituellement commercialisés, -l'image du produit au regard de ses conditions de production, -les éléments de présentation ou de service	++ 436 cahiers des charges, validés par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et homologué par un arrêté interministériel publié au Journal officiel		1,65 milliards de chiffre d'affaires	

<sup>86</sup> Critique concernant les pratiques à orientation sectaires de Rudolphe Steiner, père de la biodynamie : [https://www.liberation.fr/checknews/2018/10/30/l-anthroposophie-est-elle-une-secte\\_1688775/](https://www.liberation.fr/checknews/2018/10/30/l-anthroposophie-est-elle-une-secte_1688775/) - consulté le 20/04/20.

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
<i>Nature et progrès</i>	Mention privée associative	1972	Groupement de consommateurs et producteurs	Mode de production et de transformation sans produits chimiques de synthèse ni OGM s'attachant à respecter et à préserver l'environnement, la biodiversité, les sols, le bien-être animal et à pourvoir aux consommateurs des produits sains - parlent d'exploitation à taille « humaine », d'agriculture « paysanne »	++++	Système Participatif de Garantie ; ils ne veulent pas passer par un système marchand, c'est ce qui explique que les produits n'aient pas d'équivalent bio, et qu'il n'y ait pas de reconnaissance en Europe et en France	1000 producteurs et transformateurs <sup>s87</sup> (tout confondu, alimentaire et cosmétique confondu)	De part le système participatif de garantie, la marque n'est pas reconnue par l'Etat ou l'Europe, même si sont cahiers des charges est plus stricts que l'AB <sup>88</sup> .  adhérent-es considéré-es comme des « citoyens militant-es » <sup>89</sup>
<b>AB</b> <i>(puis Eurofeuille depuis 2009)</i>	Label français (puis européen)	1981	Ministère de l'agriculture	Plusieurs cahiers des charges (obligation de moyen) en fonction des types de productions : - Exclut les produits chimiques de synthèse ;	+++	Organismes certificateurs autorisés par l'Etat: Agrocet, Biotek Agriculture, Bureau Veritas Certification, Certipaq, Ecocert	En 2019, 14 % du vignoble national est converti en AB, ou en cours de conversion (112 507 ha, dont	Les limitations en termes de dosage de cuivre sont très difficile à tenir, surtout au regard des deux dernières années et des aléas climatiques qui y sont

<sup>87</sup> Nombre d'adhérent-es à Nature & Progrès : <https://www.natureetprogres.org/la-mention-cest-quoi-2/> - consulté le 20/04/22

<sup>88</sup> Critiques concernant la non-reconnaissance du label Nature & Progrès : <https://www.natureetprogres.org/pourquoi-np-part/> - consulté le 20/04/22

<sup>89</sup> Militantisme dans le label Nature & Progrès : <https://www.natureetprogres.org/pourquoi-np-part/> - consulté le 20/04/22

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'ensemble des étapes de la production</li> <li>- production peut être mixte (bio et non bio)</li> <li>- 95 % du produit est bio</li> <li>- pas d'OGM (&gt;0,9 %)</li> <li>- Limite les intrants</li> <li>- Alimentation des animaux produite à 50 % dans la région</li> </ul>		SA, Eurofins, Bureau Alpes Contrôles, Qualité France, Certisud, Certis, Control Union, Ocacia et Qualisud	68 506 certifiés soit 8 039 exploitations.  Sur le reste des P° en 2021: 13,4 % des exploitations sont en bio et 10,3 % de la SAU	liés <sup>90</sup> . Modèle perçu comme pas viable par certains. Usage du cuivre comme pesticide naturel, mais pour autant toxique pour les sols, sert à combattre notamment le Mildiou <sup>91</sup> Dans les rangs des viticulteurs bio, on désigne aussi un responsable de la suspicion autour du cuivre : les lobbies phytosanitaires. En effet, renoncer au cuivre, c'est retourner à la chimie de synthèse, un marché mondial d'environ 48 milliards d'euros en 2018, selon l'Association de l'agriculture allemande <sup>92</sup>

<sup>90</sup> Polémique concernant les dosages de cuivre à tenir dans le cadre du cahier des charges AB en viticulture : <https://www.vitisphere.com/actualite-88607-la-dose-de-cuivre-tombe-a-4-kg/haan-lissee-sur-7ans.html> — consulté le 19/04/22

<sup>91</sup> Usages et impacts du cuivre en viticulture : <https://reporterre.net/La-viticulture-bio-s-interroge-sur-la-toxicite-du-cuivre-pesticide-naturel> — consulté le 19/04/22

<sup>92</sup> Polémique concernant l'usage de cuivre : <https://reporterre.net/La-viticulture-bio-s-interroge-sur-la-toxicite-du-cuivre-pesticide-naturel> — consulté le 19/04/22

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
<b><i>Terra vitis ou viticulture raisonnée ou durable</i></b>	Label environnemental	1998	Viticulteurs dans la protection de l'environnement	- protection des ressources naturelles - traitement possible		Organisme indépendant	700 adhérents	
<b><i>Vigneron indépendant</i></b>	Marque collective	2000	Initialement un syndicat	- fait lui-même son vin de manière artisanale - cultive sa vigne - fait le vin dans sa cave		?	7000 adhérents	
<b><i>AR (agriculture raisonnée)</i></b>	Label	2002	FNSEA/Ministère de l'Agriculture et de l'Écologie	- peut se permettre d'employer des produits chimiques ou utiliser des OGM - peu d'engrais en viticulture	+ Absence de cahiers des charges	certificateurs agréés par l'État, et indépendants	437 000 exploitations en France en 2016	« L'association est critiquée pour être soutenue activement dès sa création par les partenaires de l'agriculture intensive (...). Dans les membres les plus actifs on retrouve ainsi la FNSEA ou les industriels de l'agrochimie que sont Monsanto, BASF, DuPont ou l'Union des Industries de la Fertilisation <sup>5</sup> . Le concept d'agriculture raisonnée, dont le

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
								réseau FARRE fait la promotion, fait lui aussi l'objet de critiques ». <sup>93</sup>
<b><i>Biocoherence</i></b>	Certification privée/label privé  (coût : 160 euros HT à l'année + redevance sur 0,1 % du CA)	2010	Association	- Contrôle en termes de pesticide, - volet sur la biodiversité - ne prend pas de travailleur·euses détaché·es - le vin doit être vinifié et mis en bouteille sur le domaine - Production ne peut pas être mixte - >0,1 % OGM - Alimentation des animaux produite à 80 % dans la ferme	++++	audit sur site réalisé par un organisme de contrôle indépendant <sup>95</sup> (comme Ecocert)  contrôle systématique tous les 3 ans sur 2 cuvées	600 adhérent·es en 2021 <sup>96</sup>	La limitation en termes de pesticide est tellement basse, que parfois certaines parcelles la dépasse et ne peuvent pas être certifiées à cause de pesticide qu'ils·elles n'ont pas appliqué (dépôts par le vent, venant des parcelles voisines, etc) Cahier des charges plus strict que le bio.

<sup>93</sup> Source Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture\\_raisonn%C3%A9e](https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_raisonn%C3%A9e) — consulté le 17/06/22.

<sup>95</sup> Institution de contrôle de la certification privée Biocoherence : <https://www.ecocert.com/fr-FR/certification/referentiel-biocoherence> — consulté le 20/04/22.

<sup>96</sup> Nombre d'adhérent·es à Biocoherence en 2021 : <https://www.biocoherence.fr/images/media/communiqués/article-2021-vitisbio.pdf> — consulté le 20/04/22.

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- très limité en pesticide<sup>94</sup></li> <li>- plusieurs produits sont interdits, comme les levures, les enzymes pectoliptiques, l'argon, etc</li> <li>- fertiirrigation interdite</li> <li>- compostage obligatoire</li> </ul>				
<b>HVE 1</b>	Certification environnementale	2011	Ministère de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie phyto ;</li> <li>- Préservation de la biodiversité ;</li> <li>- Gestion des fertilisations</li> <li>- Gestion de l'eau ;</li> <li>- évaluation de l'exploitation ;</li> </ul>		Organismes certificateurs indépendants agréés par l'Etat : Afnor certifications, Biotek agriculture, Bureau Alpes contrôles, Bureau Veritas, Certipaq, Ceris, Certisud, CK Cert, Control	14 721 exploitations <sup>97</sup> viticoles en France. Dont la plupart se situe en Gironde (1610), puis dans la Marne (654) et le Rhône (461) <sup>98</sup> . C'est un label qui concernant	Système de contrôle principalement déclaratif (possibilité de vérifier seulement 10 % de l'exploitation). Selon des membres de la Confédération paysanne : « certains points de contrôle sont ainsi validés aux d'une "discussion avec l'agriculteur"».

<sup>94</sup> Limitation en termes de pesticide concernant le label Biocoherence : <https://www.biocoherence.fr/images/media/communiqués/article-2021-vitisbio.pdf> — consulté le 20/04/22.

<sup>97</sup> Chiffres concernant le nombre d'exploitations en HVE en France, 2020 : <https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve> — consulté le 18/04/22.

<sup>98</sup> Chiffres concernant la répartition des exploitations certifiées HVE par région : <https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve> — consulté le 18/04/22.

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
						Union Inspections France, Ecocert, Languedoc Roussillon Origine, Ocacia, Qualisud, SGS-ICS, Socofret	toutes les exploitations agricoles, mais qui en pratique recense près de 80 % d'exploitations viticoles.	L'association environnementale "Alerte aux toxiques en Gironde" déclare : "contrairement aux certifications bio et biodynamiques il n'y a aucun contrôle effectué par les organismes certificateurs HVE sur les produits issus de domaines labellisés HVE qui puissent garantir les résultats auxquels s'engagent les agriculteurs" <sup>99</sup> Les conditions d'accès au HVE3 sont différentes en fonction des capitaux de l'exploitation, ce qui semble faire polémique en 2014 <sup>100</sup> . Etant donné qu'il y a un système de points
<b>HVE 2</b> (en 2014, il y a une équivalence HVE niveau 2 si la personne est certifié <i>Terra Vitis</i> <sup>101</sup> )	Certification environnementale	2011	Ministère de l'agriculture	Respect 16 exigences (obligation de moyen)		Organisme de conseil agricole		
<b>HVE 3</b>	Certification environnementale	2011	Ministère de l'agriculture	Indicateurs de résultats		Organisme de conseil agricole		

<sup>99</sup> Source : *Campagnes solidaires*, n° 368, janvier 2021.

<sup>100</sup> Polémique concernant les différentes modalités d'accès au niveau 3 du HVE en fonction des capitaux de l'exploitation, 2014 : <https://www.mon-viti.com/articles/vie-de-filiere/hve-une-certification-pour-les-riches> — consulté le 18/04/22

<sup>101</sup> Équivalence Terra Vitis vers HVE 2, 2014 : <https://www.mon-viti.com/articles/vie-de-filiere/hve-une-certification-pour-les-riches> — consulté le 18/04/22.

<i>Nom</i>	<i>Type</i>	<i>Date de création</i>	<i>Institution créatrice et contexte</i>	<i>Domaines concernés</i>	<i>Niveau d'exigence des cahiers des charges</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Chiffres français</i>	<i>Critiques</i>
								à obtenir par items, les viticulteurs peuvent choisir où gagner leur point, et par conséquent ne peuvent pas se situer sur un même pied d'égalité concernant le traitement, etc.

*\*Tableau réalisé par Océane Carneiro et Benoît Leroux, mise en page finale Delphine Thivet*